ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1909



BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1910

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1909



BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1910



1835

MÉDAILLON PAR DAVID D'ANGERS

(A la Bibliothèque de Besançon)



1851

MINIATURE PAR MEURET

(A la Bibliothèque de Besançon).

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE BESANÇON

1er TRIMESTRE 1909

LES MANUSCRITS INÉDITS

DE

XAVIER MARMIER

Par M. Maurice LAMBERT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 28 janvier 1909)

Messieurs,

Les Franc-Comtois n'aiment pas la réclame. On leur reproche assez fréquemment de ne pas savoir apprécier, vanter, ni faire valoir les beautés naturelles, si nombreuses et si variées, de leur pays. Que de fois l'on a dit : « Ah ! si tel site ignoré de Franche-Comté était en Suisse, combien il attirerait de visiteurs ! » On pourrait nous accuser, avec autant de raison, d'oublier un peu trop les illustrations scientifiques, littéraires, militaires de notre province. En ce moment même, la Normandie s'apprête à célébrer le centenaire d'un écrivain qui fut, en vérité, plus Parisien que Normand, plus raffiné que populaire, de Barbey d'Aurevilly ; mais qui se souvient, en Franche-Comté,

d'un autre écrivain né à Pontarlier le 22 juin 1809, et qui s'est acquis, au XIXe siècle, par ses nombreux ouvrages, ses récits de voyages, ses études sur les littératures étrangères, ses poésies, ses nouvelles et ses romans, tous très honnêtes, une renommée de bon aloi ? Je veux parler de Xavier Marmier.

Si ses compatriotes l'oublient, lui ne les a jamais oubliés. A Paris, où il vivait au milieu d'une société d'élite, où les salons les plus aristocratiques lui étaient ouverts, où tout le temps qu'il ne donnait pas au travail était absorbé par les invitations et les réceptions, il conservait non seulement le souvenir, mais le regret du pays comtois. Ce n'était pas une pose de sa part ; il enviait réellement les vieux amis, tels que Charles Weiss, qui avaient pu passer leurs jours sous le ciel natal. Grand voyageur, qu'il allât en Allemagne, en Norvège, en Algérie, en Orient ou en Amérique, chacun de ses voyages était pour lui l'occasion de comparer les nouveaux pays qu'il visitait avec ceux qu'il avait laissés sur les versants du Jura, et il en revenait toujours à cette conclusion, qu'il exprimait déjà en 1846, dans une lettre à son ami Weiss : « Ma chère Franche-Comté, elle me paraît d'autant plus belle, à mesure que je vois d'autres contrées (1). »

Xavier Marmier avait la mémoire du cœur. Après l'avoir montré pendant toute sa vie, il en a encore donné des preuves dans son testament. Il n'y a oublié aucun de ses amis, pas même les bouquinistes des quais, dont il avait si souvent fouillé les étalages. Il leur a témoigné, comme on sait, sa sympathie en leur léguant une somme de 1,000 fr., pour faire ensemble un bon dîner en souvenir de lui. A la ville de Pontarlier, qui l'avait vu naître, il a légué sa bibliothèque. A l'Académie française, dont il était

---

(1) Lettre citée par M. Estignard, dans *Xavier Marmier, sa vie et ses œuvres*, page 200.

membre depuis 1870, il a laissé un capital de 30,000 fr., en demandant que les revenus en soient employés à secourir des écrivains qui se trouveraient dans une situation difficile.

Il avait obtenu en 1832 un prix d'histoire de l'Académie de Besançon. En mémoire de ce « premier encouragement littéraire », qui l'avait comblé de joie, il a consacré 10,000 fr. à la fondation du prix que nous devons décerner chaque année à l'auteur de la meilleure étude historique sur la Franche-Comté. Enfin, il nous a fait un autre don, qui ne nous honore pas moins, celui de ses manuscrits inédits. Il indique, dans son testament, que ce legs comprend neuf volumes reliés. « Ils seront, dit-il, renfermés dans une caisse qu'il ne sera permis d'ouvrir que quinze ans après ma mort ; alors on pourra publier, si on le juge convenable, ceux de ces volumes qui n'auront pas encore été imprimés, notamment ceux où j'ai raconté diverses choses de mon temps, et si l'on en retire quelque argent, ce sera pour l'Académie. »

L'Académie s'est conformée scrupuleusement aux conditions du testament. Les volumes sont restés enfermés dans une caisse scellée depuis qu'ils nous ont été remis. Mais, Marmier étant mort le 8 octobre 1892, le délai de quinze ans qu'il avait fixé est expiré le 8 octobre 1907. Nous avons donc pu, dans le courant de l'année dernière, prendre connaissance des manuscrits, et nous estimons qu'il est convenable de rendre compte aujourd'hui au public, aussi bien qu'aux amis restés fidèles à la mémoire de Marmier, de ce que nous y avons trouvé.

Ces manuscrits se composent de neuf volumes in-8. Les deux premiers sont intitulés *Memorandum*. C'est un journal, qui commence au mois de février 1848. Le premier volume était destiné à recevoir la relation d'un voyage au Brésil, que Xavier Marmier allait entreprendre quand la

révolution de 1848 éclata et le fit renoncer à ce voyage. Marmier fut désolé de cette révolution ; il y vit à la fois une calamité publique et l'effondrement de ses projets d'avenir. Il s'était fait des amis et des protecteurs parmi les hommes les plus éminents du gouvernement de Louis-Philippe. Le chancelier Pasquier lui témoignait une véritable affection ; la reine elle-même lui avait montré de l'intérêt ; son plus jeune frère, Joseph, qui, plus tard, entra dans les ordres, était le secrétaire du duc de Montpensier. Lui-même avait obtenu de faire un voyage dans les mers du Nord sur un bâtiment de l'État. Il avait été ensuite nommé, par M. de Salvandy, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Rennes, puis il était revenu à Paris comme bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, et enfin il avait échangé cette place, peu lucrative d'ailleurs, contre celle, également très modeste, de conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le traitement attaché à cet emploi, quoique faible, l'aidait à vivre, et il écrivait à Charles Weiss : « Si on m'enlevait ma place de Sainte-Geneviève, il ne me resterait pas même ici un moyen d'existence (1).... » On comprend tout le trouble que la chute soudaine de la monarchie de juillet apportait dans sa situation. Renonçant donc à s'embarquer pour l'Amérique du Sud, il demeura à Paris, dans son petit appartement de la place Saint-Thomas d'Aquin, et sur le cahier qu'il avait préparé pour noter ses impressions d'un voyage à travers l'Océan Atlantique et aux rives de l'Amazone, il entreprit de relater les événements de la nouvelle révolution qui allait encore, et pour combien de temps, on l'ignorait, bouleverser Paris et la France.

Il n'était, d'ailleurs, pas mal placé pour voir : en qualité de collaborateur d'un journal politique, il avait une carte d'entrée pour les séances de l'Assemblée nationale. C'est

(1) Lettre du 24 mars 1848, citée par M. Estignard, *op. cit.*, p. 68.

ainsi qu'il a été le témoin de l'envahissement de la Chambre au 15 mai et des séances pleines d'anxiété des journées de juin. Il décrit ces spectacles dans son journal avec beaucoup de vérité et avec toute l'émotion qu'éprouvaient alors les honnêtes gens devant les menaces terribles de la démagogie.

Le récit de ces scènes historiques est entremêlé de nombreuses anecdotes, que Xavier Marmier ne prend pas dans les journaux, mais qu'il connaît par lui-même ou qui lui sont racontées par ses amis. En voici une, notamment, qui montre quelle était la mentalité de certains paysans dans le moment où l'on venait de faire d'eux des électeurs :

« M. Saint-Marc-Girardin, que j'ai rencontré dans la journée, dit Marmier, m'a raconté cet épisode assez joli de notre jolie révolution. Avant-hier son domestique vint lui annoncer qu'une dizaine d'hommes, assez mal vêtus, demandent à lui parler. Comme on a dans ce temps beaucoup de respect pour les hommes mal vêtus, M. Saint-Marc les fait entrer. L'orateur de la troupe prend la parole et lui dit :

« — Nous sommes du village de Morsans, où votre beau-père possède un château et un parc de 100 arpents. Vous connaissez sans doute l'état des affaires du pays.

« — Mais oui, dit M. Saint-Marc, je crois que je le connais.

« — Eh bien, nous avons voulu en parler à votre beau-père. Mais il est malade, chagrin, et on a de la peine à s'entendre avec lui. Nous avons pensé que nous ferions mieux de venir vous trouver. Vous êtes son gendre, son héritier. Nous pouvons traiter l'affaire ensemble.

« — De quoi s'agit-il ?

« — Voici. Nous nous sommes réunis en conseil, et il nous a semblé que votre beau-père n'avait pas besoin de ce parc de 100 arpents, et qu'il devrait le donner à la commune.

« — Ah ! vraiment ! Mais je n'en vois pas du tout la nécessité.

« — La nécessité, reprend l'orateur. Il y en a pourtant une.

« — Et laquelle ?

« — C'est que si l'on ne donne pas ces 100 arpents à la commune, la commune brûlera le château.

« — Bien, dit M. Saint-Marc. Brûlez-le, vous me ferez plaisir.

« — Quelle idée !

« — Certainement. Quoique nous soyons en temps de république, les anciennes lois ne sont pas abolies. D'après ces lois, si la commune détruit le château, elle sera obligée de le reconstruire à ses frais, dans un an, dans deux ans, je ne sais quand, mais enfin elle y sera obligée, et à la place d'un vieux château, nous en aurons un neuf ; vous voyez que nous ne pouvons qu'y gagner.

« — Tiens, tiens, dit le paysan, en se grattant l'oreille, nous n'avons pas pensé à cela. C'est-il vrai ?

« — Très vrai, je vous l'assure.

« — Voilà une raison, mais comme nous n'oserions rentrer dans notre village avec des mots en l'air, voulez-vous nous mettre cela sur le papier?

« — Très volontiers.

« M. Saint-Marc-Girardin leur donne sa consultation par écrit et les paysans se retirent. »

Je ne résiste pas au plaisir de citer encore quelques curieux détails donnés par Marmier sur l'installation des membres de la Commission exécutive (1) au Luxembourg :

« Ces messieurs, qui représentaient la Majesté du peuple souverain, entraient dans leur palais comme des conquérants.

(1) Il s'agit de la Commission exécutive, nommée par l'Assemblée constituante, le 10 mai 1848, pour gouverner jusqu'à l'établissement de la Constitution.

« M. Louis Blanc, en se rendant dans la salle où se réunissaient les délégués des ouvriers, était précédé de quatre huissiers. Jamais le chancelier de la Chambre des pairs n'en avait plus de deux.

« M. de Lamartine, en prenant possession de ses appartements, fait venir l'architecte, M. de Gisors, et lui dit : « Monsieur, voilà sept pièces, il me faut sept bureaux. Oui, sept bureaux, car lorsqu'une idée me vient en entrant dans une chambre, il faut que je trouve immédiatement sous ma main encre, plume et papier pour l'écrire. »

« Mme Pagnerre fait crever les peintures des beaux salons qu'elle occupe pour y placer quelques gravures de son ancienne librairie. Elle demande qu'on lui fasse une chambre de domestique. Le lendemain matin, elle se réveille en sursaut, au bruit de la scie et du marteau des ouvriers, fait appeler M. de Gisors et se plaint d'être ainsi troublée dans son repos. — Mais, dit M. de Gisors, j'ai voulu faire préparer au plus vite la chambre que vous avez désirée, et dans cette saison, les ouvriers commencent leur journée de bonne heure. — Monsieur, Monsieur, s'écrie Mme Pagnerre en colère, sachez donc que toutes les chambres de domestiques ne valent pas une heure du sommeil de Mme Pagnerre.

« La même princesse, bien connue autrefois sous le nom de Mlle Grammatica dans les galeries de bois du Palais-Royal, où elle bordait des souliers, disait à Mme Garnier-Pagès : « Vous qui voyez beaucoup de monde, amenez-moi de la société, mais de la haute ! de la haute ! »

« Mme Marrast, qui recevait dans les salons de la présidence de l'Assemblée nationale le corps diplomatique, les fonctionnaires, s'était fait une dignité sans pareille. Elle trônait comme une impératrice et ne se levait pour personne, pas même pour les femmes qui lui étaient présentées. Sa société était un grotesque mélange de gens comme il faut, obligés par leur position officielle d'aller

chez elle, et de parvenus révolutionnaires. Un soir, un de ses conviés s'approche de deux femmes qui causaient entre elles. L'une d'elles, en se bourrant de glaces et de gâteaux, disait à l'autre : « Ma chère amie, avec votre robe de velours, vous devez avoir bien chaud. — C'est vrai, répond celle-ci, mais quand on a un velours, on est pressée d'en jouir. Si au moins on pouvait ôter un de ses jupons ! »

Après l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République, le calme étant un peu revenu, Xavier Marmier, tout bibliothécaire qu'il était, ne put résister plus longtemps à son goût des voyages. Il partit pour l'Amérique, non pour celle du Sud, mais pour les États-Unis, où ce n'était pourtant pas la République qui l'attirait.

Quand il revint, l'Empire était fait. Il arrivait juste pour assister au coup d'État du 2 décembre et pour revoir ce qui révoltait le plus son âme honnête, les apostasies et les lâchetés des ambitieux.

« Que de gens, dit-il, qui avaient encensé Louis-Philippe, courtisé Ledru-Rollin, et qui se hâtaient de courir à l'Elysée pour se faire pardonner par de nouvelles protestations de dévouement leurs anciens errements et conquérir par de nouvelles bassesses de nouveaux emplois. « Il y a toujours, dit M. de Chateaubriand, de vils héros que les « soucis de la lâcheté empêchent de dormir. » Mais il me paraît que le nombre de ces héros dont l'illustre Français flétrissait il y a trente ans l'ardeur s'accroît terriblement. Chaque révolution les apporte dans ses orages. Étourdis un instant par la secousse imprévue, bientôt on les voit se rejoindre et tourbillonner comme des insectes dans le rayon de soleil du pouvoir. »

Mais un événement bien cruel pour Marmier vient alors détourner ses regards de la politique. Dans les derniers jours de l'année 1851, il perdait son père.

« Le 28 décembre, écrit-il, j'arrivais à Saint-Louis (1), à neuf heures du soir, croyant, d'après une lettre de ma sœur, le trouver seulement un peu souffrant. A cette heure même on l'administrait. Quelle scène, mon Dieu! Ma mère et mes sœurs à genoux, pleurant, dans la première chambre ; le prètre et mon frère l'abbé dans la chambre à côté. La cérémonie finie, j'ai été aussi m'agenouiller près de son lit. Il m'a souri encore; mon frère l'abbé lui a pris la main et l'a mise sur ma tête. Il ne pouvait plus parler, mais, ô mon Dieu, j'espère qu'il m'a tacitement béni.

« Quelques instants après il avait perdu connaissance. Le 29, au matin, c'en était fait. Le meilleur père, le cœur le plus tendre, qui ne vivait que par nous et pour nous, qui pour nous élever avait souffert tant de privations. Rien ne peut le remplacer dans ma vie. Avec lui il me semble que toute ambition est morte en moi, et mortes aussi toutes les joies du foyer, du pauvre humble foyer où nous revenions avec tant de bonheur nous abriter comme des oiseaux. »

De tels détails intimes sont rares dans le journal de Marmier. Il y parle peu de lui-même et des siens. Trois ans plus tard, après une longue maladie, il revenait à Saint-Louis, auprès de sa mère et de sa sœur. Il y passait cinq jours.

« Cinq jours de joie si pure, dit-il, d'épanchements si tendres, de causeries si douces, après quoi je repars et ma mère fond en larmes.

« Hélas! je ne devais plus la revoir.

« Quand un de vous arrive, me disait-elle, c'est un bonheur si grand que je ne sais comment en remercier Dieu.

---

(1) Saint-Louis (Haut-Rhin). François-Xavier Marmier, père de Xavier, avait été receveur des douanes; il s'était fixé à Saint-Louis après sa mise à la retraite. Il a laissé une petite autobiographie, fort touchante, qui a été publiée, sous le titre de *Souvenirs de famille pour mes enfants*, par M. Ulysse Robert, dans la *Revue hebdomadaire*, en 1896.

Quand vous partez, il me semble que me voilà mise sous la terre !

« Mais nous reviendrons ! disais-je.

« Ah ! oui, l'on revient...., et l'on va s'agenouiller sur une tombe (1) ! »

Sous l'Empire, ce n'est plus précisément un journal que Marmier écrit. Ce sont des notes qu'il prend, des souvenirs qu'il recueille, des révélations qu'il consigne. Il intitule cela, en anglais, *The night side of society*, le côté sombre de la société. Six volumes portent ce titre. Les deux derniers, toutefois, ne sont guère composés que d'extraits de journaux. Mais les quatre premiers, écrits entièrement de la main de Marmier, de cette écriture fine et serrée qui était la sienne, sont remplis de détails intéressants et curieux sur les hommes qui ont occupé la scène sous le régime impérial et pendant les premières années de la troisième république.

Si Marmier a voulu montrer le vilain côté de la société, il montre aussi un côté de son caractère que ses ouvrages ne laissaient pas soupçonner. Lui-même s'accuse quelque part d'un penchant inné à la critique, d'une sorte de misanthropie qui lui fait voir les défauts des gens :

« Il y a en moi je ne sais quel étrange assemblage de dispositions totalement contradictoires : une bienveillance naturelle, un désir de complaire à tous ceux avec qui je me trouve, une sorte de coquetterie et en même temps une déplorable faculté pour saisir le côté vicieux ou ridicule de tous ceux avec lesquels je me trouve en contact, pour découvrir les prétentions de la vanité sous le langage de l'humilité, l'hypocrisie sous le voile doré de la vertu, la bassesse sous les apparences de la générosité, les plus misérables passions sous les plus beaux dehors de la

---

(1) Mme Marmier, mère, est morte en février 1853.

franchise, du désintéressement, de la grandeur d'âme. Les hommes m'apparaissent le plus souvent comme des arlequins, et tandis que je figure moi-même comme acteur sur cette scène affligeante ou bouffonne, j'assiste à ce spectacle de marionnettes, et je vois sous leur vêtement les ficelles qui les font mouvoir. »

L'esprit critique est, sans contredit, un trait distinctif du caractère franc-comtois. Par là encore, Xavier Marmier était un vrai Comtois. Il put tout à son aise se livrer à ce penchant malicieux pendant toute la durée du second Empire. Il ne fréquentait pourtant pas les Tuileries ni les salons officiels; mais, reçu en ami dans toute la haute société orléaniste, il était en excellente situation pour tout savoir, car, à cette époque, les orléanistes observaient soigneusement les impérialistes et ne leur passaient rien. Aussi ses cahiers sont alors remplis de toutes les histoires, plus ou moins scabreuses, qui se répétaient à l'oreille, sur l'Empereur, sur le prince Napoléon, sur la princesse Mathilde, sur les ministres et les grands personnages du temps : Morny, Persigny, Lavalette, Fould, Baroche, Walewski, Schneider, Magne, Rouher, Haussmann, Duruy, Delangle et tant d'autres. Marmier nous a conservé ainsi précisément ce qui ne s'imprimait pas dans les journaux. Bien qu'il n'assiste pas aux fêtes de Compiègne, il en connaît les intrigues et nous dit les hauts faits de celles qui s'appelaient les cocodettes, Mmes de Metternich, de Gallifet, de Pourtalès, etc. En même temps, il nous tient au courant de l'esprit qui régnait alors dans le faubourg Saint-Germain, de l'opposition qui était faite à l'Empire par l'aristocratie.

Non moins répandu dans le monde des lettres, Xavier Marmier connaît tous les ressorts des élections académiques. Il indique, par exemple, à la suite de quelles combinaisons, de quels accords entre les partis, l'Académie élisait le même jour Jules Favre et le P. Gratry. Il

explique pourquoi l'Empereur, qui avait d'abord eu le désir d'être admis parmi les Quarante, y a ensuite renoncé.

« Dimanche, à dîner, dit-il, M. T. racontait que l'Empereur avait sérieusement songé à remplacer le chancelier Pasquier. Cette question fut mise en délibération dans le conseil des ministres, et M. Walewski vint demander à M. Thiers s'il pensait que l'Empereur aurait le plus grand nombre de voix, ce à quoi M. Thiers répondit qu'il n'y avait pas à en douter, mais que, l'élection faite, on allait se trouver arrêté par des formalités sans précédent. L'Empereur ne pourrait renoncer à faire l'éloge de son prédécesseur. Où prononcerait-il son discours ? Viendrait-il, comme tous les nouveaux élus, dans la salle de l'Institut, en face du public, ou réunirait-il l'Académie aux Tuileries?

« Ces réflexions et quelques autres déterminèrent l'Empereur à renoncer à son projet. »

Marmier avait des amis à l'Académie qui l'engageaient depuis longtemps à s'y présenter. Il se décida à poser sa candidature en 1865, mais échoua contre Prévost-Paradol ; une autre fois encore l'Académie lui préféra Barbier, l'auteur des *Iambes*. Enfin, il fut élu le 19 mai 1870, en concurrence avec Edmond About et M. de Loménie. Il était malade à ce moment. Après l'élection, le duc de Broglie, M. Mignet et M. Lebrun vinrent ensemble lui annoncer son succès. Il les entendit de son lit qui disaient à sa domestique : « Nous venons guérir votre maître. »

Entre le jour où il fut élu et celui où il prononça son discours de réception, il y eut la guerre et la Commune. Il reprit alors l'habitude d'écrire au jour le jour, comme il le faisait en 1848, ses pensées et ses impressions. Il resta à Paris pendant les deux sièges, et l'on peut suivre dans son journal toutes les péripéties par lesquelles passèrent les habitants de la grande ville assiégée. Si l'on comparait ces souvenirs à ceux du même genre qui ont été publiés,

je crois que, par le naturel et l'élégance du style, par l'intensité du patriotisme et par la sincérité de l'émotion, ceux de Marmier emporteraient facilement le prix. Au récit des terribles événements qui se passaient alors, il mêle encore les anecdotes mondaines, les plaisanteries qu'il entend autour de lui. Il dîne encore quelquefois en ville et compare les menus du siège avec ceux d'auparavant. Le 29 octobre, chez Mme la duchesse de Galliera, « on nous a présenté, dit-il, comme une culotte de bœuf, un magnifique morceau de viande, qui était une culotte de cheval. C'est la première fois que j'en mangeais, et c'était très bon, grâce sans doute à l'habileté du cuisinier. » Le 31 décembre, cette même duchesse lui apportait comme étrennes une veste de flanelle, une boîte de bœuf conservé et une livre de fromage de gruyère. « Ce sont là, ajoute-t-il, les cadeaux qui maintenant remplacent les boîtes de bonbons et les objets de luxe des autres années. Et ce n'est pas peu de chose. La boîte de bœuf conservé vaut 30 fr. Une livre de fromage de gruyère n'a pas de prix. C'est introuvable, invisible, invraisemblable ! »

En mai 1871, Marmier avait l'honneur d'être compris parmi les proscrits de la Commune. Il ne s'en aperçut heureusement qu'après la défaite du gouvernement insurrectionnel.

« J'ai appris hier, lisons-nous dans son journal, que par un des derniers décrets de la Commune, j'étais destitué de mes fonctions de conservateur ; que, de plus, je devais être emprisonné comme otage et probablement occis. Ces braves gens de la Commune, prévoyant leur prochaine chute, espéraient encore arrêter les Versaillais en leur disant : « Nous tenons dans nos prisons plusieurs milliers de notables parisiens ; nous allons les égorger si vous ne vous arrêtez. » Mais ces diables de Versaillais sont arrivés si vite que la Commune n'a pu mettre à exécution ses derniers plans de campagne. »

A partir de ce moment, le journal de Marmier acquiert un nouvel intérêt. La plupart de ses amis sont arrivés au pouvoir. M. Thiers, dont il fréquentait assidûment le salon avant la guerre, est devenu le président de la République. Le duc de Broglie, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Casimir Périer sont les leaders de l'Assemblée nationale. Le duc d'Aumale, le comte de Paris, tous les princes d'Orléans sont rentrés en France. Marmier, qui les a connus jeunes, qui les a revus pendant leur exil, est pour eux un ami « de la veille ». N'étant pas député, il n'est pas mêlé directement à la lutte des partis. Il n'en est que mieux instruit de tout ce qui se trame. Il reçoit les confidences des hommes de toutes les opinions. Sa loyauté est bien connue; on sait qu'on peut se fier à lui, qu'il ne trahira personne.

Il ne cherche aucunement à cacher ses idées. M. Thiers sait très bien qu'il souhaite le retour de la monarchie. M. Thiers le reçoit cependant fréquemment à sa table. Mme Thiers et sa sœur Mlle Dosne l'invitent à les accompagner dans le voyage officiel qu'elles font, avec le président, au Havre et à Trouville au mois de septembre 1872.

Dans le même temps où il est ainsi un des familiers de la présidence, il est au mieux avec les chefs de la droite, que la politique de M. Thiers irrite et déconcerte. C'est d'eux-mêmes qu'il apprend souvent les démarches qu'ils font, les efforts qu'ils tentent pour ramener à eux le président. Le 21 mai 1872, une délégation allait trouver M. Thiers dans ce but. Voici le récit de l'entrevue, écrit le jour même par Xavier Marmier, d'après la relation que lui en a faite M. d'Audiffret-Pasquier :

« L'entretien, commencé à deux heures, a duré jusqu'à deux heures et demie.

« M. Saint-Marc-Girardin a d'abord dit très poliment au président qu'il n'avait nulle intention d'entraver son gouvernement, mais qu'il voyait avec douleur le parti radical

s'accroître de jour en jour, et qu'il désirait ardemment qu'on arrêtât un progrès si dangereux.

« Les autres députés ont successivement parlé dans le même sens. M. Thiers a échappé à toutes ces observations, à toutes ces requêtes, par des anecdotes, des plaisanteries et des divagations. A un certain moment, il a été, malgré son assurance, un peu surpris de la réplique du duc de Bisaccia.

« — Voyez, disait-il, vous vous plaignez de mon administration. Les étrangers en ont une tout autre idée. Les hommes les plus considérables des pays qui nous avoisinent me louent grandement de ce que j'ai fait pour rétablir la sécurité dans ce pays.

« — Pardon, Monsieur le président, dit le duc de Bisaccia, vous faites peut-être allusion à mon beau-père, le prince de Ligne.

« — Précisément. Je l'aime beaucoup, et je crois qu'il a aussi de l'affection pour moi.

« — Il y a quatre jours qu'il a eu l'honneur de venir vous voir.

« — Oui, j'ai été charmé de cette visite.

« — Mais, ce que vous ne savez pas, c'est qu'en vous quittant il est venu chez sa fille et a cru devoir emporter en pays étranger toute l'argenterie et les bijoux.

« M. Thiers est resté, à ces mots, un peu interloqué. Puis il s'est mis à faire quelques-unes de ces câlineries qui n'engagent à rien.

« Et une heure après, Gambetta, qui était bien informé, pouvait dire autour de lui en toute assurance : Il ne leur a rien accordé, il ne leur a rien promis. Il a été ferme et vraiment bon républicain. »

C'est aussi le duc d'Audiffret-Pasquier qui racontait à Marmier comment M. Thiers lui avait expliqué son système de gouvernement :

« Avez-vous jamais remarqué, disait M. Thiers, ce que

fait le perroquet perché sur un arbre? — Non, Monsieur le président. — Eh bien, il saisit par le bec une branche, et son bec ne lâche cette branche pour en prendre une autre que lorsque ses pattes l'ont à leur tour saisie. Moi je suis ainsi attaché au rameau de la gauche, et je ne le lâcherai que lorsque je serai bien sûr de tenir celui de la droite. »

Tout orléaniste qu'il était, Marmier ne tarda pas à s'apercevoir que les princes d'Orléans, par leurs tergiversations et leurs maladresses, compromettaient leur cause et décourageaient de plus en plus leurs partisans. Si l'accord entre les deux fractions monarchistes de l'Assemblée ne put se faire, ce fut surtout par leur résistance. La visite, si tardive, du comte de Paris au comte de Chambord fut longtemps empêchée par le duc d'Aumale, et M. Thiers lui-même apprit à Marmier qu'elle avait été moins inspirée par le devoir que par l'intérêt. Les légitimistes de l'Assemblée n'avaient consenti à voter la restitution des biens de la famille d'Orléans, confisqués par Napoléon III, qu'à la condition que le comte de Paris irait faire sa soumission au chef de la maison de Bourbon. La chose ainsi résolue, le jeune prince était bien obligé de s'exécuter. « Il y a mis le temps, ajoutait M. Thiers, mais sa famille y a gagné 50 millions. »

Le comte de Paris, d'ailleurs, n'avait guère les qualités qui peuvent assurer le succès d'un prétendant. Xavier Marmier raconte que, dans un déjeuner offert par le duc d'Audiffret-Pasquier, au mois d'octobre 1873, dans le moment où il était le plus question du rétablissement de la monarchie, les princes d'Orléans, qui s'y trouvaient, ont étonné, par leur attitude, plusieurs des personnes présentes.

« Le prince de Joinville n'a pas dit un mot. Sa surdité peut-être ne lui permettait pas de répondre à des paroles qu'il ne pouvait guère entendre. Mais le duc de Nemours, qui n'est pas sourd, est resté morne, taciturne, et apla-

nissant avec sa main ses favoris. Le comte de Paris, le nouveau Dauphin, est arrivé à déjeuner en pantalon et en veston gris. Pendant le déjeuner, assis à côté de M. Decazes, qui vient d'être nommé ambassadeur à Londres, il lui dit : « Avez-vous des cigares, à l'ambassade? — Pas encore, répond le duc, mais j'en trouverai. — J'en ai, reprend le prince, environ 6,000 à Londres, que je ne veux pas faire venir en France pour ne pas payer les droits. Je vous les céderai, si vous voulez, au prix qu'ils m'ont coûté. » — A cette proposition d'un prince, candidat au trône de France, surprise des auditeurs. Un peu après, autre étonnement non moins fâcheux. Comme on parlait encore de cigares, le jeune prince dit : « C'est très bon les cigares, mais ce qui vaut mieux, c'est une pipe. Jamais je ne me couche sans avoir fumé deux pipes. On ne sait pas ce que vaut une pipe chaude, bien bourrée. »

« Hélas! » s'exclame ici Marmier.

Après le 24 mai 1873, quand M. Thiers, remplacé par le maréchal de Mac-Mahon, est complètement brouillé avec les conservateurs, Marmier n'en continue pas moins d'aller le visiter. Il n'aurait pu agir autrement, d'ailleurs, sans ingratitude, car un des derniers actes de M. Thiers, comme président, avait été de le nommer officier de la Légion d'honneur. Mais on sait que l'irascible vieillard, après sa chute, se sépara complètement de tous ceux qui l'avaient combattu au pouvoir. Marmier ne rencontrait plus chez lui que des républicains. Il souffrait de l'entendre sans cesse récriminer contre ses anciens amis, et déplorait cette attitude, qui lui paraissait manquer de dignité. Il l'entendit dire un jour : « Les d'Orléans, je les ai étouffés sous un sac d'écus! »

Le jour même du 16 mai, Marmier dînait chez le duc d'Audiffret-Pasquier. Dans la soirée, il allait chez le duc de Broglie. Le lendemain 17, un de ses amis, M. le comte de Saint-Aulaire, le conduisait chez le maréchal. Il y trouve

une foule nombreuse, gens du monde, fonctionnaires; le maréchal avec son calme habituel, la maréchale animée et joyeuse : « Vous êtes contente, lui dit M. de Saint-Aulaire. — Oui, s'écrie-t-elle, bien contente. » On dit qu'elle pleurait quand elle devait recevoir Mme Jules Simon; la voilà délivrée de cette cruelle obligation. »

Et de nouveau, le lendemain 18, Marmier dîne chez M. Thiers. Là, naturellement, il entend de vives critiques contre le duc de Broglie. « J'écoute, dit-il, sans rien répliquer, ne pouvant ni engager une controverse inutile, ni mentir à mes affections. J'ai seulement dit en riant à Mlle Dosne : « Que feriez-vous si l'on me nommait actuellement sous-secrétaire d'État? — Moi, a-t-elle répliqué, je ne vous reverrais de ma vie. » Cela donne la mesure, ajoute Marmier, des idées de la maison. Depuis vingt ans, je n'ai cessé de la fréquenter. Je compte bien encore y aller. Mais cela n'est pas gai. »

Pour être reçu ainsi, et dans de tels moments, par les représentants des partis les plus opposés, pour rester en bons termes avec des hommes engagés dans les luttes politiques les plus vives, il fallait assurément à Marmier beaucoup de tact et de délicatesse. On doit reconnaître aussi, à son honneur, qu'il n'a jamais cherché à profiter de l'élévation de ses amis pour s'élever lui-même ou s'enrichir. Quelqu'un lui disait un jour : « Vous êtes un homme heureux, ami de tout le monde, invité partout, ayant des liens dans tous les partis; très bien avec la République, si un prince d'Orléans ou le comte de Chambord montait sur le trône, vous seriez également bien avec la monarchie. « — Oui, » répondit-il en riant. Mais, dit-il, j'aurais pu faire une autre réplique. J'aurais pu dire : « Mon cher L.... (1), toutes mes belles liaisons ne m'ont pas donné une place de 1,000 écus, et vous, pensionné par le premier

(1) Probablement M. Lebrun, de l'Académie française.

Empire, vous avez eu un emploi lucratif sous la Restauration, un autre plus lucratif sous Louis-Philippe, et le Sénat sous Napoléon III. »

Une fois au moins, pourtant, Xavier Marmier s'aperçut qu'on ne peut pas être impunément l'ami de tout le monde. Ce fut à l'occasion de la candidature de Littré à l'Académie. Malgré les idées matérialistes de ce candidat, qu'il connaissait, d'ailleurs, comme très honnête homme, il avait promis à M. Mignet de voter pour lui.

« Aussitôt, dit-il, voilà l'évêque d'Orléans, Falloux et tout ce qui y tient, en alarme et en mouvement. De tout côté, on me conjure, au nom de mes religieux parents, de ne pas voter pour un ennemi de la religion. Visites, lettres, tout est employé pour m'amener à une autre résolution; jusqu'à l'archevêque de Besançon, qui m'écrit en invoquant la mémoire de mon frère le saint abbé.

« Je résiste pourtant, et, pour échapper à toute obsession, je fais défendre ma porte. Mais voilà qu'en sortant je rencontre sur mon escalier Mme la duchesse P.... Elle rentre avec moi dans ma chambre et me prie, et me supplie, les mains jointes, les larmes aux yeux, de telle sorte que je finis par céder et par lui promettre que je ne voterai pas pour M. Littré.

« C'est bien dur cependant, pour moi, de manquer à ma première promesse. Je redoute de rencontrer M. Mignet. J'ai peur aussi qu'il ne veuille, à son tour, me sermonner. Dans ma tristesse et ma perplexité, je vais consulter Doudan et la duchesse de G.... Tous deux m'engagent à m'abstenir. C'est ce que je ferai. »

C'est ce qu'il fit, en effet. Le jour de l'élection, il alla se promener du côté de la Bastille. Il eût mieux fait, peut-être, d'aller à l'Académie, car il y avait, ce jour-là, quatre élections, et la séance avait été reculée de trois mois pour lui permettre, à lui et à Jules Janin, d'y assister. Son absence mécontenta la compagnie. Il aurait pu mettre

un bulletin blanc, lors du vote pour M. Littré, et il n'aurait pas privé de sa voix d'autres candidats de ses amis, notamment le duc d'Aumale, qui fut élu ce jour-là. M. Littré le fut aussi, et l'on sait que Mgr Dupanloup, à cause de cette élection, envoya sa démission d'académicien.

Cette vie calme et heureuse que lui enviaient ses amis, deux fois Marmier ne put éviter qu'elle ne fût troublée par la politique. Au moment des élections législatives de 1876, les conservateurs de Pontarlier lui envoyèrent une députation pour le prier d'être leur candidat. Il finit par céder à leurs instances, mais une maladie opportune lui épargna les fatigues de la campagne électorale. Il ne put quitter Paris avant l'élection. Il réunit, cependant, 4,700 voix. Son concurrent républicain, M. Colin, fut élu avec 5,800.

Après le 16 mai, on fit de nouveau appel à son dévouement. Il n'osa encore pas refuser, et cette fois-ci il dut se mettre en route. Les impressions de sa tournée électorale ne furent pas heureuses.

« Ah ! les tristes impressions ! écrit-il. Il y a si longtemps que je n'avais vu les villages de mon pays ! Et jamais je ne les avais vus si complètement. Ah ! les affreux chemins, si durs et si boueux, les amas de fumier de chaque côté, les maisons si sales, les vêtements si sales, les mains si sales. J'en suis souvent écœuré, et souvent aussi je m'humilie d'avoir à parler à des gens qui m'écoutent d'un air stupide et que je quitte sans savoir s'ils sont pour ou contre moi. Et il faut que j'aille ainsi dans quatre-vingt-huit communes, que je voie les maires, les conseillers municipaux et les notables de chaque commune; que je leur adresse à tous un discours et que je réponde à leurs questions, s'il leur plaît de m'en adresser. Hélas ! Quelle corvée ! »

Il trouve heureusement quelques compensations dans le chaleureux accueil qui lui est fait en beaucoup de maisons, dans les excellents dîners qu'on lui offre ou qu'il se fait

servir dans les auberges de la montagne. Il cite, notamment, l'auberge de Villeneuve, « où, dit-il, l'on nous a servi pour 15 fr. un dîner qu'on n'aurait pas eu pour 150 fr. à Paris. »

Ce fut encore son adversaire, le même M. Colin, qui l'emporta. Marmier était l'homme du monde le moins fait pour les luttes ardentes de la politique.

L'Académie lui convenait beaucoup mieux, et il y avait plus de succès. En 1879, il reçut de ses confrères la mission difficile de répondre à M. Henri Martin, qui succédait à M. Thiers. C'était, d'après le règlement, à M. Émile Ollivier qu'incombait cette tâche; mais son discours contenait contre M. Thiers un passage que la majorité de l'Académie n'approuvait pas et que M. Ollivier ne voulut pas retrancher. Marmier dut le suppléer. Il s'en tira en évitant toute allusion politique : il loua en M. Thiers l'écrivain, l'homme privé, l'orateur, le patriote. Son discours fut unanimement applaudi.

C'est à l'Académie que sont consacrées les dernières pages de son journal. Il avait eu l'idée de fixer en quelques vers la physionomie de chacun de ses collègues. Quelques-unes de ces petites pièces sont assez bien réussies. Voici celle concernant le duc de Broglie :

> Très noble de naissance et très noble de cœur,
> Érudit écrivain, éloquent orateur,
> Et riche et jeune encor. Quoi de plus enviable?
> D'un tel lot ici-bas qui ne serait charmé?
> Mais avec tous ces dons le duc n'est pas aimable,
> Et son malheur sera de n'être pas aimé.

Je m'arrête, Messieurs. Je ne voudrais pas avoir l'air de refaire devant vous la biographie de Xavier Marmier, alors surtout qu'elle a été si bien faite par notre éminent confrère, M. Estignard, qui fut son ami (1).

(1) *Xavier Marmier, sa vie et ses œuvres*, par A. Estignard. Paris, H. Champion; Besançon, Paul Jacquin, 1893, 1 vol. in-8.

J'en ai dit suffisamment pour que vous puissiez apprécier l'intérêt et le mérite des manuscrits qu'il nous a laissés.

Ces manuscrits, l'Académie doit-elle les publier ?

A cette question, il me semble qu'on ne peut répondre que par une distinction. Pour les plus anciens, ceux qui remontent à 1848, rien ne s'opposerait, selon moi, à ce qu'on en tirât la matière d'un volume, qui pourrait encore être lu avec plaisir et profit, même après ce qui a déjà paru sur cette époque mouvementée, mêlée de joie et d'épouvante. Quant aux cahiers plus récents, à ceux surtout qui semblent avoir pour objet de dévoiler les scandales du temps du second Empire, les mœurs des personnages qui étaient le plus en vue sous ce régime, je suis loin de penser qu'il faille les supprimer ni même les condamner pour toujours au secret. Mais j'estime qu'avant de songer à leur publication, il faut attendre au moins que tous les hommes qui y sont nommés aient disparu, attendre que ce qui ressemblerait encore aujourd'hui à de la médisance et de la diffamation soit devenu de l'histoire.

LA HOUILLE BLANCHE

DANS

LES ALPES FRANÇAISES

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Léon PICOT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 28 janvier 1909)

Messieurs,

En m'admettant dans votre Compagnie, vous m'avez conféré un honneur dont je sens tout le prix, mais aussi le péril.

En ce moment même, à mon oreille résonnent encore ces lectures, aussi harmonieusement écrites que solidement pensées, d'un égal intérêt dans leur diversité, qui font le charme de vos réunions ; et comment, prêt à rompre un silence prudent, ne ressentirais-je pas quelque effroi ? Car toute une vie de forgeron n'est pas pour me préparer à paraître devant vous, si connue que me soit déjà votre bienveillance.

Dieu me préserve cependant de renier le beau métier d'ingénieur, auquel j'ai eu, auquel j'ai encore de si grandes obligations ; puisse-t-il, au contraire, me servir de sauvegarde auprès de vous ; c'est lui, en effet, qui me fournira

le sujet dont je me propose de vous entretenir : *la houille blanche dans les Alpes françaises.*

Encore bien jeune, cette nouvelle industrie a cependant son histoire.

C'est à l'Exposition universelle de 1878 qu'il fut, pour la première fois, question de houille blanche (1). Sous ce titre, habilement choisi pour piquer la curiosité, se présentait une étude des forces motrices hydrauliques, la plupart inutilisées, de la région des Alpes. L'auteur, déjà bien connu et apprécié en Dauphiné, Aristide Bergès, était mieux qualifié que tout autre pour parler des hautes chutes, après que, avec une hardiesse et une habileté consommées, il avait capté et utilisé celles qui, maintenant encore, actionnent les belles usines de Lancey.

Nombreux furent ses imitateurs, surtout lorsque l'électricité, tantôt supprimant les distances, tantôt permettant à l'énergie de revêtir des formes et des aptitudes diverses, eut brisé les barrières qui la retenaient captive auprès des turbines. Moins d'un quart de siècle après, en septembre 1902, le célèbre congrès de la houille blanche pouvait constater que le rêve d'Aristide Bergès se trouvait pleinement réalisé.

Par une attention délicate, la première visite des congressistes fut pour les usines de Lancey ; déjà atteint de la maladie qui devait bientôt l'emporter, celui qu'on devait justement appeler le parrain et le prospecteur de la nouvelle industrie put voir tous ces hommes, accourus de pays si divers, s'incliner devant lui dans un même sentiment de respect. A lui, du moins, on avait rendu justice.

C'était, pour la « houille blanche, » une sorte de consécration officielle, ce congrès ; il en constatait la vitalité et

(1) Ce ne serait pas tout à fait exact : le nom de houille blanche aurait été imaginé par le ministre Cavour (Pacoret, *Technique de la houille blanche*, préface Blondel, p. vi).

le développement dans des conditions peu ordinaires, donnant, comme l'écrivait un correspondant, un peu sévère sans doute pour ses concitoyens, « le spectacle, si nouveau en France, de gens qui s'occupent de leurs intérêts posément, sensément et de la façon qui convient (1). »

C'est à son compte rendu que j'emprunterai une bonne partie de ce qui va suivre, m'efforçant d'indiquer à grands traits comment s'acquiert et s'aménage une force motrice hydraulique dans la grande montagne, comment aussi on l'utilise (2).

N'attendez pas que je risque ici une description du torrent alpestre, alors que, de la plume ou du pinceau, tant d'autres parmi vous sauraient si bien vous la tracer.

Ils vous le montreraient prenant sa source auprès de ces aiguilles qui forment l'ossature des grandes chaînes ; à ces massifs, souvent granitiques, soit qu'ils jalonnent des cols ou forment hémicycle, s'adossent les glaciers, dont l'écoulement donne naissance au cours d'eau.

C'est ensuite un parcours rempli d'imprévu, dans des régions sauvages à la flore étrange ; les lacs, souvent, y alternent avec les cascades. Puis, à une végétation toujours peu puissante, succèdent les forêts de résineux ; les affluents viennent apporter un précieux concours, surtout s'ils proviennent d'une région à climat un peu différent. Et le torrent poursuit sa course descendante, révélant,

(1) M. Hauriou, professeur à la Faculté de droit de Toulouse (Compte rendu du congrès, t. I, p. 134).

(2) Des documents fort précieux, ainsi que des dessins et des photographies, m'ont été communiqués très obligeamment par MM. Aimé Bouchayer, G. Charpenay et André Neyret, bien connus dans le monde de la houille blanche, et aussi par MM. P. Reynaud, directeur, et Blanc, employé de la Société des hauts-fourneaux et forges d'Allevard. Que tous veuillent bien agréer ici mes remerciements, avec mes excuses pour n'avoir pas tiré meilleur parti de leur concours.

par les modifications de son allure, la succession des terrains qu'il parcourt, et qu'il ébrèche d'un sillon plus ou moins profond.

Jusque-là, du fait de la pente et de la rapidité de son cours, il a affouillé et charrié ; un moment vient où il se ralentit et dépose ; il ne tarde pas, après cela, à s'assagir, mais les services qu'il rend alors ne rentrent plus dans le cadre de mon sujet.

Car c'est la région à forte pente qui intéresse la houille blanche, celle où l'on peut créer de hautes chutes sans travaux d'un développement trop considérable.

Par une première reconnaissance géologique, contact a été pris avec cette source naturelle de puissance ; il faut maintenant l'évaluer, et, pour cela, tout d'abord préciser entre quels points de son parcours on l'utilisera.

C'est une simple étude topographique, ne présentant aucune difficulté, et qui donnera, avec une précision plus que suffisante, la hauteur de chute disponible.

Bien autrement incertaine sera l'appréciation du débit ; pour ne vous citer qu'un exemple, au même point, en l'espace de trois ans, on a constaté un minimum de 21 litres par seconde (janvier 1893) et un maximum de 6,772 (septembre de la même année), soit une variation dans le rapport de 1/315 (1).

Laissons le futur exploitant aux prises avec ce vice originel de la houille blanche, souhaitant qu'il en puisse atténuer les conséquences de quelque façon, par exemple par le choix d'une industrie saisonnière, se prêtant à des à-coups.

Cela fait, il ne sera pas au bout de ses peines : que de

---

(1) Le Bréda au fond de France (Compte rendu du congrès, t. I, p. 178).

diplomatie, d'adresse et surtout de frais suppose l'acquisition des droits de riveraineté et de passage! Car, jusqu'à présent, l'usage des cours d'eau qui ne sont navigables ni flottables, — et c'est, certes, le cas des torrents alpestres, — appartient aux seuls riverains.

Mieux que la Belle du conte, la puissance motrice qui sommeille est défendue par les « barreurs de chutes, » retranchés dans les fourrés de la procédure.

Vous pensez bien que les légistes, nombreux dans ces pays d'anciens parlements, devaient tenter de les débusquer, et plus d'un projet de loi a été présenté à cet effet.

Ils ont fait l'objet d'intéressants débats au congrès, et, si aucun n'a rallié l'unanimité des suffrages, je crois bien que le plus maltraité a été le projet de loi sur les usines hydrauliques publiques, présenté au Palais-Bourbon, le 6 juillet 1900, par MM. Pierre Baudin et Jean Dupuy, deux ministres d'alors (1).

On ne pouvait, assurément, l'accuser de sacrifier les intérêts de l'État : classification obligatoire comme usine publique de toute puissance à partir de 100 HP; concession pour une durée limitée; charges en nature ou concours financier; à fin de concession, retour de tous les travaux à l'État sans la moindre indemnité; enfin, faculté pour l'État de racheter la concession à toute époque, après l'expiration des quinze premières années; voilà ce que l'on imposait à l'heureux élu. N'était-ce pas lui faire payer un peu cher la déclaration d'utilité publique?

Tel fut l'avis de la grande majorité des congressistes, et personne ne protesta lorsque d'un mot, M. Jean Neyret, le futur maire de Saint-Etienne, résuma ses critiques du projet. « C'était, conclut-il, l'État devenu le grand barreur officiel (2). »

(1) Compte rendu du congrès, t. I, p. 523.

(2) Conférence du 13 septembre 1902 à Chamonix (Compte rendu du congrès, t. I, p. 504).

Ce ne fut pas la conséquence la moins heureuse de ce congrès que d'avoir fait opposition à une « législation précipitée », comme la qualifiait M. Hanotaux. Aujourd'hui, plus de six ans après, les Chambres n'ont pas encore voté un projet de loi ministériel présenté à la date du 15 janvier 1905. Ce nouveau texte est beaucoup moins dur pour les exploitants, ne fût-ce que par la liberté qu'il leur laisse de rester sous l'ancien régime s'ils ne veulent pas bénéficier du droit d'expropriation (1).

« Un grand, disait Figaro, nous fait assez de bien quand il ne nous fait pas de mal. » Croiriez-vous que des esprits chagrins s'avisent d'en penser autant de certaines lois nouvelles ?

Possesseur des droits de riveraineté et de passage, notre industriel pourra entrer sans plus attendre dans la période d'exécution des travaux, et c'est là, si vous le voulez bien, que nous allons le suivre.

A l'origine, un barrage en travers du lit devra détourner les eaux et les diriger sur la prise. Jadis ces ouvrages comprenaient une sorte de réseau de longues grumes de sapin grossièrement assemblées par de robustes ferrures et prenant appui sur les deux rives. Dans les cellules de cette charpente on faisait pénétrer d'énormes blocs pris dans le lit même du torrent. Sans doute cet ouvrage n'était pas étanche tout d'abord, et cela même donnait toute facilité pour le construire, mais bien vite les cailloux et les sables entraînés venaient boucher les vides.

Ce mode de construction était parfait au temps où les résineux ne se vendaient pas, mais aujourd'hui les papeteries se les disputent ; force est donc de faire les barrages en maçonnerie.

Le plus souvent ces ouvrages ont peu d'importance,

(1) Pacoret, *Technique de la houille blanche*, p. 454.

surtout si on peut les placer à l'amont d'une cascade. Vous trouveriez cependant à l'une des usines les plus intéressantes de la région dauphinoise, celle d'Avignonet, au-dessous de La Motte-les-Bains, un barrage de 22 mètres de haut, 20 mètres d'épaisseur à la base et $4^{m}20$ au couronnement (1).

Mieux que cela : pour passer tout de suite à l'extrême, voilà que l'on parle d'établir à Genissiat (Ain) un barrage de 70 mètres de haut, donnant une chute de même importance. A l'aide des eaux du Rhône, on réaliserait ainsi un petit Niagara artificiel, chargé de fournir à Paris les quelque 200,000 HP de force motrice nécessaires à ses divers services.

Je crains d'abuser des parenthèses, mais comment ne pas dire un mot de ce projet? Il comportait d'abord l'emploi du courant continu, procédé Thury, avec différence totale de potentiel de 150,000 à 160,000 volts ou même plus.

Depuis, on pense pouvoir se contenter de 120,000 volts entre fils, grâce à l'emploi du courant alternatif triphasé, ce qui constituerait une importante simplification. Le barrage permettrait d'emmagasiner 40 millions de mètres cubes pour parer aux variations du débit ; d'autre part, le lac du Bourget pourrait servir de réservoir compensateur rendant insensibles à l'aval les variations du fonctionnement de l'usine.

Enfin les auteurs du projet, MM. Blondel, Harlé et Mähl, prétendent résoudre par surcroît le problème de la navigation du Rhône entre Lyon et Genève, moyennant un ascenseur à bateaux placé à Genissiat (2), et, par extension, entre Marseille et Bâle, par une succession d'ascenseurs à bateaux et en passant par le Bourget. Ils indiquent même

---

(1) Compte rendu du congrès, t. II, p. 497.
(2) Pacoret, *Technique de la houille blanche*, p. 683.

dans leur projet comment, grâce à des ouvrages complémentaires, on assurerait la communication par voie fluviale entre Marseille et Bâle. Quittons ces hauteurs, où l'on se sent pris de vertige, pour revenir à notre beaucoup plus modeste installation (1).

A envoyer directement les eaux dans une conduite étroite, on se buterait à de sérieuses difficultés ; mieux vaut les conduire dans un bief à grande section où, perdant de la vitesse, elles laisseront déposer les matières entraînées. Là s'établiront les vannes de prise, les déversoirs et aussi les appareils de chasse, pour l'expulsion des dépôts.

Au delà, le plus souvent dans les pays accidentés, les eaux entreront dans des tuyaux à faible pente : galeries plus ou moins muraillées si l'on rencontre des roches solides, tuyaux en ciment armé dans les terrains meubles. A ma connaissance, le maximum de diamètre intérieur atteint dans ce genre de travail a été 3m300 : à Champ, près de Grenoble, la Société de Fure et Morge dérive vingt mètres cubes par seconde dans un tube semblable qui a seulement 200 à 250 m/m d'épaisseur (2).

L'eau arrive ainsi jusqu'au-dessus de l'usine où elle doit être utilisée : force est alors de recourir aux tuyaux métalliques.

Qui n'est pas familier avec ce genre de construction s'arrête épouvanté devant les escarpements à longer, les ravins à enjamber et mille autres obstacles qui semblent infranchissables. Là cependant n'est pas la difficulté pour nos chaudronniers dauphinois qui, eux aussi, pourraient prendre pour devise : *Quo non ascendam ?* Une longue expérience les a formés : une seule maison de Grenoble

---

(1) Pour ne pas être trop long, j'ai dû ne pas parler des barrages mobiles dont l'étude serait cependant du plus grand intérêt.

(2) L'emploi du métal déployé a permis, depuis, d'adopter le ciment armé pour des diamètres bien supérieurs.

constatait qu'à fin 1905 elle avait asservi de la sorte une puissance totale de 156,000 HP (1).

Difficulté plus sérieuse : avec les hauteurs de chute énormes qu'il faut aménager à présent, le mode d'assemblage des tôles par rivures même doubles ne paraît plus suffisant, et voilà que l'on est réduit à diminuer les diamètres et à recourir aux tuyaux soudés. C'est ce que l'on a fait à la chute qui est pour le moment, je crois, la plus haute du monde : celle du Lac Tanay, qui dessert l'usine de Vouvry (2) (Suisse) : la différence de niveau entre la prise d'eau et l'évacuation des turbines est de 950 mètres, la chute effective de 920 mètres. Il y a loin de la pression au bas d'une semblable conduite à celle que supporte la chaudière à vapeur la plus chargée. Et cette pression peut être encore dépassée en cas de *coup de bélier*, ce que les plus grands soins ne permettent pas toujours d'éviter (3).

Si semblable accident vient à se produire, quelles en seront les conséquences ? Peut-on espérer en être quitte pour remplacer la virole qui se serait déchirée ? Pas toujours : à l'usine de Chedde, près de Saint-Gervais (Savoie), je cite textuellement, « une rupture causée par une défectuosité de la tôle s'étant produite, à la mise en service, à la partie inférieure de la conduite dans laquelle l'eau ne pouvait pénétrer à l'amont en quantité suffisante pour

---

(1) Bouchayer et Viallet.

(2) Compte rendu du congrès, t. II, p. 150.

(3) Supposons un tuyau parcouru par de l'eau en mouvement, et imaginons que, par la manœuvre instantanée d'une vanne, on arrête brusquement tout le liquide en amont de celle-ci. Le travail mécanique contenu dans la masse dont l'écoulement est suspendu doit être équilibré par la résistance du tuyau : de là, pour celui-ci, un effort dont on comprend la violence, l'eau étant incompressible, et le tuyau ne pouvant prendre que fort peu d'allongement, en tout sens. Le même fait se produit avec une moindre intensité si l'on n'a soin de ne faire varier que très progressivement le débit : c'est ce que l'on appelle « le coup de bélier ».

compenser l'écoulement du bas, un vide s'est produit dans la partie haute, suffisant pour que, sous l'effet de la pression atmosphérique extérieure, quelques tuyaux de cette partie haute aient été aplatis en forme de huit ». Ainsi donc, un même accident faisait périr dans une conduite le bas par excès, et le haut par défaut de pression intérieure !

Aussi verriez-vous maintenant toutes les conduites métalliques surmontées d'un prolongement vertical ouvert, où l'eau prend librement son niveau : ces « reniflards », car tel est le nom propre de ces tuyaux, donneraient accès à l'air en cas d'avarie, suivie d'une brusque vidange.

La conduite métallique nous amène à l'usine génératrice de puissance, aux turbines (1).

On ne connaît guère, en Franche-Comté, que les turbines à axe vertical, et c'est en effet le moteur indiqué lorsqu'il faut utiliser des chutes de faible hauteur et à grand débit.

Tel n'est pas le cas le plus ordinaire au pays de la houille blanche, aussi n'y voit-on, guère que la turbine à axe horizontal, beaucoup plus commode d'entretien et d'accouplement avec les machines diverses à conduire.

On a poussé très loin l'étude de ces moteurs, ce qui a permis de les plier à toutes les exigences de la pratique et de les porter à un haut degré de perfection.

Les progrès réalisés dans cette voie sont tels que certains constructeurs ont pu promettre des rendements de 80, 85 % même de la puissance théorique de la chute. Mais de semblables résultats sont malaisés à constater autrement qu'à l'aide de réservoirs de capacité connue (*C. R. H. B.*, t. I, p. 293).

(1) Le passage relatif aux turbines n'a pas été lu en séance publique.

Aussi, en pratique, compte-t-on sur un rendement de 75 % recueilli sur l'arbre de la turbine, ce qui n'expose à aucun mécompte et rend les calculs fort simples, puisqu'à 100 kilos de puissance brute correspond un cheval de 75 kilos sur le moteur.

Si autrefois peut-être les difficultés de fabrication ont pu empêcher d'adopter certaines formes pour les ailettes des turbines ou les directrices de leurs distributeurs, il n'en est plus de même à présent, et les surfaces les plus compliquées, les épaisseurs les plus faibles s'obtiennent aisément dans nos fonderies de fonte. Mieux que cela : l'acier commence à se substituer à ce dernier métal, permettant, entre autres avantages, d'accélérer la rotation sans craindre les ruptures par la force centrifuge qui se sont produites autrefois.

Je n'oserais, Messieurs, vous retenir sur ce sujet un peu spécial, et cependant je voudrais bien vous dire quelques mots de deux types un peu extrêmes de ces moteurs. Tous deux nous viennent d'Amérique, mais se construisent sur le continent, et les appareils dont je vais vous parler ont été l'œuvre de constructeurs dauphinois bien connus (1).

Le tracé que je fais passer sous vos yeux représente une turbine Francis de 120 HP, débitant 430 litres par seconde sous 28 mètres de chute. L'eau lui est fournie sur le pourtour par un tuyau en colimaçon à section décroissante; elle traverse un distributeur à directrices mobiles et agit alors sur une roue à ailettes en hélice de forme bien étudiée, qui constitue le moteur proprement dit. Puis elle se rend au bief inférieur par un tuyau concentrique formant siphon et toujours baignant dans l'eau, suivant l'artifice bien connu pour utiliser toute la chute, quel que soit le débit.

---

(1) MM. Neyret-Brenier et Cie, de Grenoble, à l'obligeance extrême desquels je dois les dessins communiqués.

Vous serez sans doute frappés d'une analogie intéressante : ce moteur est la réciproque d'une pompe centrifuge.

Il est remarquable par la constance de son rendement, qui ne varie pas avec le débit, grâce au mode de régulation. Le régulateur, en effet, agit sur les directrices du distributeur de façon à ouvrir ou étrangler la section des orifices d'accès de l'eau sur la roue ; le fluide moteur arrive toujours avec la direction convenable.

La turbine dont vous avez le dessin sous les yeux développe une puissance tout à fait variable, actionnant une dynamo qui tantôt ne sert que d'excitatrice à un alternateur voisin, tantôt assure en outre un service d'éclairage ou actionne des moteurs à fonctionnement intermittent.

On pourrait reprocher à la turbine Francis d'être d'un mécanisme un peu compliqué et, partant, coûteux : la roue Pelton que je vous présente se recommande, au contraire, par son extrême simplicité ; n'a-t-elle pas quelque ressemblance avec la roue à cuillère d'antan ? Mais le rendement est bien différent : la roue que vous voyez peut développer 150 HP à 750 tours avec un débit de 44 litres et 345 mètres de chute. Actionnant divers moteurs à marche intermittente et surtout une locomotive électrique qui remorque des trains sur une ligne à pentes souvent très fortes, cette turbine doit, comme l'autre, développer un travail essentiellement variable. Elle s'y prête sans la moindre difficulté et, en dépit de son apparence rudimentaire, se laisse parfaitement gouverner par un régulateur.

Je me suis laissé aller à prononcer le nom de ces ingénieux appareils qui assurent la constance de certains éléments, vitesse, voltage par exemple : ils ont, eux aussi, permis à l'habileté de nos constructeurs de se donner libre carrière et cela en adoptant des solutions diverses, suivant les moteurs à contrôler. Les difficultés à vaincre étaient autres encore que ne le soupçonne le grand pu-

blic, pour qui la condition nécessaire et suffisante semble être d'arriver le plus vite possible à retrouver la vitesse de régime. Cela conduirait à des fermetures brusques de vannes et à des coups de bélier peut-être meurtriers pour les conduites métalliques. D'où nécessité de ne jamais dépasser une certaine vitesse dans la commande des orifices réglant le débit, et, par suite, de se tenir entre deux limites assez voisines.

Le cours d'eau que nous avons suivi nous a ainsi mis en possession d'une force motrice toute prête, nos chevaux « sauvages, » pour employer la qualification en usage chez les praticiens, se trouvent dès à présent domptés.

Cela pouvait paraître suffisant à Bergès, établi dans la belle vallée du Grésivaudan, près d'une bonne route et d'une voie ferrée, mais ce n'était point le cas le plus habituel : les projections me permettront de faire passer sous vos yeux une pauvre usine au fond d'un entonnoir, avec un étroit défilé pour seule issue, et comme étouffée par les hauteurs qui l'enserrent. On a vu pire : une photographie bien connue du chemin de fer de la Mure représente la voie audacieusement posée sur les stratifications très inclinées d'une formation schisteuse. Qui aurait jamais conçu la pensée de créer une usine dans ce ravin sauvage, plus propre, semblait-il, à inspirer le pinceau d'un Gustave Doré que les calculs d'un hydraulicien? Cette usine existe cependant : c'est celle d'Avignonet, déjà mentionnée plus haut. Triomphant de mille difficultés, un barrage a relevé les eaux du Drac sur 3,500 mètres de long et créé une chute de 23 mètres, avec un débit de 20 mètres cubes en basses eaux, de 35 mètres en eaux moyennes.

Personne ne l'ignore aujourd'hui : c'est l'électricité qui a permis l'utilisation de ces forces motrices dispersées et comme emprisonnées dans la haute montagne.

Ce résultat est encore récent, puisque des expériences d'octobre et novembre 1885 avaient donné des résultats

décourageants, du moins au point de vue industriel. Au congrès de 1902, le problème était résolu d'une façon qui semblait très satisfaisante; cependant un conférencier, M. Boissonnas, étudiait un transport d'énergie sous 40,000 volts et à 200 kilomètres de distance, établissant ainsi les limites supérieures que l'on entrevoyait alors.

Six ans se sont écoulés et déjà, depuis plusieurs années, une ligne de plus de 350 kilomètres fonctionne d'une manière très satisfaisante « entre les usines des montagnes californiennes d'Électra et Colgate et San-Francisco. »

Si bien que l'on admet aujourd'hui la possibilité d'une transmission de 1,000 à 1,200 kilomètres, à partir des chutes du Zambèze, pour l'alimentation des villes de Johannesburg et Prétoria (1).

Faut-il, Messieurs, vous rappeler comment a été si brillamment remportée cette victoire de l'électricité sur la distance?

Une chute d'eau, vous le savez, a une puissance proportionnelle au produit de deux facteurs : le nombre de litres ou de kilogrammes qu'elle débite par seconde et la hauteur de chute en mètres.

Par une analogie souvent invoquée, la puissance électrique se mesure au produit d'un certain nombre d'ampères par un nombre de volts. Un même produit, par conséquent une même puissance, peut s'obtenir au moyen de voltages très différents, pourvu que l'on fasse varier en raison inverse l'ampérage.

La nécessité d'éviter des dangers conduit à utiliser des courants à faible voltage et d'intensité d'autant plus grande : tout naturellement, ce fut sur ces courants que l'on essaya d'abord le transport de la puissance. Si l'on obtint un succès théorique, ce fut au prix d'un rendement

---

(1) Pacoret, *Technique de la houille blanche.* Introduction, p. XIV, et p. 13.

si faible qu'il constituait un échec au point de vue industriel.

Le même problème, repris avec des courants survoltés, conduisit au contraire à une solution satisfaisante. C'est que la déperdition varie proportionnellement, non pas au nombre des ampères, mais à son carré. Vous voyez tout de suite le résultat : à égalité de déperdition, suivant que vous transmettez du courant à 100 ou à 10,000 volts, la section de cuivre qu'il faudra pour votre conducteur variera dans la proportion de 10,000 à 1. Donc, dans le second cas, économie énorme sur le prix du cuivre, économie dans le même sens sur les supports et les frais de pose.

C'est ainsi que tel transport de force pratiquement irréalisable pour une tension de 100, 200, 500 volts, devenait possible moyennant survoltage ; vous voyez que l'on est allé très rapidement dans cette voie (1).

Fallait-il, pour obtenir ces précieux résultats, conserver à l'arrivée ces tensions colossales et tenir les consommateurs sous la menace perpétuelle d'être « électrocutés » ?

Grâce encore à la merveilleuse flexibilité de l'électricité, il est facile de revenir à des tensions inoffensives. Pour ne vous signaler que la solution la plus simple, celle aussi à laquelle on recourt le plus souvent, le transformateur permet de substituer à un courant alternatif donné un courant de même nature, d'un voltage quelconque, supérieur ou moindre, et cela sans l'intervention d'aucun moteur, tout l'appareil restant à l'état statique.

Que faut-il pour cela ? Un noyau de fer lamellé formant cadre et, centrées sur un ou deux des côtés, des bobines isolées, différentes l'une de l'autre par le diamètre des fils

---

(1) Cela n'eût pas été possible sans les progrès que l'on a réalisés en même temps dans l'aménagement des lignes (isolateurs perfectionnés, appareils de sécurité, etc.).

et le nombre des spires qui les constituent. Le courant envoyé dans l'une engendre dans l'autre un courant d'un voltage dépendant du nombre des spires ; mieux que cela : un même transformateur peut livrer du courant à des voltages divers si, au lieu d'une bobine unique, on en a plusieurs et qu'on se ménage, par des connexions faciles à modifier, la faculté de faire passer le courant total par toutes les bobines successivement, ou de le partager entre celles-ci, chaque fraction ne parcourant qu'une bobine. Entre ces deux extrêmes, on peut se ménager plusieurs combinaisons (1).

On a aussi le moyen, quoique moins simplement, de transformer le courant continu.

Mais revenons à l'utilisation de notre puissance.

Ce n'est pas seulement le transport de l'énergie pour lequel l'électricité a fourni une solution que l'on n'aurait osé espérer aussi parfaite.

Introduite dans les ateliers, après les avoir éclairés, elle y apporte les plus heureuses ressources mécaniques, actionnant les gros comme les moindres outils ; on lui devra peut-être la résurrection du travail en famille.

Elle crée des industries chimiques dont certains produits rendent déjà à la société d'importants services.

Mais c'est surtout l'électro-métallurgie, où dès à présent elle fait merveille, fournissant, pour la fabrication des aciers spéciaux, des ressources inespérées.

Grâce à elle, en effet, on a pu connaître en alliages définis et bien dosés des métaux jusqu'alors objets de simple curiosité, mais d'un prix inabordable. Purs ou alliés au fer, le nickel, le chrome, le tungstène, le molybdène, le vanadium même, se préparent couramment par des pro-

---

(1) Vous reconnaissez là ces montages en tension ou en dérivation bien connus pour les piles.

cédés électriques et apportent sous cette forme des ressources inestimables pour la fabrication des aciers fins tels qu'en réclament en particulier l'industrie de l'automobile, les constructions navales et le matériel de guerre.

Loin de s'arrêter à l'entrée des forges, la nouvelle énergie y pénètre pour lutter avec le combustible minéral : le four électrique se développe avec rapidité, non qu'il remplace en général le haut-fourneau, encore qu'il puisse traiter directement le minerai, mais avec la mission de refondre la fonte et les riblons d'acier. Son succès à remplir ce rôle menace la fabrication de l'acier au creuset d'une concurrence victorieuse. Enfin, même au cœur du pays noir, on songe à recourir à lui pour une suprême épuration permettant d'expulser certains éléments nuisibles trop tenaces, en particulier le soufre et le phosphore.

L'électricité a un rôle prépondérant dans la production du cuivre. Si, comme grande consommatrice de ce métal, elle a montré des exigences impérieuses et toutes nouvelles, c'est son concours qui a permis d'y donner satisfaction. Enfin on s'adresse encore à elle, et de plus en plus, dans la métallurgie des autres corps, par voie sèche ou voie humide.

Voilà, grâce au concours de cette nouvelle force, bien des emplois offerts à la houille blanche et, semble-t-il, un brillant avenir ouvert devant elle. Une puissance gratuite en apparence, facile à exploiter, et cela en général dans des contrées déshéritées de combustible minéral ! Qui ne fonderait sur son concours les plus belles espérances ?

Gardons-nous cependant d'un enthousiasme excessif, après lequel la réaction risquerait de dépasser aussi la mesure, et pour cela examinons un peu le faible de la nouvelle industrie.

D'abord la puissance hydraulique n'est gratuite qu'en apparence, ayant exigé des frais considérables de premier établissement ; car, ne l'oublions pas, il a fallu construire

des maçonneries, transporter des matériaux et monter des machines dans des régions souvent presque inaccessibles. Si parfois le cheval hydraulique pris sur l'arbre de la turbine a pu descendre au prix de revient minimum de 100 fr., pour de très fortes chutes, il atteindra jusqu'à 600 fr., même pour des chutes de 2,000 HP au moins (1). Il se serait même élevé à 1,200 fr. à Fure et Morge.

Ce n'est pas là sa plus grande cause d'infériorité : plus haut déjà j'ai mentionné les énormes variations de débit des cours d'eau alpestres ; permettez-moi d'y revenir pour vous en signaler les funestes conséquences et vous indiquer brièvement les tentatives faites pour y remédier.

Considérons le débit caractéristique d'étiage, celui au-dessous duquel on ne descend pas pendant plus de dix jours l'an (2) ; il représente la puissance utilisable d'une manière continue sans approvisionnement d'eau artificiel.

Ce débit est considérablement au-dessous du débit moyen ; le rapport entre les deux varie suivant le régime, les conditions de parcours, de climat et de nature du sol. Pour m'en tenir au torrent dont j'ai parlé plus spécialement et à une chute que l'on y aménage, des calculs très prudents prévoient, pendant les deux tiers de l'année, un débit triple de celui d'étiage, et en fait on s'outille en vue d'utiliser un travail plus considérable encore.

Vous saisissez les inconvénients de cette méthode; il faudra prévoir deux fabrications : l'une correspondant à une marche permanente à force minima, l'autre employant les chevaux de surplus à travailler à des produits que l'on peut mettre en stock.

S'agit-il d'engagements pris, d'une fourniture régulière,

---

(1) Pacoret, *Technique de la houille blanche*, p. 423.

(2) Compte rendu du congrès de la houille blanche, t. I, p. 190. Communication de M. l'ingénieur en chef René Tavernier.

d'un éclairage public, par exemple? Les variations de débit seront plus funestes encore et pourront obliger à recourir à des moteurs de fortune, actionnés au combustible minéral.

La tendance des entreprises actuelles paraît être plutôt de grouper autant que possible des puissances hydrauliques à régime différent, dont les minima ne coïncident pas dans le temps; elles conserveront encore des centrales à la houille, mais y recourront moins souvent.

Et puis, surtout, elles s'efforceront de se procurer des chutes à réservoirs : réservoirs naturels quand il y a des lacs, sauf, d'une part, à en élever le niveau par des barrages, et, de l'autre, à se ménager la faculté de l'abaisser par des galeries aboutissant près du fond; réservoirs artificiels comme celui déjà existant d'Avignonet, ou celui à créer par le barrage de 70 mètres prévu pour Paris.

En général, de hautes chutes à réservoir se prêteront très bien à une utilisation variable, comme en comporte un service d'éclairage ou même de fourniture d'énergie. C'est ainsi que la chute a créer sur le Rhône, pour alimenter la capitale, débiterait beaucoup plus de jour que de nuit.

Si le réservoir est assez vaste, il fonctionnera non seulement comme régulateur diurne, permettant de franchir les « pointes » du diagramme de consommation, mais encore en substituant aux variations quotidiennes une moyenne en rapport avec son volume. Tel est le rôle des grands lacs, et en particulier du Léman, grâce aux vannes de Genève.

Cependant, les variations diurnes risqueraient de porter préjudice aux usiniers en aval; de là, la nécessité d'avoir des bassins compensateurs, chargés tantôt d'emmagasiner, tantôt de restituer de l'eau, de façon à équilibrer l'effet des manœuvres de vannes à l'amont.

Je n'ai pas, d'ailleurs, à insister sur ce sujet, après

l'étude magistrale (1) d'un de nos confrères sur des forces motrices naturelles bien connues de vous tous.

Mais, en vérité, Messieurs, comment me suis-je laissé entraîner aussi loin, et n'ai-je pas bien abusé de votre patience? Et quelle témérité, alors que certains d'entre vous étaient tout prêts, peut-être, à venger sur ma chétive personne la belle nature, parfois un peu maltraitée par la houille blanche !

Sans attendre vos reproches, permettez-moi de solliciter, du moins, les circonstances atténuantes : laissez faire le temps, et les barrages prendront une patine moins agressive pour l'œil, surtout si la mousse s'y emploie; les tuyaux ramperont modestement dans les fourrés, et quand vous les verrez contraints de se dresser contre une falaise, vous ne refuserez pas quelque admiration aux audacieux qui les auront accrochés. Et parfois, du haut des déversoirs, jailliront des cascades artificielles qui achèveront de vous apaiser.

Toutefois, je me sens impuissant à disculper ces lignes de fils qui viennent se projeter sur les plus beaux paysages et s'imposer brutalement à la vue.

Hâtons-nous de penser qu'ils ont été le véhicule d'un bien-être et d'un progrès aussi rapide qu'inespéré.

Progrès matériel incontestable : j'en appelle à tous ceux que, récemment encore, n'arrêtaient pas la lenteur des trajets, la rusticité des gîtes et d'autres fléaux qu'il serait malaisé de dépeindre en style académique. Partout ils constateraient, maintenant, une complète et heureuse transformation (2).

---

(1) La houille verte et les forces motrices du lac de Saint-Point, par le commandant Allard (*Revue de Franche-Comté*, mai 1907).

(2) Il n'est que juste, en notant ce changement si favorable, de mentionner la part qu'y ont prise de nombreuses Sociétés, Touring-Club, Club-Alpin, Touristes du Dauphiné, etc., et surtout les syndicats d'ini-

En peut-on dire autant du progrès moral? Hélas! je crains fort que la civilisation ne prête aux mêmes développements contradictoires que les langues du vieil Ésope; et qui sait, même, si le réquisitoire ne l'emporterait pas sur les éloges?

Cependant, sans sortir du domaine que nous venons d'entrevoir, quel merveilleux spectacle nous est offert par ce dernier quart de siècle, et quels sentiments de reconnaissance il devrait provoquer!

Non content de donner à l'homme l'usage de tout ce que lui révèlent ses sens, le Créateur met à sa disposition des forces inconnues, pour lesquelles il n'est plus de distances ni de barrières. Il lui apprend à les gouverner comme l'esclave la plus soumise, et à exploiter à leur aide ce magnifique domaine de la matière. Et demain, peut-être, tout cela se réalisera sans intermédiaire tombant sous nos sens (1)!

Résultat d'autant plus impressionnant que nous sommes loin de constater la même marche à pas de géants dans la conquête de la « science plus parfaite ». Ici, ce n'est plus moi qui parle; écoutez cet aveu du grand lord Kelvin lors des fêtes du cinquantenaire de son professorat :

« Je ne sais aujourd'hui rien de plus au sujet des forces électriques et magnétiques, ou des relations de l'éther avec l'électricité et la matière, ou de l'affinité chimique, que je n'en savais et que je n'en enseignais à mes élèves au jour de ma première leçon (2). »

Soucieuse, avant tout, des résultats pratiques à obtenir,

---

tiative. La ville de Grenoble est justement fière d'avoir donné l'exemple et créé le premier de ces syndicats.

(1) La télémécanique sans fil, découverte de M. Branly (E. Monier, *la Télégraphie sans fil*, p 128).

(2) *Revue de métallurgie*, 1908. Mémoires, p. 2.

la houille blanche attend de la science pure la connaissance des phénomènes et du parti à en tirer, plutôt que la pénétration et l'analyse de leurs causes. Elle peut donc, ce me semble, se féliciter sans arrière-pensée des résultats obtenus, et trouver dans son court passé un encouragement à poursuivre de nouvelles conquêtes.

De plus autorisés vous en entretiendront peut-être par la suite, car, certes, je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé mon sujet. Visant beaucoup moins haut, j'aurai atteint mon but si j'ai pu éveiller en vous quelque sympathie pour cette jeune et, à beaucoup d'égards, si française industrie.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Si, dans ce que vous appelez votre vie de forgeron, vous avez beaucoup manié le marteau, vous avez dû aussi vous exercer à tenir la plume; car, autrement, vous n'auriez pas réussi à écrire, avec autant de clarté et même de poésie, un discours sur les questions les plus ardues de l'industrie moderne.

Vous n'êtes pas né en Franche-Comté, mais la plus grande partie de votre carrière industrielle s'est passée tout près de nous, dans cette grande usine des forges d'Audincourt, où vous avez été le collaborateur des Reverchon et des Saglio.

A côté de ces éminents industriels, dont les noms sont restés en honneur dans notre pays, vous étiez bien placé non seulement pour connaître tous les secrets de l'art métallurgique, mais encore pour apprendre l'art plus difficile, beaucoup plus difficile, surtout à notre époque, de gouverner une grande manufacture, de maintenir l'ordre

et la paix dans les ateliers, d'entretenir la concorde et une confiance réciproque entre les patrons et les ouvriers.

Des intérêts de famille vous ayant déterminé à vous fixer à Besançon, vous étiez bien désigné pour entrer dans notre compagnie, car nous n'oublions pas que les sciences figurent en première ligne dans notre programme. Au XVIIIe siècle, quand fut fondée l'Académie, on avait déjà pour la science un amour que les merveilles qu'elle a réalisées depuis ces temps-là justifient pleinement. Ceux-là seuls poussent cet amour trop loin, qui prétendent que la science doit suffire à tout. Mais un tel fanatisme n'est guère celui des vrais savants, comme le prouvent les paroles de lord Kelvin que vous nous avez citées.

Soyez donc le bienvenu, Monsieur. L'Académie se félicite de vous compter parmi ses membres, aussi bien en se reportant à ses lointaines origines, qu'en songeant aux magnifiques perspectives que cette nouvelle industrie de la houille blanche, dont vous nous avez entretenus, nous ouvre sur l'avenir.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

En 1909

Par M. le Chanoine ROSSIGNOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 28 janvier 1909)

Deux travaux seulement sont présentés, cette année, au concours du prix Marmier : l'un est la monographie d'une famille, l'autre intéresse toute la province.

Le premier, qui a pour titre : *La famille Bouhelier, de Cernay-sur-Maîche*, ne serait que la réédition d'une brochure de M. Ulysse Robert, augmentée de certains détails empruntés, dit l'auteur, aux documents anciens, aux manuscrits et aux coutumes du temps.

Il est assurément souhaitable que les écrits de ce genre se multiplient, afin de sauver de l'oubli les souvenirs et les traditions de nos villages. Ils ont l'inconvénient, quand ils viennent à un concours, de n'offrir qu'un intérêt secondaire et de ne pas beaucoup contribuer à l'histoire de la Franche-Comté.

Puisque le manuscrit que nous avons à juger nous est donné comme une seconde édition de l'ouvrage de M. Ulysse Robert, l'auteur aurait pu nous indiquer dans

quelle mesure il s'en est aidé : le lecteur, qui n'a pas en main le premier travail, ne devine pas ce que le second apporte de nouveau. Ceci n'empêche pas les trente-huit pages très bien écrites et les cinq chapitres de conserver l'intérêt spécial qui s'attache au sujet.

La famille Bouhelier a été anoblie par Charles-Quint, pour reconnaître les services de deux de ses membres en plusieurs guerres, et spécialement à la bataille de Pavie (1524).

Le chapitre premier fait remonter l'origine de ces héros jusqu'aux croisades et aux templiers ; il les suit en diverses expéditions et, quand vient la bataille de Pavie, il en prend le récit dans deux historiens dont le choix s'explique par l'époque où ils écrivaient : Du Bellay et Gollut. Le premier rapporte que François Ier, assailli par *trois ou quatre hommes d'armes*, eut son cheval tué sous lui, fut blessé à la jambe et obligé de se rendre. L'auteur affirme, *sur une tradition de la famille*, que les deux Bouhelier étaient des trois hommes d'armes qui eurent l'honneur de s'emparer de la personne du roi, ou au moins de le forcer à rendre ses armes au vice-roi de Naples. Si notre manuscrit avait plus longuement cité Gollut, on y trouverait peut-être le nom du troisième *homme d'armes*, lequel était aussi Franc-Comtois. C'était Jean d'Andelot, originaire d'Andelot-en-Montagne, « premier escuyer d'escuyrie de Charles-Quint, qui, à Pavie, fut longtemps aux prinses avec François Ier lui-même qui le blessa à la joue. » Un texte semblable, s'il existait, prouverait beaucoup en faveur de Bouhelier.

De nombreux emprunts sont faits aux ouvrages de seconde main ; quand de meilleurs documents sont reproduits, on voudrait les voir suivis d'une étude ou d'une critique qui en montre la valeur.

Les lettres de Charles-Quint anoblissant les Bouhelier sont la partie vraiment intéressante de l'ouvrage. L'au-

teur ne cesse pas de nous intéresser même quand il s'étend longuement sur les droits et les privilèges qu'elles accordent. Le droit de chasse au faucon, par exemple, est le prétexte d'une explication, en cinq pages, de l'élevage et du dressage de cet oiseau.

La généalogie de la famille anoblie est bien faite. Rien n'est à y ajouter pour ceux de ses membres qui sont restés dans nos montagnes ; on désirerait plus de détails sur le caractère, le genre de vie, les occupations, les services de ceux qui *ont acquis des biens seigneuriaux ou rempli des fonctions importantes.*

Un nouveau travail, qui serait une troisième édition, comblerait sûrement ces lacunes ; nous désirons qu'il soit fait et publié.

Celui-ci, comparé à l'œuvre de M. Monot, dont il va être question, ne peut tenir que le second raug.

Ce dernier travail, publié en un volume in-8 de 300 pages, a pour titre : La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle, ou Description de la Haute Bourgogne connue sous le nom de Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (1552-1562). Traduction nouvelle, accompagnée de notes, par Émile Monot, professeur au lycée de Lons-le-Saunier.

On s'étonne d'abord de ne pas trouver, dans l'introduction, une biographie de Gilbert Cousin. L'auteur s'en excuse. « M. Pidoux, dit-il, a ce travail sur le chantier. L'entreprendre en dehors de lui, c'était m'exposer à faire quelque chose d'inexact et d'incomplet ; solliciter de lui des renseignements, c'était tomber dans l'indiscrétion. Que M. Pidoux me permette du moins de lui rappeler que les amis de Cousin attendent impatiemment son étude. »

Une autre raison me semble justifier cette omission. Gilbert Cousin n'est ici qu'un géographe et un historien ; or il a été tout autre chose. Né à Nozeroy en 1506, il rencontre Érasme à Fribourg, en 1530, devient son secrétaire et son collaborateur. Sa vie, comme celle de son maître, est une

espèce de controverse mêlée à toutes celles qui agitaient le monde de leur temps. L'un et l'autre, chanoines, humanistes, philosophes, théologiens hardis, ils sont fanatiques de la Renaissance, inclinent, sans y tomber, du côté de la Réforme, et laissent à leurs biographes le souci de décider, suivant leurs préférences, s'ils sont morts au dedans ou en dehors de l'Église.

Un parallèle entre ces deux hommes serait une façon originale d'écrire leurs vies.

Le mérite littéraire d'Érasme lui a fait une telle réputation qu'il semble personnifier l'Europe lettrée. En France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, il reste dans sa patrie : les rois veulent l'attacher à leur cour, le pape lui offre la pourpre, Luther essaie de l'attirer à son parti ; il reste indépendant. Son secrétaire le suit souvent, l'admire et l'imite toujours ; mais, suivant l'opinion du dernier de ses biographes (1), il n'est « qu'un humaniste de second ordre sans savoir supérieur, bon pédagogue, non encyclopédiste, simplement un bon ouvrier des lettres. » Il est mort en 1572.

Une pareille digression, sous la plume de notre auteur, n'aurait qu'une relation bien éloignée avec une géographie de la Haute Bourgogne. Dans la crainte de trop dire, M. Monot n'a rien dit du tout ; attendons, avec lui, l'étude de M. Pidoux.

La description de Gilbert Cousin commence à Besançon et à Nozeroy, où il s'arrête avec une complaisance marquée. Aucune cité n'est plus *charmante* ni plus *illustre ;* elle est petite, mais elle l'*emporte* sur les plus grandes villes de la Bourgogne ; aucun site n'est plus *remarquable.*

De là, Cousin longe les rives du Doubs, de Pontarlier à Montbéliard, d'où il revient à Besançon par la vallée qu'arrose cette rivière. Une seconde excursion dans la monta-

---

(1) M. Lucien Febvre.

gne semble réparer un oubli et va des Hôpitaux à Vercel. Toute la partie haute du Jura est ensuite explorée, de Bourg-de-Sirod à Dole, en passant par Saint-Claude et Arbois ; puis c'est une incursion entre Faverney et Champlitte; le voyage se poursuit de Poligny à Lons-le-Saunier, passe dans la vallée de la Loue et se termine à Vesoul, Luxeuil et Jonvelle.

Chemin faisant, l'auteur n'oublie ni un monument, ni un fait remarquable, ni un homme quelque peu célèbre. Il traite chaque sujet suivant son importance. Il parle en termes élevés du parlement de Dole et signale en passant les flageolets de Saint-Claude et les vins de Château-Chalon. Suivant lui, les habitants de Nozeroy ont un langage *particulièrement choisi, harmonieux* et *distingué ;* ceux des Usiers sont *spirituels* et *facétieux*, on cite leurs *bons tours* et leurs *bons mots.*

Tout cela est écrit en un latin qui, pour ne pas ressembler à celui de Cicéron, n'en est pas moins classique. On ne connaît plus guère cette langue, les nouveaux programmes la feront bientôt oublier. Ne serait-il pas plus sage de rester fidèle aux traditions de nos pères et de ne pas chercher une autre langue universelle?

Dans sa préface, M. Monot annonce qu'il traduit avec « exactitude, conservaut les effets de style et même les négligences. Quel que soit l'auteur, dit-il, que ce soit un Tacite ou très modestement un Gilbert Cousin, il me paraît que le devoir de l'interprète reste le même. »

Je dois dire, malgré sa modestie, que M. Monot a remarquablement tenu parole en rendant d'une manière parfaite les effets de style, mais en atténuant les négligences. On voit qu'il travaille *ex professo;* sa traduction, littéralement copiée sur le texte, est aussi exacte qu'élégante.

Toutefois, les notes qui l'accompagnent en font l'incontestable valeur. Sans elles, la plupart des noms propres ne

rappelleraient que des souvenirs obscurcis par le temps; aucun de ces souvenirs n'est oublié. L'histoire des hommes et des choses est faite avec autant de compétence que d'impartialité ; au cours d'observations savantes, quelques erreurs sont redressées et des fantaisies relevées ; telle celle qui fait venir de Nazareth le nom de Nozeroy. Le mérite est reconnu partout, sans acception de personnes.

Si l'ouvrage était moins instructif et moins agréable, on serait tenté de dire que l'érudition dépensée dans ces notes est sans proportion avec l'importance du sujet. Ceci même serait un avantage pour le lecteur, à qui deux tables alphabétiques facilitent toutes les recherches.

La commission, vu l'importance du travail, la valeur de la traduction et des notes, a proposé à l'Académie d'accorder à M. Monot la totalité du prix Marmier. Cette proposition a été acceptée dans la séance du 21 janvier.

ÉPISODES

DE LA

VIE MILITAIRE EN FRANCHE-COMTÉ

AU XIX[e] SIÈCLE

Par M. Armand BOUSSEY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 28 janvier 1909)

Messieurs,

Parmi les écrivains militaires du siècle dernier qui, soit dans leur correspondance, soit dans leurs mémoires, nous ont raconté les grandeurs et les servitudes de leur métier, quelques-uns, sans être Franc-Comtois de naissance, nous appartiennent cependant dans une certaine mesure; ils ont été nos hôtes pendant quelques mois ou quelques années de leur carrière, ils se sont trouvés mêlés à quelques épisodes de notre histoire provinciale; nous leur avons fourni — je veux dire notre pays et nos compatriotes — la matière de plusieurs pages de leurs mémoires. La liste en est déjà longue (1) et s'accroît tous les

---

(1) Sans avoir la prétention de donner cette liste au complet, je note du moins les noms les plus importants qu'elle comprendrait. Ce serait celui du marquis de Vauvenargues, capitaine au régiment du Roi, dont le séjour à Besançon, en 1737 et les années suivantes, est antérieur à la période que nous étudions et qui mérite cependant d'être cité comme

jours, je ne pouvais songer à vous en citer tous les noms, et, dans l'obligation où j'étais de me borner, j'ai choisi dans cette galerie quatre figures de soldats, également intéressantes, quoique fort différentes d'aspect, et dont l'étude nous conduira à travers l'histoire des premières années du XIXe siècle aux premières années du XXe. Les trois premiers sont les contemporains de nos grands-pères et de nos pères, le quatrième est de notre génération ; ce n'est pas seulement de notre pays, mais aussi des nôtres et presque de nous-mêmes, qu'ils nous entretiennent. C'est ce qui fait pour nous l'intérêt de leurs récits, et ce qui fera en même temps l'a-propos et, s'il le faut, l'excuse de la lecture que je soumets à votre indulgence.

I.

Le nom qui se présente à nous le premier, par ordre de date, est celui de Bugeaud. Bugeaud n'a pas laissé de mémoires, mais ses lettres à sa sœur, Mlle Phillis de la Picon-

---

l'un des plus distingués et des plus sympathiques représentants de l'armée de l'ancien régime. Pour la période révolutionnaire et impériale, aux noms du chevalier de Mautort, du général Curély, du baron Séruzier et du général Boulard dont nous a entretenus, il y a quelques années, notre confrère M. le docteur Ledoux, dans sa brillante étude sur Besançon sous le premier Empire, je joindrais ceux de Louis de Frotté, le futur chef de la chouannerie normande, qui séjourna pendant quelque temps dans notre ville comme lieutenant au Colonel général, et du baron de Comeau, lieutenant au régiment de Metz artillerie, à Besançon également, où il assista à la première explosion des troubles révolutionnaires. Puis viendraient les prisonniers de la citadelle, les Vendéens d'abord, d'Andigné et Bourmont, ce dernier étudié par notre confrère M. Lieffroy, dans les *Annales franc-comtoises* (années 1892-1893) ; sous la Restauration, à côté du colonel Combe. prendraient place le général Radet, dont le même confrère nous entretenait en 1893, et le général Marchand. Le dernier nom de la liste serait celui de l'écrivain allemand Th. Fontane, qui passa dix-huit jours à la citadelle. On trouvera, dans la *Revue bleue* du 12 décembre 1891, la traduction des pages qu'il consacre dans ses mémoires au séjour involontaire qu'il fit dans la vieille prison militaire.

nerie, en tiennent lieu, et permettent de le suivre pas à pas dans les premières années de sa carrière. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il vint pour la première fois à Besançon, au printemps de 1806. Depuis deux ans, il servait dans les vélites de la Garde ; il avait gagné à Austerlitz les galons de caporal, qui lui donnaient le rang de sous-officier, et venait d'être nommé sous-lieutenant au 64e régiment de ligne.

Quelques semaines après, Bugeaud rejoignait son régiment en Allemagne, faisait avec lui la campagne de 1806, était blessé à Pultusk, et revenait en 1807, avec le grade de lieutenant, à Besançon, où son second séjour ne dépassa pas l'année 1808.

Dans ce court laps de temps, Bugeaud n'eut sans doute pas beaucoup l'occasion de fréquenter les salons bisontins. Il est probable qu'il n'en éprouva guère le désir. Ses goûts le portaient ailleurs, et ses confidences à sa sœur nous apprennent qu'il consacrait tout son temps à l'étude de son métier.

« La ville est charmante, lui écrivait-il le 9 juillet 1806,
« mais je n'ai pas le temps d'en jouir. » Et il ajoutait :
« Je travaille beaucoup à tout ce qu'un officier ne peut se
« dispenser de savoir. D'abord aux manœuvres, puis à la
« partie administrative du corps pour les finances, les lois
« militaires. Tout cela ne me donne pas un instant, parce
« que je ne voudrais pas paraître ignorer toutes les choses
« qui constituent le militaire éclairé, et qui ne peuvent
« s'acquérir que par de l'étude ou une longue habitude. »

Il insiste quelques jours plus tard :

« Tu ne seras peut-être pas fâchée de connaître l'em-
« ploi de mon temps. Le voici : à cinq heures du matin,
« l'exercice jusqu'à sept ; de sept à neuf, dans ma chambre
« à m'instruire ; à neuf heures, je rassemble les sergents-
« majors, pour les conduire chez le gros major prendre
« ses ordres pour le service ; à dix heures, je réunis tous

« les sous-officiers et caporaux, pour les instruire dans la « théorie et le règlement militaires ; à onze heures et « demie, je passe l'inspection des hommes de garde. De « midi à trois heures, je suis assez libre ; cependant, j'ai « l'administration d'une compagnie qui remplit une partie « de ce temps. A trois heures, je vais dîner ; ensuite au « café lire la gazette. Cela me conduit jusqu'à cinq heures, « où recommence l'exercice ; il dure jusqu'à sept. Après « cela, je vais faire un tour de promenade ou quelques vi- « sites, et je reviens dans ma chambre, où je m'occupe « jusqu'à onze heures. Joins à tout ce tracas quatre ou « cinq toilettes par jour, et tu peux juger si j'ai du temps « de reste. »

Voilà, certes, une journée bien remplie pour un sous-lieutenant de vingt-deux ans, et ces détails, un peu menus, ne vous sembleront pas mesquins, si vous songez que c'est le vainqueur d'Isly, l'organisateur de notre conquête algérienne, qui se préparait, par ce sévère apprentissage, à mériter l'éloge qu'un juge compétent a fait de lui, en l'appelant « le plus grand des chefs militaires, et le dernier des professeurs de guerre qu'ait eus l'armée française contemporaine. »

J'aurais voulu, Messieurs, vous intéresser par le piquant d'une antithèse, que j'aurais choisi la figure du colonel Combe pour l'opposer à celle de Bugeaud. Mais cette comparaison s'imposait à moi, sans que j'aie ni à la chercher ni à la fuir.

Jamais deux hommes furent plus différents.

Bugeaud était fils du marquis de la Piconnerie, gentilhomme campagnard du Limousin, dont la fortune, qui semble avoir été toujours médiocre, avait encore été dérangée par la Révolution. Combe appartenait à une riche famille bourgeoise, et ses premières années se passèrent à Paris, dans cette société frivole qui semblait vouloir rattraper, par l'excès de son luxe et de sa légèreté, le temps

perdu pendant la Terreur. Bugeaud, sans avoir le temps de faire ses études, s'engageait à vingt ans, sans enthousiasme et par pis aller, se réservant de quitter l'armée, dès qu'une occasion se présenterait d'utiliser son activité d'une façon plus conforme à ses goûts et plus lucrative pour lui et pour les siens. Combe, au contraire, cédait à une irrésistible vocation, à laquelle rien ne manquait, pas même l'inévitable opposition de sa mère, lorsque, après avoir étudié, autant que l'on pouvait le faire alors, dans une pension à la mode, il entrait, à seize ans, à l'École militaire de Fontainebleau.

Le contraste de leurs débuts se retrouve à la fin de leur carrière. Ils avaient, tous les deux, quitté l'armée en 1815. La révolution de 1830 les y avait fait rentrer. Mais, tandis que Combe ne s'élevait pas au delà du grade de colonel, et terminait, dans ce qu'il appelle « l'impasse de l'état-major des places, » une carrière dont les débuts avaient été brillants, Bugeaud avait la fortune que vous savez, et mourait, en 1849, maréchal de France et duc d'Isly, n'ayant plus rien à attendre du destin.

Le caractère, chez eux, diffère plus encore que la fortune. Nous avons vu Bugeaud se consacrant tout entier, par devoir et par raison, à un métier qui n'était pas celui de son choix, et qui ne devint que plus tard la passion de sa vie. Les qualités militaires de Combe sont, au contraire, toutes spontanées, et semblent ne rien devoir à l'étude. C'est le type du brillant officier de cavalerie, d'une bravoure à toute épreuve, mais qui, au moment du danger, sait tempérer, par un sang-froid digne d'un vétéran, ce que son audace pouvait avoir de trop juvénile et de trop aventureux. Tel il nous apparaît, en particulier, dans la campagne de Russie, dont il nous a laissé un récit qui est à lire, même après les pages classiques de Fézensac et de Ségur.

A sa rentrée en France, Combe avait à peine pris le

temps de courir à Paris embrasser sa mère, qui le croyait mort, et s'était rendu à Gray, où se reformait son régiment, le 8e chasseurs. Avait-il déjà oublié les longues angoisses de la retraite dans la neige et les algarades des cosaques ? La lamentable aventure d'un de ses compagnons d'armes aurait pu les lui rappeler. Voici la triste histoire qu'il nous raconte :

« Dans quel état revenait le respectable et brave Périola ! « Perclus des mains et des pieds, sa tête chauve n'étant « plus assez forte pour résister à trente degrés de froid, il « était presque fou quand il nous rejoignit près de Glogau, « sous la conduite de quelques camarades. Lors de son « retour à Gray, dépôt du régiment, il ne tarda pas à « perdre entièrement l'usage de ses facultés intellec- « tuelles, et, dans sa folie, il allait de porte en porte, de- « mandant du pain ou l'hospitalité, s'informant des « cosaques, et excitant la pitié et l'émotion de tous les ha- « bitants de la ville, par la douceur comme par la cause de « son aliénation mentale. »

Mais la jeunesse a ses privilèges, et il y a des grâces d'état. Combe avait vingt-deux ans à peine et était capitaine de chasseurs à cheval, il oublia Périola, et, en attendant l'ouverture d'une nouvelle campagne et les victoires que, dans sa pensée, le génie de l'Empereur ne pouvait manquer d'assurer à la France, il s'amusa ferme, et, avec lui, toute la brigade de cavalerie qui tenait garnison à Gray.

Le 8e régiment de chasseurs était commandé par le comte de Périgord. Une mutuelle estime et les épreuves subies en commun, pendant la campagne de 1812, avaient rapproché, jusqu'à l'intimité, le jeune capitaine et son colonel, qui n'était pas beaucoup plus âgé que lui. D'autre part, le marquis de Talhouët, qui commandait le 6e régiment, était le camarade de pension de Combe. Les deux colonels étaient immensément riches, et donnaient souvent l'exemple d'une gaieté un peu turbulente.

Les banquets se tenaient habituellement sur la promenade des Capucins, où de longues tables réunissaient les officiers et les chasseurs des deux régiments.

Un jour, une réunion d'un caractère plus intime se termina par un esclandre, qui dut faire époque dans la mémoire de la ville, et que Combe raconte avec une certaine complaisance.

C'était à l'hôtel du Sauvage, qui a disparu lorsqu'on a tracé la rue qui rejoint la haute ville à la gare, et dans le jardin duquel je me souviens d'avoir joué, dans mon enfance, avec le petit-fils de l'hôtesse de 1812, Mme Grémailly. Un riche propriétaire de la région, le comte R. de la T., avait invité à un punch les officiers des deux régiments, avec lesquels sa fortune et son nom l'avaient mis naturellement en relation.

Je laisse ici la parole à Combe.

« La soirée commença d'abord avec calme, par égard « pour l'amphitryon ; mais, comme la tête de M. de la T. « s'échauffait sensiblement en nous excitant à boire et en « joignant l'exemple au précepte, il finit par s'écrier :

« Ah ! çà, messieurs, ai-je réuni une société d'officiers « de cavalerie légère ou une société de femmes ? Il n'y a « encore rien de cassé !

« A cette époque, la manie, la mauvaise habitude de « casser et de briser était générale, à la suite de tout repas « militaire. En conséquence, après avoir dit ces mots, « M. de la T. lança sur le plateau le verre qu'il tenait à la « main.

« Ce fut le signal d'un tapage infernal. Vermot prit un « verre et le jeta contre une grande glace, qui vola en « éclats. Deux vases de porcelaine, avec leurs globes, su- « birent le même sort ; un violent coup de pied renversa « la table ; tout ce qu'elle portait, verres, plateaux, bol à « punch, flambeaux, assiettes de pâtisserie, roula sur le « plancher, et se confondit en mille pièces ; les bougies

« s'éteignirent, et le vacarme fut bientôt à son comble.
« Les habitants de Gray, croyant qu'on se battait à « mort, se rassemblèrent dans la rue, sous les fenêtres, « que nous ouvrîmes alors pour jeter dehors tout ce qui « nous tomba sous la main. En moins d'un quart d'heure, « il ne restait plus dans la chambre que les quatre murs, « encore étaient-ils endommagés.

« Deux lits complets, avec leurs rideaux et leur balda- « quin, une commode, un secrétaire, deux fauteuils et « toutes les chaises, qui avaient été rassemblées, for- « mèrent bientôt, dans la rue, un vaste monceau de débris, « qui s'éleva presque jusqu'au premier étage.

« Quand il ne resta plus rien à jeter, M. de la T., récla- « mant un instant de silence, s'écria :

« Voilà qui est bien, mais, puisqu'il ne reste plus rien à « jeter par la fenêtre, il faut nous y jeter nous-mêmes.

« Déjà, pour donner l'exemple, il avait posé le pied sur « le support de la croisée, lorsque nous le retînmes de « force. Il entra alors dans une grande colère, disant que « ceux qui ne descendraient pas ainsi dans la rue ne « seraient que des poules mouillées.

« Pour éviter de graves accidents, je m'éclipsai un mo- « ment de la salle où se passait cette scène, j'allai déta- « cher la corde du puits, et, l'ayant fixée solidement à la « croisée, par la barre du milieu, je cédai le pas à notre « amphitryon, qui le réclamait à tue-tête. Ce fut ainsi que « nous descendîmes, les uns après les autres, au moyen « de la corde, en nous dépêtrant de notre mieux au milieu « des débris amoncelés.

« Quoique la nuit fût assez avancée, une foule considé- « rable garnissait la rue et le devant de l'hôtel. La plupart « des spectateurs s'étaient munis de lanternes, car il « n'était point encore, à cette époque, question de l'éclai- « rage par le gaz, et les réverbères mêmes étaient rares.

« Avec deux montants de lit, on fit un brancard, sur le-

« quel on posa un matelas pour recevoir M. de la T., et,
« ainsi porté par quatre d'entre nous, comme en palan-
« quin, il fut promené par toute la ville, à la lueur des
« lanternes et aux sons des casseroles, des chaudrons et
« autres ustensiles de cuisine de l'hôtel, frappés plus ou
« moins en cadence.

« Pendant ce trajet, il haranguait la foule de la manière
« la plus burlesque, embrassait alternativement ses por-
« teurs, et se démenait sur son matelas de la façon la plus
« comique. Le réveil fut moins agréable, car la carte à
« payer, qui lui fut présentée le lendemain, se montait à
« plus de cent louis. »

Les autorités locales crurent devoir informer de cette algarade l'Empereur, qui en sourit et qui pardonna. Nous ne serons pas plus sévères que lui, en songeant qu'après les épreuves que venaient de subir ces jeunes gens, leur insouciante gaieté était peut-être plus méritoire que répréhensible. Quelques jours après, les chasseurs du 6e et du 8e avaient repassé le Rhin, et couraient à des folies plus héroïques.

Combe devait revenir plusieurs fois en Franche-Comté ; nous le retrouvons successivement chef de partisans, Robinson vivant dans les bois et, enfin, prisonnier à la citadelle de Besançon.

Pendant les Cent-Jours, un Bourguignon, le commandant de Chambure, avait organisé à Dijon un corps de partisans, chargé d'arrêter l'invasion des Autrichiens dans les montagnes du Doubs. Combe eut le commandement des cavaliers qui servaient d'éclaireurs à la petite troupe. Celle-ci s'établit à Saint-Hippolyte, et rayonna dans les montagnes voisines. Grâce à son activité, et malgré les embarras que causèrent souvent à Chambure et à Combe l'indiscipline et l'impétuosité imprudente de leurs soldats, le résultat désiré fut atteint ; les Autrichiens, harcelés de toutes parts, crurent à l'existence d'un corps plus consi-

dérable, et hésitèrent longtemps avant de pénétrer dans le pays. Mais, quelques escarmouches heureuses ne pouvaient avoir d'influence sur le résultat définitif de la campagne. De Chambure et Combe apprirent un jour, à Saint-Hippolyte, le désastre de Waterloo, que toute la France connaissait depuis une semaine, et durent aller rejoindre, au delà de la Loire, les débris de l'armée impériale.

Quelques semaines plus tard, Combe faisait le même chemin, mais en sens inverse. Son patriotisme, son amour enthousiaste de Napoléon, le regret de son avenir militaire compromis ne lui permettaient pas de se résigner à la défaite ; il croyait la revanche possible, et, suivi de deux sous-officiers de son régiment et d'un domestique, il revenait en Franche-Comté, avec l'espoir de soulever les populations à la fois contre les étrangers et contre les Bourbons. Il arriva, par des chemins détournés, jusqu'à la porte de Dampierre-sur-Salon, où vivait un riche maître de forges de ses amis, Jean-Baptiste Dornier. Celui-ci était le fils de Pierre-Claude Dornier, qui avait représenté le département de la Haute-Saône à la Convention, avait voté la mort du Roi, et profité de la Révolution pour faire une grande fortune. C'est ce Claude-Pierre qui, dans les derniers jours de sa vieillesse assagie, interrogé par une dame de ses amies sur les motifs de son enthousiasme révolutionnaire et, en particulier, de sa participation à la condamnation de Louis XVI, lui fit cette réponse, à la fois très naïve et très significative : « Eh ! madame, que pouvait faire un pauvre père de douze enfants ? » Jean-Baptiste Dornier avait connu Combe pendant le séjour de ce dernier à Gray ; il l'avait suivi pendant sa courte campagne de partisans en 1815, c'était un bonapartiste fervent. Combe avait raison de compter sur lui. Malheureusement, dans les populations où notre héros croyait trouver le désir et l'enthousiasme de la vengeance, il ne rencontra que la fa-

tigue, le découragement et la terreur. Là où il croyait combattre, il fallut se cacher.

Voici comme il raconte l'aventure :

« .... Il fut décidé que nous irions nous établir dans le « plus épais d'une forêt voisine de la forge, où se trou- « vaient quelques cabanes de charbonniers, dont une était « habitée par une famille dans laquelle Dornier pouvait « avoir toute confiance. Nous nous y rendîmes la nuit « suivante avec nos chevaux qui furent placés dans un « hangar, et nous nous installâmes sur de la paille dans « une petite cabane couverte en chaume.

« Le frère de Dornier, resté chez lui, nous envoyait des « vivres par un domestique fidèle, et nous tenait au cou- « rant de tout ce qui se passait. Il avait annoncé notre « départ, même aux ouvriers de la forge, et nous étions « si bien cachés qu'il eût été impossible de nous découvrir, « car nous avions rendu les approches de notre retraite « encore plus impénétrables, au moyen de branches entre- « lacées et en effaçant toute trace de sentier.

« Je ne puis dire que nous étions dans une oasis, et je « m'ennuyais à mourir, n'ayant d'autre distraction que « la chasse à la pipée, que notre hôte le charbonnier, « grand amateur de ce genre d'amusement, avait organi- « sée pour nous autour d'un chêne.

« Cette inaction, cette incertitude n'étaient pas long- « temps supportables pour un caractère comme le mien. « Tout espoir d'un soulèvement m'étant interdit par la « terreur qu'inspiraient les mesures prises par le gouver- « nement, je me décidai à quitter à tout risque ma re- « traite et à rentrer dans ma famille. »

Les mêmes sentiments, les mêmes illusions devaient ramener encore une fois Combe en Franche-Comté. En 1820, quoique marié depuis quelques mois à peine, il se laisse entraîner dans une conspiration bonapartiste qui devait éclater dans l'est de la France. De son propre aveu,

l'entreprise était insensée. « Une tête à peu près sans cer-« velle pour agent principal et quelques paysans, voilà, « dit-il, avec quoi il s'agissait de renverser un gouverne-« ment établi ! » A peine arrivé à Dole, Combe s'aperçut qu'il n'y avait rien à faire et songea à revenir à Paris. Mais il était suspect, on le surveillait et, le 11 mai, il était arrêté à Besançon avec le colonel Planzeau, sans doute « la tête à peu près sans cervelle » dont il parle ; il fut conduit à la prison de la ville, puis de là à la citadelle.

Depuis quelques années, la vieille prison d'État avait reçu successivement dans ses murs des représentants de tous les partis vaincus ; c'était le tour des bonapartistes. De pareils hôtes sont quelquefois gênants pour ceux qui les gardent. Pour éviter les embarras d'un jugement, on les invitait à sortir en laissant les portes grandes ouvertes et en supprimant les sentinelles. D'autres, avant Combe, avaient compris l'invitation et en avaient fait leur profit. Combe n'eut pas cette complaisance, il persista à prendre son rôle de prisonnier au sérieux et à rester, quoiqu'il s'ennuyât fort sur son rocher.

« Pendant mon heure de promenade, dit-il, je jouissais « d'une vue magnifique, dans toute l'étendue du péri-« mètre des rondes de la citadelle ; le cours du Doubs, qui « se perd dans les montagnes de la Suisse, la ville de « Besançon tout entière en panorama, les routes de Bel-« fort, de Lyon, de Dole, de Gray, de Strasbourg se pré-« sentaient à mes yeux ; la liberté m'entourait de tous ses « charmes ; c'était encore un supplice de plus, j'en étais « séparé par un précipice de deux cents pieds de profon-« deur. »

Combe finit par obtenir la seule chose qu'il demandât, c'est-à-dire des juges. Au mois d'avril 1821, il fut conduit à Riom, où la cour d'assises l'acquitta le 10 juillet, après quatorze mois de détention. C'était la fin de ses aventures.

Le maréchal de camp comte Boniface de Castellane, qui vint à Vesoul, au mois de septembre 1831, prendre le commandement de la brigade de cavalerie casernée dans cette ville et à Gray, appartenait à la même génération que Bugeaud et Combe. Il avait sur eux l'avantage d'une haute naissance. Déjà, sous l'Empire, il lui avait dû un avancement plus rapide; dès 1813, il était colonel et commandait à ce titre le 1er régiment des gardes d'honneur. La Restauration lui avait donné le commandement des hussards du Haut-Rhin; dès 1822, celui des hussards de la garde lui avait valu le grade de maréchal de camp avec lequel il avait fait la campagne d'Espagne, en 1824.

Il arrivait à Vesoul malgré lui : « Je vais, dit-il, prendre « le pauvre commandement dont M. le maréchal Soult m'a « gratifié; je ne compte pas y faire de vieux os, mais je « commence par obéir. » Les raisons de son mécontentement n'avaient rien d'offensant ni pour la Comté, ni pour les Comtois; elles étaient d'ordre exclusivement militaire : on lui donnait une brigade de cavalerie légère, c'était une brigade d'infanterie qu'il aurait voulu. « L'in-« fanterie, disait-il, est l'arme dans laquelle, une fois « arrivé au grade de lieutenant général, je désire suivre « ma carrière.... C'est avec l'infanterie que l'on fait réelle-« ment la guerre et qu'on peut acquérir une véritable « gloire. »

Castellane arrivait avec la réputation d'un administrateur minutieux et d'un disciplinaire très ferme. Il la méritait; il appartenait à l'école des militaires qui pensent que les règlements sont faits pour être obéis et la discipline pour être respectée.

Plus tard, si l'on en croit la légende qui s'est faite autour de son nom, dans le grand commandement de Lyon où il a fini sa carrière avec le titre de maréchal de France, il aurait poussé jusqu'à la manie le souci du détail et le respect de la lettre de la loi; il n'est pas de mon sujet et



encore moins de ma compétence d'étudier si l'armée française n'eût pas plutôt gagné que perdu à être préparée à l'épreuve de 1870 par des chefs de l'école de Castellane ; mais il semble bien qu'en 1831, à Vesoul, sa fermeté était nécessaire et qu'il vint à propos.

Les « trois glorieuses journées » de juillet avaient eu les effets qui sont coutumiers aux révolutions. Elles avaient excité plus d'ambitions et de convoitises qu'elles n'en avaient satisfait ; elles avaient troublé les esprits, remué les passions, et l'armée, plus peut-être encore que les autres parties de la nation, avait été atteinte par cette démoralisation. Elle souffrait de maux qui s'engendraient et se multipliaient les uns les autres ; l'esprit d'indiscipline et la délation chez les soldats, et chez les chefs l'indécision, le découragement et la faiblesse.

Castellane revient plusieurs fois, dans ses mémoires, sur cette situation qui n'aurait pu se prolonger sans danger ; il écrit notamment, le 2 novembre 1831 : « Le laisser « aller, très fort dans notre armée dès avant les événements de juillet, a fait depuis d'immenses progrès ; cela « ne peut pas être autrement d'après les encouragements « donnés aux dénonciateurs, et sur beaucoup de points à « l'indiscipline. Les mauvais sujets, les mauvais serviteurs sont tous de grands patriotes qui veulent couvrir « de leur opinion leur méchante manière d'agir. Lorsqu'un « supérieur les punit pour manquer à leurs devoirs, ils « sont toujours prêts à crier qu'ils ont affaire à un carliste « et qu'ils sont victimes de leur bonne manière de penser. « La peur de ces propos fait que beaucoup de chefs aiment « mieux laisser mal faire. »

Ce mal avait sévi notamment dans les deux régiments de la brigade de Castellane. Au 9e chasseurs, qui résidait à Gray, il y avait un commencement de soulèvement ; au 2e, les actes d'indiscipline se succédaient, et le colonel était trop faible pour avoir raison des mauvais esprits.

Écoutons encore Castellane :

« Deux maréchaux des logis, ayant insulté un adjudant-
« major, avaient mérité d'être traduits en conseil de
« guerre; ils ont demandé à me parler. J'ai été au quar-
« tier. Ils se sont plaints de prétendues vexations de leurs
« officiers; le seul fait articulé par le maréchal des logis
« Arnaud, l'orateur, a été d'avoir été appelé « mauvais
« sous-officier ». « Cela n'est pas une insulte, lui ai-je dit;
« si vous servez mal, vous avez été traité comme vous le
« méritez; vous ne pouvez articuler aucun mauvais traite-
« ment, vous êtes un calomniateur. Vous avez cru trouver
« en moi un appui pour les insubordonnés, vous vous trom-
« pez : indiscipline et moi n'entrerons jamais par la même
« porte; j'y périrais plutôt. La subordination est aussi
« nécessaire aux sous-officiers qu'aux officiers; s'ils ne
« respectaient pas les épaulettes, la troupe, à son tour,
« enverrait promener les maréchaux des logis. J'aurai les
« yeux sur vous; à la première faute d'insubordination,
« vous serez cassé. » Cela les a calmés, et mon discours a
« fait le meilleur effet sur le régiment. »

A Gray, la même fermeté de langage produisit le même effet et tout rentra dans l'ordre. Les soldats et les sous-officiers s'aperçurent qu'ils n'avaient qu'à obéir et les officiers comprirent qu'ils pouvaient compter sur leur général.

Parmi les causes qui rendaient sa tâche de réorganisation plus difficile, Castellane n'hésite pas à compter la réintégration dans les cadres des officiers qui avaient été mis en demi-solde en 1815 et qui, depuis cette époque, avaient vécu complètement étrangers au métier militaire. Peut-être exagère-t-il à ce sujet, mais d'après lui ce ne seraient pas les meilleurs qui auraient été rappelés, et pour quelques-uns qui montraient de la bonne volonté, la plupart, ayant tout oublié, ne voulaient rien apprendre, manœuvraient mal, se faisaient moquer d'eux par les soldats

et entretenaient l'indiscipline par leur faiblesse. Il aimait trop, du reste, les vrais soldats pour estimer ceux qui n'en ont que le nom et l'habit et en sont souvent la dangereuse caricature. Sous prétexte de réserve, le nouveau régime avait imaginé des légions départementales de vétérans ; il ne semble pas en avoir fait grand cas. « J'ai « passé la revue de la compagnie des quarante cinq « vétérans de la Haute-Saône ; ils sont habillés et n'ont « pas encore de fusils ; ils sont logés chez les bourgeois, « chose peu favorable à la discipline, surtout dans une « première formation. »

La garde nationale demande qu'il lui fasse le même honneur, il s'y résigne comme à une corvée. « Il m'a fallu « passer la revue des trois cents hommes de la garde « nationale de Vesoul, pour leur être agréable. Le baron « Bouvier, jeune homme possédant 25,000 livres de rente, « les commande, ils sont très fiers d'être habillés. »

Il faut ajouter du reste que les jugements qu'il porte sur les gens et les choses qui sont étrangers à l'armée ne sont pas empreints de plus de bienveillance. L'ironie, pour ne pas dire plus, se retrouve partout. Est-ce dédain de grand seigneur pour un parvenu des nouvelles couches ou mépris du militaire pour ce qu'on appellera plus tard le pékin ? Voici le portrait légèrement caricatural qu'il trace du préfet de Vesoul, cependant un homme de mérite :

« M. Amédée Thierry, ancien précepteur du duc de « Valençay, est un petit jeune homme à lunettes, autrefois « professeur d'histoire à Besançon, il fait le préfet avec « succès à Vesoul depuis la révolution de juillet. C'est « M. Guizot qui l'a fait préfet, il a de l'esprit et de la « politesse dans les manières, sa figure est chafouine. »

Il assiste à une soirée, et se souvenant sans doute des salons élégants de la haute société parisienne, il couche sur son cahier cette note moqueuse :

« Soirée chez le sous-intendant militaire Ponçot. Les

« femmes de la société vésulienne étaient au grand « complet, au nombre de cinq. »

Le 22 octobre, Castellane se rend à Besançon pour voir le lieutenant général Morand et note brièvement ses impressions de voyage. « Le pays est joli et tourmenté. « Beaucoup de montagnes, l'aspect de Besançon est « triste. »

Voilà pour le paysage, voici maintenant pour les habitants : « Les Franc-Comtois sont de braves gens, tranquilles « et paisibles sous tous les gouvernements, mais ils ne sont « pas bouffons; leur accent est lamentable. Les femmes « sont remarquables par leur force et non par leur grâce. »

Je ne me donnerai pas la peine véritablement trop facile de réfuter ce dernier jugement. Les Franc-Comtois, quelques-uns d'entre eux du moins, se chargèrent d'infliger à Castellane un démenti et de faire preuve devant lui, et un peu à son détriment, de la vivacité de caractère qu'il leur refuse un peu légèrement. Le général n'était resté que quelques semaines dans le pays, en 1831. Il y revint pour quelques jours au mois d'août 1850; il accompagnait le prince-président. On sait quel mauvais accueil reçut celui-ci au bal public qui lui était offert aux halles. Castellane raconte ainsi la scène et la part qu'il y prit :

« Après le dîner chez le préfet Pardailhan, on a eu le « tort d'emmener le président à un bal public, on a donné « pour raison que le duc de Nemours avait été à un bal « semblable. Nous étions au moment d'y arriver, lorsqu'un « commissaire de police est accouru et a dit au prince « qu'il ne pouvait y entrer sans courir des dangers. Je « lui ai dit alors en lui prenant la main : « Il n'y a plus à « reculer, il faut avancer. » Il a été de mon avis. Nous « sommes entrés; à peine dans la salle, le président a été « assailli de « Vive la République! » Il a été pressé comme « font les galériens lorsqu'ils veulent étouffer un des « leurs; j'ai, un moment, été inquiet pour lui. J'ai mis

« l'épée à la main, et, à la tête de quelques chasseurs à « pied du 4e bataillon, je suis parvenu à le dégager, je « crois qu'il n'y avait pas de temps à perdre; jamais on n'a « vu un pareil guet-apens. Le préfet Pardailhan était dans « la plus grande sécurité, le maire Convert était venu, « quelques moments auparavant, dire que tout allait pour « le mieux. »

Le lendemain, cette scène scandaleuse avait sa contre-partie. Le prince, au retour du polygone où il avait passé en revue les troupes de la garnison et la garde nationale, était accablé de bouquets par la population. L'un de ceux-ci atteignait Castellane au genou et le blessait.

Nous n'avons pas à suivre le général, bientôt maréchal de France, dans les dernières années de sa vie, ni à dire ses amers regrets de n'avoir pas eu à conduire dans les plaines du Pô, en 1859, l'armée de Lyon dont il était si fier, ni à raconter sa mort survenue en 1862. En le quittant, nous disons adieu à la Grande Armée : nous ne rencontrerons plus de ces vieillards que nous considérions dans notre enfance comme des demi-dieux d'une époque héroïque, lorsque nous songions, en les voyant passer. qu'ils avaient été à Austerlitz, à Saragosse, à Moscou.

II.

Si nous disons adieu à l'armée d'hier, en quittant Bugeaud, Combe et Castellane, avec le comte de Pimodan, nous saluons l'armée d'aujourd'hui et celle de demain. Dans les dernières années de leur brillante carrière, c'est sans doute aux aventures épiques dont leur jeunesse avait été témoin que le duc d'Isly et le maréchal Castellane rêvaient le plus volontiers. Cette bonne fortune a manqué à leurs successeurs. Ceux-ci se gardent sans doute d'oublier les leçons du passé, mais s'ils rèvent, c'est à l'avenir. Ajoutons à cela que des devoirs nouveaux, des préoccu-

pations auxquelles échappait l'officier d'hier, s'imposent à l'officier d'aujourd'hui. C'est pourquoi, en même temps qu'une curiosité plus vive et plus sympathique, pour le pays et pour les habitants, en même temps qu'un talent bien supérieur d'observation et de style, nous allons trouver dans les mémoires de M. de Pimodan l'expression de sentiments que ses anciens n'avaient guère eu l'occasion d'éprouver et encore moins d'exprimer.

Dans les derniers jours d'octobre 1881, le sous-lieutenant de Pimodan, sorti depuis quelques semaines de l'école de Saumur, arrivait à Gray pour prendre son service au 1er régiment de dragons. Onze ans auparavant, au mois d'août de l'année terrible, fuyant avec sa famille l'invasion allemande, il avait aperçu le pays au passage. Malgré les tristesses de l'heure, la petite ville, pittoresquement étagée sur sa colline abrupte et baignée d'un brillant soleil d'été, avait charmé ses regards d'enfant; cette courte vision n'avait pas été étrangère au choix que le jeune Saumurien avait fait pour sa première garnison.

Mais, au mois d'octobre 1881, le soleil n'était pas de la partie, et les premières heures furent plutôt mélancoliques. « Le temps était froid, nous dit M. de Pimodan, le ciel « gris, la bise âpre, constante et mêlée de bruine. Comme « je dépassais Langres, les gouttes lourdes d'une pluie « neigeuse, annonciatrice de l'hiver, vinrent cingler les « vitres de mon wagon, et j'arrivai transi dans ma nou- « velle capitale. Nul passant n'animait les abords de la « gare, le sol boueux devenait glissant sous le givre, le « brouillard tombait si dense que la clarté des réverbères « très espacés en faisait remarquer l'épaisseur plus qu'elle « ne la perçait. Néanmoins, pris d'une curiosité hâtive, le « cœur serré par l'appréhension de l'inconnu, je partis « au hasard dans la ville, cherchant à deviner le quartier, « la rue, la maison où j'élirais ma demeure. »

Heureusement la rencontre d'un camarade de promotion venait rendre au jeune sous-lieutenant, quelque peu désenchanté, son courage et sa bonne humeur, et le lendemain ils étaient deux pour affronter la curiosité des Graylois et des Grayloises qui accouraient sur les portes ou se retournaient dans les rues pour dévisager les nouveaux venus, et l'épreuve plus intimidante encore de la présentation au colonel et au corps d'officiers.

M. de Pimodan n'a pas gardé rancune à Gray de la première soirée morose qu'il y a passée. Il en dépeint les modestes attraits avec une complaisance dont je suis personnellement touché.

Je reconnais bien ma petite ville natale dans l'esquisse suivante : « Le vieux Gray s'étage sur la pente raide d'un « plateau dominant la Saône. D'anciennes ruelles zigza- « gantes et coupées d'escaliers grimpent au plus court la « déclivité, tandis que les rues neuves, infléchies à droite « et à gauche, atteignent le plateau par des courbes « adoucies. »

Je ne suivrai pas cependant l'auteur des *Simples souvenirs*, lorsque, obéissant à la suggestion d'un préjugé bien enraciné, il croit retrouver dans les monuments graylois, dans les noms et le type des habitants, l'empreinte d'une influence espagnole ; je sais combien peu cette opinion résiste à l'étude attentive des dates, des faits et des textes.

Rien de plus exact, au contraire, que la page consacrée à la description et à l'histoire de la basse ville ou du port, dont la prospérité, si brillante dans la première partie du siècle dernier, s'est lamentablement effondrée dans la seconde. J'ai assisté à la décadence commerciale dont parle M. de Pimodan, j'ai entendu les pavés de la Grande-Rue résonner sous les derniers chariots chargés des gueuses de fontes fondues dans les hauts-fourneaux du voisinage, et j'ai vu les derniers bateaux, grossièrement

construits par les *Taquiers* (1), conduire à Lyon les farines moulues dans les grands moulins Tramoy. Que restait-il de tout cela en 1881, d'après M. de Pimodan ? une fabrique de vins de raisins secs. Elle a disparu à son tour. De temps à autre, un superbe bateau de la Lorraine allemande, propre et ciré comme un meuble de salon, remonte ou descend lentement la rivière sans s'arrêter. Les grands moulins restent du moins, la Saône, toute paresseuse qu'elle est, en fait mouvoir les nombreuses turbines, et grâce à celles-ci l'électricité remplace les réverbères dont M. de Pimodan regrettait la rareté.

Si la ville comprend deux quartiers fort distincts, elle possède aussi, — peut-être serait-il plus juste de dire : elle possédait — deux sociétés : l'une, de tendance républicaine, habitant les quais et la ville basse; l'autre, éminemment réactionnaire, cantonnée sur le plateau et les premières pentes descendantes, chacune ayant ses salons, ses femmes élégantes, ses hommes à succès, incapable cependant, les jours de bal et faute de danseurs, de se suffire à elle-même. On fusionnait alors, mais sans renoncer aux malices et aux petites méchancetés de salon. M. de Pimodan en raconte quelques-unes. « Les officiers, « nous dit-il, possédaient le privilège d'être également « bien accueillis partout, à condition de rire aux éclats « quand M[me] X., de la ville haute, appelait du bout des « dents les élégantes de la ville basse : « ces dames de la « côte de Barbarie », et de sourire finement lorsque M. Y., « de la ville basse, se gaussait pour la centième fois des « anciennes réceptions de la ville haute. On y servait pour « seul rafraîchissement des verres d'eau à peine édulcorée « par un très petit morceau de sucre, et, comme un jour

(1) Les Graylois désignent ainsi les constructeurs de bateaux. Cette expression est sans doute de la même famille que les mots *taquer* et *taquoir* usités dans les imprimeries.

« d'orage l'eau s'était teintée d'ocre, tout le monde s'écria « en voyant les verres : « Si maintenant on se met à pas- « ser des sirops, il n'y aura plus moyen de recevoir sim- « plement. »

Avec M. de Pimodan, je reconnais encore le quartier de cavalerie avec sa longue façade et sa grande place où manœuvraient de mon temps les lanciers, superbes avec leurs plastrons jaunes et leurs longues lances dont le vent faisait claquer les flammes rouge et blanc, et le dimanche, les élégances de la messe de onze heures à l'église paroissiale, la parade à la musique sous *les Tilleuls*, puis, à l'heure du goûter, les stations chez les pâtissiers à la mode, MM. Rougy et Mme Bouvet. — Mme Bouvet qui, vingt ans auparavant, vendait déjà aux écoliers des chaussons aux confitures dont je n'ai jamais trouvé l'équivalent ailleurs !

M. de Pimodan ne s'en tient pas à cette esquisse générale de la société grayloise, il aborde volontiers le portrait et le traite avec un heureux mélange de spirituelle observation et d'émotion délicate. Le régiment lui fournit naturellement des modèles. Voici le croquis qu'il nous trace de son colonel, M. de Serlay :

« Fils d'une dame d'honneur de la princesse Mathilde, « petit-fils du duc de Rovigo, il semblait par ses allures, « ses qualités militaires, son ton, ses manières, ses goûts, « le tour de son esprit, tenir également des officiers du « premier Empire et de ceux du second. »

Parmi ses camarades, lieutenants et sous-lieutenants, plus différents d'âge et d'origine qu'ils ne l'ont été depuis, les deux plus anciens, auprès desquels M. de Pimodan se considère comme un enfant, un gamin, ont tenté son talent. Il nous en donne deux médaillons qui font à la fois pendant et contraste.

Le plus âgé présidait à ce titre la table des lieutenants. « Le lieutenant Champion exerçait ce sacerdoce avec

« une gravité calme et un sentiment très vif de ses droits,
« de ses devoirs, des services qu'il pouvait rendre à
« chacun.

« Je le vois encore assis à la place d'honneur, avec son
« air placide, ses cheveux rares, ses yeux un peu myopes
« et très doux, sa serviette épinglée sur la poitrine à
« l'ancienne mode, et toute son apparence de bienveil-
« lante autorité. Instruit d'abord pour être prêtre chez un
« curé de ses parents, il gardait de sa jeunesse au pres-
« bytère des manières lentes, un parler persuasif, des
« mains de prélat, le goût des soupes épaisses à la mode
« campagnarde. Nous le surnommions *mon oncle*, ce qui
« le fâchait un peu et nous faisait rire ; mais notre oncle
« était le gardien vigilant de l'esprit militaire. Nul ne
« savait comme lui guider un jeune officier manquant
« d'expérience, l'arrêter s'il se dévoyait, et lui faire accep-
« ter d'utiles avis. Sans avoir vu beaucoup de choses ni
« connu beaucoup de gens, il avait l'intuition du monde,
« et ses conseils me servirent infiniment pendant toute ma
« vie militaire.

« Après Champion, venait par ancienneté un lieutenant
« qui ne lui ressemblait guère. C'était un cadet de Gas-
« cogne, Guillaume de Rolland, superbe cavalier, homme à
« succès, brelandier infatigable mais toujours beau joueur,
« ayant à son dire — et peut-être à la vérité — perdu puis
« regagné des fortunes. Ses manières à la d'Artagnan
« nous remplissaient d'une admiration respectueuse. »

En dehors de l'armée, c'est à dessiner des portraits de femmes que M. de Pimodan s'essaie le plus volontiers. Sa touche varie avec le modèle. Voici d'abord M[me] la sous-préfète.

« Des gens qui ne s'amusaient guère étaient le sous-
« préfet et sa femme. Lui, semblait un homme aimable,
« d'esprit conciliant; elle, une femme très élégante, avec
« des cheveux bruns admirables, de grands yeux étonnés,

« des traits fins rappelant ceux de Judic jeune et maigre, « une taille souple, la plus jolie démarche. Étant riches, « ils recevaient volontiers. Mais les gens de la ville basse « leur semblaient des seigneurs de minime importance, « et ceux de la ville haute boudaient le monde officiel, à « tel point que certaines dames refusaient leur obole à la « sous-préfète quand elle quêtait le dimanche à la messe « de onze heures, car elle allait à la messe et même elle y « quêtait! Je la vois encore passant entre les chaises, « vêtue d'une robe verte à reflets métalliques comme l'aile « des cétoines, tendant sa bourse avec le joli geste un peu « timide coutumier aux quêteuses parisiennes, et remer- « ciant d'un sourire ou d'un mot. On la réputait femme « d'esprit, et comme certains officiers discutaient pour « savoir s'ils iraient à l'un de ses bals, elle déclara tout « net qu'elle n'avait jamais eu l'intention de les inviter. »

A cette page brillante et spirituelle, je préfère encore celles que M. de Pimodan a consacrées à deux vieilles dames avec lesquelles il semblait que ni son âge ni ses fonctions ne devaient le mettre en rapport. Ici, l'auteur, touché d'un pieux respect pour les modèles qu'il a sous les yeux, s'interdit tout ce qui pourrait ressembler à une ironie, même la plus innocente, et si l'on devine un léger sourire dans son récit, c'est celui d'un jeune homme de cœur, heureux de rendre hommage à la vieille demoiselle infirme qui l'a accueilli avec la bonté d'une mère ou de s'associer à la touchante émotion d'une vieille femme chez laquelle un incident réveille un vieux souvenir, et qui revit pour un instant les jours lointains de sa première jeunesse.

Son camarade Tessé l'avait conduit chez une vieille fille de ses parentes, il y revint souvent :

« Elle s'appelait Mlle Gabrielle Brugnon et demeurait « de l'autre côté de la Saône, au faubourg d'Arc-lez-Gray. « Quel était son âge? Peut-être quarante, peut-être cin-

« quante ans. Elle avait dû être charmante naguère, avec « une figure intéressante, des traits arrondis, des yeux « ingénus, des cheveux très noirs ondulants, les plus « jolies petites mains du monde; mais elle boitait si bas « qu'un perron lui semblait un obstacle et un escalier « une barrière. Malgré cela, les prétendants ne lui man-« quèrent pas; mais elle n'en eut jamais cure. Très « bonne, très fine, fort instruite, d'un mysticisme doux et « affectueux, elle consacrait toutes les forces de son intel-« ligence, de son cœur, de son imagination ardente, à son « frère Stanislas, avocat parisien réputé. Elle était inquiète, « émue, les jours qu'il devait plaider une affaire impor-« tante; elle le suivait de l'esprit, le regardait mon-« ter les marches du palais, revêtir sa toge, entrer « dans le prétoire qu'elle n'avait peut-être jamais vu en « réalité. Elle entendait le président dire : « La parole est « à maître Brugnon, » écoutait la plaidoirie de son frère, « tressaillait à l'écho des murmures flatteurs et attendait « anxieuse le prononcé du jugement.

« Excellente Mlle Brugnon! Bien qu'elle vécût assez re-« cluse, Tessé m'avait conduit chez elle, et souvent je « retournais la voir, grand enfant bercé par son affection, « car elle était dévouée comme une mère et indulgente « comme une sœur de charité. »

En 1883, Gray fut choisi pour recevoir les officiers de nationalités diverses invités aux manœuvres des 7e et 8e corps par le gouvernement français. Il fallut aviser à caser ces hôtes convenablement. Ce fut l'occasion pour M. de Pimodan d'une nouvelle bonne fortune.

« Il y avait alors à Gray, nous dit-il, une très vieille « dame, petite et tremblotante, que l'on nommait Mme Dor-« nier (1). Elle habitait, au chevet de l'église, une ancienne

(1) C'était, si je ne me trompe, la sœur du conseiller et du colonel Nourrisson.

« et belle maison, héritée de ses parents, gens fort considérables du pays. J'allai lui demander si elle voulait « bien loger un de nos hôtes, et si elle avait quelque pré- « férence de nationalité. Son visage s'anima, ses yeux « brillèrent, et elle me répondit avec élan :

« Je voudrais bien loger un jeune seigneur russe !

« On parlait d'amitié certaine, peut-être d'alliance entre « la France et la Russie. Le désir de Mme Dornier me parut « la marque d'un patriotisme averti. Mais, hésitante, « émue, semblant revenir d'un rêve instantané, elle « ajouta : Nous en avons déjà logé un en 1815.

« Pour le coup, je la regardai, stupéfait, de même que « si elle m'eût parlé de la prise de Gray sous Louis XIV. « Cependant elle n'hésitait plus et poursuivit d'abon- « dance :

« Il souffrait de plusieurs blessures et resta longtemps « à la maison, soigné par mes parents. J'étais enfant, « mais je ne l'oublie pas. Je le vois encore très pâle sur « son lit, puis essayant de faire quelques pas dans notre « jardin. Si je logeais un officier russe, je croirais que « c'est encore lui.

« Je marquai chez Mme Dornier le logement du prince « Troubetskoy. Il reçut un accueil admirable et, venu sur « le déclin du siècle en ami, bénéficia des souvenirs lais- « sés par un ennemi venu au commencement. »

Il ne faudrait pas croire que M. de Pimodan, tout entier à l'observation et à la peinture du monde, oubliait pour autant ses devoirs d'officier ; il s'y consacrait au contraire, avec l'ardeur d'un débutant et le fanatisme d'un convaincu.

Pour ses débuts, il fut chargé de l'instruction complète de jeunes soldats. Pour la première fois, son inexpérience entrait en contact avec les difficultés de son métier ; il se faisait une haute idée de ce dernier, et parmi ces difficul-

tés, la première, à son avis, celle qu'il avait le plus à cœur de surmonter, c'était de connaître les jeunes soldats qui lui étaient confiés, de gagner leur confiance et d'en faire des hommes. Voilà à quoi il songeait lorsque, comme il le raconte, il promenait « ses cavaliers effarés, puis con-« fiants, sur les bords de la Saône. »

Il a consigné le résultat de ses réflexions dans un très court, mais très substantiel chapitre de ses mémoires. Si court qu'il soit, je ne puis malheureusement le citer tout entier ; l'analyser est difficile, car on ne peut guère choisir là où tout est excellent. Le titre du chapitre : *Le rôle des officiers, l'âme des soldats*, nous indique du moins la nature des questions qui y sont traitées ; et quant aux solutions que propose M. de Pimodan, je crois les résumer exactement en empruntant à Bonald une courte et substantielle formule. Celui-ci nous dit quelque part que ce qu'il faut aux classes les moins élevées de la société, ce sont « des sentiments plutôt que des instructions, des « habitudes plutôt que des raisonnements, de bons exem-« ples plutôt que des leçons. »

Et puisque je cite Bonald, ne retrouvez-vous pas avec moi la hauteur de pensée du philosophe, et jusqu'à la tournure habituelle de son langage, dans cette phrase où M. de Pimodan élève si haut, à la fois, le rôle et les devoirs de l'officier ?

« Aujourd'hui comme jadis, l'officier est un pasteur « d'hommes, mais un pasteur héroïque, qui doit aimer « son troupeau jusqu'à lui faire le sacrifice de sa propre « vie, et trouverait néanmoins dans son âme déchirée « l'effroyable courage de la sacrifier à l'intérêt supérieur « de la patrie. »

Au mois de septembre 1882, le 1er régiment de dragons prit part aux manœuvres du 7e corps. « Quelle joie et en même temps quel tintouin ! » s'écrie le jeune officier ; cependant la joie domine, c'est pour lui l'occasion at-

tendue avec impatience de voir du nouveau, de compléter son éducation militaire, de se donner l'illusion de la guerre, qu'il entrevoit toujours, dans l'avenir, comme le but de ses travaux. Pour nous, c'est l'heureuse fortune de brillantes descriptions et d'anecdotes piquantes.

Une première étape conduisit les dragons de Gray à Dole ; sur cette longue route monotone de plus de quarante kilomètres, un seul point était à regarder et à peindre, et M. de Pimodan ne l'oublie pas, c'est Pesmes et la traversée de l'Ognon.

« Au-dessus du vieux bourg, toujours entouré de « quelques murailles, se dresse un énorme château féodal. « Les Choiseul, ses anciens maîtres, l'ont délaissé depuis « longtemps, et de nombreux propriétaires le découpent « en tranches étroites, pour y tailler des logis à leur me- « sure. Ils démantèlent les enceintes, éciment les tours, « ébrasent les meurtrières, bouchent à demi les fenêtres « à grands meneaux, appuient sur les mâchicoulis des « balcons prosaïques ou des loggias militaires. Mais ils ne « sauraient changer les hautes murailles de soutènement « qui dominent l'Ognon, pittoresque rivière au nom « malencontreux. De ci de là, les roches, vertes de mousses « et de plantes saxatiles, tombent entre les moellons striés « de lierre, bouquetés de giroflées sauvages, panachés de « capillaires, de ciguës et de grands feuillages, qui oscillent « au gré du vent. »

Après ce tableau, moitié historique, moitié paysage, voici la scène de genre : le passage du régiment à travers le village.

« Les paysans, qui javellent des céréales tardives ou « épamprent les vignes, accourent près de la route pour « nous voir passer. Des gamins attendent le régiment à « l'entrée des villages et l'escortent encore bien au delà. « Sur le seuil des portes, les ménagères nous dévisagent,

« et les filles nous regardent longuement. Beaucoup de « cavaliers sont du pays. Ils se redressent, se cambrent, « sont fiers de leur uniforme, et saluent ceux ou celles « qu'ils reconnaissent d'un nom jeté au vent ou d'un bon- « jour familier. Alors ce sont des éclats d'admiration « naïve pour le petit gars, devenu un beau soldat, des « poignées de main rapides, des œillades, des sourires, « l'offre d'un verre de vin lampé au passage. »

A Dole, M. de Pimodan manque l'occasion d'un spirituel portrait à ajouter à ceux de Mlle Brugnon et de Mme Dornier. Son ami Tessé le conduit chez une vieille amie de sa famille, Mlle Grappe, dont l'appartement est à leur disposition. Mille petits papiers indiquent, en termes badins, l'usage et la place de chaque objet, des calembours franco-latins invitent les jeunes gens à vider les bouteilles et les assiettes de friandises. Mais l'hôtesse est absente, et M. de Pimodan ne saura jamais tout ce qu'il y avait de finesse et de malice dans l'esprit de l'aimable institutrice, de pittoresque, d'inattendu et, qu'on me passe le mot, d'abracadabrant dans sa conversation. Parmi les lectrices des *Simples souvenirs*, il s'en trouvera sans doute plusieurs qui auront été les élèves de Mlle Grappe, elles souriront au souvenir des leçons où la pédagogie la plus capricieuse, l'usage le moins prévu de la méthode des leçons de choses déridaient les visages les plus mélancoliques, et forçaient à l'attention les oreilles les plus distraites, au travail les esprits les plus paresseux.

Les manœuvres se déployèrent d'abord dans la région qui domine le Mont Roland, et qui s'étend depuis la forêt de la Serre, ce petit morceau granitique des Vosges égaré dans les calcaires comtois, jusqu'au bois de la Crochère, frontière à la fois de la Bourgogne et de la grande plaine de la Saône, puis, suivant le hasard des opérations, — hasard prévu, du reste, sinon commandé par les instructions des chefs, — elles se rapprochaient jusqu'à Saint-Vit, pour

se terminer par une grande revue entre Authume et Châtenois.

Je n'ai pas l'intention, bien entendu, de les suivre dans le détail. C'est encore moins mon métier que celui de M. de Pimodan, qui avoue n'y avoir souvent rien compris. Notons, du moins, quelques-unes des impressions qu'il recueille au hasard des occasions.

Les manœuvres sont pour lui la préparation à la guerre, et cette pensée le quitte rarement.

Un jour que, caché dans un tranquille vallon avec son peloton, il n'entendait que comme un vague murmure le bruit du combat, il songe à ce qu'il faudrait, un jour de vraie bataille, de courage et de sang-froid à un éclaireur, à un cavalier d'avant-garde.

« A la vraie guerre, dit-il, sur les vrais champs de ba-
« taille, il y aura probablement aussi des vallons tran-
« quilles, et il faudra un grand cœur à de simples ca-
« valiers, batteurs d'estrade, pour se dérober à leur
« passagère protection. Le fantassin qui marche avec ses
« camarades, le canonnier qui sert sa pièce, le cavalier
« que sa charge emporte risquent un péril certain ; mais
« l'exemple des chefs, le coude à coude des camarades,
« l'élan de tous les excitent et les soutiennent. Leur bra-
« voure sera grande, sans doute, mais combien plus
« grande devra être celle du cavalier qui traverse seul la
« campagne, pour recueillir ou rapporter un renseigne-
« ment ! En froide analyse, il ne court pas d'immenses
« dangers. Un homme bien monté est difficile à pren-
« dre et les balles l'atteignent rarement ; mais chaque
« lisière boisée, chaque arbre touffu, chaque buisson,
« chaque fossé, chaque haie, chaque demeure peuvent
« lui devenir ennemis. Son péril est fait d'incertitudes,
« plus angoissantes que des réalités. S'il remplit tout
« son devoir, son unique récompense sera la satisfac-
« tion de ce devoir accompli; et si le cœur lui man-

« que, s'il se dérobe à sa tâche, Dieu seul le saura. »

Puis, dans la liberté des marches et des cantonnements, M. de Pimodan apprend à mieux connaître ses hommes, il écoute, avec indifférence d'abord, puis avec intérêt, les confidences d'un de ses brigadiers, qui lui raconte son enfance, les épreuves de sa jeunesse, ses rêves d'avenir ; comme c'est un colporteur qui a parcouru vingt fois le pays, il dit les histoires de chacun, note les bonnes maisons, celles où on serait bien reçu, et indique là-bas, dans le vallon, le moulin dont la meunière a trouvé un trésor au pied d'un poirier.

Ou bien, c'est l'amusante métamorphose d'un cavalier chétif et d'apparence timide ; il arrive dans le village dont son père est un gros bonnet, et « le voilà tout à fait « redressé. Il prend assurance, donne des ordres, indique « les logements, querit de l'avoine et gourmande l'institu- « teur, trop lent à son gré. »

L'accueil est cordial partout, chez les châtelains comme chez les paysans. L'hospitalité des premiers est plus confortable et plus distinguée. La naïveté des seconds offre plus souvent l'occasion d'observations amusantes. A Biarne, M. de Pimodan demeure chez un paysan aux allures chafouines. « Il s'informe, nous dit-il, de ce que je « gagne. Mes appointements modestes lui semblent une « fortune, et, comparant son existence à la mienne, il « ajoute avec envie : « Quel beau métier, tout de même ! « Si je m'étais engagé, je serais peut-être maintenant ca- « pitaine. C'est là que j'en gagnerais, des mille et des « cents ! »

A Étrabonne, les paysans examinent la carte de l'officier, curieux d'y trouver le nom de leur village, on y constate l'omission d'un minuscule ruisselet, et l'un d'eux de dire, d'un air capable : « Bien sûr qu'il est tout de même « inscrit sur les cartes allemandes. On y voit toutes les « maisons, avec les noms des propriétaires ! »

A Saint-Vit, M. de Pimodan est hébergé chez le curé. Son ordonnance soupe avec la servante, et fait si bien sa conquête que, de son lit, à dix heures du soir, le lieutenant a la joie d'entendre la vieille femme dire à son maitre : « Ah ! monsieur le curé, les soldats d'aujourd'hui ne sont « plus comme ceux de jadis ; il n'y a pas à les craindre. « Celui-là est joli comme un enfant de chœur, et mie plus « déluré que nos demoiselles de la confrérie, qui suivent « la procession en robe blanche. »

Mais les meilleures choses ont leur fin. Les manœuvres sont terminées, et, tandis que ses camarades sont heureux de retrouver la régularité calme de leur vie, le lieutenant reprend la route de Gray, les yeux gros de larmes, comme un enfant dont les vacances s'achèvent, et pensant à la tristesse des retours à Saint-Cyr, le soir des dimanches passés à Paris.

Quelques jours après les manœuvres, M. de Pimodan vint passer trois mois à Besançon comme chef de l'escorte du général commandant le 7e corps d'armée; il y continua son rôle d'observateur et nous donne encore quelques portraits que je puis citer sans crainte de choquer personne. Le peintre est bienveillant, les modèles étaient sympathiques, et vous aurez le plaisir de juger de la ressemblance.

Après avoir constaté les élégances un peu mêlées de piaffe et d'esbrouffe des fils Veil-Picard et noté combien leurs allures contrastaient avec celles des tranquilles Bisontins, M. de Pimodan ajoute :

« Elles ne contrastaient pas moins avec celle de feu leur « père, que chacun avait connu très simple, malgré sa « grosse fortune, très charitable pour tous et fort don- « nant aux églises. Sans accepter naturellement le Christ « pour le Messie, il le tenait, dit-on, dans la plus haute

« estime et se confondait en regrets que les Juifs l'eussent « crucifié. »

Dans les quelques lignes suivantes, les plus anciens de notre compagnie reconnaîtront, au moins dans quelques-uns de ses traits, la physionomie de leur savant et sympathique confrère, le comte de Soultrait.

« Il avait un bel état de maison, était curieux de toutes « choses artistiques et littéraires, aimait les livres rares, « les faïences, les bibelots anciens, et réalisait à merveille « le type des hauts financiers d'autrefois. »

Ce que M. de Pimodan apprécie dans son chef, M. le général Wolff, c'est le tact parfait avec lequel il sut remplir le rôle difficile de successeur du duc d'Aumale, c'est aussi la malicieuse habileté avec laquelle il se joua un jour des malveillants qui lui reprochaient de ne pas exprimer assez souvent ni assez hautement des sentiments politiques qui, dans leur pensée, faisaient partie de ses devoirs professionnels.

Le portrait de Mme Wolff est un pastel charmant de dessin et de couleur ; il est à citer tout entier.

« Mme Wolff, avec ses cheveux très blancs, son teint « rosé, son léger embonpoint, semblait une aimable « aïeule en rupture de vertugadin et de robes à panier. « Issue d'une famille aristocratique, elle avait épousé par « inclination le capitaine Wolff, s'était dévouée pour lui et « remplissait à ravir son rôle de générale. Nulle ne savait « mieux qu'elle ménager le loup, la chèvre et le chou. « La politique, du reste, troublait fort les relations mon- « daines.... Craignant que ses soirées ne devinssent des « champs clos, Mme Wolff se rabattait sur les grands « dîners par séries concordantes. Son jour de réception « seul demeurait critique ; mais attentive comme un capi- « taine au banc de quart, un veilleur sur la tour de guet, « un pompier de service, elle savait fuir les écueils, dis- « cerner les premières lueurs de l'incendie, courir au feu

« et l'éteindre. En dehors des grosses alertes, elle se can-
« tonnait dans son rôle de maitresse de maison indul-
« gente qui mouchette les moindres pointes et ouate la
« conversation générale de parfaite banalité. »

J'ai beaucoup cité, messieurs, et je suis sûr que vous ne songez pas à me le reprocher. Avant de prendre congé de M. de Pimodan, et pour achever de vous le faire connaître, je veux vous donner encore la page où il raconte la dernière semaine passée dans sa première garnison et ses adieux à ses premiers soldats. Je n'y ajouterai rien, que pourrais-je dire de plus, sinon formuler le vœu qui vous viendra à tous dans le cœur, à savoir que l'armée française possède de nombreux officiers capables d'éprouver et d'exprimer de semblables sentiments et qu'elle sache les conserver ?

« Pendant la semaine qui précéda mon départ, je par-
« courus le quartier de cavalerie dans tous les sens,
« j'arpentai Gray, je chevauchai par la campagne, voulant
« tout revoir une dernière fois. Chaque chose évoquait un
« souvenir, et pourtant je n'avais passé que trois ans à
« Gray ; mais si les années de campagne comptent dou-
« ble pour la retraite, les premières années de garnison
« comptent triple dans la vie.

« Le dernier jour, je fis appeler les hommes de mon
« peloton et dis adieu à chacun. Mon émotion était
« grande : pour un peu, j'aurais pleuré. Pauvres gens,
« modestes compagnons, amis obscurs vus pour la der-
« nière fois ! j'ai commandé d'autres soldats, je me suis
« attaché à eux comme à vous par la confraternité du
« devoir, lien mystérieux qui nous unit tous, amants du
« même idéal, serviteurs de la même patrie. Mais vous,
« mes dragons, vous avez incarné ma jeunesse, mon pre-
« mier rêve d'officier. Avec vous, au gré de mon imagina-
« tion vagabonde, j'ai galopé en songe parmi les guérets

« d'Alsace. Avec vous, tantôt j'ai espéré des hasards « étranges qui glorifient au delà de toute mesure le rôle « d'un modeste officier ; tantôt je me suis vu mourir tris- « tement, abandonné dans un sillon de quelque obscur « champ de bataille, et sur moi-même j'ai pleuré ! »

MYSTICISME

Par M. Ch. THURIET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT COMTOIS

(Séance du 18 février 1909)

« L'ensemble de l'humanité ne peut
« suivre les grands mystiques dans le
« vol de leur contemplation. »

L'homme est mystique, on peut le dire
Sans paradoxe et sans erreur.
Si c'est quelquefois son délire,
Souvent aussi c'est sa grandeur.

Sublime rêve poétique,
Le mysticisme va plus loin que la logique
Ne peut aller, avec son froid raisonnement.
C'est un doux crépuscule, où l'âme séraphique
Entrevoit dans l'éloignement
Des vérités surnaturelles;
Comme ces étoiles nouvelles,
Qu'à l'horizon notre œil mortel n'aperçoit pas,
Mais qui donnent pourtant une lueur divine,
Entre le jour d'en haut, que déjà l'on devine,
Et les ténèbres d'ici-bas.

L'homme de foi, d'amour candide et d'espérance,
Elève ses regards jusqu'à cette lueur,
Dont il jouit ainsi d'avance;
Tandis que l'homme sans croyance
Regarde en bas, le front toujours triste et songeur.

Laissons l'homme mystique à ses béatitudes.
Des concerts éternels il entend les préludes.
Son âme a fui déjà l'exil de ce bas lieu.
Plus de terre il est loin, plus il est près de Dieu.

Turin, décembre 1908.

CHRONIQUE

Dans les *Actes de la Société jurassienne d'émulation* (année 1907), qui viennent seulement de paraître, on lit une série de *Lettres sur le siège de Besançon*, publiées par M. Ed. Germignet. La première est du 16 février 1814, la dernière du 6 mai 1815. Elles ont donc trait à la dernière partie du blocus de 1814, à la première Restauration, au commencement des Cent-Jours. Elles sont attribuées à une demoiselle Henriette Gevril, qui aurait fait part des événements dont elle était témoin à sa sœur, qui habitait le Locle. On n'en connaît pas le texte original, mais seulement une copie, prise à Besançon, nous dit l'éditeur, par une amie et compatriote de l'auteur. Ce serait presque à croire qu'Henriette Gevril avait voulu donner une forme épistolaire à un journal qu'elle écrivait pour elle-même. En tout cas, ces lettres donnent des impressions vraies et vivement présentées sur ce qui se passait alors à Besançon, et, sans apporter de détails absolument nouveaux, elles fournissent cependant une contribution qui n'est pas à dédaigner à l'histoire des années si troublées de 1814 et de 1815 en Franche-Comté.

— M. Gustave Gautherot, ancien pensionnaire Suard, a publié dans le *Bibliographe moderne* (numéro de janvier-juin 1908, p. 97-159) l'état sommaire des archives de la république rauracienne et du département du Mont-Terrible, conservées à la Tour des Prisons, à Berne. C'est un appendice utile à l'ouvrage qui lui a valu le titre de docteur ès lettres devant l'Université de Besançon.

— Notre compatriote, le commandant d'Ollone, chef de la mission qui, pendant ces deux dernières années, a exploré la Chine occidentale et le Thibet oriental, vient de rentrer en France. La Société de géographie, sous les auspices de laquelle s'était accompli son voyage, a tenu à le recevoir, à Marseille d'abord, où son secrétaire général, M. le baron Hulot, était allé l'attendre au débarcadère, et ensuite à Lyon, où le lieutenant-colonel Bourgeois, vice-président de la Société, lui a souhaité la bienvenue. Très modestement, le commandant d'Ollone s'est dérobé aux compliments et aux éloges, reportant sur ses compagnons de voyage tout l'honneur de la réussite de son entreprise. Pour nous, nous nous associons pleinement aux sentiments d'admiration et aux félicitations adressées à notre compatriote. Nous restons persuadés, en effet, que les résultats scientifiques de son beau voyage seront considérables, et nous sommes heureux de rendre justice, encore une fois, à la bravoure et à la science de notre associé correspondant.

— Le renom de Reyer parmi les musiciens français a valu à sa mémoire de glorieux hommages au Lavandou, sa résidence d'hiver, où il est mort le 15 janvier, et à Marseille, sa ville natale, où il a été inhumé. En s'associant à ces manifestations en l'honneur de l'auteur de *Sigurd* et de *Salambô*, des représentants de notre pays ont témoigné leur attachement à celui qui, depuis qu'il avait découvert un jour le site de Mouthier dans la vallée de la Loue, s'était épris d'un goût très vif pour la Franche-Comté et se plaisait à y passer les mois d'été.

Si Reyer fut un compositeur éminent, il fut également un écrivain distingué. Successeur de Berlioz à la chronique musicale du journal *les Débats*, il a puissamment contribué, par sa plume comme par ses créations orchestrales, à développer le goût artistique chez nos contemporains.

Dans les lettres posthumes que l'on vient de publier de lui, Reyer se plaît à reconnaître le charme de sa patrie d'adoption. « Mouthier, écrit-il, est un endroit délicieux et fort pittoresque. Il y fait très frais en hiver et très chaud en été. Je ne m'y ennuie pas. » Dans une autre lettre, il vante le calme de la belle nature où il vient chaque année se reposer et où il se délecte dans la lecture de Walter Scott que le curé lui a prêté, ou celle d'*Iphigénie en Tauride*. « Aucun endroit du monde n'est plus paisible que Mouthier, et c'est pour cela que je l'ai choisi. J'ai fait accorder mon piano, instrument de moyenne grandeur, qui me vient d'un brigadier de gendarmerie. Et, savez-vous avec qui je charme mes loisirs? *Alceste*, *Iphigénie en Tauride* et *Armide!* Admirables tous les trois! »

Cette publication est très intéressante. Elle nous fait connaître l'homme, sa simplicité, sa modestie, en même temps que l'indépendance de son caractère et la saveur de son esprit. En nous vantant, dans ces lettres qui n'étaient pas destinées à la publicité, les beautés du paysage qui l'entourait et les charmes de l'hospitalité qu'il recevait à Mouthier, Reyer ne fait que rendre hommage à la vérité, ce dont ses concitoyens d'adoption lui sont profondément reconnaissants.

— Mlle Juliette Courbet vient de faire don à la ville de Paris, pour le musée du Petit Palais, de six tableaux de son frère : le *Courbet au chien noir*, le *Portrait de Mlle Zélie Courbet*, le *Portrait de Mlle Juliette Courbet*, le *Portrait du père de Courbet*, les *Amants dans la campagne* et les *Trois baigneuses*.

Tout en félicitant Mlle Courbet de sa générosité et les Parisiens de leur bonne fortune, nous croyons devoir faire une réserve. Le musée du Louvre possède huit tableaux du maître, parmi lesquels le plus fameux et le plus discuté, l'*Enterrement d'Ornans*, et quelques-uns de ses plus

beaux portraits et de ses plus beaux paysages. Les *Demoiselles de la Seine* sont déjà au Petit Palais. N'est-ce pas assez pour la gloire de Courbet et pour la satisfaction des Parisiens? Que la Franche-Comté se dessaisisse encore en faveur de ceux-ci des *Amants à la campagne* et des *Trois baigneuses*, nous le voulons bien; mais le portrait du peintre et ceux des membres de sa famille n'avaient-ils pas leur place toute naturelle dans le petit musée, à Ornans, où Mlle Courbet a rassemblé pieusement les tableaux de son frère restés en sa possession? Si, comme on le dit volontiers, l'art réaliste a pour but l'expression du milieu où l'artiste a vécu, il faut, autant que possible, laisser l'image auprès du modèle; c'est là qu'elle a toute sa valeur et toute sa raison d'être. L'œuvre de Courbet est assez considérable pour que, sans que sa gloire en soit diminuée, on puisse la diviser; sa réputation gagnerait, au contraire, à ce que quelques-uns au moins de ses chefs-d'œuvre fussent étudiés aux lieux mêmes où ils ont été inspirés, et ses admirateurs paieraient sans doute volontiers, par le léger ennui d'un déplacement après tout facile, le plaisir de le mieux comprendre et de trouver de nouvelles raisons de l'admirer. Ajoutons que les portraits de la famille Courbet risquent de se trouver dépaysés dans un musée parisien, et qu'on peut craindre pour eux une méprise analogue à celle dont fut témoin l'un de nos confrères, lorsqu'il entendit un groupe de visiteurs du Louvre, arrêtés devant l'*Enterrement d'Ornans*, se dire, sur un ton de profonde conviction : « Ce sont des Auvergnats! »

— A la séance de la Société des Antiquaires de France, tenue le 24 février, M. Max Prinet a décrit un livre d'heures, de la fin du xve siècle, appartenant à M. Pepin Lehalleur. L'intérêt de ce manuscrit est de présenter le portrait de son premier propriétaire : les armoiries, qui figurent sur la cotte d'armes de ce personnage, et quel-

ques autres particularités permettent de l'identifier avec Jean de Vienne, seigneur de Listenois, conseiller et chambellan du roi de France, sénéchal et maréchal de Bourbonnais et de Nivernais, ambassadeur auprès de la République de Venise, qui mourut le 11 septembre 1499.

Il était issu de ces « nobles de Vienne » qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire des deux Bourgognes, depuis le XIIIe siècle. Arrière-petit-fils de l'amiral Jean de Vienne, seigneur de Roulans, il était lui-même sire de Montby en Franche-Comté.

— Notre regretté compatriote Bernard Prost avait entrepris de publier, sous les auspices du Comité des travaux historiques, un recueil de textes précieux pour l'histoire de l'art et de la société : les *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. Il a imprimé un volume de cet ouvrage, comprenant des documents de 1363-1377, et il a laissé de nombreuses copies de pièces et des notes s'y rapportant. Son neveu, M. Henri Prost, s'est chargé de mettre en œuvre ces matériaux. Il vient de faire paraître le premier fascicule du tome II, qui contient des textes de 1378-1384.

— Deux fois déjà il a été question dans ce *Bulletin* de Benjamin Constant, à l'occasion de livres récents de MM. Victor Glachant et Philippe Godet. Ce Vaudois appartient en effet quelque peu à la Franche-Comté par la longue résidence de son père près de Dole, et par le séjour qu'il y fit lui-même sous le premier Empire. Antérieurement il avait commencé son éducation française à Paris, dans le salon de M. et Mme Suard. C'est de ce dernier incident de sa vie que nous entretient de nouveau, avec quelque détail, M. Gustave Rudler, auteur d'une volumineuse thèse de doctorat intitulée *La jeunesse de Benjamin Constant*. M. Rudler est Bisontin de naissance et fils d'un

ancien professeur au lycée de Besançon. Il a, dans son livre, caractérisé encore de plus près les rapports du jeune publiciste avec Suard, l'hospitalité qu'il reçut à deux reprises chez lui et enfin l'influence exercée sur son talent par la société groupée autour de notre compatriote, pendant les années qui précédèrent immédiatement 1789.

— On trouvera dans le *Cosmos* un article documenté de M. Léopold Reverchon sur une *Curieuse Installation électrique dans le Jura* (livraison du 2 janvier 1909, p. 9 à 13). Il s'agit, ici, de l'Union électrique de Saint-Claude du Jura, dont l'usine « dessert une région renfermant plusieurs centres industriels, et envoie actuellement le courant sur environ 200 kilomètres de lignes. C'est l'Ain, le maître cours d'eau du Jura méridional, qui est chargé d'alimenter ces lignes. Le barrage de la rivière a été établi dans une des parties les plus sauvagement pittoresques du parcours de cet affluent du Rhône, au Saut Mortier. » De plus, l'Union électrique « s'est assuré la possibilité d'utiliser, sur une profondeur de 10 mètres, l'importante nappe d'eau du lac de Chalain, qui se déverse normalement, par un petit bief, dans l'Ain, à 45 kilomètres du Saut Mortier. » L'auteur, avec des détails suffisants, fait la description de cette usine hydro-électrique du Saut Mortier, et l'appuie de cinq gravures, deux plans et un schéma de la région desservie en lumière et en force motrice, et un autre schéma montrant la différence existant entre le contour normal du lac de Chalain et le contour du même lac réduit de dix mètres.

— M. l'abbé Ém. Boillon a publié, dans le journal *la Croix* (de Paris) (numéros des 28 janvier, 13 février et 9 mars 1909, avec 7 gravures), un important et très attachant travail sur *la Franche-Comté*, lequel fait partie d'une série récemment ouverte, où plusieurs provinces de la

France contemporaine ont déjà figuré sous le titre général de : *Études régionalistes.* L'auteur dépeint d'abord « la nature franc-comtoise et ses richesses », après quoi il fait le tableau très réussi de « l'activité économique des habitants » : intéressant aperçu de ce qu'est actuellement la Franche-Comté au point de vue des ressources naturelles, agricoles, viticoles, forestières, industrielles et commerciales. M. l'abbé Boillon termine en présentant « le Franc-Comtois, son caractère et sa vie intellectuelle à travers l'histoire. » Dans l'esquisse très rapide qu'il fait de nos annales, l'auteur parle de Nicolas Perrenot de Granvelle, « chancelier impérial de Charles-Quint. » Rappelons-lui simplement que Nicolas ne porta jamais ce titre, mais bien celui de garde des sceaux. Son erreur, du reste, ne lui est pas particulière; d'autres que lui — nombreux — l'ont commise. Raison de plus pour ne point la laisser passer. Nous serions désolé, d'ailleurs, de clore cette note par une critique, même d'importance relative; nous préférons de beaucoup constater que, très visiblement, nous avons affaire là à un compatriote distingué, qui aime et connaît sa province ; il en parle dans un joli style, parfois très imagé, et avec un enthousiasme convaincu qui lui mérite nos sympathies. C'est ainsi qu'il convient de parler de sa famille devant les « étrangers », — s'il est permis de s'exprimer ainsi dans le cas présent.

— Par 66 voix sur 85 votants, l'Académie de médecine a élu le 2 mars, dans la classe de ses membres libres, en remplacement de notre compatriote jurassien Chamberland, un autre Comtois, M. Paul Strauss, né à Ronchamp en 1852.

Après ses études au collège de Lure, après avoir pris part à la défense de Belfort dans le régiment des mobiles de la Haute-Saône, M. Paul Strauss se fit remarquer dans la presse parisienne, notamment par des études sur les

questions d'assistance publique. Longtemps conseiller municipal de Paris, il est un des sénateurs de la Seine.

— Le doyen de notre compagnie, M. Estignard, continue la série de ses portraits franc-comtois, en nous donnant aujourd'hui une biographie, brillamment exposée, du comte W. de Mérode, ancien député du Doubs (1). Ces pages, dictées par l'amitié, sont l'apologie bien sincère d'un homme qui a poursuivi, avec une ténacité qui ne s'est jamais démentie, l'idéal de loyauté, d'honneur et de justice qu'il s'était tracé. Le caractère de M. de Mérode est, en effet, un de ceux devant lesquels des adversaires politiques eux-mêmes consentent à s'incliner, et notre savant confrère a su le présenter avec la délicatesse de touche dont sa plume est coutumière.

— La librairie Plon-Nourrit vient de publier le premier volume des mémoires d'un de nos compatriotes, le général Griois, né à Besançon le 21 septembre 1772 (2). Il n'y a pas lieu d'en donner ici un compte rendu, ce travail devant être fait prochainement par un de nos confrères; mais en annonçant l'apparition de cet intéressant volume, nous sommes heureux de rendre hommage à la générosité des descendants de notre compatriote, qui veulent bien se dessaisir du manuscrit en faveur de la bibliothèque municipale, et qui annoncent la remise à la ville de quelques souvenirs et objets ayant appartenu au général.

— *P.-J. Proudhon* (*1809-1865*) est le titre d'un ouvrage que vient de publier M. Édouard Droz, professeur à

---

(1) *Le comte W. de Mérode, 1816-1905*, par Al. Estignard. 1 vol. in-8. Besançon, impr. Jacquin, 1909.

(2) *Mémoires du général Griois, 1792-1822*, publiés par son petit-neveu, avec introduction et notes, par Arthur Chuquet, membre de l'Institut. Tome I. 1 vol. grand in-8. Plon-Nourrit, édit., Paris, 1909.

la Faculté des lettres de l'Université de Besançon (Librairie de *Pages libres*, 1909, in-12 de 280 p.).

Dans une première partie, écrite à l'occasion du centenaire de la naissance de Proudhon, l'auteur recherche quelle part peut être attribuée au célèbre publiciste franc-comtois dans le développement du socialisme contemporain. D'après M. Droz, « revenir à Proudhon, ce serait pour le socialisme revenir à la santé et marcher au succès. » Cette citation suffit pour faire connaître l'esprit de l'ouvrage. La seconde partie contient une biographie de Proudhon et une rapide analyse de ses œuvres.

En outre, M. Droz a entrepris cette année, dans son cours public à l'Université, d'étudier à fond la vie et les doctrines de Proudhon.

— M. Stouff, professeur à l'Université de Dijon et membre correspondant de l'Académie, a publié dans un volume de Mélanges dédié au professeur Fitting, de Halle, une étude sur l'*Interpretatio de la Loi romaine des Wisigoths dans les formules et les chartes du VIe au XIe siècle.* La *Loi romaine des Wisigoths*, appelée aussi le *Bréviaire d'Alaric*, contient une glose ou *interpretatio*, à laquelle les rédacteurs des formules et chartes de l'époque mérovingienne et carlovingienne empruntent fréquemment des citations. Malheureusement, tout en tenant en haute estime la loi romaine, ces praticiens la comprenaient fort mal. M. Stouff montre que beaucoup de leurs citations sont incohérentes, employées de travers, fausses parfois, tronquées ou interpolées. Chaque *dictator* arrange l'*interpretatio*, la plie aux usages du temps, s'en sert même comme d'une recommandation personnelle pour rehausser, auprès de clients à demi civilisés, l'importance des écrits et la valeur des services de ceux qui dressent ces écrits.

L'intéressant travail de M. Stouff témoigne hautement de la science historique et juridique de l'éminent professeur.

— Le *XXe Bulletin chronométrique de l'Observatoire de Besançon*, publié par M. Lebeuf, directeur de l'Observatoire, contient de très intéressants renseignements sur l'ensemble des opérations chronométriques qui ont eu lieu à Besançon depuis 1885, date initiale de l'installation de ce service.

On sait que les épreuves chronométriques sont accessibles à tous les horlogers, sans distinction d'origine ni de résidence. Il suffit que les dépôts soient effectués par une personne domiciliée à Besançon. Néanmoins la presque totalité des chronomètres présentés à l'Observatoire provient de la fabrique locale. Les pièces étrangères sont rares.

Depuis 1885, l'Observatoire a reçu, outre 25 chronomètres de marine, 11,512 chronomètres de poche.

Il a été délivré 8,703 bulletins de marche, ainsi répartis :

En 1re classe,	1,835
En 2e classe,	1,035
En 3e classe,	5,833

Des épreuves additionnelles pour chronomètres de poche pourvus du bulletin de 1re classe des Observatoires de Besançon, Genève, Kew et Neuchatel ont été organisées depuis 1904. En dehors des applications aux sports, elles sont précieuses pour l'étude du chronomètre des explorateurs et permettent de déduire les observations horaires avec les plus grandes chances d'exactitude.

Un concours annuel est exclusivement réservé aux horlogers établis à Besançon.

Au Bulletin dont nous extrayons ces renseignements sont joints deux mémoires, l'un de M. E. Grassot, ingénieur à Paris, sur la *désaimantation des pièces d'horlogerie;* l'autre de M. A. Sallet, astronome à l'Observatoire, sur *la transmission automatique de l'heure.* Ce second mémoire a été aussi imprimé à part (chez J. Millot et Cie, à Besançon, gr. in-8 de 7 pages, avec planches).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 21 janvier 1909

Présents : M. Maurice LAMBERT, président annuel ; MM. le docteur BOURDIN, ESTIGNARD, GIACOMOTTI, GIRARDIN, HUGUES, docteur LEDOUX, LOMBARD, DE LURION, chanoine ROSSIGNOT, SIMONIN, comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté, le secrétaire perpétuel lit la correspondance.

M. le ministre de l'instruction publique annonce que le quarante-septième congrès des sociétés savantes se tiendra à Rennes, du 13 au 17 avril prochain.

M. Philippe Berger remercie l'Académie de l'avoir nommé membre honoraire.

La Société d'émulation du Doubs demande à l'Académie de contribuer aux premières dépenses des fouilles qu'elle fera entreprendre à Alaise au printemps prochain, pour rechercher à quelle époque remontent les nombreux vestiges anciens que l'on trouve sur le territoire de cette commune.

L'Académie a reçu en hommage :

M. Stouff : *L'Interpretatio de la loi romaine des Wisigoths dans les formules et les chartes du VIe au XIe siècle.*

M. Roger Roux : *L'Orviétan de Salins.*

Institut canadien-français d'Ottawa : *Réminiscences, par Pascal Poirier.*

M. Arsène Thévenot : *La dépopulation de la France, ses causes, ses effets et ses remèdes.*

M. le président fait part à l'Académie de la mort de M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, associé correspondant, décédé à Lille le 16 mai 1908.

M. Lambert lit son discours sur les *Manuscrits inédits de Xavier Marmier.*

M. le chanoine Rossignot lit son rapport sur le concours pour le prix Marmier. Conformément aux conclusions de la commission, l'Académie décerne le prix Marmier à M. Émile Monot,

pour sa traduction de *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle, de Gilbert Cousin.*

M. Pingaud lit l'étude de M. Boussey : *Le comte de Pimodan, Souvenirs de trois ans de garnison en Franche-Comté.*

L'Académie fixe ainsi le programme de la séance publique du 28 janvier : Discours du président; discours de réception de M. Picot; réponse du président; rapport sur le concours pour le prix Marmier, par M. le chanoine Rossignot; lecture, par M. Boussey, de son étude sur les *Souvenirs du comte de Pimodan.*

L'Académie fixe au vendredi 29 janvier, à neuf heures, la messe annuelle pour le repos de l'âme des académiciens décédés.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la commission des élections. Après la séance publique, l'Académie aura à nommer quatre associés correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté, un associé correspondant né hors de la Franche-Comté, et un correspondant étranger.

La séance est levée.

Le président, M. Lambert.

Le secrétaire perpétuel, Vicomte A. de Truchis.

Séance publique du 28 janvier 1909

Présents : M. le docteur Bourdin, vice-président annuel; MM. le commandant Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Estignard, docteurs Gauderon et Girardot, Lieffroy, chanoine Louvot, académicien honoraire; de Lurion, Mairot, chanoines Panier et Payen, Picot, Pingaud, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, Tavernier, Vaissier, vicomte de Truchis, secrétaire perpétuel.

MM. le docteur Dufour, le colonel Frapillon, associés correspondants de l'Académie; Granier, inspecteur des eaux et forêts à Belfort, président de la Société d'émulation de Montbéliard, et Gazier, secrétaire décennal de la Société d'émulation du Doubs, en représentant le président, assistaient à la séance.

M. le général Chomer, commandant le 7e corps d'armée; Mgr l'archevêque de Besançon et M. le premier président de la cour d'appel, directeurs-nés, s'étaient excusés. M. l'abbé Perrot, président de l'Association franc-comtoise ; M. le général de Piépape, académicien honoraire; MM. Feuvrier, le comte de Menthon et Roger Roux, associés correspondants, avaient aussi exprimé leurs regrets de ne pas pouvoir assister à la séance.

La séance a eu lieu à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Les manuscrits inédits de Xavier Marmier, par M. Maurice Lambert, président annuel. Cette étude a été lue par M. le docteur Bourdin.

La houille blanche dans les Alpes françaises, discours de réception par M. Léon Picot; réponse de M. le président.

Rapport sur le concours pour le prix Marmier, par M. le chanoine Rossignot. A la suite de ce rapport, M. le président a proclamé M. Émile Monot, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, lauréat du prix Marmier, pour son ouvrage : *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle.*

Le comte de Pimodan, souvenirs de trois ans de garnison en Franche-Comté, par M. Boussey.

A la suite de ce discours, M. Picot a présenté une série de projections montrant des spécimens de travaux de captation de chutes d'eau et d'installations d'usines de production et de transformation d'électricité.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Chipon et Isenbart, a élu :

Dans l'ordre des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté : MM. l'abbé Guichard, curé de Dole; Émile Monot, professeur au lycée de Lons-le-Saunier; Auguste Coulom, archiviste paléographe, aux Archives nationales, à Paris; André Pidoux, archiviste paléographe, à Dole.

Dans l'ordre des correspondants non comtois : M. Stouff, professeur à l'Université de Dijon.

Dans l'ordre des correspondants étrangers : M. l'abbé Ehrlé, bibliothécaire de la bibliothèque vaticane, à Rome.

Le soir, à sept heures, a eu lieu le banquet, auquel assistaient comme invités : MM. le président de la Société d'émulation de Montbéliard, et le secrétaire décennal de la Société d'émulation du Doubs.

L'Académie nomme, à l'unanimité, secrétaire adjoint, M. le docteur Bourdin, et renomme membres de la commission des publications : MM. Boussey, Guiraud, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, le marquis de Vaulchier.

La séance est levée.

Le vice-président,	*Le secrétaire perpétuel,*
Dr BOURDIN.	Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 18 février 1909

Présents : M. le docteur Bourdin, vice-président; MM. le docteur Baudin, Chipon, Estignard, Giacomotti, Girardot, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Mairot, Pingaud, chanoines Panier et Rossignot, Simonin, Vaissier, comte de Sainte-Agathe, vicomte de Truchis, secrétaire perpétuel.

Après la lecture des procès-verbaux des séances des 21 et 28 janvier, qui sont adoptés, le secrétaire donne lecture de la correspondance.

L'Académie a reçu des lettres de remerciements des associés correspondants nouvellement élus.

M. l'abbé Ehrlé a envoyé en hommage à l'Académie : *La Pianta di Roma de 1577, du Pérac-Lafrèry*. Cette publication comprend une reproduction du plan de Rome édité en 1577, et une importante notice in-folio.

L'Académie a encore reçu en hommage :

M. Gustave Gautherot : *Les archives de la Tour des Prisons, à Berne*, 1 fasc. in-8.

M. Léon Monnier : *Les Pénates comtoises*, 1 vol. in-12.

M. A. Lebeuf, directeur de l'Observatoire de Besançon : *Le XXe Bulletin chronométrique de l'Observatoire de Besançon, années 1907-1908*, 1 fasc. in-8.

M. le docteur Bertin : *L'Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône*, 3 vol. in-8.

M. le docteur F. Genevois : *Contribution à l'étude des eaux d'alimentation du Jura franc-comtois*, 1 vol. in-8.

Sur la proposition du bureau, l'Académie décide :

1° Qu'à l'avenir, le bulletin trimestriel sera adressé aux directeurs-académiciens-nés et au maire de Besançon, académicien-né;

2° Que, lors de la nomination des académiciens honoraires, des associés correspondants nés hors de la province, et des associés étrangers, le secrétaire perpétuel annexera à la lettre leur notifiant cette nomination une note imprimée faisant connaître la publication du bulletin trimestriel et son prix d'abonnement;

3° Qu'après chaque séance, un compte rendu succinct en sera remis à la presse locale;

4° Que le sommaire de chaque numéro du bulletin trimestriel sera envoyé aux journaux de la région pour y être inséré à la quatrième page avec les sommaires des autres publications

périodiques. A ce sommaire sera jointe une note rappelant que l'on peut s'adresser au secrétaire perpétuel pour avoir le programme des prix décernés par l'Académie dans ses différents concours.

M. Pingaud lit l'étude de M. A. Boussey : *Épisodes de la vie militaire en Franche-Comté.*

Le secrétaire perpétuel lit : *Mysticisme,* poésie par M. Charles Thuriet, associé correspondant.

M. Simonin communique le rapport de la commission des finances sur les comptes de l'année 1908. L'Académie donne décharge de sa gestion à son dévoué trésorier et lui adresse ses remerciements.

Elle adopte le projet de budget pour 1909, présenté par M. Simonin.

BUDGET DE 1909

Recettes

Intérêts de titres de rente 3 °/₀ sur l'État . . .	3,140 fr.
Cotisations des membres de l'Académie . . .	1,250
Ventes de publications	200
Subvention du conseil général, pour maintien de la valeur des prix des concours.	300
Subvention de la ville de Besançon pour indemnité de loyer.	150
	5,040 fr.

Dépenses

Pension Suard.	1,500 fr.
Prix dans les concours.	1,300
Frais de publication du bulletin	1,500
Frais des séances publiques.	100
Loyer	350
Dépenses d'administration : affranchissements, quittances, chauffage, éclairage, assurance, traitement de l'agent du secrétariat et du concierge, etc.	290
	5,040 fr.

Sur la proposition des commissions des finances et des publications, l'Académie décide qu'elle met à la disposition de ceux de ses membres qui auront présidé à la publication d'un volume des mémoires et documents inédits, dix exemplaires de ce volume pour leur permettre de remercier les personnes, les

sociétés savantes ou les conservateurs des dépôts publics au concours desquels ils auront dû avoir recours.

M. Ledoux lit un compte rendu de l'*Œuvre de Jacques Prévost, peintre, sculpteur et graveur franc-comtois au XVIe siècle*, par M. le docteur E. Bourdin.

La séance est levée.

Le vice-président,
Dr BOURDIN.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 25 mars 1909

Présents : M. le docteur BOURDIN, vice-président; MM. BAILLE, CHIPON, ESTIGNARD, GIRARDOT, ISENBART, LOMBARD, MAIROT, chanoine PANIER, PICOT, PINGAUD, chanoine ROSSIGNOT, TAVERNIER, marquis DE VAULCHIER, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 février est adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

Mgr de Beauséjour : sa *Lettre pastorale à l'occasion de l'accomplissement de son deuxième voyage « ad limina apostolorum, »* fasc. in-4.

Commandant Allard : *Histoire de la navigation aérienne*, fasc. in-12.

Université de Besançon : *Rapports sur la situation et les travaux des établissements d'enseignement supérieur à Besançon* (*1907-1908*), 1 fasc. in-8.

M. Marquiset : *Une merveilleuse : Mme Hamelin* (*1776-1851*), 1 vol. in-12.

M. le docteur Bertin : *La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem*, 1 fasc. in-8; *Les préjugés sur le moyen âge*, 1 fasc. in-8; *Le siège du château de Vellexon en 1409*, 1 vol. in-8.

Le président fait part à l'Académie de la mort de M. le docteur Baudin, associé résidant, décédé à Besançon le 19 mars. M. le docteur Bourdin veut bien se charger de faire la notice biographique.

L'Académie fixe sa prochaine séance au 22 avril.

Elle décide : 1° que le bulletin trimestriel sera servi à trois journaux de Besançon, à deux du Jura et à deux de la Haute-Saône, auxquels, en échange, on demandera d'insérer le sommaire de ce bulletin ;

2° Que, dans le bulletin, les mémoires seront insérés en premier

lieu, et que les procès-verbaux, notices, seront reportés après la chronique.

M. Julien Feuvrier lit son étude : *Les moulins à bras et à chevaux en Franche-Comté.*

M. le chanoine Rossignot lit la première partie du mémoire de M. Lambert : *Proudhon et l'Académie de Besançon.*

L'Académie nomme membres de la commission du concours d'histoire (prix Weiss) : M. le chanoine Panier et MM. Guiraud et de Beauséjour, et de la commission du concours de poésie : MM. le chanoine Payen, Montenoise, Tavernier.

La séance est levée.

Le vice-président,
Dr Bourdin.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. de Truchis.

COMPTES RENDUS

L'œuvre de Jacques Prévost, peintre, sculpteur et graveur franc-comtois au XVIe siècle, par le docteur Bourdin. Besançon, imprimerie Dodivers, 1908. 1 vol. in-8, avec nombreuses reproductions en phototypie.

Par M. le docteur Ledoux, membre résidant

(Séance du 18 février 1909)

Inaugurant à Besançon, en 1906, une exposition rétrospective, notre compatriote Henri Bouchot, de l'Académie des beaux-arts, rappelait le souvenir de nos primitifs qui répandirent sur le sol comtois ces semences dont l'éclosion et le développement ont engendré une glorieuse pléiade d'artistes. Des premiers, comme Jehan d'Arbois, le nom a seul survécu et on ne peut plus montrer aucune œuvre; des suivants on a conservé des spécimens de leur talent Ceux-ci étaient Jacques Prévost, Claude Lullier, qui précédaient Jacques Courtois, le célèbre Bourguignon, et tant d'autres après lui.

De Jacques Prévost, M. le docteur Bourdin vient d'inventorier, d'étudier toutes les reliques échappées aux ravages du temps, des guerres ou des révolutions, et de reconstituer la biographie.

Cette entreprise réclamait, outre érudition et patience labo-

rieuse, à la recherche de documents épars, les lumières d'un sens critique éveillé. L'auteur a bien su atteindre le but qu'il poursuivait.

Où et quand naquit Jacques Prévost? A Pesmes, Gray, Dole ou ailleurs? Bien des villes émettaient la prétention de lui avoir donné le jour. A défaut de la preuve décisive que seul donnerait l'acte de baptême qu'on n'a trouvé nulle part, le biographe démontre, par un ensemble de probabilités concordantes, que notre artiste est un enfant de Pesmes. Il faut remarquer qu'aucune des villes concurrentes n'a pu présenter à l'appui de sa thèse un argument documentaire quelconque et que Gray, qui paraissait mieux fondée pourtant que toute autre, sauf Pesmes, dans sa revendication, renonce à réclamer l'honneur d'avoir été le berceau de Prévost. Le continuateur des historiens Gatin et Besson de la ville de Gray, M. Charles Godard, déclare se ranger aujourd'hui à l'opinion de M. Bourdin.

La même incertitude planait sur la date de la naissance. Si aucune précision ne peut être fournie, l'examen de tous les éléments capables d'éclairer ce problème conduit à cette conclusion que l'origine de Prévost remonte à l'extrême fin du xve siècle ou aux premières années du xvie. Même ignorance sur l'année de la mort, qu'on place généralement en ou peu après 1580.

Ce qu'on sait bien, c'est que Jacques Prévost, pendant sa jeunesse, fit un séjour à Rome en compagnie des graveurs comtois Duchet et Lafreri, qu'il y connut Michel-Ange et travailla sous la direction de ce grand maître.

Tous les autres chapitres sur quelques lettres sauvées de la destruction, sur les dessins, sur les œuvres gravées, peintes ou sculptées de Prévost, et notamment sur son chef-d'œuvre, le triptyque de l'église de Pesmes (1), renseignent exactement sur le mérite de notre artiste. D'excellentes reproductions permettent d'apprécier la compétence des jugements de l'auteur.

La lecture de cette étude ne peut manquer d'inspirer l'admiration pour cet artisan de notre Renaissance. A une époque où il n'y avait ni tradition ni enseignement, au milieu d'une société ignorante où bien peu étaient portés à encourager les aspirations et les essais d'un inventeur dans le domaine du beau, Prévost

---

(1) Ce tableau (1561) est le premier qui ait été signé en Franche-Comté, aussi a-t-il toute la valeur d'un incunable.

s'éprend d'idéal, persévère dans son rêve de rénovation de l'art, crée les moyens d'exprimer ses conceptions en des formes variées, ne se laisse jamais décourager ni abattre par les difficultés de la vie. Heureusement il rencontra quelques protecteurs, nobles prélats, riches bourgeois, qui lui vinrent en aide en lui confiant des travaux dont nous avons hérité. Pour pleinement estimer le courage de Prévost dans sa lutte contre la pauvreté, il convient d'opposer à l'éloge de son œuvre les conditions d'existence des artistes d'alors. Un article posthume de Henri Bouchot nous instruit à cet égard (1). Antérieurement le même historien avait écrit, à propos de l'abbaye de Baume-les-Messieurs (2), parlant des ouvriers du ciseau et du pinceau « ambulants qui gîtaient aujourd'hui dans une grange, demain dans un monastère, le jour suivant chez un grand seigneur », mais ont orné nos monuments de tant de trésors enfantés par leur génie, « tel ce Jacques Prévost si étonné de manger à sa faim et de coucher dans un lit, à la cour de l'évêque de Langres. »

C'est au cours d'une miséreuse carrière où il gagnait le plus souvent son pain en faisant tous les métiers, redorant des cierges, peignant *bastons à pourter le poille*, raccommodant une verrière, que l'enfant de Pesmes, créant ses belles œuvres pour les Granvelle, de Givry, Mayrot, Marmier, etc., s'est acquis un titre éclatant à l'admiration des Comtois.

Nous devons remercier M. le docteur Bourdin de nous l'avoir fait mieux connaître qu'il ne l'était auparavant et comme il est juste.

Contribution à l'étude des eaux d'alimentation du Jura franc-comtois, par le docteur Genevois, licencié ès sciences naturelles. Besançon, impr. Jacquin, 1909, 1 vol. in-8.

Par M. le docteur Ledoux, membre résidant

(Séance du 25 mars 1909)

Les jeunes médecins, profitant des progrès de toutes les sciences, fixent volontiers leur attention sur les questions d'hygiène publique et les éclairent. Un de nos compatriotes, M. le docteur F. Genevois, de Baume-les-Dames, licencié ès

---

(1) La condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe siècle, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1908.

(2) *La Franche-Comté*, par Henri Bouchot, illustrée par Sadoux, p. 238.

sciences naturelles, ancien préparateur de bactériologie à l'école de médecine de Besançon, vient de présenter pour thèse inaugurale, devant la Faculté de Paris, une *Contribution à l'étude des eaux d'alimentation du Jura franc-comtois*. Nombreux tableaux d'analyse chimique et bactériologique de sources (1) dans la Haute-Saône, le Doubs et le Jura, croquis de coupes géologiques, bibliographie copieuse, tels sont, à l'appui de l'exposition scientifique de la question, les éléments de ce travail qui, en raison de ses conclusions, de ses enseignements, mérite d'être accueilli avec reconnaissance.

Pendant longtemps, ce ne furent guère que les eaux bues dans les villes que des expertises firent connaître. A leur tour, celles qui sont consommées dans les campagnes sont soigneusement étudiées.

On appréciera, d'après un exemple, l'importance de la thèse du docteur Genevois. L'examen de l'eau fournie par six sources situées dans une même commune proche de Besançon (Beure) leur a fait attribuer par l'auteur les notes respectives : suspecte, médiocre, très mauvaise, passable, très bonne et bonne. Chacun de ces jugements est motivé. Sur ces indications, les habitants sauront désormais où il convient d'aller recueillir leur eau potable. Ce sera souvent pour eux le choix entre santé ou maladie. Après le docteur Maréchal, qui avait déjà traité le même sujet dans une étude médicale remarquée (2), le docteur Genevois a poursuivi une œuvre éminemment utile qu'on ne saurait trop louer.

---

(1) Près de deux cent cinquante, groupées sur des tableaux classés d'après l'origine géologique. La qualité de l'eau de chacune de ces sources, en outre de la note particulière, comporte souvent un conseil pratique pour sa préservation contre l'infection.

(2) *Les eaux d'alimentation dans le département du Doubs*, par le docteur E. Maréchal, licencié ès sciences naturelles. 1 vol. in-8. Besançon, impr. Jacquin, 1903.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, Vte DE TRUCHIS.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



Le Docteur Léon BAUDIN

1851 - 1909

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE BESANÇON

2e TRIMESTRE 1909

LE DOCTEUR LÉON BAUDIN

1851-1909

Par M. le docteur BOURDIN

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance du 22 avril 1909)

C'est un devoir pour l'Académie de Besançon de s'associer d'une façon toute spéciale au deuil cruel qui vient de la frapper, dans la personne d'un de ses membres les plus éminents, M. le docteur Léon Baudin.

Entré en 1891 dans notre compagnie, qu'il était appelé par un vote unanime à présider en 1902, la figure sympathique de notre distingué confrère est encore trop présente à l'esprit de tous, pour que j'aie besoin d'insister longuement sur la noblesse de son caractère, la netteté de son jugement et le charme de ses rapports journaliers. Mais, d'autre part, la profonde et respectueuse amitié que j'avais depuis longtemps pour lui et les sentiments de confraternité qui nous unissaient, me font un devoir impérieux de répondre à la mission dont vous m'avez honoré, en vous retraçant à grands traits sa belle carrière scien-

tifique et littéraire qui fait honneur à son pays et à l'Académie.

Léon Baudin est né à Besançon, le 29 décembre 1851. Il fit ses études classiques dans notre lycée et passa brillamment ses examens du baccalauréat ès sciences en 1868 et du baccalauréat ès lettres en 1869.

Le moment de choisir une carrière étant arrivé, notre jeune étudiant n'hésita pas longtemps. « Je serai, dit-il, médecin militaire comme mon oncle. » Il avait en effet sous les yeux l'exemple du frère de sa mère, le médecin principal Bintot, dont l'avancement militaire avait été rapide, et dont la poitrine, toute chamarrée de médailles et de décorations, rappelait les brillants états de service et les nombreuses campagnes. Aussi, dès 1869, concourait-il pour l'École du service de santé militaire, qui siégeait alors à Strasbourg, et où il était reçu dans les premiers rangs.

Mais l'année fatale approchait; Léon Baudin n'allait pas tarder à faire œuvre de médecin et de soldat. C'est, en effet, à la fin de sa seconde année d'études médicales qu'éclatait la guerre franco-allemande, et Strasbourg allait, dès le début des hostilités, subir les horreurs d'un long siège et d'un bombardement ininterrompu. Là, les jeunes élèves de l'École du service de santé militaire se montrèrent dignes de leurs aînés. Tous se conduisirent bravement, soit dans les tranchées, soit dans les ambulances, postes d'honneur que leur rang ou leur ancienneté leur avait assignés. Aussi, le livre d'or de la médecine militaire conserve-t-il précieusement les noms de trois d'entre eux : Combier, Bartholomo et Lacour, qui trouvèrent une mort glorieuse devant l'ennemi.

Baudin, après la reddition de la place, fut mis, avec ses camarades, à la disposition du gouvernement provisoire : tous furent répartis dans les différentes armées en formation. C'est ainsi que, peu de mois après, il revenait dans

l'Est, avec la malheureuse armée de Bourbaki, dont il suivit les étapes douloureuses jusqu'à son entrée en Suisse.

Après la guerre, notre compatriote reprit le cours de ses études interrompues et passa, en mai 1874, devant la Faculté de médecine de Paris, une thèse très remarquée sur un sujet encore controversé : *La non-absorption par la peau des substances dissoutes dans l'eau* (1). Il avait alors vingt-trois ans.

A sa sortie de l'École d'application du Val-de-Grâce, il fut envoyé comme médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Rennes où, deux ans après, il était promu à la 1re classe. C'est alors que nous le retrouvons successivement à Dijon, puis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Dans ce dernier poste si envié des médecins militaires, Baudin fut chargé, outre son service normal, de faire un cours d'hygiène aux élèves-officiers. C'est peut-être ce qui orienta sa carrière du côté de cette science spéciale, que les dédaigneux appelaient alors *l'art de débiter pompeusement des banalités*, et qui, sous l'influence des idées pasteuriennes, n'allait pas tarder à prendre un essor nouveau, je dirai plus, à être complètement révolutionnée. Avenir plein de promesses réalisées depuis, mais que les esprits scientifiques les plus hardis n'auraient pas, à cette époque, osé entrevoir.

C'est pendant son séjour à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr que le docteur Baudin épousa, en 1874, celle qui fut la compagne dévouée de sa vie et le témoin attristé de sa lutte contre la maladie qui allait bientôt l'assaillir.

En 1883, il est nommé au choix médecin-major de 2e classe et envoyé au 39e régiment d'infanterie, à Rouen, qu'il quitte bientôt pour passer au 1er zouaves, à Alger. Là, il est atteint pour la première fois, après une fièvre

---

(1) Thèse pour le doctorat, par le docteur Léon Baudin, médecin stagiaire au Val-de-Grâce. Paris, 1874.

typhoïde des plus graves, de ces violentes douleurs rhumatismales qui, à intervalles plus ou moins rapprochés, vont le poursuivre pendant sa vie entière. Aussi, après une saison infructueuse à Amélie-les-Bains, se décide-t-il à abandonner la carrière militaire qu'il avait embrassée avec tant d'enthousiasme, mais qui demandait une vigueur physique au-dessus de ses forces. Il donna sa démission en mai 1885.

Revenu à Besançon sans l'espoir bien assuré de s'y créer une clientèle, que l'état précaire de sa santé ne lui eût pas permis de suivre activement, il ne tarda pas à faire bénéficier sa ville natale de ses connaissances étendues en hygiène, en médecine légale et en épidémiologie.

C'est, en effet, à partir de cette époque que le docteur Baudin se fit connaître sous son véritable jour, avec toutes ses qualités d'érudit et de médecin consultant. Aussi, se hâta-t-on de lui confier de multiples emplois où son savoir, sa compétence et son esprit d'observation allaient largement être mis à contribution.

Successivement il est nommé médecin adjoint (1886), puis médecin chef (1887) de notre grand asile départemental de Bellevaux, fonction importante qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1890, il prend la direction du bureau d'hygiène de la ville, qu'il avait le premier contribué à créer, avec l'aide de M. le professeur Magnin, alors adjoint au maire, et pendant dix ans, c'est gratuitement qu'il assure ce service très chargé, auquel, en 1900 seulement, une rétribution est enfin accordée.

Parmi les nombreuses et bien légitimes félicitations qu'il reçut à ce sujet, j'ai hâte de signaler celle que lui valut, de la part du ministre de l'intérieur, président du conseil, le compte rendu élogieux du docteur Bluzet, inspecteur général des services d'hygiène en France : « Le rapport de M. le docteur Baudin, écrivait-il, est trop connu pour que j'y insiste longuement : c'est une œuvre

magistrale qui a été imprimée, qui a fait son tour de France, et qui est devenue le guide indispensable des assemblées sanitaires ou de leurs délégués pour l'exercice des attributions que l'article 9 leur a dévolues. J'ai tenu à mettre ce document, dès le début, en pleine lumière, pour lui rendre l'éclatant témoignage auquel il a droit et aussi pour être plus libre de formuler ci-après certaines critiques, inévitables au début de toute mise en œuvre de prescriptions nouvelles, à l'égard des assemblées sanitaires qui n'ont ni aussi bien compris, ni aussi bien rempli leur rôle que la première commission de Besançon, et même à l'égard de la marche générale de cette partie du service. »

Tout commentaire serait superflu : je craindrais d'affaiblir la portée de cet élogieux jugement, qui, d'emblée, plaçait notre confrère au premier rang parmi les hygiénistes de France.

Mais l'activité intellectuelle de Baudin ne s'arrêta pas là. Nous le retrouvons médecin expert devant les tribunaux, membre du comité départemental d'hygiène, inspecteur des pharmacies et drogueries de la ville, médecin des épidémies, médecin-inspecteur des écoles, médecin chef du lycée Victor Hugo après la mort du regretté professeur Bruchon ; enfin, pendant vingt ans, médecin-major du bataillon de sapeurs-pompiers, et finalement médecin chef de notre établissement thermal depuis sa fondation.

Entre temps, il exerce son action bienfaisante au *Comité des femmes de France*, en mettant son savoir et son expérience d'ancien médecin militaire à la portée de tous et pour le plus grand profit de l'œuvre, dans des conférences documentées sur le service des brancardiers-ambulanciers en campagne. Plus tard, c'est à la faculté des sciences qu'il professera un cours libre d'hygiène, où il retiendra sous le charme de sa parole, sans effet pompeux ni théâtral, un sympathique auditoire.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement pour vous rappeler avec quelle ponctualité, quel dévouement, et je pourrais ajouter avec quel courage, car la marche était devenue pour lui très pénible, notre confrère faisait face à ses multiples occupations. La longue liste des récompenses qu'il a obtenues et les compliments élogieux qui lui ont été adressés, en sont le plus éclatant témoignage.

Officier d'Académie en 1895, chevalier de la Légion d'honneur en 1899, le docteur Baudin était proposé en première ligne pour la croix d'officier, que seule sa mort brusque et inattendue l'a empêché de recevoir. Ajouterai-je enfin les lettres de félicitations officielles, les mentions honorables, les prix académiques (prix Fanté et prix Larrey) qu'il obtint à différentes reprises, et enfin les nombreuses médailles dont il était titulaire. Hommage discret rendu à son zèle, à son dévouement, et il faut bien le dire aussi, aux beaux résultats obtenus dans sa lutte contre les épidémies meurtrières, qui maintes fois éclatèrent dans notre ville au cours de ces vingt dernières années.

En lui remettant une médaille d'argent que lui avait value son lumineux rapport sur une épidémie de diphtérie à Besançon, en 1898, l'Académie de médecine de Paris s'exprimait ainsi par la voix de son rapporteur : « En applaudissant au succès obtenu dans la lutte contre cette épidémie, je voudrais attirer votre attention sur le bureau municipal d'hygiène de Besançon, dont la solide organisation, soutenue par les pouvoirs publics, me paraît devoir être proposée pour modèle aux municipalités. »

Quelle légitime satisfaction pour notre savant confrère, de voir ainsi son œuvre si avantageusement appréciée en haut lieu, et les règlements qu'il avait élaborés, donnés en exemple à toutes les municipalités !

Vous parlerai-je maintenant de ses travaux sur la statistique, qui resteront, eux aussi, des modèles du genre. « Science fermée, disait-il, trop fermée au public.... La

statistique, comme l'hygiène d'ailleurs, ne porte ses enseignements et ses fruits qu'à la condition d'être vulgarisée, d'être clairement mise à la portée de tous. »

Baudin ne faillit pas à cette tâche. — Chaque année, en collaboration avec son ami, M. Jeannot, directeur adjoint au bureau d'hygiène, il nous donnait, avec des graphiques très clairs, les renseignements les plus détaillés sur les mouvements de notre population (natalité, nuptialité, mortalité) et nous démontrait, chiffres en mains, que nous n'étions ni pires, ni hélas! meilleurs que nos voisins, mais qu'en revanche la ville de Besançon pouvait, en raison de sa faible mortalité, être rangée au nombre des villes les plus salubres de France. Suprême et dernière consolation, puisque, de l'aveu du docteur Baudin lui-même, la nuptialité et la natalité à Besançon diminuent d'année en année dans des proportions vraiment inquiétantes pour l'avenir. Ne serait-ce pas le cas de rappeler le mot de Proudhon, de si révolutionnaire mémoire, qui pourtant, dans cette question, s'est montré le farouche défenseur de la famille et de la société : « Tout attentat à la famille, écrivait-il, est une profanation de la justice, une trahison envers le peuple et la liberté, une insulte à la Révolution.... Le débordement de tous les crimes et délits contre le mariage est la cause la plus active de la décadence des sociétés modernes! »

Quand on étudie l'œuvre scientifique et littéraire du docteur Baudin, on se heurte à des difficultés souvent insurmontables, en raison de sa diversité et de son étendue. De plus, elle est disséminée dans nombre de revues et de journaux auxquels il collaborait (1) et dans les bulletins des nombreuses sociétés savantes auxquelles il appar-

(1) Le docteur Baudin collaborait à un grand nombre de journaux, notamment à la *Revue médicale de Franche-Comté*, dont il fut jusqu'à sa mort le rédacteur en chef; le *Recueil des mémoires de médecine et de pharmacie militaires;* les *Annales d'hygiène et de médecine légale;* la *Revue pratique d'hygiène municipale*, etc., etc.

tenait (1). L'Académie de Besançon, heureusement, et la Société d'émulation du Doubs en ont eu leur large part et chacun se rappelle l'attrait qu'il apportait dans nos séances publiques, quand il devait y prendre la parole, dans ces questions où il excellait et où il savait si bien allier aux choses graves de la médecine le charme littéraire, la pensée robuste et une délicatesse de sentiments sans égale.

Dans son discours de réception à l'Académie, il prit pour sujet une étude médico-psychologique d'un puissant intérêt : *Le pessimisme et les pessimistes devant la médecine* (2). Baudin nous démontra alors que le pessimisme n'était en réalité qu'une maladie chronique, une névrose spéciale aux esprits chagrins, justiciable d'une thérapeutique bien entendue et surtout d'une éducation appropriée. « Tout dans la vie, écrivait-il, nous incite à vivre : le corps en vertu de l'instinct de la conservation ; — l'intelligence au nom de la dignité et de la noblesse de la pensée ; — l'imagination avec son besoin d'un *au delà ;* — le cœur avec son invincible penchant à aimer et à se dévouer. »

C'est toute la philosophie spiritualiste, qui était la sienne, résumée dans ces quelques lignes. La doctrine évolutionniste elle-même de Darwin ne fait, du reste, que la confirmer, puisqu'elle a pour base la lutte pour la vie et la sélection des espèces, c'est-à-dire la destruction des pessimistes, des faibles, « par les énergiques, par les volontaires, par les agissants ! »

---

(1) Membre et ancien président de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts* de Besançon ; — membre et ancien président de la *Société d'émulation du Doubs ;* — membre correspondant de la *Société de médecine légale de France ;* — membre et directeur de la *Goutte de lait,* à Besançon ; — membre et ancien directeur de l'*Union artistique,* à Besançon, etc., etc.

(2) *Le pessimisme et les pessimistes devant la médecine.* Discours de réception par M. le docteur Baudin, associé résidant. — Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance du 25 juillet 1893.

Déjà précédemment dans une séance publique de la Société d'émulation du Doubs, le docteur Baudin avait combattu la thèse troublante de Lombroso, *le criminel-né*, tout en jetant un avertissement salutaire à ceux qui ont la redoutable mission de conclure à la responsabilité humaine et à la criminalité légale (1). Excès de sentimentalisme d'une part, positivisme outré de l'autre, Baudin, avec son simple bon sens et la droiture de son esprit, n'hésita pas à se déclarer l'adversaire résolu d'un système philosophique que la raison condamnait déjà et que la science n'a pas pu confirmer depuis. Non, on ne naît pas, on devient criminel, et malgré Lombroso et son école, le problème de la criminalité innée restera longtemps encore dans le domaine de la chimère et du rêve.

Toujours préoccupé des questions de psychologie médicale, le docteur Baudin a étudié devant nous, dans une page magistrale, *les rapports entre le génie et la folie*, et a pris pour modèles deux hommes de notre province, dont les noms remplissent à eux seuls tout le XIXe siècle, Pasteur et Victor Hugo (2).

Thèse éminemment suggestive, étudiée pour la première fois par un de nos plus éminents compatriotes, le docteur Lélut, de Gy, l'auteur du *Démon de Socrate*, de l'*Amulette de Pascal*, et de tant d'autres œuvres, où il démontrait la nécessité d'introduire la physiologie morbide dans l'étude des hommes célèbres. Après lui, Moreau (de Tours) reprenait le même sujet que Lombroso ne tardait pas à ruiner complètement, en essayant de le modifier pour l'adapter à ses propres théories.

Pour ce dernier, en effet, les hommes de génie seraient tous des fous, des fous moraux, des fous épileptiques, et

---

(1) *Folie et criminalité. Lombroso et l'école italienne.* — Bulletin de la Société d'émulation du Doubs, année 1888.

(2) *Génie et folie.* (A propos de Pasteur et de Victor Hugo.) — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1902.

notre confrère, toujours avec cette grande lucidité de raisonnement, avec cet esprit de méthode et de suite que nous lui connaissions, détruit un à un tous les arguments du célèbre psychologue italien. Il cite même ses observations personnelles à l'hospice de Bellevaux, où parmi ses malades, il n'aurait jamais observé « le moindre éclair de génie, la moindre lueur d'un talent quelconque. » Aussi, en soutenant cette thèse, le docteur Baudin arrive-t-il à une conclusion peut-être trop absolue, mais ce qu'il nous faut retenir, c'est le courage avec lequel il se jette dans la mêlée, au milieu de laquelle se débattent depuis si longtemps déjà spiritualistes et matérialistes, et où il prend rang *sans peur ni reproche.*

Puis alors étudiant Pasteur et Victor Hugo dans leur intimité, il nous les montre travaillant sans relâche dans leur extrême jeunesse, entassant des matériaux et jetant un beau jour à l'univers étonné, l'un, cette série de découvertes qui allaient bouleverser le monde médical et ses théories surannées, l'autre, cette formidable accumulation de chefs-d'œuvre, à tel point qu'on est encore à se demander si le XIXe siècle s'appellera le siècle de Pasteur ou celui de Victor Hugo !

Non, ces hommes n'étaient ni fous ni névrosés, nous dit le docteur Baudin. Tous deux ont été des génies intègres, dont « l'existence seule suffirait à condamner à jamais cette thèse aventureuse, de l'identité du génie et de la folie ! »

Dans son étude sur *Charles Nodier médecin et malade* (1), le docteur Baudin nous montre notre grand romancier sous un jour nouveau. Ce n'était pas, prétend-il, un médecin au sens absolu du mot, comme l'avance le

---

(1) *Charles Nodier médecin et malade*, par le docteur L. Baudin, président annuel. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 26 juin 1902.

docteur Favre dans son travail sur *Nodier naturaliste et médecin* (1). Son imagination était trop ardente, dit-il, pour se complaire dans les limites étroites et rigoureuses des faits, mais c'était, certainement, une nature inquiète, nerveuse, maladive, un neurasthénique *avant la lettre*. Parmi ses fictions romanesques, quelques-unes, en effet, sont devenues des réalités aujourd'hui, comme l'eau des puits de Troyes qu'il accuse de produire des fièvres pestilentielles; comme aussi l'emploi des inhalations d'oxygène qu'il vante dans le traitement du choléra et que l'on n'employait pas encore; comme dans son *Jean Sbogar* enfin, quand il prévoit l'hérédité indirecte de la tuberculose, c'est-à-dire la prédisposition « à une existence fragile et imparfaite » pour ceux dont les ascendants auraient été atteints de cette tare constitutionnelle.

C'est bien là, en effet, la tuberculose latente de nos théories médicales actuelles ; roman hier, vérité aujourd'hui, mais qu'aucune preuve scientifique ne venait étayer à l'époque de Ch. Nodier. Raspail également était mort et sa théorie séduisante tombée dans l'oubli, quand Pasteur est venu nous démontrer que les infiniment petits étaient bien effectivement la cause efficiente de nos maladies. C'est alors que nous le voyons créer de toutes pièces cette science nouvelle, la microbiologie, dont la portée fut immense et dont les conséquences sont encore incalculables. Mais, consolons-nous; si le camphre et la méthode Raspail ont disparu de notre thérapeutique, les romans de Ch. Nodier nous sont heureusement restés et longtemps encore ils feront notre joie et celle de nos arrière-neveux.

Neurasthénie donc, l'imagination parfois maladive de notre grand écrivain ; neurasthénie son existence inquiète;

---

(1) *Charles Nodier naturaliste et médecin*, par le docteur Fabre (de Commentry). (*Le Centre médical.*)

neurasthénie aussi sa mort elle-même! Le docteur Baudin nous montre les progrès de cette névrose dont Nodier éprouva les premiers symptômes dès son adolescence, qui le poursuivit pendant sa vie entière et dont il succomba certain jour. Aussi son entourage aimait-il parfois à le plaisanter à ce sujet, et l'anecdote suivante, que je relève dans des mémoires inédits, ne fait que confirmer le diagnostic rétrospectif de notre savant confrère.

Certain jour, Ch. Nodier se croyant, comme tous les neurasthéniques du reste, plus malade qu'il ne l'était en réalité et soucieux de savoir ce que l'on pensait de lui, demanda à sa femme ce qu'elle ferait lorsqu'elle serait veuve. Une robe noire, répondit-elle malicieusement et sur le ton le plus naturel. Nodier sourit, il avait été deviné et sa guérison, momentanée du moins, ne devait plus être qu'une affaire de quelques jours.

Mais il faudrait un volume pour rendre compte de l'œuvre magistrale du docteur Baudin. Je m'arrête là et, pourtant, il m'est difficile de passer sous silence ces rapports annuels que nous fournissait notre distingué confrère, à l'occasion des distributions de prix académiques. Vous rappellerai-je le dernier en date, au sujet de la pension Suard? Tous ici, nous avons admiré le tact, le jugement, la sûreté de touche avec lesquels il analysait les mérites des différents candidats. Puis, quand il s'est agi de proclamer l'heureux vainqueur, il s'excusa de ne pouvoir le faire dans la langue des dieux et d'être obligé de se contenter de la prose vulgaire, de cette prose qu'il maniait si bien, où la forme et le fond répondaient à sa pensée et dans ce style clair et chatoyant qui émerveillait son auditoire attentif. Ah! si le style c'est l'homme, c'est là qu'il faudra chercher le vrai caractère de Baudin, tout empreint de noblesse et de simplicité, de clarté et de franchise!

J'en puis dire autant des nombreux comptes rendus

d'ouvrages dont il nous a entretenus, soit ici à l'Académie, soit à la Société d'émulation, et dont il s'était fait en quelque sorte une spécialité. Nul ne le surpassait, en effet, dans ces fines et spirituelles analyses, qu'il savait présenter avec toute la délicatesse voulue et dans la forme académique nécessaire, malgré parfois la légèreté ou le côté scabreux du sujet.

J'ai maintenant, Messieurs, à m'excuser de la trop courte analyse de l'œuvre du docteur Baudin. Ce fut un savant dans toute l'acception du terme, doublé d'un écrivain distingué, qui revivra, nous n'en doutons pas, dans un fils qui porte déjà dignement son nom au barreau.

Ses obsèques furent simples comme le fut sa vie ; sa famille n'exécutait en cela qu'un de ses vœux les plus chers, et si votre président n'a pu retracer devant sa tombe sa belle existence, toute de travail et d'honneur, l'Académie lui devait aujourd'hui ce souvenir.

Baudin fut non seulement une belle intelligence et un esprit distingué ; il fut surtout un caractère digne. Aussi, son nom n'évoquera-t-il pas seulement, par la suite, le souvenir d'un praticien distingué, d'un hygiéniste remarquable, d'un écrivain hors pair; il évoquera surtout le confrère aimable, l'homme de cœur aux idées libérales, à la philosophie douce et persuasive, dont la mémoire imposera non seulement le respect, mais aussi la douleur et les vifs regrets que cause à tous, et à l'Académie en particulier, sa fin prématurée.

BIBLIOGRAPHIE

1. *De la non-absorption par la peau des substances dissoutes dans l'eau.* (Thèse pour le doctorat.) Paris, 1874.
2. *De l'endocardite blennorrhagique.* Archives de médecine et de pharmacie militaires, année 1879.
3. *De la hernie musculaire chez le cavalier.* Archives de médecine et de pharmacie militaires, année 1880.
4. *Cours d'hygiène militaire professé à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr*, années 1880, 1881 et 1882.
5. *L'épidémie typhoïde de 1886 à Besançon.* Besançon, 1886.
6. *L'assistance civile et volontaire aux blessés et aux malades militaires en temps de guerre.* Lons-le-Saunier, 1886.
7. *Cure électrique des rétrécissements organiques.* Mémoires de la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté, 1887.
8. *L'état sanitaire à Besançon.* Besançon, 1887.
9. *Folie et criminalité. Lombroso et l'école italienne.* Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1888.
10. *Annuaire statistique, démographique et sanitaire de Besançon*, années 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 6 vol. in-8.
11. *Du relâchement hypertrophique de la luette.* 1888.
12. *De la pendaison dans l'ataxie.* Besançon, 1890. Paul Jacquin, éditeur.
13. *Cours aux brancardiers-ambulanciers.* Union des femmes de France, année 1890.
14. *L'état sanitaire à Besançon.* (Extrait du Bulletin de la Société de médecine de Besançon et de Franche-Comté.) Besançon, 1890. Paul Jacquin, éditeur.
15. *Une petite épidémie d'origine hydrique.* Revue médicale de Franche-Comté, année 1891.
16. *Les bains salins de la Mouillère et les eaux de la source saline de Miserey.* 1892-1893.
17. *Le bain salin chaud au début et dans certaines formes de la phtisie pulmonaire.* (Extrait de la *Gazette des eaux.*) Paris, 1892. Marétheur, éditeur.
18. *L'état sanitaire à Besançon.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1892.

19. *La mortinatalité à Besançon*. 1892.
20. *Le lymphatisme, la tuberculose et la scrofule à la Mouillère.* Revue médicale de Franche-Comté, 1892.
21. *Les maladies par ralentissement de la nutrition à la Mouillère.* Revue médicale de Franche-Comté, 1893.
22. *Compte rendu des travaux de la section d'hygiène au congrès des sociétés savantes*. (Association française pour l'avancement des sciences. Besançon, 1893.) Revue d'hygiène et de police sanitaire. Paris, 1893.
23. *Essai d'une station de képlin à la Mouillère.* Besançon, 1893.
24. *Le pessimisme et les pessimistes devant la médecine.* Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1893.
25. *La désinfection.* (Notice à l'usage des désinfecteurs.) Annales d'hygiène et de médecine légale. Paris, 1893.
26. *L'année 1893 à Besançon.* (Notes de statistique démographique et sanitaire.) Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1894.
27. *La Société d'émulation du Doubs en 1894.* Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1894.
28. *La nuptialité bisontine.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1896.
29. *Dix années d'études démographiques et sanitaires.* 1888-1898. 1 vol. in-8. Besançon, 1899. (En collaboration avec M. Jeannot, directeur adjoint au bureau municipal d'hygiène.)
30. *Note sur un essai de géographie médicale du département du Doubs.* Annales d'hygiène et de médecine légale, année 1900.
31. *Internement et libération des alcooliques délirants.* Annales d'hygiène et de médecine légale, année 1900.
32. *La part de Besançon dans le mouvement de la dépopulation française.* Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1900.
33. *L'épidémie typhoïde à Besançon.* Annales d'hygiène et de médecine légale, année 1902.
34. *L'alcoolisme et la folie dans le département du Doubs.* Revue médicale de Franche-Comté, année 1902.
35. *Charles Nodier malade et médecin.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1902.
36. *Mise en pratique officielle dans le service de l'état civil du procédé d'Icard.* (Mort apparente.) 1902.
37. *Génie et folie. A propos de Pasteur et de Victor Hugo.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1902.

38. *Le rôle des laiteries et des fruiteries dans la propagation de la fièvre typhoïde.* Revue médicale de Franche-Comté, année 1903.
39. *La répartition de la phtisie par cantons dans le département du Doubs et par quartiers à Besançon.* Revue d'hygiène et de police sanitaire. Paris, 1903.
40. *La dernière année démographique et sanitaire à Besançon.* Besançon, 1904.
41. *Rapport sur le concours d'économie politique.* (Fondation Veil-Picard.) Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1904.
42. *Notice sur le docteur Lebon.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1904.
43. *La réglementation du commerce de la glace à Besançon.* Revue médicale de Franche-Comté, année 1905.
44. *La phrase et le mot de Waterloo, d'après MM. Alfred Marquiset et Henri Houssaye.* (Compte rendu.) Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1905.
45. *Souvenirs d'Armand Marquiset* (1797-1859). (Compte rendu.) Bulletin de la Société d'émulation du Doubs, année 1905.
46. *Rapport sur le concours pour la pension Suard.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1905.
47. *L'hygiène scolaire.* Revue pratique d'hygiène municipale, 1905.
48. *Comment une grande ville défend ses eaux d'alimentation.* Ibid., 1907.
49. *Service médical de constatation des décès.* Ibid., 1907.
50. *Les enseignements d'une enquête sanitaire dans les communes de forte surmortalité.* Ibid., 1907.
51. *Bureaux facultatifs d'hygiène.* Ibid., 1908.
52. *Rapport sur le concours pour la pension Suard.* Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1908.

En préparation :

Rapport sur la surmortalité dans l'arrondissement de Besançon. En collaboration avec M. Jeannot, directeur adjoint au bureau d'hygiène de Besançon.

La duchesse de Fallary (1697-1782), par M. Alfred Marquiset. (Compte rendu pour la Société d'émulation du Doubs.)

LES DERNIERS MOULINS A BRAS ET A CHEVAUX

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Julien FEUVRIER

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 25 mars 1909)

Le moulin à bras était connu de notre ancêtre néolithique, ainsi qu'en font foi les spécimens conservés dans nos musées. L'instrument, très simple, ne se composait alors que de deux fragments de roche à grain dur, grossièrement taillés, dont l'un, mû directement par la main de l'homme, glissait ou tournait sur l'autre immobile.

A l'époque gallo-romaine, le moulin à bras, *mola manualis*, devient une véritable machine. La meule supérieure, *catillus*, est mobile autour d'un axe vertical reposant au centre de la meule inférieure, *meta*, et celle-là est mise en mouvement au moyen d'une barre transversale à l'axe, formant double manivelle. Lorsqu'à l'action de l'homme poussant sur la barre on substitua celle du cheval attelé à la même barre, on eut le moulin à cheval, *mola jumentaria*.

A partir du moment où les moulins à eau furent introduits à Rome, c'est-à-dire vers le IVe siècle de notre ère, les anciens moulins cessèrent progressivement d'être en usage. Ainsi qu'on peut le constater par les titres de nos fonds d'archives, il n'y eut guère, au moyen âge, de petite

agglomération qui ne possédât en Franche-Comté son moulin à eau, et cependant les moulins, soit à bras, soit à traction animale, ne disparurent pas complètement.

A cette époque, et jusqu'à la conquête de la Province par Louis XIV, les enceintes fortifiées, villes, bourgs ou châteaux eurent à subir de fréquents sièges. Dans toutes ces places, l'approvisionnement en munitions de bouche ne se faisait qu'en cas de menace d'investissement et souvent à la dernière extrémité. Alors, autant que les moyens le permettaient, on dirigeait sur la place en péril tout ce que l'on pouvait se procurer de grains dans les lieux circonvoisins.

Les moulins, organisés comme ils l'étaient à cette époque, pouvaient suffire aux besoins dans les conditions normales ; mais, pendant un siège, il en allait autrement. De plus, la place assiégée ne disposait souvent d'aucun établissement de ce genre à l'abri d'un coup de main ou des projectiles de l'ennemi. Il fallait, en conséquence, prendre des dispositions spéciales permettant à l'assiégé de procéder à la mouture du blé nécessaire à sa consommation. C'est en pareille occurrence qu'intervenaient les moulins à bras ou à chevaux que l'on situait en des locaux suffisamment spacieux, ordinairement dans les maisons religieuses.

Lorsqu'au commencement de février 1595, les trois aventuriers lorrains Tremblecourt, d'Aussonville et Loupy vinrent, à la tête d'une armée, faire irruption dans le Comté, le Conseil de ville de Dole se hâta de faire rhabiller son moulin à bras du couvent des Cordeliers et décida d'en faire construire plusieurs autres qui seraient dressés, les uns au même endroit, les autres au collège Saint-Jérôme. En outre, deux moulins à chevaux furent installés rue du Mont-Roland. D'après le marché intervenu entre le Magistrat et le charpentier Jean Borrey, celui-ci établit un manège à deux chevaux qui, par l'intermédiaire d'engre-

nages en bois, communiquait le mouvement aux deux moulins à la fois (1).

Pendant le fameux siège de 1636, les moulins à bras, d'abord logés à l'hôpital, furent, vers la fin de l'investissement, transportés au petit jeu de paume où, dans l'attente de l'arrivée prochaine de l'armée de secours, on les fit fonctionner nuit et jour (2).

Le 28 janvier 1668, en prévision d'une invasion imminente de la Franche-Comté, suivie d'un nouveau siège, le Magistrat de Dole fait marché avec le nommé Pellier, charpentier, pour la construction de moulins à bras. Cet artisan s'engage « à faire autant de moulins à bras que ladite ville en aura besoing, et ce incessamment, et les rendre assortis de toutes choses nécessaires deppendant de sa profession, de telle sorte qu'ils soient prest à mettre les meules et les ferremens (3). » Le prix de chacun d'eux ne doit pas dépasser seize francs et demi.

A cet acte est joint, accompagné d'un texte explicatif, le dessin d'un moulin à exécuter, que nous reproduisons ci-dessus. Malgré l'insuffisance du premier et l'évidente gaucherie dans l'exécution du second, ces deux documents n'en sont pas moins intéressants : ils permettent, en les complétant l'un par l'autre, de se rendre compte d'une façon suffisamment précise de l'agencement et du fonctionnement d'un moulin à bras, à la fin de la dernière période de son emploi dans la Province.

Un bâti en charpente, formé de quatre pièces verticales reliées par des traverses, reçoit la meule dormante d'un diamètre d'environ deux pieds (4). Deux des montants ver-

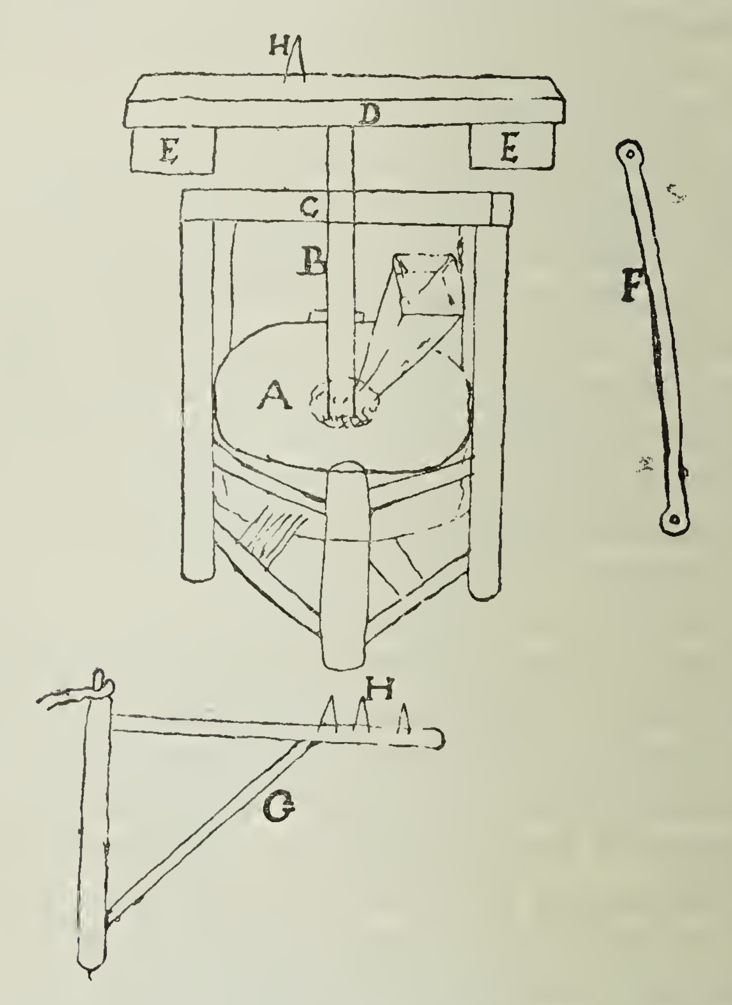
(1) *Arch. Dole*, 78(20) et 593.

(2) Emile Longin, *Éphémérides du siège de Dole*. Dole, impr. Courbe-Rouzet, 1896.

(3) *Arch. Dole*, 594.

(4) Le pied le Comte, alors en usage en Franche-Comté, valait en mesures métriques 0m35.

ticaux, d'une hauteur double des deux autres, sont reliés à leur extrémité supérieure par une pièce horizontale C. La meule roulante A est solidaire d'un arbre vertical cylindrique en fer B, qui la traverse suivant son axe géo-



MODÈLE DES MOULINS A BRAS CONSTRUITS POUR LA VILLE DE DOLE EN 1668 *(Arch. Dole, 594).*

[Réduction à l'échelle de moitié du dessin original]

métrique. Cet arbre, qui peut pivoter sur la meule dormante, passe à frottement doux au milieu de la traverse C. Une seconde pièce de bois horizontale, D, plus longue et plus forte que C, est calée en son milieu sur l'extrémité de l'arbre B, et à ses deux extrémités sont disposés deux poids en fer ou en plomb de 50 à 80 livres chacun, rigou-

reusement égaux et de même forme, de façon que la verticale du centre de gravité de l'ensemble formé par D et les poids E se confonde avec l'axe de l'arbre B. A une distance de quatre à cinq doigts (8 à 10 centimètres) du milieu de la pièce D, est plantée une solide cheville en fer H dont nous verrons plus loin la destination. Un engrainoir est assujetti à la meule A au voisinage de l'arbre B. La mouture obtenue est recueillie sous le bâti.

A la distance d'environ six pieds de l'arbre se trouve une potence en bois, G, faite de matériaux légers. La pièce verticale, cylindrique, placée contre un mur, se termine inférieurement par un pivot, et à sa partie supérieure par un tourillon engagé dans un anneau fixé au mur. Cet arbre vertical prend un mouvement de rotation sur lui-même lorsqu'on agit à l'extrémité de la barre horizontale, et chacun des points de celle-ci décrit en même temps un arc de cercle ayant son centre sur l'axe. Le constructeur a pris soin de faire en sorte que la pièce D et la barre soient dans un même plan horizontal, et de munir la seconde, au voisinage de son extrémité libre, de trois pointes de fer semblables à celle qui se voit en H sur la première.

Un bâton F, à chaque extrémité duquel a été foré un trou cylindrique, se place de manière à ce que la pointe de fer de D pénètre dans l'un et l'une des pointes de G dans l'autre. La longueur du bâton a été prise approximativement égale à la distance qui sépare les pointes, quand la barre de la potence et la pièce D ont des directions parallèles entre elles et en même temps perpendiculaires au mur; elle mesure par suite environ 6 pieds ($2^{m}10$).

La machine est ainsi complète et prête à remplir son office.

La barre horizontale de G réalise un levier du second genre susceptible de se mouvoir dans un plan horizontal, le point d'appui étant sur l'axe vertical, la puissance

s'exerçant à son extrémité libre et la résistance sur la cheville de fer qui reçoit l'extrémité du bâton.

Lorsqu'on imprime au levier un mouvement, celui-ci est transmis à la pièce D par l'intermédiaire du bâton F, qui n'est autre chose qu'une bielle. La partie de D, comprise entre l'extrémité de l'axe de l'arbre B et la pointe H, constituant une manivelle dont cette pointe est le maneton, les différents points de la pièce D prendront un mouvement circulaire horizontal auquel participera l'arbre B et, par suite, la meule A, les poids E remplissant le rôle de régulateur.

Même sans le secours d'une figure théorique, on voit facilement que si l'extrémité libre du levier est animée d'un mouvement circulaire alternatif d'une certaine amplitude (pour un bras de levier de la résistance égal à 1 mètre, si le rayon de la manivelle est de 0^m10, l'amplitude du mouvement n'est que de 11° 2/3 environ), le système D B A reçoit un mouvement circulaire continu.

En somme, la transmission que nous venons d'étudier est le dispositif levier-bielle-manivelle, qui transforme un mouvement circulaire alternatif en circulaire continu. Il est employé de temps immémorial dans la pédale du rémouleur et se rencontrait déjà dans les rouets au temps lointain où la reine Berthe filait, avec ces différences toutefois : le levier, dans ces derniers appareils, est du troisième genre, et la puissance ainsi que la résistance agissent dans un plan vertical.

Il nous reste à expliquer la présence de trois pointes de fer H sur le levier. En enlevant l'extrémité de la bielle F de l'une des pointes pour la replacer sur une autre plus voisine de l'axe, on diminuait le bras de levier de la résistance, par suite on augmentait la puissance du levier, ce qui permettait d'abaisser la dépense de force et d'employer des enfants de douze à quinze ans, comme nous l'apprend l'auteur du dessin.

Celui-ci termine ainsi son explication : « Il faut noter que toute la machine ne doit être haulte que d'environ 3 piedz, afin que le bout de la barrière soit plus facile à manier, ou bien, si l'on veut faire la machine plus haulte, il faut faire une eslévation au-dessus du bout de la barrière, afin que celuy qui la voudra tourner la rencontre à la hauteur de son nombril, pour être maniée plus facilement avec la main. On pourroit adjouster à ce moulin un blatoir à la mesme façon des autres, qui passeroit la farine en mesme temps qu'on la moudroit et avec la mesme facilité que si on ne faisoit que de la moudre. »

Après la conquête définitive de la Province, moulins à bras et à chevaux cessèrent d'avoir leur emploi. Encombrants, on les démonta : leurs ferrements allèrent à la ferraille et leurs meules reçurent une nouvelle utilisation (1). Rares sont ceux qu'on rencontre encore complets. Notre excellent et savant confrère, M. l'abbé Paul Brune, nous en a signalé un au château du Pin, près de Lons-le-Saunier, qui daterait du XVIIe siècle ; il est vraisemblablement l'unique moulin à bras encore subsistant dans le département du Jura ou même en Franche-Comté.

---

(1) Quelques-unes sont conservées dans nos musées, notamment à Besançon et à Dole.

PROUDHON

ET

L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. Maurice LAMBERT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séances du 25 mars et du 22 avril 1909)

Toutes les biographies de Proudhon rappellent qu'il fut le lauréat, puis le pensionné de l'Académie de Besançon, et qu'il eut ensuite quelques démêlés avec elle. De quelle nature furent ces démêlés?.... J'ai pensé, Messieurs, qu'il n'était pas sans intérêt de le rechercher, en ce moment surtout où, à l'occasion du centenaire de la naissance de Proudhon, l'on s'efforce de rendre à sa mémoire, toujours si discutée, un nouvel éclat, où même un comité s'est formé pour lui élever une statue.

Grâce aux soins et au bon ordre que nos archivistes ont constamment apportés dans la conservation des papiers de l'Académie, j'ai retrouvé sans peine les originaux des lettres que Proudhon adressa, soit au secrétaire perpétuel, soit à l'Académie elle-même. Toutes ces lettres, d'ailleurs, ont été imprimées dans la *Correspondance* de Proudhon, publiée par M. J.-A. Langlois, en 1875 (1). Mais pour les bien

---

(1) *Correspondance de P.-J. Proudhon*, précédée d'une notice sur P.-J. Proudhon, par J.-A. Langlois. Paris, 1875, 14 vol. in-8.

apprécier, il est nécessaire de les rapprocher des procès-verbaux des séances de l'Académie à la même époque. C'est ce que personne n'avait encore fait, et c'est ce qui va me permettre de vous exposer, je crois, avec exactitude, quels ont été les rapports de Proudhon avec notre Compagnie.

I.

Pierre-Joseph Proudhon est né à Besançon, le 15 janvier 1809. Son père, qui, dans son acte de naissance, est qualifié de commis négociant, était alors employé dans une brasserie; ensuite il exerça l'état de tonnelier. Proudhon lui-même, d'ailleurs, va nous dire tout à l'heure comment s'est passée son enfance, comment il a fait ses études.

En 1831, Mme Suard léguait à l'Académie de Besançon le capital nécessaire à la fondation d'une rente triennale de 1,500 fr. en faveur du jeune homme qui, né dans le département du Doubs, montrerait les plus heureuses dispositions pour la carrière des lettres ou des sciences, pour l'étude du droit ou de la médecine. Cette pension fut accordée pour la première fois, en 1832, à Gustave Fallot, de Montbéliard, qui se fit bientôt connaître comme philologue, mais mourut à vingt-huit ans, en 1836. Le second bénéficiaire fut Victor Mauvais, de Maîche; astronome distingué, il devint membre de l'Académie des sciences. En 1838, la pension devait être attribuée pour la troisième fois. Proudhon, alors âgé de vingt-neuf ans, exploitait à Besançon une petite imprimerie, qu'il avait achetée en société avec un nommé Lambert. Il y avait réédité l'ouvrage de l'abbé Bergier, les *Éléments primitifs des langues*, et l'avait fait suivre d'un travail personnel intitulé : *Essai de grammaire générale*. L'idée de se porter candidat à la pension Suard lui fut peut-être suggérée par M. Pérennès, professeur à la Faculté des lettres, dont il avait suivi les cours, car dans une lettre qu'il lui écrivait de Paris, le 21 février 1838,

il fait allusion au désir que M. Pérennès lui avait exprimé à ce sujet.

Dans cette même lettre, Proudhon fait connaître à M. Pérennès qu'il ne voudrait pas se présenter s'il n'était pas certain de réussir. « A l'âge où je me vois arrivé, dit-il, et dans la position où je me trouve, il me semble que ce vœu n'a rien de trop ambitieux ni d'indiscret. Pour tel autre, s'être mis déjà sur les rangs est presque un succès; pour moi, au contraire, je regarderais le plus bel accessit comme un grand malheur. Cette démarche sera la plus importante que j'aurai encore faite de ma vie, et je la regarde comme décisive de tout mon avenir. Si je succombe, c'est fait de moi, je n'ai plus à tenter la carrière des sciences ni de la littérature; je ne pourrais plus intéresser à mes études un public instruit de ma mésaventure; je porterais sur le front le signe ineffaçable d'incapacité innée. J'aime mieux cent fois m'abandonner à ma misère que de tenter une bonne fortune que je n'obtiendrais pas. »

Ensuite, comme M. Pérennès est le secrétaire perpétuel de l'Académie, il juge à propos de lui faire connaître les études qu'il se propose de faire et la carrière qu'il veut parcourir. Il ne veut pas faire son droit. « Tout le système de nos lois, dit-il, est fondé sur des principes qui n'ont rien de philosophique et que repousse la loi naturelle. » Il ne se soucie pas non plus d'étudier la médecine, parce que la médecine n'est à ses yeux que charlatanisme et empirisme. La philosophie l'attire davantage, non pas cette philosophie dont Rousseau disait qu'elle n'a ni fond ni rives, qu'elle n'est qu'une mer d'incertitudes et de doutes, mais la philosophie qui concorde avec la révélation. Il croit que l'on peut arriver par la raison à la connaissance et à la démonstration des principaux dogmes de la religion : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la Trinité, l'origine du mal, la concupiscence et toutes les vérités de la morale évangélique. L'histoire du langage doit

fournir, selon lui, l'explication de tous les principes de la philosophie. « Qu'on imagine une immense plaine où se trouvent pêle-mêle entassés, confondus, des débris de statues et de bas-reliefs, des fûts de colonne, des chapiteaux, des fragments de socles et d'entablements, des caractères hiéroglyphiques, des bouts d'inscriptions, des vases, des autels, etc., etc. N'admirerait-on pas le savant et l'antiquaire qui liraient ces anciens caractères, reconnaîtraient dans toutes ces ruines la destination de chacune d'elles, le style de leur architecture, l'époque où toutes ces pierres auraient été taillées, les progrès même que l'art a faits à l'époque où furent exécutés de si magnifiques travaux, et jusqu'à la civilisation et à l'étendue des lumières en tous genres qu'elles supposaient chez le peuple qui laissa de si admirables vestiges de son passage? Or, tout cela a été en partie fait par les philologues et les linguistes. Mais, si un homme se présentait enfin et disait : « Je vais reprendre « toutes ces ruines, je rajusterai tous ces morceaux de « pierre, je reconstruirai le temple, je vous dirai toutes « ses proportions, je publierai le nom de la divinité qui y « était adorée, je dévoilerai le secret de ses mystères, je « ferai connaître la doctrine de ses initiés, je montrerai le « rapport de tous ses emblèmes et de la philosophie qu'ils « voulaient peindre, » celui-là n'aurait-il pas plus fait que les autres? Eh bien, c'est ce qui reste à faire dans la philosophie du langage, et s'il ne m'est pas donné de faire la moisson, du moins j'entrerai le premier dans un champ clos encore à toutes les intelligences. »

Ce morceau, inspiré de la Bible, témoigne à la fois du talent d'écrire de Proudhon et de ses hautes prétentions.

Il poursuit : « Quoi! me dira-t-on, nous donnerez-vous enfin des preuves nouvelles de la distinction de l'âme et du corps, par exemple? Nous forcerez-vous de croire en Dieu? — Oui, puisqu'il faut que je le dise, j'espère rendre votre âme si palpable à votre raison que vous croirez la toucher

du doigt, et si je ne vous *force* pas de croire en Dieu, je vous effraierai si fort de sa présence que vous croirez le voir partout. »

Proudhon ajoute que s'il obtient la pension Suard, il s'engage à travailler à Besançon, sous les yeux de l'Académie, à l'exécution d'un ouvrage dont le titre serait : *Recherches sur la Révélation, ou philosophie pour servir d'introduction à l'histoire universelle*, ouvrage qu'il solliciterait la faveur de dédier à l'Académie.

Enfin il dit qu'il « abhorre le séjour de Paris », et que, selon lui, ce n'est pas de Paris, mais des provinces qu'on peut attendre la renaissance de la nation française. « Quand je songe, dit-il, à cette race d'hommes qui, depuis deux ou trois mille ans, habite les deux versants de la chaîne du Jura, qui s'y est conservée, à travers tant de catastrophes, presque inaltérée et non mêlée, quand je considère ces natures sérieuses et contemplatives, religieuses, quoique peu crédules, capables d'enthousiasme, mais non de fanatisme; ces gens qui ont entendu passer et mugir les révolutions, et n'ont encore vu que le ciel et leurs sapins, il me semble qu'il y a là des éléments préparés pour la régénération nationale. Que les hommes de foi et de volonté s'unissent donc et fassent enfin prendre un rôle à notre peuple franc-comtois dans les affaires du monde; qu'ils fassent une chaîne autour de lui pour le préserver de la corruption universelle; qu'ils l'instruisent, le convainquent, le persuadent, et puis qu'ils attendent tout de lui. Ne cherchons pas notre gloire ni notre intérêt personnel; ne soyons rien que pour notre patrie : *Que périsse notre mémoire* (Danton), *mais que la Séquanie soit illustre!* Surtout que notre jeunesse ne s'avilisse point par une coupable imitation des vices étrangers; ce ne sera qu'en restant fidèle à cette devise : *Deo et sibi fidelis*, que notre patrie sera grande et fortunée. Déjà quelques jeunes Franc-Comtois ont pressenti l'avenir réservé à leur

pays et ont résolu de l'accélérer de tous leurs efforts (1) : sera-t-il donc impossible de répandre ce feu sacré, et chez nous comme ailleurs, la force d'inertie est-elle donc invincible? C'est à l'Académie, à vous, Monsieur, en particulier, de favoriser de la voix et du geste cette généreuse pensée. Si l'Académie le veut sérieusement, j'ose le lui promettre, tant en mon nom qu'en celui de mes amis et compatriotes : au milieu du déluge universel, la Franche-Comté peut devenir l'arche du genre humain. »

J'imagine qu'en recevant cette belle lettre, si bien écrite, le bon M. Pérennès fut encore plus enchanté de son candidat.

Ce candidat, toutefois, avait un premier obstacle à surmonter. Le testament de Mme Suard exigeait que l'attributaire de la pension fût bachelier ès sciences ou ès lettres. Proudhon, qui, comme il nous le dira tout à l'heure, n'avait suivi les cours du lycée que jusqu'en rhétorique, n'avait pas son baccalauréat. Mais il se décida vaillamment à le passer; comme il avait continué de cultiver les langues anciennes, tout en travaillant de son métier d'imprimeur, il pouvait, avec chance de succès, tenter l'aventure. Il subit l'examen et fut reçu le 16 mai 1838. Son dernier biographe, M. Droz, nous apprend qu'il n'eut que la note *extrêmement faible* pour les sciences, mais que les notes de littérature et de philosophie compensèrent l'insuffisance de la partie scientifique (2).

Proudhon présenta alors sa demande à l'Académie. Elle porte la date du 31 mai 1837, mais il y a là certainement une erreur : cette requête ne peut être que de 1838, car Proudhon y parle du suicide de son associé, qui eut lieu

(1) Il y a là, probablement, une allusion à la société des Philadelphes. Voir *infrà*, p. 144.

(2) *P.-J. Proudhon* (1809-1865), par Edouard Droz, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon. Paris, 1909, 1 vol. in-12, page 105.

en avril 1838. Il y raconte toute sa vie depuis son enfance; il y expose aussi ses idées, ses opinions, ses projets. On peut même dire qu'il s'y montre déjà tout entier et tel qu'il fut jusqu'à la fin, avec son rare talent d'écrivain, mais aussi avec ses graves défauts de caractère, son orgueil, son penchant pour la controverse et ses prétentions de renouveler la science et de réformer le monde.

Il commence ainsi : « Messieurs, je suis compositeur et correcteur d'imprimerie, fils d'un pauvre artisan, qui, père de trois garçons, ne put jamais faire les frais de trois apprentissages. J'ai connu de bonne heure le mal et la peine ; ma jeunesse, pour me servir d'une expression toute populaire, a été passée à plus d'une étamine. Ainsi luttèrent avec la fortune Suard, Marmontel, une foule de littérateurs et de savants : puissiez-vous, Messieurs, à la lecture de ce mémoire, concevoir la pensée qu'entre tant d'hommes fameux par les dons de l'intelligence et celui qui, en ce moment, sollicite vos suffrages, la communauté du malheur n'est peut-être pas l'unique point de ressemblance. »

Comme on le voit, dès son début, notre solliciteur ne dédaigne pas de se comparer à des hommes qu'une humble extraction n'a pas empêchés de devenir illustres.

Il continue :

« Destiné d'abord à une profession mécanique, je fus, par les conseils d'un ami de mon père, placé comme élève externe gratuit au collège de Besançon. Mais qu'était-ce que la remise de 120 fr. pour une famille où le vivre et le vêtir étaient toujours un problème ? Je manquais habituellement des livres les plus nécessaires ; je fis toutes mes études de latinité sans un dictionnaire : après avoir traduit en latin tout ce que me fournissait ma mémoire, je laissais en blanc les mots qui m'étaient inconnus, et à la porte du collège je remplissais les places vides. J'ai subi cent punitions pour avoir oublié mes livres ; c'était que je

n'en avais point. Tous mes jours de congé étaient remplis par le travail des champs ou de la maison, afin d'épargner une journée de manœuvre ; aux vacances, j'allais moi-même aux bois chercher la provision de cercles qui devait alimenter la boutique de mon père, tonnelier de profession. Quelles études ai-je pu faire avec une semblable méthode ! Quels minces succès j'ai dû obtenir !

« A la fin de ma quatrième, j'eus pour prix la *Démonstration de l'existence de Dieu*, de Fénelon.... » Ici, une digression, comme il y en a tant dans les œuvres de Proudhon. Il prend sujet de ce prix pour faire la critique de l'ouvrage de Fénelon, et voici sa conclusion : « Il me sembla dès lors qu'il fallait suivre une autre route pour constituer la philosophie en une science, et je ne suis pas revenu de cette opinion de mon enfance. »

Ainsi, c'est bien entendu, la philosophie pour lui est une science à refaire.

Puis il reprend le récit de ses misères :

« Je poursuivis mes humanités à travers les misères de ma famille et tous les dégoûts dont peut être abreuvé un jeune homme, sensible et du plus irritable amour-propre. Outre les maladies et le mauvais état de ses affaires, mon père poursuivait un procès dont la perte devait compléter sa ruine. Le jour même où le jugement devait être prononcé, je devais être couronné d'excellence. Je vins le cœur bien triste à cette solennité où tout semblait me sourire : pères et mères embrassaient leurs fils lauréats et applaudissaient à leurs triomphes, tandis que ma famille était au tribunal, attendant l'arrêt. Je m'en souviendrai toujours : M. le recteur me demanda si je voulais être présenté à quelque parent ou ami, pour me voir couronner de ses mains. — « Je n'ai personne ici, Monsieur le rec-« teur, lui répondis-je. — Eh bien, ajouta-t-il, je vous « couronnerai et vous embrasserai. » Jamais, Messieurs, je ne sentis un plus vif saisissement. Je retrouvai ma fa-

mille consternée, ma mère dans les pleurs : notre procès était perdu. Ce soir-là nous soupâmes tous au pain et à l'eau.

« Je me traînai jusqu'en rhétorique : ce fut ma dernière année de collège. Force me fut dès lors de pourvoir à ma nourriture et à mon entretien. « Présentement, me dit « mon père, tu dois savoir ton métier : à dix-huit ans, je « gagnais du pain, et je n'avais point fait un si long « apprentissage. » Je trouvai qu'il avait raison, et j'entrai dans une imprimerie.

« J'espérai quelque temps que le métier de correcteur me permettrait de reprendre mes études abandonnées au moment même où elles exigent des efforts plus grands et une activité nouvelle. Les œuvres des Bossuet, des Bergier, etc., me passèrent sous les yeux : j'appris les lois du raisonnement et du style avec ces grands maîtres. Bientôt je me crus appelé à devenir un apologiste du christianisme, et je me mis à lire les livres de ses ennemis et de ses défenseurs. Faut-il vous le dire, Messieurs ? Dans l'ardente fournaise de la controverse, me passionnant souvent pour des imaginations et n'écoutant que mon sens privé, je vis s'évanouir peu à peu mes chères et précieuses croyances, je professai successivement toutes les hérésies condamnées par l'Église et relatées dans le Dictionnaire de l'abbé Pluquet ; je ne me détachais de l'une que pour m'enfoncer dans l'opposée, jusqu'à ce qu'enfin, de lassitude, je m'arrêtai à la dernière, et peut-être la plus déraisonnable de toutes : j'étais socinien. Je tombai dans un découragement profond. »

Il était socinien ! Voilà certes un aveu peu banal, et qui vous pose un homme devant des académiciens dont la plupart ne savent même pas ce que c'est que d'être socinien !

Mais enfin, cela ne donne pas du pain. Proudhon raconte ensuite que, pour trouver de l'ouvrage, il dut quitter sa ville natale et prendre le bâton de compagnon. Il alla d'imprimerie en imprimerie, travaillant comme com-

positeur ou comme correcteur, soit en province, soit à Paris. Il se plaint de la dureté des patrons qu'il a rencontrés, tout en avouant que ce qu'il appelle sa « fierté provinciale » a bien pu quelquefois être la cause de ses ennuis.

Une fois pourtant il a rencontré un véritable ami. C'était un compatriote. « Il se nommait, dit-il, Gustave Fallot. Au fond d'un atelier, je reçus un jour une lettre qui m'invitait à tout quitter et à aller joindre mon ami. « Vous êtes malheureux, me disait-il; et la vie que vous menez ne vous « convient pas. Proudhon, nous sommes frères : tant qu'il « me restera du pain et une chambre, je partagerai tout « avec vous. Venez ici, et nous vaincrons ou nous périrons « ensemble. » Il venait alors, Messieurs, de vous adresser lui-même un mémoire et se présentait à vos suffrages comme candidat à la pension Suard. Sans m'en rien dire, il se proposait, s'il obtenait la préférence sur ses rivaux, de m'abandonner la jouissance de cette pension, se réservant pour lui-même la gloire du titre et l'exploitation des avantages précieux qui y sont attachés. « Si je suis nommé « au mois d'août, me disait-il sans s'expliquer davantage, « notre carrière s'ouvrira au mois d'août. » Je volai à son appel, et ce fut pour le voir saisi par le choléra, consumer pour moi jusqu'à ses dernières ressources, arriver aux portes de la mort sans qu'il me fût possible de lui continuer mes soins. Le manque d'argent ne nous permettait plus de rester unis : il fallut se séparer, et je l'embrassai pour la dernière fois.... Le 25 janvier dernier, je fis une heure de méditation sur sa tombe. »

Ce trait est touchant et fait honneur au premier bénéficiaire de la pension Suard.

Proudhon expose encore à l'Académie qu'après de nouvelles pérégrinations, il s'associa à un confrère pour acquérir et faire valoir un petit établissement d'imprimerie à Besançon. Mais cette entreprise ne réussit pas. « Des deux associés, l'un est allé au coin d'un bois mourir d'é-

puisement et de désespoir; l'autre n'a plus qu'à se repentir d'avoir entamé le dernier morceau de pain de son père. »

En 1836-1837, une longue maladie l'oblige d'interrompre son travail d'atelier. Il se remet à l'étude. Il se livre à des recherches de grammaire, et il rappelle qu'il a offert deux exemplaires de l'ouvrage qu'il composa alors à l'Académie. « Mais, dit-il, les immenses travaux de votre savante Compagnie ont seuls jusqu'ici, du moins j'ose le présumer, retardé votre jugement. » Dans cette requête même où il implore le secours de l'Académie, Proudhon a bien un peu l'air ici de se moquer d'elle.

Pour finir, il lui indique quelle est son ambition : c'est « d'étudier la nature et le mécanisme de l'esprit humain dans la plus apparente et la plus saisissable de ses facultés, la parole; de distinguer, d'après l'origine et les procédés du langage, la source et la filiation des croyances humaines. » Il a fini, dit-il, par « se créer un système complet et lié de croyances religieuses et philosophiques, » système qui peut se réduire à cette formule :

« *Il existe, d'origine surhumaine, une philosophie ou religion primitive, altérée dès avant toutes les époques historiques, et dont les cultes des différents peuples ont tous conservé des vestiges authentiques et homologues. La plupart des dogmes chrétiens eux-mêmes ne sont que l'expression sommaire d'autant de propositions démontrables; et l'on peut par l'étude comparée des systèmes religieux, par l'examen attentif de la formation des langues, et indépendamment de toute autre révélation, constater la réalité des vérités que la foi catholique impose, vérités inexplicables en elles-mêmes, mais accessibles à l'entendement. De ce principe peut être déduite, par une série de conséquences rigoureuses, une philosophie traditionnelle, dont l'ensemble constituera une science exacte.* »

Cette profession de foi, où Proudhon affirme « LA RÉALITÉ DES VÉRITÉS QUE LA FOI CATHOLIQUE IMPOSE, » n'est certainement

pas celle d'un athée ni d'un révolutionnaire. On a dit que Proudhon n'avait pas caché ses idées à l'Académie, qu'il ne l'avait pas prise en traître (1). Que pouvait-il dire de plus cependant pour faire croire à cette société, dont les opinions conservatrices et religieuses lui étaient connues, qu'il n'était pas éloigné de penser comme elle?

Il ajoute, il est vrai, que « né et élevé au sein de la classe ouvrière », il n'a rien tant à cœur que « de travailler sans relâche à l'amélioration morale et intellectuelle de ceux qu'il se plaît à nommer ses frères et ses compagnons. » Mais qu'y a-t-il là de subversif?.... Il avait d'abord écrit, paraît-il, « à l'affranchissement complet de mes frères et compagnons. » Mais M. Pérennès lui fit modifier ce passage (2). En tout cas, la phrase définitive ne pouvait susciter aucune défiance.

Telle était sa requête, à la fois modeste et fière, habile et éloquente, mais où le futur socialiste avait bien soin de faire patte de velours.

Six autres candidats briguaient la pension Suard en même temps que lui. Suivant l'usage, une commission fut nommée pour examiner leurs titres. Elle était composée de MM. Weiss, bibliothécaire de la ville et correspondant de l'Institut; J.-J. Ordinaire, recteur honoraire, aussi correspondant de l'Institut; Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres; Viancin, secrétaire en chef de la mairie, et Huart, proviseur du collège royal. A ces cinq membres, élus dans la séance du 17 mai 1838, devaient s'adjoindre le président annuel de l'Académie, qui était M. Clerc père, ancien procureur général, et le secrétaire perpétuel, M. Pérennès. Dans une lettre à son ami Ackermann, Proudhon prétend que la commission fut unanime

---

(1) Voir Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon, sa vie et sa correspondance (1838-1848)*, Paris, 1873, p. 37; Droz, *op. cit.*, p. 106.

(2) Voir la lettre à M. Ackermann, du 13 juin 1838.

à le proposer en première ligne (1); mais, dans cette même lettre, il cite M. Bourgon comme lui étant hostile; or, M. Bourgon était de la commission. Quoi qu'il en soit, il fut élu, le 23 août, au premier tour de scrutin, par 19 suffrages, contre 14, qui se répartirent entre deux autres concurrents.

La veille, il écrivait encore à son ami Ackermann : « Tout ce qu'il y a de dévots, de têtes bigotes et de prêtres dans l'Académie est opposé à mon élection. — Véritablement, ce jeune homme a de l'esprit; mais c'est une tête chaude. — C'est un esprit fort, dit un autre. — Le vieux père Clerc, après avoir pleuré à la lecture de mon mémoire, a fini par dire : « Ce gaillard-là doit faire un fort mauvais coucheur. » Et j'ai perdu sa voix et celle de son fils Édouard. Si j'étais aussi suspect de républicanisme que je le suis d'indépendance religieuse, je ne réunirais pas trois suffrages.... »

Le lendemain, 24 août, eut lieu la séance publique, dans laquelle le résultat du concours fut proclamé. M. Pérennès était le rapporteur. Il déclara dans son rapport que la première considération qui avait déterminé le jugement de l'Académie en faveur de Proudhon, c'était « qu'il avait sur ses compétiteurs l'incontestable et triste avantage de posséder moins de ressources et d'avoir été plus rudement secoué par la fortune. » L'Académie « n'a pas cru que l'âge du candidat, qui a atteint sa vingt-neuvième année, dût être pour lui un motif d'exclusion. Les studieuses investigations auxquelles il s'est livré, l'ouvrage qu'il a mis au jour, l'essor remarquable qu'a pris son intelligence, prouvent assez qu'en différant de se présenter à nos suffrages, il n'a fait qu'y acquérir de nouveaux titres, et qu'il offre aujourd'hui des garanties presque certaines de succès et d'avenir. »

Proudhon appartenait dès lors, sans doute, à une société secrète qui avait été fondée à Besançon, sous le pre-

(1) Lettre du 20 avril 1838.

mier Empire, par le colonel Oudet (1), car, en annonçant son succès à son ami Ackermann, il lui disait : « Je compte assez sur l'amitié et l'estime des frères P. d. p., pour oser espérer qu'ils regarderont ma nomination comme un triomphe à Philadelphie. Faites des vœux pour que ma fragilité humaine reste fidèle à ses serments et à ses convictions et ne se laisse point offusquer par un vain succès d'amour-propre. »

Les compliments ne lui manquèrent pas. Mais il les accueillit avec le dédain d'un esprit supérieur aux pensées du vulgaire. « De quoi pensez-vous qu'on me félicite surtout ? De la presque certitude que j'ai maintenant, si je le veux, de faire fortune et de participer à la curée des places et des gros appointements, d'arriver aux honneurs, aux postes brillants ; d'égaler, sinon peut-être de surpasser les Jouffroy, Pouillet, etc., etc. Personne ne vient me dire : « Proudhon, tu te dois avant tout à la cause des « pauvres, à l'affranchissement des petits, à l'instruction « du peuple ; tu seras peut-être en abomination aux ri- « ches et aux puissants ; ceux qui tiennent les clefs de la « science et de Plutus te maudiront : poursuis ta route de « réformateur à travers les persécutions, la calomnie, la « douleur et la mort même. Crois aux destinées qui te « sont promises ; mais ne va pas préférer au martyre « glorieux d'un apôtre les jouissances et les chaînes do- « rées des esclaves. Serais-tu vaincu par les flatteries, les « séductions du plaisir et de la fortune ? Toi, enfant du « peuple, *filius fabri*, comme on le disait autrefois de Jé- « sus-Christ, tu abdiquerais ta conscience, tu apostasierais « ta foi pour être heureux à la manière de ceux-ci et de « ceux-là ! Tes frères ont les yeux ouverts sur toi : ils « attendent avec anxiété s'ils doivent bientôt déplorer la

---

(1) Voir dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 2e édit., t. XIV, l'article de Charles Nodier sur les *Philadelphes*.

« chute et la trahison de celui qui avait tant juré d'être « leur défenseur ; ils n'auront jamais pour te récompenser « que leurs bénédictions ; elles valent mieux que les écus « comptant du pouvoir. Souffre et meurs, s'il le faut; mais « dis la vérité, et prends la cause de l'orphelin (1). »

Cette tirade a été admirée par Sainte-Beuve ; mais il me semble que M. Arthur Desjardins l'a mieux appréciée dans les réflexions suivantes : « Une honnête et libérale académie de province vient d'accorder à ce jeune imprimeur, sans lui demander compte de ses opinions, 1,500 fr. pendant trois années pour le mettre à même d'utiliser « ses heureuses dispositions. » Est-ce qu'il se trouve par là même placé, comme je ne sais quel personnage de la fable, entre le vice et la vertu? Est-ce que le nouveau pensionnaire est sommé d'abandonner les orphelins et d'apostasier sa foi? Il avait demandé très instamment ce secours ; on le lui donne ; est-ce le moment d'enfler la voix pour annoncer pompeusement qu'on préfère le martyre glorieux d'un apôtre aux chaînes dorées des esclaves (2)? »

Malgré le peu de goût qu'il avait annoncé à M. Pérennès pour le séjour de Paris, Proudhon se décida à s'y rendre en novembre 1838. Il laissa son imprimerie sous la direction d'un sieur Huguenet et de la veuve de son ancien associé. Et dès ses premières lettres, on voit qu'il va commencer de jouer un double jeu. A son représentant Huguenet, il écrit : « Cette fois, c'est en vue de l'imprimerie, et bien sérieusement, que j'exploite la pension Suard. Je me proposais d'abord de prendre mes grades et de poursuivre une chaire dans quelque Académie. Cela ne sera point. Mais silence là-dessus (3). » Neuf jours après, ce-

(1) Lettre du 16 septembre 1838.

(2) *P.-J. Proudhon, sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, par Arthur Desjardins, membre de l'Institut, avocat général à la Cour de cassation. Paris, 1896, 2 vol. in-12. T. I, p. 28.

(3) Lettre du 30 novembre 1838.

pendant, il écrivait à M. Pérennès : « Je vais me préparer tout doucement au grade de licencié ès lettres ; je fais en attendant un peu de philosophie et de grammaire ; je traduis Isaïe et Andrezel, et je commencerai incessamment l'allemand et le sanscrit (1). » Ainsi, pour l'Académie, il prépare sa licence ès lettres et étudie les langues. Mais, en réalité, il se préoccupe surtout de conserver son imprimerie, et la pension Suard lui servira aussi à payer l'impression des pamphlets qu'il médite et sur lesquels il compte pour acquérir de la célébrité. Le 17 décembre 1838, il écrit à un ami : « Ma nomination par l'Académie n'a pas effacé mes souvenirs, et ce que j'ai haï, je le haïrai toujours. Je ne suis pas ici pour devenir un savant, un littérateur homme du monde ; j'ai des projets tout différents. De la célébrité, j'en acquerrai, j'espère ; mais ce sera aux frais de ma tranquillité et de l'amour des gens (2). » Et dès le 27 février 1839, il parle déjà à Huguenet de son futur pamphlet : « Je vais mettre la main à mon *pamphlet* aussi ; malheureusement, il aura bien cinq cents pages, ce qui le rendra moins dangereux. Ce sera bien un autre tapage, je vous assure, si on a peur d'une innocente rêverie comme celle de M. Rodier. » L' « innocente rêverie » était une brochure républicaine qu'Huguenet venait d'imprimer.

Après son arrivée à Paris, Proudhon alla voir M. Joseph Droz, de l'Académie française, qui avait bien voulu, pour lui comme pour les deux premiers titulaires de la pension Suard, accepter de le diriger et de rendre compte de son travail à l'Académie. Une lettre de M. Droz à M. Pérennès, du 24 décembre 1838, nous renseigne sur l'impression que lui fit le nouvel arrivant : « Son excessive timidité, dit-il, le rend sauvage, et s'il la conservait à ce point, elle nui-

(1) Lettre du 9 décembre 1838.
(2) Lettre à M. Maurice, du 17 décembre 1838.

rait à son instruction, en l'éloignant d'hommes que Fallot se félicitait de connaître. Le nouveau titulaire m'a d'abord annoncé qu'il désirait vivre seul avec des livres, et j'ai vu bientôt que je redoublerais sa timidité, si je voulais la lui ôter trop vite. Que cela ne vous inquiète nullement. Notre jeune homme a déjà fait, dans le savoir-vivre, des progrès dont vous seriez étonné. Je crois pouvoir vous annoncer qu'avant peu, sans rien perdre de ses excellentes qualités franc-comtoises, il se sera débarrassé de sa sauvagerie, et que sa timidité ne sera plus que la modestie qui convient à un homme de mérite. Il me témoigne une affection dont je suis touché, et je lui donnerai de la mienne autant de preuves qu'il me sera possible (1). » De son côté, Proudhon écrivait à M. Pérennès, le 7 décembre 1838 : « Je vois M. Droz deux fois par semaine. Nous sommes convenus qu'il me laissera mon maître absolu pour ce qui est de ses soirées et de nouvelles présentations. Sa première exhortation avait été de me recommander de fuir l'intrigue ; je me suis alors permis de lui rappeler qu'il parlait à un Franc-Comtois pur sang. Je suis accueilli de lui parfaitement, et je m'attache tous les jours à sa personne. M. Droz inspire la vertu à tout ce qui l'approche. Il suffirait, après une faute, d'être devant lui pour sentir des remords. Je l'aimerai certainement, sentiment qui me devient tous les jours plus difficile. Si jamais il m'arrivait, en parlant de lui, de rien dire qui marquât seulement du mécontentement ou de la froideur, il faudrait croire que je ne suis plus digne de l'estime des honnêtes gens. » Proudhon prononçait ici une condamnation anticipée contre lui-même, car c'est du même M. Droz qu'il écrira deux ans plus tard : « ....C'est lui qui m'a dénoncé à l'Académie comme un homme séditieux, ingrat et perfide ; c'est lui qui a fait la motion de m'ôter ma pen-

(1) Lettre inédite, conservée dans les archives de l'Académie.

sion, et il n'a pas tenu à lui que cet avis ne prévalût. Je me propose de lui adresser le deuxième chapitre de mon prochain mémoire, chapitre qui traitera de l'influence du principe de propriété sur les mœurs. J'y ferai le portrait du littérateur avide, affamé d'argent, souillé des dons secrets de la corruption ministérielle, et il ne tiendra qu'à mon honoré tuteur de s'y reconnaître (1).... »

D'après le règlement de l'Académie, Proudhon devait lui envoyer chaque année un rapport sur ses études. Il s'acquitta de cette obligation par une lettre du 15 juillet 1839. Il y expose qu'il continue « lentement, mais sans interruption, l'étude du grec et de l'hébreu » ; qu'il n'a cependant pas l'intention de s'avancer beaucoup plus loin dans la linguistique, parce qu'il est trop en retard pour pouvoir se promettre de brillants succès dans cette science déjà fort avancée. « L'explication des auteurs anciens, ajoute-t-il, n'est plus pour moi qu'une occasion de recherches philosophiques et littéraires. Mais, pour vous rassurer sur l'utilité de ce genre d'études, permettez-moi de dire, Messieurs, que cette mine n'est point épuisée, et qu'aux ouvrages des anciens nous n'avons guère jusqu'à présent emprunté que la forme. » Proudhon en est donc alors à croire qu'il va découvrir dans les anciens ce que personne n'y a jamais vu ; si ses prétentions changent d'objet, elles ne diminuent pas pour cela.

Sa lettre fut communiquée à l'Académie le 18 juillet. M. Joseph Droz, se trouvant alors à Besançon, assistait à la séance, et il demanda la parole pour faire part à l'Académie d'un succès que le pensionnaire Suard venait d'obtenir, et dont, par modestie sans doute, sa lettre ne faisait pas mention. M. Droz apprit donc à l'Académie que Proudhon avait présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, pour le prix de philologie fondé par

---

(1) Lettre à M. Ackermann, du 15 novembre 1840.

Volney, un mémoire intitulé *Recherches sur les catégories grammaticales et sur quelques origines de la langue française*. C'était son *Essai de grammaire générale* qu'il avait revu et modifié. Aucun prix ne fut décerné, mais, dit M. Droz, l'ouvrage du jeune Proudhon a été remarqué et lui a valu la bienveillance de deux membres distingués de l'Académie, MM. Burnouf et Regnard. Ce dernier a conseillé au concurrent franc-comtois de faire imprimer son mémoire. Proudhon s'y est refusé, se fondant sur les améliorations dont son ouvrage lui paraissait encore susceptible. M. Burnouf avait exprimé, dans son rapport du 5 mai 1839, le regret « que l'auteur se fût abandonné à des conjectures hasardées, et eût quelquefois oublié la méthode expérimentale et comparative, spécialement recommandée par la commission [1]. »

En cette même année 1839, l'Académie de Besançon avait mis au concours la question de « l'utilité du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de famille et de cité. » Proudhon fut au nombre des neuf concurrents qui traitèrent ce sujet. Le rapport sur le concours fut présenté par l'abbé Doney (le futur évêque de Montauban), dans la séance publique du 24 août 1839. Le mémoire de Proudhon fut un de ceux auxquels le rapporteur décerna le plus d'éloges. Il en loua l'élévation des idées, et aussi le style « toujours clair, naturel, coulant, rapide, plein d'originalité et tout empreint de cette chaleur qui naît d'un ardent amour du bien et de la vérité. » Mais, en même temps, il blâma l'auteur de s'être livré à des écarts qui occupent la plus grande partie de son mémoire, « écarts d'autant moins pardonnables, que souvent ils touchent à des matières fort délicates, à ces questions de propriété, d'égalité, d'organisation sociale, qui ne doivent être abordées qu'avec précaution et

(1) Arthur Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 24, note 3.

traitées avec sagesse, avec maturité, si l'on veut savoir ce qu'on dit et surtout ne rien dire de téméraire et de pernicieux. » En dépit de ces critiques, M. Doney constatait cependant que le mémoire avait été trouvé « parfait sous le rapport des principes religieux, autant que sous le rapport général du talent et de la pensée », puis il risquait une prédiction, conditionnelle, mélangée à la fois de naïveté et de sagacité : « Nous pouvons prédire à l'auteur, disait-il, qu'un jour il occupera dans la philosophie de la religion et de l'histoire un rang des plus distingués, s'il veut bien (voici la condition) rester dans la sphère de la science spéculative et laisser à d'autres les questions d'économie politique et d'organisation sociale, pour la solution desquelles notre siècle ne manque pas de docteurs prompts à décider et à trancher sur les problèmes les plus difficiles et les moins compris (1). »

Proudhon n'obtint qu'une mention honorable. Deux mémoires furent préférés au sien. Il en fut certainement très mécontent, et loin de vouloir accéder aux sages conseils qui lui avaient été donnés, il se promit, au contraire, de rompre encore plus ouvertement avec les idées qui étaient celles de l'Académie.

Voici comment il annonçait ses projets dans deux lettres, insérées dans sa correspondance. Il écrivait à son ami Ackermann : « Je n'attends rien de personne ; je rentrerai dans ma boutique (son imprimerie), l'année prochaine, armé contre la civilisation jusqu'aux dents, et je

(1) On peut rapprocher de cette prédiction celle, plus curieuse encore, que Gustave Fallot adressait à son ami Proudhon, dans une lettre du 5 décembre 1831 : « Vous serez, Proudhon, malgré vous, inévitablement, par le fait de votre destinée, un écrivain, un auteur ; vous serez un philosophe, vous serez une des lumières du siècle, et votre nom tiendra sa place dans les fastes du XIXe siècle, comme ceux de Gassendi, de Descartes, de Malebranche, de Bacon dans le XVIIe siècle, de Diderot, de Montesquieu, d'Helvétius, de Locke, d'Hume, de d'Holbach dans le XVIIIe. Tel est votre sort ! » (*Correspondance*, t. I, p. XV.)

vais commencer dès maintenant une guerre qui ne finira qu'avec ma vie (1). » Quelque temps après, parlant de son prochain ouvrage à un autre de ses amis, Bergmann, professeur à Strasbourg, il disait : « Le sujet de mon livre est le développement des propositions qui m'ont fait perdre le prix de l'Académie de Besançon. Cette fois, je ne chanterai pas des *Gloria Patri ;* ce sera un véritable tocsin (2). »

II.

Au commencement de la séance de l'Académie du 16 juillet 1840, le secrétaire, rendant compte de la correspondance, annonçait qu'il avait reçu un ouvrage intitulé *Qu'est-ce que la propriété? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, 1 vol. in-12, de 244 pages. L'auteur était le pensionnaire Suard, et le livre était dédié à l'Académie. Imprimé à Besançon, il devait être déjà connu de plusieurs académiciens, et l'on décida immédiatement d'en remettre l'examen à une commission, qui fut composée de MM. J.-J. Ordinaire, ancien recteur, Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Trémolières, président du tribunal civil, Curasson, avocat, et Perron, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

Comme à cette séance assistait M. Joseph Droz, l'un des membres de la commission, M. Ordinaire, lui demanda quelques détails sur la conduite du pensionnaire. M. Droz exprima d'abord la surprise que lui avait causée l'étrange publication qui venait d'être faite par Proudhon. Il avoua avoir été trompé par le pensionnaire, qu'il croyait entièrement occupé de philologie au moment même où il se livrait à des études de tout autre nature. « Il a du talent et de la capacité, dit-il ; il pourrait se faire un nom, mais

(1) Lettre à M. Ackermann, du 15 octobre 1839.
(2) Lettre à M. Bergmann, du 22 février 1840.

je crains qu'il ne songe qu'à faire du bruit. » M. Droz comptait sur la confiance et l'affection de Proudhon et croyait mériter ces sentiments, mais il venait de recevoir de lui une lettre dont le ton était à peine celui d'une froide politesse. Il voulut cependant encore essayer de l'excuser et d'implorer pour lui l'indulgence de l'Académie. « M. Droz, dit le procès-verbal, désire que l'Académie, lorsque viendra le moment de prononcer sur la question soulevée à l'occasion du livre de Proudhon et de l'hommage qu'il en a fait à la Compagnie, puisse concilier, avec ce qu'elle doit à l'exemple, à la justice et à sa propre dignité, l'indulgence que semble appeler l'action irréfléchie d'un jeune homme, dont la tête paraît en ce moment dans un état d'effervescence qui doit inspirer quelque inquiétude pour sa santé. Elle aura aussi à examiner quels seraient les moyens de le ramener à des idées plus sages et de l'empêcher de se perdre tout à fait. »

A la question dont Proudhon avait fait le titre de son ouvrage : *Qu'est-ce que la propriété?* on sait qu'il répondait : « La propriété, c'est le vol. » Et cette réponse, il la faisait dès la première page, pour mieux frapper l'attention. Tout le livre a la prétention de démontrer la vérité de ce paradoxe, dont on a prouvé que Proudhon n'avait même pas le mérite de l'invention ; il l'avait emprunté à Brissot ou à Robert Owen (1).

Mais c'est surtout la préface qui nous intéresse. Elle était adressée à « Messieurs les membres de l'Académie de Besançon ». Dans quel but Proudhon avait-il offert ainsi son livre à l'Académie? Était-ce simplement pour lui être désagréable, pour se venger de ce qu'elle n'avait pas

(1) Voir Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 42. — M. Curasson, président de l'Académie de Besançon en 1841, a attribué la paternité du mot de Proudhon à Robert Owen (Voir *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique du 28 janvier 1841*, p. 7).

couronné son mémoire sur le dimanche? Non, à mon avis. Il avait vu là d'abord un moyen de recommandation aux yeux du public. L'Académie comprenait de hauts fonctionnaires, le préfet du Doubs, le premier président de la Cour royale, à côté des hommes les plus distingués et les plus considérés de la ville. Le nom de cette société sur la première page du livre devait contribuer à attirer l'attention et à donner plus d'autorité aux idées de l'auteur.

Proudhon semble aussi avoir eu une autre pensée : c'est que l'Académie pourrait bien ne pas accepter sans réclamation la dédicace de ce pamphlet qu'il comparait lui-même, dans une lettre particulière, à « une machine infernale » ; et il se disait que la protestation de l'Académie servirait toujours de réclame à l'ouvrage. « L'Académie de Besançon, écrivait-il, le 3 mai 1840, à son ami Bergmann, compromise par ma dédicace, *sera forcée de parler ;* quelques annonces faites dans les journaux éveilleront la curiosité, et qui sait ? Que les journaux viennent à s'occuper du livre, et l'affaire est bâclée. »

Proudhon savait bien d'ailleurs qu'il n'avait pas le droit de dédier son livre à l'Académie sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de celle-ci. Il avait même, en quelque sorte, fait mine de lui demander cette autorisation dans une lettre à M. Pérennès, du 23 février 1840 : « Il serait possible, disait-il, que d'ici à quatre ou cinq mois, je publiasse un travail assez considérable que je me propose de dédier à l'Académie de Besançon. Pensez-vous, Monsieur le secrétaire perpétuel, que je puisse le faire sans autre demande préalable que l'avertissement que je vous en donne ici ? Mon sujet consiste en des recherches psychologiques sur le principe du *juste* et sur ses développements progressifs dans l'humanité. Si vous désirez de plus amples explications, je vous dirai que je donnerai dans cet écrit la démonstration par la métaphysique, le droit, l'économie politique et l'histoire, de toutes les pro-

positions qui, dans mon discours sur le dimanche, ont été censurées par la commission. Je vous déclare de plus que ma franchise ne sera pas moindre, mais pourtant tout aussi mesurée. Si je dis vrai, je veux que l'Académie devienne elle-même mon chef, *petra mea et robur meum;* si je dis faux, elle n'est compromise en rien. »

Dans une lettre de la veille, 22 février, adressée à son ami Bergmann, Proudhon ne prenait pas tant de circonlocutions pour lui annoncer le sujet de son livre : « Voici, disait-il, quel sera le titre de mon nouvel ouvrage, sur lequel je désire que tu me gardes le secret : *Qu'est-ce que la propriété ? C'est le vol*, ou *Théorie de l'égalité politique, civile et industrielle.* Je le dédierai à l'Académie de Besançon. Ce titre est effrayant ; mais il n'y aura pas moyen de mordre sur moi ; je suis un démonstrateur, j'expose des faits.... »

Bien qu'il se fût montré moins explicite envers M. Pérennès, on ne doit pas douter que l'honnête secrétaire perpétuel lui répondit qu'il avait besoin de l'autorisation de l'Académie pour sa dédicace. Et, comme il prévoyait bien qu'il ne l'obtiendrait pas, il crut pouvoir tourner la difficulté en présentant cette dédicace comme le compte rendu qu'il devait de ses études de l'année à l'Académie.

Il commence, en effet, par rappeler l'article du règlement qui l'oblige à ce compte rendu, et il déclare qu'il vient s'acquitter du devoir que ce règlement lui impose. Il rappelle aussi que dans sa demande de la pension Suard, il exprimait hautement l'intention de diriger ses études vers les moyens « d'améliorer la condition physique, morale et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ». L'Académie, par la distinction précieuse dont elle l'a honoré, lui a fait, dit-il, de cet engagement solennel une obligation inviolable. Puis, après avoir exposé les divers travaux qui l'ont occupé, il ajoute : « Mais, Messieurs, de tous les maîtres que j'ai suivis, c'est

à vous que je dois le plus. Vos concours, vos programmes, vos indications, d'accord avec mes vœux secrets et mes espérances les plus chères, n'ont cessé de m'éclairer et de me montrer le chemin : *ce mémoire sur la propriété est l'enfant de vos pensées.* »

L'audace de cette dernière phrase montre bien que son but était réellement, comme il l'avait annoncé, de compromettre l'Académie, de s'abriter sous son autorité, si elle se taisait, ou de profiter de la publicité qu'elle donnerait à ses protestations.

Il cherche ensuite, assez maladroitement, à rattacher le sujet qu'il a traité à la question que l'Académie avait proposée pour le concours de 1840 : « Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir y produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants. » Cette question, Proudhon n'avait pas cru pouvoir se hasarder à la traiter, et avec raison, car, par ce qu'il en dit, il ne semble même pas l'avoir bien comprise. Il suppose que l'Académie demandait une dissertation théorique sur l'égalité dans les partages, tandis qu'en réalité elle s'était préoccupée surtout des effets économiques des partages, tels qu'ils sont ordonnés par le code civil, et particulièrement de la division des fortunes et du morcellement des propriétés. Mais Proudhon pensait avoir intérêt à laisser croire que c'était l'Académie qui lui avait suggéré son sujet ; c'est pourquoi il explique dans sa préface que l'égalité doit être cherchée non seulement entre les enfants d'une même famille, mais entre tous les membres d'une même tribu et d'une même nation, et selon lui, la propriété individuelle est le seul obstacle à la réalisation de cette égalité. De là l'étrange compliment qu'il croit pouvoir faire aux membres de l'Académie : « Si j'anéantis pour jamais la propriété, c'est à vous, Messieurs, qu'en revient toute la gloire, c'est à votre secours et à vos inspirations que je le dois. »

Ensuite, Proudhon se souvient que parmi ces académiciens qui lui ont procuré une pension, il y a des jurisconsultes, peut-être des économistes, en tout cas des prêtres catholiques. Or, il a fortement médit des jurisconsultes, des économistes et de l'Église catholique. Je rappellerai seulement ici quelques phrases, prises çà et là dans son ouvrage : « Économistes et jurisconsultes font assaut de niaiserie. » Voici maintenant pour les théologiens : « Du conflit des opinions les plus extravagantes sur des questions insolubles, sur des textes que l'on n'entendait pas, naquit la théologie, qu'on peut définir : science de l'infiniment absurde. » Et encore : « Dans tous les temps le prêtre s'est mis au service du prince ; les dieux ont toujours parlé comme les politiques l'ont voulu. »

Proudhon sentait donc le besoin de s'excuser auprès de certains membres de l'Académie. C'est encore ce qu'il essaie de faire dans sa préface : « J'ai parlé, dit-il, avec une médiocre estime de la jurisprudence ; j'en avais le droit : mais je serais injuste si je ne séparais pas de cette prétendue science les hommes qui la cultivent. Voués à des études pénibles et austères, dignes à tous égards de l'estime de leurs concitoyens par le savoir et l'éloquence, nos jurisconsultes ne méritent qu'un reproche, celui d'une excessive déférence à des lois arbitraires. » A l'égard des économistes, moins représentés que les jurisconsultes à l'Académie, Proudhon met moins de formes : « J'ai poursuivi d'une critique impitoyable les économistes : pour ceux-ci, je confesse qu'en général je ne les aime pas. La morgue et l'inanité de leurs écrits, leur impertinent orgueil et leurs inqualifiables bévues m'ont révolté. Quiconque, les connaissant, leur pardonne, les lise. » Au tour maintenant des hommes d'Église : « J'ai exprimé sur l'Église chrétienne enseignante un blâme sévère ; je le devais. Ce blâme résulte des faits que je démontre. Pourquoi l'Église a-t-elle statué sur ce qu'elle n'entendait pas ? L'Église a

erré dans le dogme et dans la morale ; l'évidence physique et mathématique dépose contre elle. Ce peut être une faute à moi de le dire ; mais à coup sûr c'est un malheur pour la chrétienté que cela soit vrai. Pour restaurer la religion, Messieurs, il faut condamner l'Église. » Ainsi, entendons-le bien, même quand il attaque l'Église, son but est de restaurer la religion.

Proudhon comprend bien cependant qu'il est allé un peu loin, et que le moment est venu où il doit lever un peu son masque : « Pourquoi ne l'avouerais-je pas, Messieurs? J'ai ambitionné vos suffrages et recherché le titre de votre pensionnaire, en haine de tout ce qui existe et avec des projets de destruction.... » Ici l'Académie avait le droit de lui dire que l'aveu était un peu tardif et qu'il parlait tout autrement dans sa requête, où il promettait de démontrer la vérité des dogmes que la religion catholique impose. Mais il se hâte bien vite de promettre qu'il sera désormais plus modéré. « J'achèverai, dit-il, ce cours d'étude dans un esprit de philosophie calme et résignée, etc. »

La fin de cette préface est encore si étrange qu'on peut se demander s'il faut y voir plus d'inconscience que d'impertinence ou plus d'impertinence que d'inconscience. Proudhon y invite tout simplement les membres de l'Académie à se faire les propagateurs de sa doctrine. « A vous maintenant, Messieurs, qui avez pour cela mission et caractère, de proclamer la vérité ; à vous d'instruire le peuple et de lui apprendre ce qu'il doit espérer et craindre. » Ici un passage intéressant, qui montre ce que Proudhon alors pensait de ce bon peuple : « Le peuple, incapable encore de juger sainement ce qui lui convient, applaudit également aux idées les plus opposées, dès qu'il entrevoit qu'on le flatte. Il en est pour lui des lois de la pensée comme des bornes du possible ; il ne distingue pas mieux aujourd'hui un savant d'un sophiste, qu'il ne séparait autrefois un phy-

sicien d'un sorcier. « Léger à croire, recueillir et ramas-
« ser toutes nouvelles, tenant tous rapports pour véritables
« et asseurez, avec un sifflet ou sonnette de nouveauté,
« l'on l'assemble, comme les mouches au son du bassin[1]. »

Et Proudhon souhaite de nouveau, en terminant, que l'Académie adopte et propage ses idées. « Puissiez-vous, Messieurs, vouloir l'égalité comme je la veux moi-même; puissiez-vous, pour l'éternel honneur de notre patrie, en devenir les propagateurs et les hérauts; puissé-je être le dernier de vos pensionnaires! » Ainsi, dans l'écroulement général de la propriété, la pension Suard elle-même devra disparaître. « C'est de tous les vœux que je puis former le plus digne de vous, Messieurs, et le plus honorable pour moi. »

Si j'ai analysé un peu longuement cette préface ou cette dédicace, car elle mérite à la fois ces deux noms, c'est pour bien montrer que l'Académie avait certainement le droit, sinon d'en être offensée, au moins de la répudier énergiquement.

Proudhon, averti de ce qui s'était dit à la séance du 16 juillet, crut devoir envoyer à l'Académie quelques mots, non pas d'excuse, ce terme ne répondrait pas du tout à ses intentions, mais d'explications. Dans une lettre qu'il lui adresse le 3 août, il dit d'abord qu'on a vu à tort dans sa préface une dédicace : ce n'était dans sa pensée qu'un simple compte rendu, motivé par l'obligation où il est, comme pensionnaire Suard, de faire connaître, chaque année, l'objet de ses études.

Proudhon lui-même n'a guère pu prendre au sérieux une pareille distinction; en la reproduisant, il n'était pas sincère, car maintes fois dans ses lettres privées, il avait exprimé son intention bien formelle de « dédier » son livre à l'Académie de Besançon.

(1) Charron, *De la Sagesse*, chap. XLVIII.

Venant ensuite au livre, il dit que s'il a avancé des paradoxes inouïs sur la propriété, on aurait tort de voir en lui un révolutionnaire, un conspirateur, un ennemi de la société. Et ici encore il se réfugie dans une distinction : « En admettant sans réserve mes doctrines, tout ce que l'on en pourrait conclure et tout ce que j'en conclus moi-même, c'est qu'il existe un droit naturel, inaliénable, de *possession* et de travail, à la jouissance duquel le prolétaire doit être préparé, tout comme le noir des colonies, avant de recevoir la liberté, dont personne aujourd'hui ne conteste le droit, doit être préparé à la liberté. » Donc, si la propriété est le vol, la possession au contraire est un droit naturel; faut-il tant s'émouvoir pour un simple changement de nom?

Il tient aussi à se laver du reproche qui lui a été fait d'avoir usé de dissimulation envers son « tuteur académique ». « Ma conduite envers M. Droz, dit-il, m'a été dictée par un sentiment de convenance : pouvais-je entrer avec ce vénérable écrivain dans des conférences sur la morale et l'économie politique, lorsque ces conférences devaient avoir, selon moi, pour résultat de mettre en doute la valeur des écrits moraux et économiques de M. Droz? » Nonobstant le dédain qu'il montre ainsi pour les opinions et les œuvres de M. Droz, il n'en ajoute pas moins, deux lignes plus loin : « Personne plus que moi n'aime et n'admire le talent de M. Droz; personne n'éprouva jamais une vénération plus profonde pour son caractère. »

Il proteste aussi, en terminant, de son attachement à l'Académie, tout en la traitant à peu près comme il vient de traiter M. Droz, c'est-à-dire comme une assemblée de gens trop arriérés pour être capables de le comprendre : « Je n'ai que vous, Messieurs; je n'espère qu'en vous, je n'attends de faveur et de réputation solide que de vous. Je sais que vous vous proposez de condamner ce que vous appelez mes *opinions* et de repousser toute solidarité de

mes idées : je n'en persiste pas moins à croire que le temps viendra où vous me rendrez autant d'éloge que je vous ai causé d'irritation. Votre première émotion passera ; le trouble qu'a dû faire naître en vous l'expression hardie d'une vérité physique et économique encore inaperçue se calmera, et, avec le temps et la réflexion, j'en suis sûr, vous arriverez à la conscience éclairée de vos propres sentiments, que vous ne connaissez pas, que vous combattez et que je défends. »

L'Académie aurait été véritablement trop bonasse si elle s'était contentée de pareilles explications. Dans une séance tenue trois jours après, le 6 août, M. Pérennès lui rendait compte de l'examen fait par la commission nommée par elle de l'ouvrage de Proudhon. Il exposait que l'on ne pouvait qu'en condamner le fond et la forme. « Écrit comme il l'est, disait-il, le livre est un acte de violence brutale et furieuse contre tout ce qui existe, sans excepter même la religion du Christ, que l'auteur outrage, quoiqu'il en invoque quelquefois les principes. Ainsi, attaques violentes et inconsidérées contre l'ordre social, idées chimériques et inapplicables, invectives passionnées, oubli de toutes les convenances, voilà, en résumé, ce qu'on trouve dans l'ouvrage. » Dans la suite de son rapport, toutefois, M. Pérennès invoquait en faveur de Proudhon quelques circonstances atténuantes : son éducation négligée, sa vie solitaire, la fatigue cérébrale que lui ont occasionnée les travaux excessifs auxquels il s'est livré depuis quelque temps, et enfin la contagion des faux systèmes, dans un siècle où le nombre des visionnaires est si nombreux. Pour conclure, la commission proposait à l'Académie de prendre une délibération par laquelle elle repoussait la dédicace, désavouait l'ouvrage, réprouvait aussi les procédés de l'auteur envers M. Droz, et chargeait son secrétaire d'exprimer à ce dernier tout le regret que lui faisait éprouver la conduite de son pensionnaire.

Le président allait mettre aux voix cette délibération, lorsqu'un membre fit observer que le nombre des membres présents à la séance n'était pas suffisant pour décider une question aussi grave, et que, pour donner à la décision la plus grande autorité possible, il proposait que l'Académie fût convoquée extraordinairement, un jour prochain, avec une invitation instante pour chacun des membres de se trouver à la séance. L'Académie se rallia à cette proposition, et décida que la séance spéciale aurait lieu le 12 août, à quatre heures du soir.

Le 12 août, en effet, l'Académie se réunit de nouveau. Vingt-deux membres étaient présents, y compris le premier président de la Cour royale, M. Alviset, et le préfet du Doubs, M. Tourangin. M. Léon Bretillot présidait. M. Pérennès donna de nouveau lecture du rapport de la commission, après quoi l'abbé Doney et M. Tourangin proposèrent d'ajouter quelques dispositions nouvelles à la délibération que la commission avait préparée. L'abbé Doney voulait notamment qu'on ordonnât à Proudhon de s'abstenir de toute publication tant qu'il conserverait le titre de pensionnaire Suard.

Plusieurs membres trouvèrent ces mesures trop indulgentes et proposèrent le retrait immédiat de la pension. M. Pérennès rappela alors que Mme Suard, dans son testament, avait prévu le cas où, par un événement peu probable, le pensionnaire se rendrait indigne du bienfait qu'il aurait reçu, et qu'elle avait prescrit que l'Académie « pourrait alors, après avoir entendu les moyens justificatifs du pensionnaire, lui retirer la pension, mais que la délibération devrait être prise aux deux tiers des voix, et tenue secrète. » Bien que Proudhon eût déjà envoyé par écrit ses moyens de défense, M. Alviset et plusieurs autres membres demandèrent que le président mît aux voix la question de savoir si on entendrait le pensionnaire. Cette opinion prévalut, et l'Académie décida, à la majorité de

treize voix contre dix, que le pensionnaire serait entendu, et que la séance d'audience aurait lieu après la rentrée, dans le courant de décembre.

Mais le 24 août, après la séance publique d'été, qui se tenait encore alors à cette époque, M. Maurice, président de chambre à la Cour, appela de nouveau l'attention sur le fâcheux effet produit par la publication de Proudhon. L'annonce de cet ouvrage, dit-il, était alors affichée dans plusieurs quartiers de la ville. L'auteur, dans sa préface, attribuant à l'Académie une sorte d'approbation tacite de ses doctrines, la Compagnie ne doit plus hésiter à repousser, par un désaveu formel et public, toute responsabilité dans cette publication. « En conséquence, dit le procès-verbal, M. Maurice propose à la Compagnie d'exprimer dès à présent un blâme formel sur l'ouvrage de Proudhon, de consigner ce jugement dans les recueils de l'Académie, et d'enjoindre au pensionnaire, dans le cas où une seconde édition de son livre aurait lieu, d'en faire disparaître la dédicace. Ces propositions sont adoptées à une forte majorité. Après ce vote, la séance est levée. »

Voici en quels termes cette délibération fut reproduite dans le recueil imprimé de la séance publique du 24 août :

DÉLIBÉRATION DE L'ACADÉMIE

Prise à la suite de la séance publique du 24 août, au sujet d'une brochure publiée par le pensionnaire Suard.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur une brochure publiée au mois de juin dernier, par le titulaire de la pension Suard, sous ce titre : *Qu'est-ce que la propriété ?* et dédiée par l'auteur à l'Académie. Il est d'avis que la Compagnie doit à la justice, à l'exemple et à sa propre dignité, de repousser par un désaveu public la responsabilité des doctrines antisociales que renferme cette production. En conséquence, il demande :

1° Que l'Académie désavoue et condamne de la manière la plus formelle l'ouvrage du pensionnaire Suard, comme ayant été publié sans son aveu, et comme lui attribuant des opinions entièrement opposées aux principes de chacun de ses membres.

2° Qu'il soit enjoint au pensionnaire, dans le cas où, par suite d'arrangements antérieurs avec le libraire, il serait fait une seconde édition de son livre, d'en faire disparaître la dédicace.

3° Que ce jugement de l'Académie soit consigné dans ses recueils imprimés.

Ces trois propositions, mises aux voix, sont adoptées.

Proudhon, plus tard, se plaindra amèrement de ce désaveu public. Et pourtant, comme nous l'avons vu, l'Académie ne faisait par là que ce que lui-même avait prévu et même en quelque sorte désiré. « Il faudra bien, écrivait-il, que l'Académie parle. » Tout en parlant, l'Académie le ménageait encore, puisqu'elle ne le nommait même pas, le désignant seulement comme « pensionnaire Suard ». Il avait cherché à la compromettre par sa dédicace ; elle avait bien le droit de se dégager de cette compromission. Son livre était public, la protestation devait donc aussi être publique, et on ne lui demandait qu'une chose juste en lui prescrivant de supprimer la dédicace dans une nouvelle édition.

III.

M. Pérennès n'avait pas manqué d'informer Proudhon de la décision que l'Académie avait prise, dans sa séance du 12 août, de l'entendre personnellement. Proudhon en était certainement averti dès le 19 août, car il écrivait ce jour-là à son ami Bergmann : « La rage académique n'a fait que s'accroître contre moi : deux séances très orageuses ont déjà eu lieu à mon sujet ; diverses motions ont été faites, ou de me retirer la pension, ou de la donner à mon père, ou simplement de me blâmer publiquement ; enfin, l'on a résolu de ne prendre aucun parti avant de m'avoir entendu, et je suis assigné à comparaître par-devant notre sénat académique, dans le courant de novembre prochain, pour faire valoir mes moyens justifi-

catifs et m'entendre reprocher d'avoir écrit un livre *anti-social, contraire à toutes les convenances pour la forme comme pour le fond.* On a exigé de moi que je ne publierais rien d'ici à la fin de l'année scolaire de 1840-1841; j'ai donné ma parole par écrit signé de moi. A peine mon second mémoire sera-t-il prêt pour ce temps-là. D'ailleurs, si l'Académie me traitait avec fureur, je serais par là même délié de mon serment.

« Parmi les académiciens, ceux qui avaient été mes plus dévoués m'ont tourné le dos; d'autres, qui ne me connaissaient pas, me sont favorables. Le préfet du département est du nombre de ces derniers. En général, les dévots, les avocats et les littérateurs purs m'en veulent; les commerçants, banquiers, usuriers, gens de négoce et de commerce, m'applaudissent; l'aurais-tu deviné? Déjà, au temps de Jésus-Christ, les publicains se trouvaient plus près du royaume de Dieu que les pharisiens et les docteurs. »

Mais Proudhon, il faut le reconnaître, avait autre chose à faire qu'à penser à l'Académie. Son imprimerie, dont son attitude politique et antireligieuse avait encore éloigné la clientèle, l'absorbait et le préoccupait constamment. Tantôt il songeait à la fermer, parce qu'elle l'endettait (1); tantôt il revenait à l'idée de l'exploiter sérieusement, faute de pouvoir mieux faire (2). Il se décida cependant, au commencement d'octobre, à retourner à Paris, pour y travailler à son second mémoire sur la propriété, destiné à expliquer et à justifier le premier. « Je vais changer de batterie, écrivait-il; désormais, au lieu de tremper mes flèches dans le vinaigre, je les tremperai dans l'huile; la blessure sera moins cuisante, mais plus sûrement mortelle. Le père Weiss me disait comme vous : « Mon cher

(1) Voir lettre à M. Bergmann, du 22 juillet 1840.
(2) Voir lettre au même, du 30 septembre 1840.

« ami, vous faites tort à votre cause par votre manière de « la défendre ; avez-vous oublié le mot de Henri IV : On « prend plus de mouches avec une cuillerée de miel « qu'avec cent tonneaux de vinaigre. — Il ne s'agit pas de « prendre des mouches, lui dis-je, il s'agit de les tuer. » Cette boutade fit rire notre excellent bibliothécaire, qui vaut à lui seul dix fois son Académie. Enfin, cela est dit, je vais me réformer [1]. »

Quand l'Académie se réunit au mois de décembre, le 24, M. Pérennès déclara qu'il n'avait reçu aucune communication du titulaire de la pension Suard, et que celui-ci était retourné à Paris depuis le mois d'octobre. Quelques membres, s'autorisant de l'inconvenance de cette conduite, demandèrent que l'Académie statuât aussitôt sur le parti qu'il y avait lieu de prendre et qui ne pouvait être, dans leur pensée, que le retrait de la pension. Cette proposition, mise aux voix, fut écartée par la majorité des membres présents, et il fut décidé qu'il serait fait à M. Proudhon une seconde notification de la décision par laquelle l'Académie l'avait mis en demeure de produire ses moyens de défense. Un membre proposait d'ajourner la conclusion de cette affaire au second jeudi de février, mais, ce délai ayant paru trop long, la majorité décida qu'elle statuerait définitivement le 15 janvier suivant. La Compagnie serait convoquée spécialement pour cet objet, avec indication du motif de la réunion.

L'Académie, on le voit, dans le cours de cette affaire, mettait toujours beaucoup de prudence et ne ménageait pas les atermoiements. Proudhon, cependant, ne lui en savait aucun gré. Quand il reçut l'avis de la décision du 24 décembre, il en fut d'abord très irrité, ayant espéré sans doute que, vu son éloignement de Besançon, l'Académie ne s'occuperait plus de lui. Sa première pensée, dit-il,

(1) Lettre à M. Ackermann, du 15 novembre 1840.

en écrivant à M. Pérennès (1), fut de ne faire aucune réponse. « Mais, considérant que votre Académie renferme en son sein des hommes dont l'amitié pour moi, j'en ai la très grande confiance, ne mourra pas; que de plus cette même Académie a toujours été à mes yeux la tête d'un pays qui m'est plus cher que la vie, j'ai peu à peu surmonté mon chagrin et banni de mon esprit toute pensée de vindication. Je connais le précepte *Turpitudinem patris tui et matris tuæ non revelabis ;* je ne l'oublierai qu'à mon honneur défendant. »

Ainsi maintenant, à l'entendre, tous les torts sont du côté de l'Académie. « Je concevais, dit-il, pour l'avenir, le sérieux projet d'associer l'Académie à toutes les publications que je prépare, et dont l'âge et l'expérience amélioreront l'exécution ; je ne désespérais pas même de voir un jour à ce corps savant les yeux dessillés sur ma *Propriété ;* aujourd'hui, je connais qu'après m'avoir abandonné, l'on se prépare à me flétrir, et, comme si l'on se souciait réellement de m'amener à un changement d'idées, on me fait passer des ordres et des menaces. A une résolution prise d'avance, je réponds par une inébranlable résolution ; je désobéis aux ordres et je brave les menaces. »

Et plus loin : « J'allais gager que la moitié du siècle ne serait pas écoulée, que quelqu'un réclamerait pour la Franche-Comté la priorité du *droit de possession :* c'est un sujet sur lequel nous ne pouvons plus nous entendre. »

Il serait difficile, je crois, de trouver dans toute l'histoire de la littérature de pareils exemples d'orgueil et de présomption. C'est l'assurance du génie, a-t-on dit, pour excuser Proudhon, et j'admettrais l'excuse s'il s'agissait réellement de sa part d'une découverte géniale. Mais quand cette découverte ne consiste que dans l'opposition du droit de possession au droit de propriété, il n'y a vraiment pas de

(1) Lettre du 6 janvier 1841.

quoi parler ici de génie. Et j'incline beaucoup plus, quant à moi, vers l'opinion qu'avait de Proudhon un de ses proches parents (1) : c'est qu'il était fou, au moins fou d'orgueil.

Écoutons-le encore répondre aux observations bienveillantes, et en quelque sorte paternelles, que M. Pérennès avait cru devoir lui adresser : « Pour vous, Monsieur le secrétaire perpétuel, j'ai toujours cru à votre amitié; j'y crois bien fermement aujourd'hui, je vous jure, quand je songe que vos étranges idées sur une matière qui n'est point de votre ressort n'ont pas altéré vos sentiments pour moi, et que ce que vous appelez ma *faute* ne vous arrache que des plaintes, et pas un reproche. Vous me rappelez un propos que j'aurais tenu, et vous gémissez que je l'aie sitôt oublié : *Il faut méditer*, disais-je, *dix ans avant d'écrire*. Je médite, Monsieur, depuis mon année de troisième, en 1825, et j'ai commencé d'écrire en 1840. J'ai triplé les épreuves d'un pythagoricien. »

Peut-être n'eût-il pas fallu beaucoup insister pour faire dire à Proudhon qu'il méditait son pamphlet sur la propriété depuis ses mois de nourrice !

Et voyez encore avec quelle superbe dignité Proudhon termine cette lettre étonnante, écrite, d'ailleurs, de premier jet, et plusieurs fois raturée : « Vous verrez, par la lettre ci-jointe, comment je sais distinguer d'une société les hommes qui la composent; je crois devoir ici vous rappeler que je ne sais pas moins bien distinguer entre les hommes eux-mêmes. Cet avertissement, Monsieur le secrétaire perpétuel, vous assure à jamais mon affection. »

Avec cette lettre, il en envoyait une autre, beaucoup plus longue, adressée à « Messieurs les membres de l'Aca-

---

(1) M. J.-B. Proudhon. Voir la lettre que P.-J. Proudhon lui adressait le 29 février 1840 (*Correspondance*, t. I, p. 199).

démie de Besançon ». Proudhon, s'il faut en croire ses confidences à ses amis, se croyait condamné d'avance, et il aurait écrit cette lettre à l'Académie moins dans l'espoir d'éviter la suppression de sa pension qu'avec l'intention de publier sa défense, pour rendre le public juge du débat (1). Quoi qu'il en soit, la lettre à l'Académie est beaucoup plus modérée que celle au secrétaire perpétuel. Une première partie a pour but d'expliquer et, dans une certaine mesure, d'atténuer les idées soutenues dans le mémoire sur la propriété. Il reconnaît qu'il a violemment attaqué la propriété, mais, dit-il, s'il est coupable pour cela, il a avec lui beaucoup de complices. Il énumère alors toutes les atteintes qui, suivant lui, ont été apportées ou sont à la veille d'être apportées par le législateur à la rigueur du droit de propriété : la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, celle sur la conversion des rentes sur l'État, celle qui a simplifié les formalités de saisie et de vente en faveur des créanciers, une loi en préparation sur le travail des enfants dans les manufactures.... Proudhon, qui n'est point juriste, parle de toutes ces lois à peu près comme un aveugle parlerait des couleurs ; il ne paraît même pas comprendre, par exemple, que la loi qui autorise un créancier à faire vendre les biens de son débiteur, bien loin d'être restrictive du droit de propriété, en est, au contraire, la garantie. Il raisonne un peu mieux lorsqu'il dénonce comme attentatoires à la propriété des lois qui fixeraient un minimum de salaires, qui organiseraient des ateliers nationaux, et même une loi électorale qui, en accordant à tous le droit de suffrage, aboutirait à faire voter l'impôt par ceux qui en paient la moindre part. Je remarque, ici, une prédiction dont nous voyons en ce moment l'accomplissement : « Le peuple, instruit de longue

(1) Voir ses lettres à M. Bergmann, du 1er janvier 1841, et à M. Guillemin, du 10 janvier 1841.

main par ses journaux, par ses spectacles [1], par ses chansons [2], par ses économistes, sait aujourd'hui que l'impôt, pour être équitablement réparti, doit être progressif et s'attaquer surtout aux riches; qu'il doit porter sur les objets de luxe, etc., etc. Et comptez que le peuple, une fois en majorité dans la Chambre, ne se fera pas faute d'appliquer ces leçons. » En définitive, dit Proudhon, il n'y a aujourd'hui pas une opinion, pas une école, pas une secte, qui ne rêve de museler la propriété. Et pourtant la propriété, telle qu'on l'admet aujourd'hui, n'est plus ce domaine absolu, exclusif, autocratique, de l'homme sur la chose, que définissait le droit romain. La propriété, qui s'est déjà transformée, se transformera encore. Un temps viendra où elle ne sera plus qu'une simple possession, ayant pour condition le travail. Telle est la conclusion à laquelle m'ont amené mes études ; si je me suis trompé, il faut le démontrer et me tirer d'erreur, mais il n'y a pas lieu à châtiment. « Ainsi, fort de mes intentions, certain d'avoir contribué à la connaissance du vrai, j'attends sans impatience du temps la justice qui m'est due, et je dédaigne cette hypocrite et calomnieuse accusation d'avoir, par un écrit incendiaire, provoqué.... Quoi? Seriez-vous donc institués pour juger les délits de presse? Messieurs, vous pouvez vous déshonorer par un abus de pouvoir, mais je ne contribuerai pas à votre honte en reconnaissant votre compétence. Proscrivez ma personne et mon livre; un jour, peut-être, le pouvoir, quel qu'il soit, m'honorera. Mon caractère connu me recommandera seul; je n'aurai pas besoin de changer de conduite ni de maximes. »

Après s'être ainsi posé en génie méconnu et injustement persécuté, Proudhon, dans le reste de sa lettre, reprend,

---

(1) *Mazaniello (Note de Proudhon).*

(2) Sème le champ, prolétaire,
C'est l'oisif qui récoltera.
(Note de Proudhon.)

pour les réfuter, les différents reproches qui lui ont été adressés :

1° On a dénoncé le ton violent de son ouvrage. Il reconnaît que ce reproche n'est pas sans fondement. En montrant contre « le privilège de la propriété » une indignation trop vive, il a pu susciter quelques pensées de révolte dans l'âme de pauvres ouvriers comme lui. Mais son excuse est précisément dans sa pauvreté. Un homme qui, après trente ans de vie laborieuse, risque encore de manquer de pain, ne peut parler avec un parfait sang-froid de l'institution qui cause sa souffrance.

2° On lui fait grief d'avoir attaqué l'Église dans la justice et dans la morale. Mais il l'a fait pour la gloire de la religion, comme il l'expliquera dans son deuxième mémoire.

3° On l'accuse d'avoir compromis l'Académie en l'associant à ses opinions. Mais, par sa préface, il n'a fait que rendre hommage à ceux auxquels il doit toutes ses découvertes.

4° On s'est plaint qu'il eût dédié son ouvrage à l'Académie sans en avoir obtenu l'autorisation. Or, il a déjà expliqué que sa préface était un compte rendu et nullement une dédicace. Ici, un morceau assez plaisant : « Une dédicace, Messieurs, c'est une espèce de dithyrambe, en prose traînante et à plis flottants, sur les qualités, vraies ou supposées, de celui qui l'accepte. Ici, on le complimente sur sa noblesse ; là, on vante sa fortune, on loue sa beauté, on exalte son génie, on préconise ses vertus, surtout on encense le goût qu'il déploie dans le genre auquel appartient l'ouvrage placé sous sa protection. Mais dans quelle dédicace vit-on jamais un auteur parler de ses études, de ses progrès, des causes qui ont amené le choix de sa thèse, raconter ses inspirations, ses antipathies, ses espérances ?.... »

Mais pourquoi avoir fait imprimer ce compte rendu ? Proudhon répond par une distinction entre l'Académie et

les académiciens. « Ce n'est point à M. Alviset, le premier président, ni à M. Monnot, le président, ni à M. Guillaume, le juge, ni à M. Clerc, l'ancien avocat général, ni à M. Curasson, le praticien, ni à M. Doney, le philosophe, ni à M. Ruellet, le succursaliste, ni à personne enfin ; ce n'est point aux quarante citoyens dont les honorables individualités représentent phénoménalement les sciences, belles-lettres et arts en Franche-Comté, que j'ai fait hommage de mon livre ; c'est, en eux, à l'Académie, à son unité collective, permanente, indivisible, non infaillible, mais capable d'acquérir tous les jours des lumières nouvelles et de revenir d'une erreur passagère. » Proudhon a prétendu avoir nommé ici les membres de l'Académie qui lui étaient le plus hostiles (1). Peut-être s'est-il trompé ? M. Alviset et M. Doney, notamment, paraissent être plutôt venus à son secours dans les séances antérieures.

Quoi qu'il en soit, Proudhon déclare avoir écrit sa préface non pour les académiciens actuels, mais pour l'Académie en général et surtout pour l'Académie future. « La même Académie qui aujourd'hui m'incrimine, dit-il, peut dans dix ans me récompenser. Je connais quelques-uns de vos successeurs : eh bien ! Messieurs, si vous me condamnez, déjà ils se promettent de casser votre jugement. »

Est-il besoin de faire remarquer que c'est là encore un argument dérisoire ? Ce sont les académiciens actuels qui peuvent se plaindre d'avoir été compromis par Proudhon et non pas les académiciens du xxe siècle.

Proudhon n'était pas plus embarrassé avec l'Académie qu'avec ses créanciers, dont il disait : « J'aurai toujours des raisons à leur donner (2). »

Sentant bien lui-même l'insuffisance de ses raisons, il adresse, en finissant, à l'Académie, des protestations de

---

(1) Voir sa lettre à M. Bergmann, du 31 janvier 1841.
(2) Voir lettre à M. et Mme Proudhon, du 15 février 1844.

respect et d'attachement et des objurgations éloquentes : « Je dois à l'Académie de Besançon le peu que je sais, je me plais à le reconnaître, et mon habituelle pensée est de lui devoir toujours davantage : rien, jamais, ne saurait altérer les liens de vénération et d'amour qui m'attachent à cette illustre Compagnie, et par elle à la Franche-Comté. Je vous dois beaucoup aussi à vous, hommes académiciens ; et si je ne l'oublie pas, pouvez-vous sérieusement songer à éteindre en mon cœur ce souvenir ? Car enfin, Messieurs, me retirer le titre que je tiens de votre élection, c'est me donner acquit de reconnaissance.

« Mais non, non, vous n'userez point envers moi d'une rigueur dont le scandale, n'en doutez pas, Messieurs, retomberait sur vous seuls ; vous ne flétrirez pas d'un blâme public un homme que sa conscience aurait déjà consolé d'une absurde punition. Vous, me punir ? Et de quoi ? de mon incapacité ? Ce motif me serait nouveau, je l'avoue. De mes mœurs ? Je vis à Paris avec moins de 800 fr. par an : ma moralité vaut mieux que la pension Suard. D'avoir négligé ma fortune pour faire un livre, que je n'ose qualifier devant vous, puisqu'il a le malheur de vous déplaire ? Alors, Messieurs, vous pensez qu'une vie comme la mienne n'a pas été suffisamment éprouvée et qu'elle manque de quelque chose. Ne pouvant effacer le passé, vous m'ôterez six mois de vie ; vous étoufferez, autant qu'il est en vous, ma pensée ; vous donnerez à mon œuvre la consécration de l'injustice.... Je fuis, je repousse un honneur brigué par tant d'autres ; je ne m'estime point assez pur pour souffrir la persécution, et ne connais personne, au temps où nous vivons, qui me semble digne du martyre. Ne profanez pas, Messieurs, cette palme sacrée.

« Mais j'affirme l'égalité des conditions, et, ce faisant, je renverse la société existante. Messieurs, je ne renverse rien ; comme tout le monde aujourd'hui, je fais de la *réforme*. Quiconque en douterait prouverait par là seulement

qu'il ne conçoit rien aux agitations de la France, et qu'il ne comprend ni son siècle, ni l'esprit humain, ni l'histoire. »

L'Académie a-t-elle subi la lecture de ce long factum avant de statuer sur le cas de Proudhon, dans sa séance du 15 janvier 1841 ? Je crois plutôt que son secrétaire perpétuel, M. Pérennès, se borna à lui en faire un résumé bienveillant, car le procès-verbal indique qu'il eut d'abord la parole pour résumer tous les incidents qui se rattachaient à l'affaire.

Trente et un membres de l'Académie étaient présents, parmi lesquels je remarque MM. Alviset, premier président de la Cour, Tourangin, préfet, Clerc, ancien procureur général, Monnot-Arbilleur, président de Chambre, Maurice, avocat général, Bourgon, Béchet, Édouard Clerc, conseillers à la Cour, Jobard, substitut du procureur général, Weiss, bibliothécaire, Kornprobst, ingénieur des ponts et chaussées.... A cette époque, comme on le voit, l'Académie comptait beaucoup de fonctionnaires parmi ses membres ; l'esprit de parti n'était pas soupçonneux à ce point qu'un employé du gouvernement ne pût frayer avec des hommes indépendants.

La séance était présidée par M. Curasson, avocat.

Il fut convenu que ceux qui voudraient que la pension fût retirée écriraient sur leur bulletin de vote le mot *retirée*, et les autres le mot *maintenue*.

Le retrait ne pouvant être prononcé qu'à la majorité des deux tiers, il fallait qu'il réunît au moins 21 voix.

Le dépouillement du scrutin donna :

Pour le retrait,	16 voix.
Pour le maintien,	14 —
1 bulletin blanc.	

C'était ainsi le parti de la clémence qui l'emportait.

Proudhon, averti aussitôt par une lettre de M. Pérennès, fut naturellement enchanté du résultat.

Naturellement aussi, il en attribua l'honneur à l'habi-

leté de sa défense plus qu'à la modération de l'Académie. Voici comment il racontait l'affaire, quelque temps après, à son ami Ackermann :

« L'Académie de Besançon, de plus en plus animée contre moi par une coterie de cafards et de plats courtisans du pouvoir, m'avait ajourné à comparoir devant elle au 15 janvier 1841, terme de rigueur et définitif, ou à faire valoir mes défenses; il s'agissait de me voir supprimer ma pension. Déshonoré publiquement si ce malheur me fût arrivé, j'étais ruiné de fond en comble et perdu sans ressources. Je n'avais plus qu'à partir pour la Russie ou pour l'Amérique. La détresse me donna des forces. J'avais épuisé toutes les explications; j'eus recours à la menace. J'écrivis un factum de manière à ce qu'il pût être imprimé. Je me proposais de porter le débat devant le public bisontin, et de le rendre juge de la conduite des académiciens et de la mienne. Dans cet écrit, j'insistais plus fort que jamais sur ma doctrine ; je la montrais existante et professée partout, de sorte que je ne m'en trouvais plus que l'expositeur et pour ainsi dire le chef. Plusieurs membres de l'Académie étaient nominalement désignés comme mes ennemis et fort maltraités. En un mot, je montrai les dents et je fis entendre à l'Académie que, si elle cherchait du scandale, il y en aurait. Il paraît que cela fut compris : une moitié de l'Académie se mit à rire de l'autre; le préfet vint à mon aide ; on commença à dire que j'étais un garçon de talent et qui pouvait aller loin ; bref je fus *acquitté*, je crois, à l'unanimité. A présent, on dit du bien de moi partout, bien qu'on me blâme en beaucoup de choses (1). »

Il serait superflu d'insister sur les fanfaronnades que contient ce passage. La réponse que fit Proudhon à M. Pérennès, dès le 18 janvier 1841, était d'un tout autre ton :

(1) Lettre à M. Ackermann, du 16 mai 1841.

« Monsieur le secrétaire perpétuel, je me hâte de répondre à votre lettre du 16 courant, et de vous remercier de votre empressement à me tirer de peine. Je vous supplie de présenter à l'Académie mes humbles remerciements : j'étais comme un lion furieux, il y a trois jours; je suis aujourd'hui plus docile qu'un agneau. Il n'est rien que je ne fasse pour plaire à des hommes intelligents, bienveillants, sachant sacrifier leur conviction à une œuvre de tolérance et de charité. Trois semaines de douleur et d'une inexprimable angoisse m'ont abattu; j'avais beau prêcher ma raison, exalter mon courage, la réprobation de l'Académie était pour moi comme la malédiction de mon père. La vivacité de ma douleur doit vous prouver combien intimement je tiens à l'Académie, à mon pays, à l'opinion de mes concitoyens : les succès, la fortune, la gloire, sans leur amour, ne me tentent pas. »

Dans la suite de sa lettre, Proudhon rappelle qu'il s'est engagé à ne rien publier que du consentement de l'Académie, et il explique qu'il travaille à un second mémoire, dans lequel, sans rien rétracter, il se propose de détruire le mauvais effet produit par « la forme » du premier. Il demande, en conséquence, à M. Pérennès de lui envoyer au plus tôt l'adhésion de l'Académie à cette nouvelle publication. « L'Académie se ferait un très grand tort, dit-il, et nuirait essentiellement à la vérité et à la justice, si elle me défendait d'entrer en compte avec le public qui m'a lu et qui est très nombreux à Paris. »

M. Pérennès dut répondre, je suppose, à Proudhon que, pour obtenir l'autorisation qu'il désirait, il devait au préalable envoyer son manuscrit, et cette réponse probablement ne lui convint pas, car au mois de mars, dans une nouvelle lettre à M. Pérennès, le voici qui de nouveau récrimine contre l'Académie.

On imprime alors, dit-il, son second mémoire, et, comme il est à la veille de toucher le dernier semestre de sa pen-

sion, il estime que dès lors il ne dépend plus de l'Académie. Ce n'est pas exact : la pension étant payable d'avance, il reste pensionnaire jusqu'à la fin de l'année scolaire, et c'est bien aussi jusqu'à cette limite qu'il a promis de ne rien publier sans autorisation (1). Il ne s'en considère pas moins comme dégagé de sa promesse.

D'ailleurs, dit-il, l'Académie est un peu la cause des maux qu'il souffre dans le moment. Lorsqu'il a cru qu'elle allait lui retirer sa pension, il a consenti à se faire le secrétaire d'un magistrat ayant l'ambition de devenir auteur. Il fait à M. Pérennès le portrait de ce magistrat, et ce portrait n'est pas flatté : « Doué d'un esprit brillant, léger, voltairien, vaudevilliste, mon *propriétaire exploiteur* n'a pas plus de réflexion que son chat, n'entend rien aux choses sérieuses et ne saurait me comprendre. Nous faisons un livre ensemble : mais il faut que j'en fasse pour ma part le fond, la philosophie, l'histoire, la dogmatique, l'application et le style. Il faut que je donne des idées à un homme qui n'en a pas, et un corps à ces idées (2). » Pour ce travail, Proudhon était logé chez son patron, mangeait

(1) Voir la lettre de Proudhon à M. Bergmann, du 19 août 1840, citée *supra*, p. 164.

(2) L'attitude que Proudhon lui-même, dans ses lettres, se vante d'avoir envers ce magistrat, M. Turbat, fait peu d'honneur à son caractère. Il s'efforçait de glisser, dans l'ouvrage qui était l'objet de leur collaboration, des idées révolutionnaires et antisociales, qu'il se réservait d'opposer plus tard à son collaborateur. « Il est sûr, disait-il, d'être réduit, ou à désavouer son propre livre, ou à se laisser passer pour dupe, ou bien à crier *égalité* plus haut que moi. » (Lettre à M. Bergmann, du 24 avril 1841.) Son plan, écrivait-il encore, n'était pas de « mystifier un homme qui, au fond, est honnête, » c'était « d'accrocher un magistrat, de m'en faire une autorité, puis, par le succès d'estime qu'obtiendra son ouvrage, grâce aux amis, d'exploiter le sujet pour la réforme sociale et l'égalité. Bref, je ferai un scandale de cet écrit, après qu'il aura été loué et récompensé. » (Lettre à M. Ackermann, du 16 mai 1841.) Ici, comme avec l'Académie de Besançon, Proudhon cherchait son succès dans le scandale. M. Turbat s'aperçut sans doute du piège, car l'ouvrage n'a pas été publié.

avec lui et recevait 150 fr. par mois. Il n'en reproche pas moins à l'Académie de l'avoir contraint à subir cet esclavage. « J'ai écrit, dit-il, contre la propriété ; mais je crois qu'il me manquait quelque chose pour la bien connaître, et que la Providence, par le ministère de l'Académie, m'a mis où je suis. »

Son nouveau mémoire paraissait au mois d'avril. Il était écrit sous forme de lettre à M. Blanqui (1), le frère du révolutionnaire, économiste distingué, professeur au Conservatoire des arts et métiers, et qui, sans partager les doctrines de Proudhon, était intervenu en sa faveur pour lui éviter d'être poursuivi par le parquet.

Bien qu'ayant pour but d'atténuer le scandale qu'avait causé le premier, ce second mémoire n'était guère plus modéré dans la forme. On y retrouve encore beaucoup de violences de langage, telles que celles-ci : « Pour vivre en propriétaire,... il faut tuer le travailleur. » — « La propriété est la grande matrice de nos misères et de nos crimes. » Sans parler d'assertions aussi tranchantes qu'évidemment fausses, comme quand Proudhon affirme que « l'Église a toujours condamné la propriété ». Il s'y livre aussi à de nombreuses attaques personnelles, accompagnées de paroles injurieuses, car il n'était guère capable de discuter sans injurier. M. Troplong « ne sait ni penser ni réfléchir ». M. Thiers « ne sait ce qu'il dit ». M. Wolowski « n'a que des idées sans suite ». Etc., etc. Proudhon enfin s'y montre toujours le même, orgueilleux, ne doutant de rien, tranchant de toutes les questions sans les connaître, avec son style cassant, souvent enflé et déclamatoire, mais aussi vigoureux, primesautier et mêlé de ces plaisanteries

(1) Le titre est : *Lettre à M. Blanqui, professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers, sur la propriété*, par P.-J. Proudhon, auteur de l'ouvrage : *Qu'est-ce que la propriété ?* Deuxième mémoire. Paris, à la librairie de Prévot, 61, rue Bourbon-Villeneuve, 1841, 1 vol. in-12 de 188 p.

dont il avait pris l'habitude dans les ateliers d'imprimerie.

On comprend que Proudhon n'ait pas voulu communiquer le manuscrit de ce mémoire pour obtenir de l'Académie l'autorisation de le publier, et qu'il ait préféré se passer de cette autorisation, violant ainsi l'engagement écrit qu'il avait pris au mois d'août.

Bien qu'il se fût par là évidemment mis dans son tort, il n'en trouva pas moins le moyen de prétendre que c'était l'Académie qui était coupable envers lui.

Le 19 juillet 1841, dans une dernière lettre au secrétaire perpétuel, il déclare qu'il n'écrit pas à l'Académie pour les raisons suivantes :

« L'Académie, par sa déclaration du 24 août 1840, déclaration consignée dans ses recueils imprimés et, ce me semble, fort significative, m'a fait tout le mal qui était en son pouvoir et a rompu volontairement le lien qui m'attachait à elle. Qu'aurais-je à dire aujourd'hui à votre Compagnie, qui me *désavoue et me condamne de la manière la plus formelle*, pendant que de mon côté je persiste dans toutes mes opinions? Remercier l'Académie du bien qu'elle m'a fait, paraîtrait ironique ; rendre compte de mes études passées et futures, serait l'insulter ; revenir sur ce que j'ai fait, cela ne se peut. Il faut que je me taise et que j'attende le retour spontané de l'Académie. »

Ainsi, Proudhon se plaint que l'Académie ait inséré dans le compte rendu imprimé de sa séance du 24 août 1840 la délibération qu'elle avait prise pour protester contre le mémoire sur la propriété. N'était-ce pas son droit? N'était-ce pas le moins qu'elle pût faire? Proudhon lui avait dédié ce mémoire sans la consulter ; il y soutenait les théories les plus folles et les plus dangereuses ; dans sa préface, il disait en toutes lettres qu'il devait ces théories aux inspirations de l'Académie. Et l'Académie aurait dû garder le silence ! Et, tandis que ce livre était annoncé partout, affiché à Besançon et à Paris, elle n'aurait pas eu le droit

d'insérer ses protestations au moins dans le recueil imprimé de ses travaux !

Dans la suite de la lettre, Proudhon prétend que l'Académie l'a trompé, que s'il avait su au mois de janvier qu'elle l'avait déjà désavoué publiquement et que seule la continuation de sa pension restait en question, il n'aurait même pas pris la peine de se défendre. L'Académie ne l'avait nullement trompé ; tout au plus peut-être pouvait-il se plaindre de ce que M. Pérennès ne l'eût pas suffisamment instruit de la décision du 24 août. Mais, quand cette décision avait été prise, il était à Besançon, et M. Pérennès a peut-être supposé qu'il devait la connaître.

En tout cas, le reproche qu'il fait à l'Académie de l'avoir désavoué publiquement, alors que lui n'avait pas craint de la compromettre publiquement, alors que, vivant encore de la pension Suard, il vient de violer la promesse qu'il avait faite de ne rien publier sans autorisation tant qu'il conserverait cette pension, ce reproche, dis-je, est véritablement un peu trop déraisonnable.

L'Académie a même eu, dit-il, encore un autre tort envers lui. Par les craintes qu'elle lui a inspirées et la nécessité où elle l'a mis de travailler pour vivre, l'Académie est cause du retard qu'éprouveront ses publications.

Voilà encore un grief bien mal fondé. Est-ce donc en vue de telles publications que l'Académie lui avait donné la pension Suard? Grâce à ce subside, il a pu vivre à Paris pendant trois ans, payer une partie de ses dettes à Besançon, peut-être éviter la faillite, et loin d'en conserver aucune reconnaissance à l'Académie, il n'a pour elle que des reproches et des récriminations. C'est l'Académie maintenant qui lui en redoit, c'est à elle à lui demander l'aman, et il finit sa lettre fièrement en disant : « Je ferai ma paix avec l'Académie quand je serai de l'Académie. »

Ce n'est pas tout. L'Académie lui avait enjoint de supprimer la dédicace de son premier mémoire quand il en

publierait une seconde édition. Cette exigence était bien légitime. Mais Proudhon, qui ne voulait jamais avoir l'air de céder, chercha naturellement quelque moyen d'éluder la prescription, et voici ce qu'il imagina.

En tête de la seconde édition, qui parut au mois d'août 1841, il mit une nouvelle préface qui commençait ainsi :

« La lettre qu'on va lire servait de préface à la première édition de ce mémoire. »

Ensuite est reproduite textuellement et intégralement la lettre « à Messieurs les membres de l'Académie de Besançon », dont l'Académie avait demandé la suppression.

Puis l'auteur reprend :

« Deux mois après la réception de cette lettre, l'Académie, dans sa délibération du 24 août, répondit à l'adresse de son pensionnaire par une note dont je vais rapporter le texte. »

Proudhon cite ici la délibération du 24 août 1840, par laquelle l'Académie a repoussé l'hommage de son ouvrage, puis il ajoute :

« Après cet arrêt burlesque, que ses auteurs ont cru rendre énergique en lui donnant la forme d'un démenti, je n'ai plus qu'à prier le lecteur de ne pas mesurer l'intelligence de mes compatriotes à celle de notre Académie. »

Ainsi finit la comédie.

Six mois auparavant, quand Proudhon s'attendait à être privé de sa pension par l'Académie, il écrivait : « Rien jamais ne saurait altérer les liens de vénération et d'amour qui m'attachent à cette illustre Compagnie, et par elle à la Franche-Comté. »

Sa pension ne lui a pas été retirée, et il exprime sa vénération et son amour envers l'Académie par une grossière injure.

Poignez vilain, il vous oindra ; oignez vilain, il vous poindra. Ce proverbe me paraît parfaitement résumer les démêlés de Proudhon avec l'Académie de Besançon.

CHRONIQUE

Notre compatriote, officier, dont les œuvres de littérature et d'histoire militaire sont fort estimées, et dont l'une d'elles a été récompensée par l'Académie française, vient de publier, en le signant de son pseudonyme Art Roë, un article étendu sur le maréchal Lannes (1), à la date centenaire de sa mort.

En résumant le tableau des services et des succès de Lannes, Art Roë fait ressortir le caractère de celui que son amitié et son dévouement pour Napoléon, si ému quand il perdit cette victime d'Essling, n'aveuglait pas. Le maréchal avait conscience des dangers de la politique impériale et, seul de tout l'entourage du maître, aurait pu donner plus tard, comme il le donna avant de rendre le dernier soupir, le sage conseil de renoncer à ces excès d'ambition et aux folles aventures qui devaient fatalement entraîner aux pires catastrophes. Ce fut un irréparable malheur que la perte du plus sage et clairvoyant lieutenant de l'empereur. Art Roë le fait bien comprendre à ses lecteurs.

— En 1792, le premier ministre de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, était un Bisontin qui, par certains actes de

---

(1) La mort de Lannes, dans le journal *le Temps*, numéro du 30 mai. Encore dans le même journal, Art Roé vient d'évoquer des souvenirs de la vie militaire, au siège de Sébastopol, dans un feuilleton intitulé *Les Chasseurs appellent*. On sait, d'après quelques publications du même auteur dans la *Revue des Deux Mondes*, avec quel talent il traite de tels sujets.

sa diplomatie, provoqua les colères de la Convention. Celle-ci ordonna l'expédition d'une escadre commandée par Latouche-Tréville, avec mission de remettre un ultimatum, et, en cas de refus de satisfaction, de bombarder Naples.

Le récit de ces événements et de leur suite est exposé par M. Émile Vedel dans son histoire de l'*Ambassade du grenadier Belleville*, publiée par la *Revue de Paris* (1).

Le roi, absorbé par sa passion pour la chasse et la pêche, laissait exercer tous les pouvoirs par son ministre Acton, qui jouissait aussi de la confiance et, dit-on, des faveurs de la reine Caroline.

Joseph Acton (1737-1808) était le second fils d'un médecin d'origine irlandaise, Édouard Hecton, dont le nom fut transformé, et qui s'était établi à Besançon en 1735.

Dès sa jeunesse, Joseph entra dans la marine, d'abord au service de la Toscane et de là à celui de la flotte napolitaine, au titre de directeur. C'était, dit M. Vedel, un grand diable tout sec et tout jaune, avide, médiocre, servile, intrigant, ambitieux. Plus tard, il fut un despote redoutable, même cruel, quand, ministre de la marine, de la guerre, des finances, des affaires étrangères en même temps que capitaine général et maître de la police, il eut accaparé tous les pouvoirs. Il ne réussit qu'à se faire universellement haïr, sans avoir jamais rempli aucun rôle glorieux.

Certes, par son caractère, par son administration dans son pays d'adoption, Acton n'a nullement contribué à faire honorer la ville où le hasard avait placé son berceau (2).

---

(1) Numéro du 15 mai 1909.

(2) Il était né dans l'abbaye de Saint-Vincent, dont les bâtiments étaient loués à des particuliers. Son père jouissait d'une assez grande réputation dans la province, où il introduisit l'un des premiers la pratique de l'inoculation comme préservatif de la petite vérole (Alex. Guenard, *Besançon*, p. 89).

L'occasion seule d'un article où il est beaucoup parlé d'Acton motive ce souvenir. Rappelons que l'*Annuaire du Doubs pour 1818* avait, dans ses notices biographiques, consacré une longue mention à ce personnage.

— Mme Marie Dauguet, lauréat de l'Académie française, vient de publier un livre de poésies champêtres, intitulé *Pastorales*, et qu'elle place sous l'invocation de Virgile. « A ta grande ombre, Virgile, dit-elle dans sa préface, je dédie ces chants d'un pâtre et d'un laboureur. » Joignant à un esprit remarquablement cultivé la grâce de son âme ingénue et naïve, l'auteur a su comprendre la vie aux champs et traduire l'état d'âme de tous ces humbles, dont l'horizon ne dépasse pas les limites du coin de terre qui les fait vivre. Mme Dauguet n'est pourtant ni une bergère de Trianon, ni une citadine égarée au village ; ses champs, ses jardins n'ont rien de commun avec ceux de l'abbé Delisle ; c'est bien une habitante de notre belle Franche-Comté, dont le pinceau d'artiste nous a laissé un tableau vivant des campagnards avec lesquels elle a vécu et dont elle a su rendre si fidèlement l'âme rustique et simple. C'est en effet à deux pas d'ici, au Beuchot, près de Luxeuil, que ce poète « pâtre et laboureur », comme elle se désigne elle-même, a écrit ces scènes charmantes, en vers nobles et élevés et où chacun de nous reconnaîtra, au goût de terroir qui s'en dégage, les choses et les gens de notre pays.

— Parmi les manuscrits entrés récemment à la Bibliothèque nationale, figurent plusieurs recueils ayant trait à l'histoire comtoise (Arrêts du Parlement de Dole, baux relatifs aux biens possédés par les Granvelle, jugements de l'officialité bisontine, pièces provenant des conseillers Renard et Oyselet de Légna, etc.). Cette collection, d'origine parlementaire, est allée rejoindre à Paris la collec-

tion Droz. Si celle-ci demeure encore accessible sur place aux érudits de notre région, c'est grâce aux copies faites jadis pour l'Académie et passées aujourd'hui, par suite des confiscations révolutionnaires, dans la bibliothèque de Besançon. Les papiers provenant de la famille Varin d'Ainvelle n'existant pas, pour la plupart, en double exemplaire, c'est au loin qu'il faudra aller les consulter désormais. Ils ne nous ont pas été cependant enlevés sans résistance. M. Gazier, notre dévoué bibliothécaire, a fait ce qu'il a pu pour les annexer à son dépôt; mais sa bonne volonté était soumise aux hasards d'une vente aux enchères, et il ne disposait que de crédits qui se sont trouvés insuffisants.

Tout récemment encore, dans cette *Chronique*, on s'est plaint, non sans raison, de ne pas voir entrer au musée de Besançon des toiles de Courbet, qui s'y fussent trouvées dans leur milieu naturel, en évidence, au lieu d'être perdues dans les musées déjà encombrés de la capitale. Il ne s'agit ici que de quelques liasses de documents; mais il est certain qu'aux archives du Doubs et à la bibliothèque de notre ville, elles eussent été plus utiles aux travailleurs qui se vouent à la tâche pieuse, souvent ingrate, d'exhumer et de fixer les souvenirs de l'ancienne Franche-Comté.

— Il y a bien près de cinquante ans, en 1863, l'Académie partagea le prix du concours d'histoire entre MM. Tuetey et Léon Marquiset. Ce dernier était auteur d'un important mémoire sur l'abbaye Saint-Paul de Besançon. Le chanoine Suchet, chargé d'apprécier comme rapporteur les deux mémoires couronnés, fit valoir les recherches et le talent d'exposition de M. Marquiset, se bornant à regretter, tant dans la préface que dans le corps de l'ouvrage, « des considérations sur notre époque, qui ont le caractère et les défauts d'une œuvre de circonstance ». Le

jeune lauréat acquiesça tacitement aux critiques du rapporteur en laissant son travail manuscrit.

Bien plus tard, son frère, le chanoine Marquiset, voulut faire profiter le public d'un livre qui se recommandait quand même par de réelles qualités, et apportait une contribution sérieuse à l'histoire religieuse de Besançon. Pendant les dernières années de sa vie, il en a entrepris et surveillé l'impression. C'est seulement aujourd'hui que cet ouvrage, deux fois posthume, arrive à la connaissance du public. L'éditeur ne s'est pas cru le droit d'opérer lui-même les retranchements souhaités par le rapporteur de l'Académie ; il a enrichi le texte de plusieurs illustrations empruntées, si nous ne nous trompons, au *Besançon* de M. Coindre. Ce livre, imprimé avec élégance et tiré à petit nombre, tiendra une place honorable dans les bibliothèques de notre province, et rappellera à ses amis survivants un Comtois de bonne race, mort trop jeune, à qui les circonstances n'ont pas permis de donner toute sa mesure, soit comme homme public, soit comme écrivain.

— M. Arthur Chuquet, en rendant compte dernièrement à l'Académie des sciences morales d'un ouvrage anglais, *After Waterloo*, par le major Frye, a signalé le voyage que fit l'auteur en Suisse après 1815, et les souvenirs gardés par lui des personnages notables qu'il y rencontra. Parmi ceux-ci figure Michaud, conventionnel du Doubs, alors proscrit et vivant à Lausanne. Il y a peut-être quelque intérêt à relever ici le portrait que le voyageur anglais trace de notre compatriote :

« M. Michaud a été avocat et est possesseur d'une propriété considérable dans le département du Doubs. C'est un républicain rigide, inflexible, assez semblable au Verrina du *Fiesque* de Schiller. Il s'est opposé à la prise de possession du pouvoir par Bonaparte, le 18 brumaire ; il a voté contre le Consulat à vie, et aussi contre l'Empire.

C'est aussi un *scholar* tout plein de ses classiques. Il est veuf et a avec lui ici Mlle Élisa, sa fille unique, qui a suivi la mauvaise fortune paternelle. C'est une jeune personne très aimable, vraiment accomplie : elle a fait une étude approfondie de la musique et de la peinture à l'huile, elle connaît parfaitement la langue et la littérature italiennes. »

— La Société d'émulation de Belfort, poursuivant ses recherches dans le cimetière mérovingien de Bourogne (Haut-Rhin), sous la direction de MM. Scheurer et Lablotier, vient de mettre à jour cent soixante-huit tombes nouvelles, dans lesquelles on a trouvé un mobilier funéraire important : bijoux nombreux, boucles de ceintures incrustées d'argent, éperons, etc.... M. Philippe Berger a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le résultat de ces fouilles intéressantes qui prouveraient que l'on se trouve en présence de tombes, remontant au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère.

— *Besançonnettes*, tel est le titre d'allure légère et de caractère franchement néologique que M. Alfred Marquiset a donné à son recueil de vers (impr. Cariage, 46 p.) sur le Besançon contemporain. On y trouve à peu près représentés tous les « petits genres » énumérés dans les anciennes poétiques : ballade, rondeau, sonnet, conte, chanson, etc. L'ensemble forme une revue piquante, satirique sans méchanceté : la plume court « la bride sur le cou » et l'esprit s'amuse même à la parodie et au calembour. Les hommes qui y figurent sous des traits transparents — et à leur tête figure un académicien-né — ne se trouveront pas offensés, et les abus qu'on y dénonce ne disparaîtront pas pour autant ; mais l'auteur pourra avoir la satisfaction de penser qu'il a ressuscité et laïcisé le Noël bisontin d'autrefois, celui qui se mêlait si étrangement aux génuflexions devant la crèche et aux invocations du divin

Enfant. Pour être devenu Parisien, il continue à apprécier, à répandre au besoin, sur qui de droit, à pleines pincées, le vieux sel comtois.

— M. le vicomte de Truchis a publié en 1908, dans ce bulletin, une notice substantielle sur *Les Chifflet à l'imprimerie Plantinienne*, d'après des documents empruntés tant à la bibliothèque de Besançon qu'aux archives de cette imprimerie aujourd'hui disparue et devenue un musée. Dans un tirage à part de son travail, il vient d'insérer à la suite de son texte quelques-unes parmi les lettres qu'il a pu retrouver de la correspondance échangée entre les Chifflet et les Moretus, descendants de Christophe Plantin, héritiers de son industrie, et, par les femmes, représentants de sa race. Ces lettres sont au nombre de trente-cinq : vingt-huit proviennent du musée Anversois, sept de notre bibliothèque. Elles sont elles-mêmes, comme l'ouvrage auquel elles ont fourni une partie de sa substance, copieusement et soigneusement annotées. On trouvera en outre, dans ce beau volume de 125 pages, le portrait de Plantin, d'après une gravure du temps, et deux vues des salles du musée auquel le nom du célèbre imprimeur a été donné.

— M. Henry Jaudon, procureur général à la cour de Besançon, vient de publier un livre important, *Denys Puech et son œuvre* (1 vol. in-4 de 261 pages, avec 12 gravures hors texte et 79 gravures dans le texte). C'est une monographie artistique, luxueuse, consacrée à un de nos principaux sculpteurs contemporains. L'auteur nous y montre, dans le développement de sa carrière, qui n'est point encore achevée, un de ses compatriotes du Rouergue, et mêle, chemin faisant, à son récit des considérations et des aperçus témoignant d'abondantes lectures et d'une réelle compétence acquise dans la critique d'art. Les

Franc-Comtois savent par de récents exemples que l'exercice des fonctions judiciaires et la science du droit ne sont pas incompatibles avec de semblables études, et ils accueilleront avec intérêt cette œuvre inspirée par le patriotisme local et l'amitié.

— Dans sa séance du 30 avril, l'Académie française a honoré d'un prix de 500 fr., sur la fondation Thérouanne, l'*Histoire de la Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*, dont l'auteur est notre compatriote et collègue, M. Gustave Gautherot. Cet ouvrage, avec l'*Histoire du département du Mont-Terrible*, avait été présenté devant la Faculté des lettres de Besançon, pour thèses de doctorat, au mois de décembre 1907; l'attention méritée par ces savantes et consciencieuses études justifia l'élection de M. Gautherot à la chaire d'histoire de l'Université catholique.

— Dans une de ses précédentes séances, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné un prix de 500 fr. à notre compatriote M. Nardin, pour son étude sur Jacques Foillet, imprimeur à Montbéliard (1554-1619), publiée en 1905, par les soins et sous les auspices de la Société d'émulation du Doubs.

— Un autre de nos compatriotes, M. Mathieu, membre de la Société d'émulation du Doubs et déjà titulaire de nombreux prix académiques pour ses poésies, vient encore d'obtenir de l'Académie nationale de Reims une médaille d'argent pour son poème intitulé : *Sauvetage*.

— Une exposition artistique réservée aux Franc-Comtois vient de s'ouvrir à Vesoul le 17 juin, pour une durée d'un mois, et obtient un véritable succès.

Dans la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts

de la Haute-Saône, il s'est formé sous la présidence du très aimable et très actif procureur de la République, M. Blondeau, une section des beaux-arts qui a pris l'initiative de cette exposition et l'a installée avec beaucoup de goût dans une salle du palais de justice.

L'appel de la section des beaux-arts a été entendu, certes, car les œuvres de tous genres ont afflué de toutes parts, et les organisateurs ont été contraints de serrer les toiles un peu plus sans doute qu'ils n'eussent voulu. Au reste, la quantité des œuvres exposées (433 numéros, — il serait sans doute excessif de dire 433 œuvres d'art) n'exclut pas leur qualité. Nous pouvons admirer en effet, à côté des très fines et très délicates toiles du maître Alexis Muenier, le sympathique président d'honneur de la section des beaux-arts, les figures de si belle allure et de si chaude couleur de Gustave Courtois, celles du regretté Giacomotti, les sujets de genre traités par L. Baille, Michel-Lançon, Tirode, Pétua de Mondeville et Mlle Pétua, les paysages de Japy, Chudant, d'Assignies, Boudot, Isenbart, Robinet, Trémolières, Lombard, tous habitués des Salons de Paris; puis des œuvres d'amateurs, fleurs et paysages, dont beaucoup font fort bonne figure à côté des précédents, tels les envois de Mme et Mlle Doillon, Mmes Brun et Grandmougin, Mlles Comby et Vuillaume, etc.

La sculpture est représentée par un magistral buste en marbre de Just Becquet, dû au ciseau de G. Læthier, par d'autres en plâtre signés Jayez et Hertig.

Parmi les aquarellistes et pastellistes, il convient de citer Mlle Pélissier, Mmes Voisard et Daval-Cariage, MM. de Lispré, d'Assignies, Sarniguet, etc.

Enfin la photographie et l'art appliqué sont fort bien représentés; toute une pléiade d'amateurs, de dames surtout, nous montrent, sous vitrines, des cuivres, des étains, des cuirs repoussés qui souvent dénotent un goût très sûr; il y a surtout de merveilleuses dentelles.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 22 avril 1909

Présents : MM. Lambert, président; commandant Allard, de Beauséjour, docteur E. Bourdin, Boutroux, Giacomotti, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombard, Mairot, Picot, Pingaud, Prinet, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, Tavernier, marquis de Vaulchier, vicomte de Truchis, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars est adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

De M. Ch. Godard : le *Supplément à l'Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, 1 fasc. in-8 de 93 p.

De M. l'abbé Ingold, directeur de la *Revue d'Alsace : Grandidier et les savants suisses*, documents inédits, par M. Ingold ; *Une page de l'histoire de la guerre de 1870-1871* (notes du commandant Lucien Odoul); l'*Alsace, pays d'Empire,* par M. Cl. Kœnig.

De M. A. Sallet : *Transmission automatique de l'heure à l'hôtel de ville, à l'Université, au domicile des fabricants d'horlogerie.*

De MM. A. Lebeuf et P. Chofardet : *Observation de l'éclipse totale de soleil du 29-30 août 1905 à Cistierna, province de Léon* (Espagne).

La Société des études historiques fait part à l'Académie de la mise au concours pour le prix Raymond (1,800 fr.) du sujet suivant : « Étude destinée à éclairer, par des documents inédits, la biographie d'un personnage historique du moyen âge ou des temps modernes » (y compris le XIXe siècle).

M. Lambert lit la suite de son mémoire sur *P.-J. Proudhon et l'Académie de Besançon.*

M. le docteur E. Bourdin donne lecture de sa notice sur M. le docteur Léon Baudin.

M. Prinet lit une notice sur M. Jules Finot, ancien archiviste du département du Nord, associé correspondant.

M. G. de Beauséjour donne un compte rendu de l'ouvrage du général H. Langlois sur l'*Artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*.

L'Académie nomme de la commission pour le concours J. Petit (peinture): MM. Giacomotti, Isenbart, Baille, Simonin et le docteur Ledoux.

Le concours est fixé aux 24 et 25 mai prochain.

Sur la demande du président, l'Académie autorise les académiciens qui auront fait le compte rendu d'un ouvrage présenté en hommage à l'Académie, à faire envoyer un numéro du bulletin contenant ce compte rendu à l'auteur de l'ouvrage analysé.

La séance est levée.

Le président,
M. LAMBERT.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 27 mai 1909

Présents : MM. LAMBERT, président ; BAILLE, docteurs BOURDIN et LEDOUX, LIEFFROY, LOMBARD, MAIROT, PICOT, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire perpétuel.

M. le président ouvre la séance en faisant part à l'Académie de la mort de M. Giacomotti, décédé le 11 mai, et de celle de M. Vaissier, décédé le 25 mai, et il se fait l'interprète des regrets que la mort de ces deux académiciens titulaires cause à la Compagnie.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté, le secrétaire donne lecture de la correspondance.

L'Académie a reçu en hommage de M. Monnier : l'*Histoire de la ville de Vesoul*, t. I, 1 vol. in-8.

L'Académie accepte l'échange de ses Mémoires avec la « Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique » et avec la revue *Les Marches de l'Est*.

Elle décide qu'elle contribuera à l'organisation du congrès de l'Association franc-comtoise à Pontarlier, avec les autres sociétés savantes du Doubs et dans les mêmes proportions que la Société d'émulation du Doubs.

Elle fixe au 24 juin la date de la seconde séance publique annuelle.

M. Lombard lit son étude : *Coup d'œil sur la législation minière.*

M. le comte de Sainte-Agathe donne communication de sa notice sur M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, associé correspondant.

La séance est levée.

Le président,
M. LAMBERT.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 17 juin 1909

Présents : MM. LAMBERT, président ; commandant ALLARD, docteurs BOURDIN, GAUDERON et LEDOUX, LOMBARD, MAIROT, MONNOT, associé correspondant, MONTENOISE, PIDOUX, associé correspondant, PINGAUD, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, TAVERNIER, comte DE VORGES, membre honoraire, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de condoléances de M. Granier, président de la Société d'émulation de Montbéliard, à l'occasion de la mort de M. Vaissier, et du programme du concours pour le prix Herpin (1,000 fr.) qui sera décerné en 1911 par l'Académie de Stanislas, à Nancy, au meilleur mémoire sur Mathieu Dombasle.

L'Académie a reçu en hommage :

De M. Alfred Marquiset : *Besançonnette,* plaquette in-12.

De M. Julien Feuvrier : *L'enceinte du Grand-Canton au territoire de Flagey* (*Côte-d'Or*), 1 fasc. in-8 de 6 p.

En don de M. Georges Marquiset, pour être distribués à ses membres, une trentaine de volumes de *l'Abbaye de Saint-Paul à Besançon*, par M. Léon Marquiset. Cet ouvrage a été publié par les soins de M. le chanoine Jules Marquiset, d'après un manuscrit qui avait obtenu en 1863 la moitié du prix d'histoire.

La Société d'émulation de Montbéliard ayant ce même jour sa séance publique, le président n'a pu se rendre à l'invitation qui lui avait été faite d'y assister, mais l'Académie y est représentée par M. Picot.

M. Pidoux, associé correspondant, lit ses *Souvenirs franc-comtois en Italie.*

M. le docteur Ledoux communique son *rapport sur le concours de peinture pour le prix Jean Petit.* L'Académie, sanctionnant les conclusions de la commission, accorde un prix de 250 fr. et une médaille à l'auteur de la toile n° 22 et un prix de 50 fr. à titre d'encouragement à l'auteur de la toile n° 36.

M. Montenoise lit son *rapport sur le concours de poésie.* L'Académie, en approuvant les conclusions, décide que le prix de poésie sera partagé entre les auteurs des poésies ayant pour devises : « *On est grand par ce que l'on pense* » et « *Comtois, rends-toi? — Nenni, ma foi. — Ah! chair! il faut que tu pourrisses, qu'as-tu peur?* Lacuzon. »

L'Académie fixe au mercredi 23 juin courant, à cinq heures, sa prochaine séance privée.

Le programme de la séance publique du 24 est ainsi arrêté :

Le mariage de demain, par M. Maurice Lambert, président.

Rapport sur le concours de peinture, par M. le docteur Ledoux.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Gaston de Beauséjour.

Souvenirs franc-comtois en Italie, par M. André Pidoux, associé correspondant.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Montenoise.

L'Académie, sur la proposition de la commission des élections, décide qu'à l'issue de la séance publique du 24 juin courant, il sera procédé à l'élection de deux associés résidants et d'un associé correspondant né en dehors de l'ancienne province de Franche-Comté.

La séance est levée.

Le président, M. Lambert.

Le secrétaire perpétuel, Vicomte A. de Truchis.

Séance du 23 juin 1909

Présents : MM. Lambert, président; de Beauséjour, docteur Bourdin, Chipon, docteur Ledoux, Picot, Pingaud, docteur Roland, chanoine Rossignot, vicomte de Truchis, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire donne communication d'une lettre circulaire avisant l'Académie que le premier congrès international pour la

protection des paysages se tiendra cette année du 17 au 20 octobre, au Musée social, 5, rue Las-Cases, à Paris.

M. le président communique une lettre du pensionnaire Suard prévenant l'Académie que sa santé ne lui permet pas de reprendre ses travaux à Paris, mais qu'il se propose de continuer ses études de laboratoire dans sa famille, 8, rue des Potiers, à Pont-à-Mousson.

M. Lambert lit son discours sur le *Mariage de demain.*

M. de Beauséjour donne communication de son rapport sur le concours pour le prix d'histoire. L'Académie, ratifiant les propositions de la commission, accorde une médaille de 400 fr. à l'auteur de la *Crise huguenote à Besançon au XVIe siècle*, et une médaille de 100 fr. à l'auteur du *Budget communal de Besançon au début du XVIIIe siècle.*

L'Académie approuve le programme des prix à distribuer en 1910 et 1911.

La séance est levée.

Le président,
M. LAMBERT.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance publique du 24 juin 1909

Présents : MM. Maurice LAMBERT, président ; commandant ALLARD, Charles BAILLE, associé correspondant, DE BEAUSÉJOUR, docteur BOURDIN, CHIPON, ESTIGNARD, docteur GAUDERON, HUGUES, docteur LEDOUX, LOMBARD, MAIROT, MONTENOISE, chanoine PAYEN, PIDOUX, associé correspondant, PINGAUD, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire perpétuel.

La séance a eu lieu à deux heures, dans la grande salle de la mairie. M. le général Chomer, commandant du 7e corps d'armée, s'était excusé.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Le Mariage de demain, par M. Maurice Lambert, président annuel.

Rapport sur le concours de peinture pour le prix Jean Petit, par M. le docteur Ledoux.

M. le président a proclamé Mlle Germaine Monnoyeur, auteur de la toile n° 22 à laquelle l'Académie décerne un prix avec

médaille de 250 fr., et M. Louis Hertig, auteur de la toile n° 36 à laquelle l'Académie accorde une médaille de 50 fr.

Rapport sur le concours d'histoire, pour le prix Weiss, par M. Gaston de Beauséjour.

M. le président a proclamé les noms de M. l'abbé Tournier, aumônier des Sœurs de la Charité à Saint-Ferjeux, auteur de *La crise huguenote à Besançon au XVIe siècle*, auquel l'Académie décerne un prix avec médaille de 400 fr., et de M. Marius Pouchenot, professeur de langue française à l'Ecole supérieure pratique de commerce et d'industrie de Paris, auteur du *Budget communal à Besançon au commencement du XVIIIe siècle*, auquel l'Académie accorde une médaille de 100 fr.

Souvenirs franc-comtois en Italie, par M. André Pidoux, associé correspondant.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Montenoise.

L'Académie a partagé le prix entre les poésies ayant pour devises : *On est grand par ce que l'on pense*, et *Comtois, rends-toi ? — Nenni, ma foi ! — Ah ! chair ! il faut que tu pourrisses, qu'as-tu peur ?* Lacuzon, dont les auteurs sont : Mme Henry Rosier, à la Bedugue, à Dole, et M. Alphonse Gaillard, sous le pseudonyme d'Alphonse de la Platière, aux Bouchoux (Jura).

Après la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Louis Baille, Isenbart et le docteur Roland, a élu dans la classe des associés résidants MM. Georges Gazier, bibliothécaire de la ville, et Félix Prieur, bibliothécaire de l'Université, et dans la classe des associés correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté, M. Alfred des Cilleuls.

L'Académie a élu président pour 1909-1910 M. Gaston de Beauséjour, et vice-président, M. le commandant Allard.

La séance est levée.

Le président,
M. Lambert.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. de Truchis.

NOTICES

Notice sur M. Jules FINOT

Par M. Prinet, membre honoraire

(Séance du 22 avril 1909)

M. Adrien-Jules-Anastase Finot, né à Lons-le-Saunier, le 27 avril 1842, étudia d'abord le droit, puis se fit admettre à l'École des chartes et obtint, le 9 janvier 1865, le diplôme d'archiviste paléographe. Nommé, cette année même, archiviste du département du Jura, il remplit ensuite les mêmes fonctions dans la Haute-Saône (1875) et dans le Nord (1882); il venait de prendre sa retraite quand il mourut, à Lille, le 16 mai 1908.

Son activité professionnelle s'est manifestée par la publication d'un grand nombre d'inventaires. Il a fait, en collaboration avec d'autres archivistes, ceux des séries C, D et E des Archives du Jura; des séries B, C, D et E des Archives de la Haute-Saône, de la série B des Archives du Nord. Il a publié le catalogue des manuscrits des Archives du Nord et préparé un état sommaire des fonds de la période révolutionnaire conservés dans ce dépôt. On lui doit de plus, en totalité ou en partie, la rédaction des inventaires des archives communales et hospitalières de plusieurs villes : Le Cateau-Cambrésis, Comines, Hazebrouck, Houplines, La Gorgue, Seclin, Merville, Saint-Amand, Estaires, Orchies, Mortagne, Halluin, Gravelines, Haubourdin.

Outre ces publications officielles, M. Finot a fait paraître de nombreuses notices historiques et archéologiques dont les matériaux sont à peu près exclusivement empruntés aux archives dont il avait la garde.

Dans les trois départements où il a exercé les fonctions d'archiviste, il s'est fait un devoir de prêter le concours le plus zélé aux sociétés savantes, et d'alimenter abondamment leurs bulletins. En même temps, il collaborait à divers périodiques locaux et à d'importantes revues de Paris.

Son goût le portait vers les études économiques et sociales. Déjà sa thèse de l'École des chartes, consacrée à l'histoire de la gabelle et des salines franc-comtoises, dénotait ses préférences.

Les introductions, souvent fort copieuses, qu'il a placées en tête de ses inventaires, témoignent de l'intérêt qu'il attachait aux questions commerciales. Il a trouvé, dans les papiers de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, une mine extrêmement riche de documents financiers, et il l'a exploitée avec ardeur. Les mémoires qu'il a rédigés sur les relations économiques de la Flandre avec la France, l'Espagne et la république de Gênes, ont été particulièrement remarqués.

M. Finot était membre non résidant du Comité des travaux historiques, correspondant du Comité des beaux-arts, associé correspondant national de la Société des antiquaires de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait récompensé ses travaux à plusieurs reprises.

Il était correspondant de notre Compagnie depuis le 20 juillet 1882.

*
* *

M. J. Finot a publié sur l'histoire de la Franche-Comté les notices suivantes :

Travaux et Mémoires de la Société d'émulation du Jura

Année 1865. — Compte original des revenus de la saunerie de Salins en 1308. P. 181-196.

Année 1866. — Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saunier et de Salins jusqu'au XIVe siècle. P. 1-87.

Années 1869-1870. — Dissertation sur l'authenticité de la charte attribuée à Charlemagne, accordant les terres du haut Jura à l'abbaye de Saint-Claude. P. 130-152.

Année 1885. — Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul. Notice et documents (XIe-XIVe siècles). P. 1-318.

Annuaire du Jura

Année 1866. — Inventaire des manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Claude, qui se trouvent aux Archives du département du Jura. P. 298-307.

Année 1868. — La neutralité des deux Bourgognes aux XVIe et XVIIe siècles. P. 33-51. — Anoblissements en Franche-Comté pendant la période espagnole. P. 52-68 (Réimprimé dans la

Revue nobiliaire, année 1868). — Notice sur les élus du comté de Bourgogne pendant la période espagnole, et sur les milices provinciales au dernier siècle. P. 69-95. — État comparatif du prix des diverses denrées et des journées de travail pendant le moyen âge et en 1790. P. 97-100. — Notice historique sur la terre et le château du Pin. P. 101-106. — Notice sur l'association de Saint-Georges en Franche-Comté. P. 107-113.

Année 1869. — Statistique administrative et agricole du bailliage de Dole à la fin du xviie siècle. P. 39-113. — Un grand routier franc-comtois au xive siècle, Jean de Neufchâtel. P. 121-133.

Année 1870. — Un drame de famille au moyen âge. Huguette de Sainte-Croix. P. 34-60. — Les capitulations de Dole en 1668 et 1674, d'après les registres du magistrat de cette ville. P. 61-63.

Année 1871. — Les événements de 1814 et de 1815 dans le Jura. — Notice historique sur l'abbaye royale ou chapitre noble des dames de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, pendant le xviiie siècle (Réimprimé dans la *Revue historique et nobiliaire*, année 1877).

Revue nobiliaire

Année 1867. — Généalogie de la famille de La Tour-Saint-Quentin en Franche-Comté. P. 145-154.

Année 1868. — Les anoblissements en Franche-Comté pendant la période espagnole, d'après les registres de la Chambre des comptes et du Parlement. P. 49-63.

Revue historique, nobiliaire et biographique

Années 1870-1871. — Ordonnance de Philippe II concernant les usurpations de noblesse en Franche-Comté. P. 411-417.

Année 1874. — Les seigneuries du bailliage d'Amont pendant les deux derniers siècles. P. 289-302, 459-475.

Année 1876. — La seigneurie d'Apremont en Franche-Comté. P. 311-353.

Année 1877. — Notice historique sur l'abbaye royale ou chapitre noble des dames de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, pendant le xviiie siècle. P. 265-288, 478-493.

Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique

Année 1882. — La seigneurie de Ronchamp et l'origine de l'exploitation des houillères de cette localité. P. 289-303, 385-397.

Bibliothèque de l'École des chartes

Tome XXXIII. — Notice sur la contrée du comté de Bourgogne appelée « Pagus Scodingorum. » P. 289-297.

Tome XXXVII. — Héluyse de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville. P. 528-540.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône

3e série, no 5. — Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne, à la fin du XIVe siècle. P. 69-200. — Diplômes de Louis IV d'Outre-mer, roi de France, et d'Othon Ier, empereur d'Allemagne, fixant les limites du comté de Bourgogne au Xe siècle. P. 203-224.

3e série, no 6. — Les procès de sorcellerie jugés au bailliage d'Amont, siège de Vesoul. P. 1-71.

3e série, no 7. — Deux documents inédits concernant les abbés de Luxeuil. Tentative d'empoisonnement sur la personne d'Antoine de Neufchâtel (1493-1495). Enlèvement d'Antoine de La Baume-Saint-Amour (1605). P. 37-75. — Un document judiciaire concernant les dégâts commis par les troupes suédoises dans le bailliage d'Amont, en Franche-Comté, pendant la guerre de Trente ans. P. 129-163. — Documents conservés aux Archives de la Haute-Saône, concernant Héluyse de Joinville, dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, sœur de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et historien de saint Louis. P. 164-180.

3e série, no 8. — Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents et le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'antiquité et au moyen âge. P. 397-557.

3e série, no 9. Annexe. — Pierre tombale trouvée à Chariez (avec la collab. de M. Travelet). P. 42.

3e série, no 10. — Affranchissements de la mainmorte inédits dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté (1260-1790). Les franchises municipales du bourg de Faverney (1260-1654). P. 449-540.

3e série, no 12. — Études sur la mainmorte dans le bailliage d'Amont aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. P. 269-435.

3e série, no 15. — Notes historiques consignées sur d'anciens registres paroissiaux de la Haute-Saône. P. 161-193.

4e série, no 6. — Mémoire sur les châteaux du duc de Bourgogne. L'artillerie des châteaux de Montaigu, Gray, Fresne-Saint-Mamès, Jussey, Vesoul et Faucogney, au xve siècle. P. 77-88.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs

5e série, t. II (1877). — La Saône considérée comme frontière naturelle. P. 228-234.

Ministère de l'intérieur. Musée des archives départementales

No 154. Condamnation pour sorcellerie (12 mars 1607). P. 358-368.

No 158. Capitulation de Luxeuil (4 avril 1644). P. 371.

Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger

Année 1878. — Les franchises municipales du bourg de Faverney. P. 67-108.

Année 1880. — La mainmorte dans la terre de l'abbaye de Luxeuil. Projet d'affranchissement par l'abbé de Clermont-Tonnerre (1775-1789). P. 217-287.

Année 1881. — Les derniers mainmortables de l'abbaye de Cherlieu. P. 243-297, 335-385.

Année 1883. — La Jacquerie et l'affranchissement des paysans dans la terre de Faucogney, en 1412. P. 293-360.

Revue des Sociétés savantes des départements

5e série, t. IV (1873). — Éphémérides du siège de Dole, en 1636, d'après les délibérations du magistrat de cette ville. P. 448-458.

6e série, t. IV (1876). — Note sur une inscription romaine trouvée sur le territoire de Vitrey. P. 345.

6e série, t. V (1877). — Vente par Eberhard le Jeune, comte de Wurtemberg, et Henriette de Montbéliard, sa femme, à Amédée, comte de Savoie, du tiers des seigneuries d'Orbe, d'Échallens, de Montigny-le-Courbe et de Bouteus en Suisse, pour le prix de six mille écus d'or au coin du roi de France (29 mai 1414). P. 171-178.

6e série, t. VI (1877). — Charte d'affranchissement de la com-

mune de Champvans-lez-Gray, par Philibert de Vaudrey, en 1450. P. 54-66.

6e série, t. VIII (1878). — Affranchissement des habitants de Rupt, par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Attricourt. P. 86-96. — Deux chartes concernant l'amiral Jean de Vienne. P. 263-271.

7e série, t. I (1879). — Note sur la découverte d'environ 14,000 médailles romaines, faite à Luxeuil. P. 12. — Franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône. P. 97-101. — Lettre du R. P. de La Chaise à l'abbé de Corneux (8 mai 1680). P. 121.

7e série, t. III (1880). — Charte d'affranchissement délivrée, en 1510, aux habitants d'Amoncourt par Henri de Neufchâtel. P. 137-146. — Titres concernant l'affranchissement des habitants de Semmadon. P. 147-158.

7e série, t. IV (1880). — Une mission militaire en Prusse [accomplie par le marquis de Toulongeon] en 1786. P. 143-147.

7e série, t. V (1881). — Affranchissement des habitants de Broye-les-Loups et de Verfontaine. P. 221-223.

7e série, t. VI (1881). — Affranchissement des habitants de Ray, par Jehan, seigneur dudit lieu. P. 29-33. — Communication sur une correspondance inédite adressée à J.-B. Miroudot de Saint-Ferjeux, aumônier du roi Stanislas. P. 346. — Note sur un voyageur lépreux et la léproserie de Faverney. P. 473-475.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Section d'histoire, d'archéologie et de philosophie).

T. I (1882). — Notes historiques du XVIe siècle et du XVIIe, consignées sur les registres paroissiaux de Gray, Lure et Vesoul. P. 13-15. — Notes sur plusieurs droits féodaux dont la mention ne se trouve pas dans le glossaire de Du Cange. P. 69. — Étude sur la Jacquerie des paysans de Faucogney, en 1412. P. 164.

COMPTES RENDUS

L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes, par le général H. Langlois. Paris, librairie militaire, Chapelot et C[ie], 1908, 2 vol. in-8.

Par M. G. de Beauséjour, membre résidant

(Séance du 22 avril 1909)

M. le général Langlois a fait hommage à l'Académie de la seconde édition de son ouvrage sur *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*. La première édition avait paru en 1892, alors qu'il commandait le 4e régiment d'artillerie à Besançon. Le général Langlois termina sa brillante carrière militaire comme commandant du 20e corps d'armée à Nancy, et enfin comme membre du Conseil supérieur de la guerre.

Atteint en 1904 par l'impitoyable limite d'âge, le général Langlois a abandonné le commandement actif en pleine possession de sa vigueur physique et intellectuelle. Comme sénateur, il prend journellement une part active à toutes les discussions qui, dans la haute Assemblée, intéressent la défense nationale. Comme écrivain militaire, il fait fréquemment paraître de remarquables études et a fondé en 1907 la *Revue militaire générale*, qu'il dirige avec une grande autorité.

Le livre qu'il nous présente a exercé sur l'évolution et l'instruction des méthodes de guerre une influence qui est profonde et sera durable. On peut caractériser son œuvre en disant qu'il est le véritable créateur de l'artillerie à tir rapide et que plus que tout autre, il a contribué à répandre dans les milieux militaires les idées pratiques de liaison des armes et de solidarité des combattants sur le champ de bataille; qui forment ce qu'on pourrait appeler la discipline intellectuelle et morale du soldat.

Actuellement, à l'étranger comme en France, il n'est aucune personne compétente qui ne rende hommage au général Langlois et ne proclame qu'il a été un précurseur. Ses idées ont triomphé et les événements de la campagne de Mandchourie ont consacré la justesse de ses vues. Et cependant ceux qui ont assisté à l'évolution dont il a été l'un des plus actifs artisans savent tout ce qu'il lui a fallu de volonté et de ténacité pour

vaincre les résistances et faire tomber les préjugés. S'il a pu réaliser une œuvre si importante, c'est que son intelligence si haute et si large était servie par une âme d'apôtre, par un cœur patriote et généreux. Dans la crise morale que l'armée a traversée sous l'influence dissolvante de la politique, il a constamment et hardiment dénoncé le mal et affirmé la nécessité des traditions d'honneur, de bonne camaraderie et de confiance mutuelle.

Nous sommes heureux, à l'occasion d'un compte rendu que nous vaut l'envoi de cet ouvrage militaire, de rendre cet hommage mérité au caractère si élevé de M. le général Langlois.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, Vte DE TRUCHIS.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE BESANÇON

3e TRIMESTRE 1909

LE MARIAGE DE DEMAIN

Par M. Maurice LAMBERT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 24 juin 1909)

Messieurs,

Nous sommes à une époque où l'on remet tout en question, où l'on veut tout modifier, tout réformer et tout refondre. On prétend même rectifier les lois, fondées sur la nature et sur la religion, qui régissent la famille, le mariage, les relations entre époux, entre parents et enfants.

Comme sujet du discours que je devais faire à cette séance, je ne pouvais, modeste juriste, vous apporter de la littérature, vous entretenir de nouvelles découvertes scientifiques ni vous offrir le fruit de savantes recherches historiques. Me référant à mes études habituelles, j'ai pensé à vous rendre compte des projets sur la réforme du mariage.

*
* *

Une loi récente a déjà grandement facilité le mariage.

D'après cette loi, du 21 juin 1907, il n'a plus besoin d'être précédé que d'une seule publication, faite dix jours à

l'avance. Le procureur de la République peut même en dispenser, pour causes graves, notamment pour permettre un mariage *in extremis.*

Le mariage peut être célébré non seulement dans la commune du domicile de l'un ou de l'autre futur époux, mais dans toute commune où l'un d'eux a résidé pendant un mois.

A partir de vingt et un ans, le fils, comme la fille, peut se marier sans le consentement de ses père et mère.

Les jeunes gens qui ont passé vingt et un ans sont encore tenus, jusqu'à trente ans, de demander l'avis de leurs parents. Mais si ceux-ci refusent leur approbation, l'enfant peut leur faire notifier par un notaire son projet de mariage, et trente jours après cette notification le mariage civil peut avoir lieu.

C'est M. l'abbé Lemire, député, qui a pris l'initiative de ces réformes dans une proposition de loi déposée par lui à la Chambre.

« La famille, disait-il dans l'exposé des motifs, la famille solidement constituée est le tutélaire abri de la femme et des enfants, l'honneur et la force de l'humanité.... Mais il importe que la famille ne soit pas une sorte de somptueuse demeure, d'accès difficile, ouverte seulement à ceux qui ne reculent ni devant les formalités ni devant les dépenses.... Elle ne doit pas apparaître hérissée d'obstacles et cerclée de méfiances. On peut dire qu'à l'heure actuelle, par une sorte de contresens légal, ce qu'il y a de difficile, c'est le mariage ; ce qu'il y a de facile, c'est le divorce (1). »

S'il est bon que le mariage ne soit pas trop difficile, il ne doit cependant être contracté qu'avec réflexion et maturité. « Hors la mort, a écrit Tolstoï, il n'y a rien de

---

(1) Proposition de loi présentée par M. Lemire, le 15 janvier 1903, et exposé des motifs (*Journal officiel*, 6 novembre 1904, annexe n° 652, p. 897).

plus important ni de plus irrémédiable que le mariage. »

En France, depuis 1556, des ordonnances royales s'opposaient à ce qu'un fils ou une fille de famille, avant l'âge de vingt-cinq ans, pût se marier sans le consentement de ses parents.

Ces lois étaient en désaccord avec le droit canonique, car l'Église, tout en faisant un devoir aux enfants de prendre conseil de leurs parents avant de se fiancer, a toujours décidé que le consentement des parents n'est pas indispensable à la validité du mariage. Le concile de Trente a même formellement condamné ceux qui prétendaient que le mariage contracté par les enfants de famille pouvait être validé ou annulé suivant que les parents le ratifiaient ou en demandaient la nullité (1). Sur ce point le droit canon fait échec au pouvoir de la famille, d'abord parce qu'il veut éviter des unions irrégulières, et ensuite parce qu'il tient à faciliter l'accès du sacrement et ne point le subordonner à des volontés étrangères.

En 1804, le code civil, fidèle aux vieux errements du droit français, a maintenu la nécessité pour les fils d'obtenir le consentement de leurs parents jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ; mais il a abaissé pour les filles la limite à vingt et un ans. C'était un point où, contrairement à l'esprit antiféministe qu'on lui impute, le code favorisait plus les femmes que les hommes. La loi de 1907 est venue mettre ici les deux sexes au même rang.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Si quelquefois le refus du consentement des parents peut mettre obstacle au bonheur de deux jeunes gens, d'autres fois et plus souvent peut-être, il s'opposera à la formation d'une union inconsidérée et mal assortie, qui n'apporterait aux deux époux que déboires, déshonneur et misère.

---

(1) Concilii Tridentini canones et decreta. Sessio XXIV. Decretum *de reformatione matrimonii.*

S'il est vrai que les lois ne doivent pas être faites pour les cas exceptionnels, on peut affirmer presque à coup sûr que la nécessité de l'approbation de la famille, au moins jusqu'à vingt et un ans pour les fils et les filles, et même jusqu'à vingt-cinq ans, est une loi raisonnable et tutélaire.

On peut donc hésiter à approuver la réforme de 1907.

Rassurons-nous cependant en pensant que la règle qui retardait jusqu'à vingt-cinq ans pour les fils la possibilité de se marier librement n'existait plus guère qu'en France. Toutes les nations qui nous avoisinent, sauf l'Italie, étaient moins exigeantes : en Angleterre, en Allemagne et en Espagne, le consentement des parents n'est requis, pour les fils et pour les filles, que jusqu'à vingt et un ans ; en Suisse, il ne l'est que jusqu'à vingt ans.

* * *

Mais les nouvelles facilités accordées par la loi de 1907 sont jugées fort insuffisantes par une certaine école, très en faveur aujourd'hui.

Vous avez probablement entendu parler, ces années dernières, d'un « Comité de réforme du mariage », qui s'était assigné la tâche de préparer un projet de loi modificatif du code civil sur tout ce qui regarde l'union conjugale.

Ce comité fut constitué en 1905 par un rédacteur du *Gil Blas*, M. René de Chavagnes, sous la présidence de M. Henri Coulon, avocat. Il se réunit chaque semaine, de janvier à juin 1906, et tint ainsi vingt-deux séances. Dans un volume, qui vient de paraître, MM. Coulon et de Chavagnes nous donnent le résultat de ses travaux (1).

Ils expliquent qu'en constituant ce Comité leur but a été de faire appel à l'élite des intellectuels et des penseurs pour la revision de notre législation matrimoniale, qui

(1) *Le Mariage et le divorce de demain*, par Henri Coulon et René de Chavagnes. Paris, Flammarion, in-12.

leur apparaît comme absolument défectueuse, caduque et surannée.

Ces intellectuels et ces penseurs qui apportèrent leur collaboration au Comité sont tous cités et biographiés dans l'ouvrage. La plupart sont des écrivains connus, des poètes, des romanciers, tels que MM. Paul Adam, Henry Bataille, Jules Bois, Armand Charpentier, Lucien Descaves, Pierre Louys, Maurice Mæterlinck, Paul et Victor Margueritte, Octave Mirbeau, Marcel Prévost, etc. Avec le président, M. Coulon, le Comité comptait encore parmi ses membres un autre avocat, M. Le Foyer. Il comprenait en outre trois magistrats, le célèbre président Magnaud, son émule parisien M. Séré de Rivières, et M. Sébastien-Charles Leconte, président du tribunal civil de Dole, puis quelques femmes de lettres ou féministes, Mmes Avril de Sainte-Croix, Bertault-Séguin, Oddo-Deflou, Héra Mirtel, Jeanne Schmall et Séverine.

C'était là certes une élite de beaux esprits.

Que vaut leur œuvre? La question m'a paru mériter d'être examinée.

On ne nous donne malheureusement qu'une partie des délibérations du Comité, seulement un compte rendu des séances les plus importantes. Et je regrette vraiment que la publication ne soit pas plus étendue : par ce qu'on nous montre, nous pouvons juger de ce que nous perdons.

Nous avons du moins, à la fin du volume, le projet de loi élaboré par le Comité : il comprend 83 articles, dont 33 sont relatifs au mariage et les 50 autres au divorce, — par où l'on voit déjà que le divorce a préoccupé le Comité au moins autant que le mariage.

Nous laisserons de côté le divorce. Aujourd'hui encore, ce n'est qu'un fait exceptionnel. Mais le mariage intéresse presque tout le monde. Voyons donc quelle sera cette nouvelle organisation de la famille qu'on nous prépare. Examinons un peu ce qu'on nous présente comme « le mariage de demain ».

*
* *

Mais d'abord ce mariage s'appellera-t-il encore *mariage ?*

Le Comité avait d'abord décidé de substituer à ce terme celui d'*union*, mais, sur de sages observations de Mme Avril de Sainte-Croix, il revint sur cette décision. « Je crois, dit cette dame, qu'il y aurait un grand danger, si nous désirons réellement aboutir à des réformes, plutôt qu'étonner le monde par nos audaces, à effaroucher le public, — les femmes surtout. Lorsque nous leur parlerons de réformer le mariage, toutes nous écouteront, puisque beaucoup y voient la sauvegarde de la famille ; tandis que, lorsque vous parlerez d'union, elles s'effraieront, disant, non sans quelque raison, que jusqu'ici la femme a presque toujours été la victime de l'union libre. Du reste, ce n'est pas seulement pour Paris que nous voulons travailler. Si dans les grands centres ces unions sont fréquentes — moins pourtant qu'on voudrait le prétendre, — leur nombre devient tout à fait infime lorsqu'il s'agit de la province, de la campagne.... »

Donc, au moins par égard pour la province, on a conservé le mot mariage.

Sur le point de savoir quel serait le but du nouveau mariage, les membres du Comité ne se sont pas trouvés d'accord.

M. Sébastien-Charles Leconte avait proposé un article ainsi conçu : « Le mariage, au regard de la société, n'a d'autre fin que la fondation d'une famille, l'entretien et l'éducation des enfants. » M. Henri Coulon objecta : « Le mariage n'a pas pour fin exclusive d'élever des enfants. Les époux s'associent, dans la société, d'abord pour créer une force. *Væ soli !* Malheur à qui reste isolé ! »

Ici se posa la question de savoir si la loi devait exiger l'amour dans le mariage.

Un auteur dramatique, M. Paul Hervieu, avait demandé

l'introduction du mot *amour* dans l'article 212 du code civil, qui détermine les devoirs des époux. C'eût été, a-t-on dit, « une poignée de sable d'or jetée dans les yeux de la justice en manière d'ironie et de défi ». M. le président Leconte fit écarter cette idée comme n'étant pas du ressort du législateur. « De toutes façons, dit-il, il est inutile d'introduire l'amour dans le mariage légal. Ceci est une affaire de mœurs, ce n'est pas une affaire de législation. »

Bref, on définit le mariage « un engagement qui est formé par tout acte d'où résultent l'identité des contractants et leur volonté de s'unir. »

Le Comité ici, il faut en convenir, ne s'est pas mis en frais d'idéal. Nous sommes loin de la belle définition du jurisconsulte romain, pour qui le mariage était « l'association de toute la vie, la participation au même droit divin et humain (1). »

Mais aussi, a dit encore Mme Avril de Sainte-Croix, « le mariage, à nos yeux, n'a rien de sacré ni d'éternel. C'est un simple contrat légal — guère plus important que le contrat qui lie deux commerçants — en vertu duquel un homme et une femme s'associent. La grande erreur des religions est d'avoir voulu imposer à cette association un caractère d'éternité. Elle est et elle ne peut être que provisoire, comme toute chose humaine. »

*
* *

Étant donné que le mariage n'est jamais qu'un état provisoire, rien ne doit être plus facile que d'y entrer — si ce n'est d'en sortir. Telle est la pensée qui a guidé le Comité. « Nous voulons rendre le mariage si désirable et si facile d'accès que personne ne puisse avoir une raison *raisonnable* de ne pas se marier ! »

---

(1) Nuptiæ sunt conjunctio maris et fœminæ et consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio. Modestin, Digeste, *De ritu nuptiarum*, XXIII, II, 1.

Voyons d'abord à quelles conditions on pourra y entrer.

Les conditions d'âge resteront, en principe, les mêmes que celles établies par le code civil : dix-huit ans révolus pour les hommes, quinze ans pour les femmes. Mais ces conditions elles-mêmes ne seront plus applicables dans un cas que précise la loi.... lorsqu'il y aura des espérances de maternité. C'est le juge de paix qui, en pareille circonstance, appréciera et accordera les dispenses.

Quant au consentement des parents, il sera encore exigé des fils jusqu'à vingt et un ans ; mais les filles pourront s'en passer à partir de l'âge de dix-huit ans. Et ici encore la règle cédera devant une maternité prématurée. Le projet ne dit pas si, dans cette hypothèse également, le juge de paix devra mettre ses lunettes ou si quelque certificat suffira. Quoi qu'il en soit, avec ce système, il est évident que les collégiens eux-mêmes pourront convoler en justes noces.

Le mariage ne sera plus prohibé, pour cause de parenté, qu'entre ascendants et descendants et entre frères et sœurs.

Il n'aura plus besoin d'être précédé d'aucune publication. Les plus proches parents et le procureur de la République pourront encore y faire opposition, mais dans le cas seulement où l'un des futurs époux serait atteint de démence et à la condition de provoquer son interdiction dans le plus bref délai.

Ce droit d'opposition n'a pas été admis sans soulever quelques réclamations. M. Pierre Louys, retenu ce jour-là à l'Opéra-Comique par les répétitions de sa pièce *Aphrodite*, envoya des observations écrites, où il disait :

« Il faut bien admettre qu'un fou qui trouve à se marier est un homme dont la folie est au moins douteuse. (Remarque un peu naïve, pour le dire en passant, et qui étonne de la part d'un auteur dramatique : les gens qui épousent certaines actrices pour autre chose que pour

leurs beaux yeux ne seraient-ils pas capables d'épouser même une folle ?....) L'article 13, continuait M. Pierre Louys, s'il est adopté, aura pour conséquence les jugements les plus iniques. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ; qui voudra garder sa fille l'accusera de folie, et on entendra développer des syllogismes comme celui-ci : « Ma fille possède 500,000 fr. Elle épouse un jeune homme qui n'a pas le sou. Donc elle est folle. » Et bien des tribunaux jugeront qu'en effet cette jeune fille est folle. »

Malgré ces objections, le droit d'opposition pour cause de démence fut maintenu. On estima que la nécessité de faire interdire le futur époux, prétendu fou, serait une garantie suffisante contre les abus.

Les pièces que les futurs époux auront à fournir pour se marier sont réduites au minimum. « L'officier de l'état civil se fera transmettre, par voie administrative et sans frais, sur la demande des futurs conjoints, l'acte de naissance de chacun d'eux. » Les frais d'expédition de ces pièces seront ainsi à la charge des contribuables : les célibataires les plus endurcis, par conséquent, en paieront leur part, ce qui n'est que justice.

Nous voici au jour du mariage.

« Le mariage doit-il être célébré publiquement ? Telle est la question capitale qui fut posée au début de la cinquième séance, le 26 janvier 1906 ». Et voici le dialogue qui s'établit :

« *M Séré de Rivières.* — La règle nouvelle doit être le mariage libre, et l'exception, le mariage enregistré ou notarié. Point de célébration, point de consécration !

« *Mme Séverine.* — Considérons l'enregistreur des mariages comme un distributeur automatique.

« *M. Lucien Le Foyer.* — Oui, mais n'y mettons pas de mauvaises pièces, sans quoi nous commettrions une escroquerie. Il serait peu intéressant de favoriser des actes illégaux. »

L'idée originale de Mme Séverine a été appliquée presque à la lettre.

D'après le projet, « une formule facultative d'engagement imprimé doit être remise gratuitement, dans toutes les mairies, à toutes les personnes en faisant la demande. » Cette formule, remplie et signée par les époux, tiendra lieu d'acte de mariage. Cet acte sera ensuite « transcrit gratuitement sur les registres de l'état civil de la résidence de l'une des parties ».

C'est en cela que consistera toute la cérémonie nuptiale.

*
* *

Et maintenant que le mariage est dûment enregistré, voyons quels en seront les effets.

Aujourd'hui la femme, si elle est étrangère, acquiert la nationalité de son mari. Il n'en sera plus ainsi désormais. S'il plaît à la femme de rester étrangère, pourquoi la forcer à devenir Française, ou réciproquement ?....

Dans l'ancienne cérémonie du mariage des Romains, la femme adoptait à la fois la tribu, la famille, les dieux lares et le nom du mari ; elle lui disait : « Où tu seras Caïus, je serai Caïa. » — Dans la bénédiction que le prêtre catholique prononce sur les époux, il demande à Dieu pour la femme que le joug qu'elle accepte « soit un joug d'amour et de paix.... »

Vieilles coutumes, vieux préjugés que tout cela ! Dans le mariage de demain, chaque époux doit garder toute son indépendance. « L'égalité civile des deux sexes constitue un principe fondamental du droit moderne. »

En dépit de cette égalité, dans une association de deux personnes, il faut bien prévoir qu'elles ne seront pas toujours d'accord. En cas de conflit entre les époux, qu'arrivera-t-il ? qui les départagera ?

Généralement les jurisconsultes qui sont partisans de la suppression de l'autorité maritale proposent de conférer

au tribunal civil ou au juge de paix le pouvoir de trancher les différends qui peuvent naître dans les ménages. Ce système aboutit en définitive à transmettre l'autorité maritale au juge. Sera-t-elle ainsi mieux placée que dans les mains du mari lui-même ? Quelquefois peut-être !.... Mais quelle mission délicate que celle de ce pauvre magistrat qui sera chargé d'écouter les doléances de tous les époux en mésintelligence et de juger tous les cas de conscience matrimoniaux ! Quelle tâche écrasante, s'il prend son rôle au sérieux !

Le Comité de réforme du mariage ne paraît pas s'être arrêté à ces difficultés. Pour lui, si l'on ne s'entend pas, le divorce est un remède tout indiqué.

En cela, il est logique. Avec l'indissolubilité du mariage, le droit pour l'un des époux d'avoir le dernier mot paraît indispensable. C'est le seul moyen d'assurer la paix dans la famille. Mais dès que le divorce devient possible, et surtout facile, il offre une autre solution : lorsque l'on ne s'entend pas, chacun peut s'en aller de son côté.

Je me demande toutefois comment les réformateurs qui adoptent ces idées peuvent avoir en même temps la prétention de consolider le mariage. Car telle est bien leur prétention : « Nous voulons fortifier le mariage et non le détruire, » répètent-ils fréquemment.... Loin de le fortifier, ils le rendent plus fragile.

*
* *

Jusqu'ici le mariage n'a pas été considéré seulement comme une association des personnes ; on a cru qu'il devait entraîner aussi une certaine union des biens.

Quand deux commerçants s'associent pour exercer un certain négoce, ils font généralement un contrat de société, dans lequel ils déterminent les apports de chacun et les conditions dans lesquelles le fonds social sera administré.

Les personnes qui se marient peuvent faire de même, dans ce qu'on appelle leur *contrat de mariage*. C'est un

acte important, qui régira les époux pendant toute la durée de leur vie commune. La loi veut qu'il soit passé devant notaire, afin que les contractants soient assistés d'un homme éclairé, et surtout pour protéger la future épouse, souvent inexpérimentée, et qui pourrait être trompée si on la laissait seule en face de son futur mari.

Mais le contrat de mariage n'est pas obligatoire. Si les futurs époux n'en font pas, la loi règle elle-même quel sera le régime de leurs biens. D'après notre code civil, ce sera la *communauté*, régime un peu compliqué, dont les principes se sont développés peu à peu, au cours des siècles, sur notre terre de France.

Dans la communauté, le mari a l'administration, il a même le droit de disposer seul des meubles et des immeubles communs ; il est, en un mot, le chef de la communauté. Mais s'il a l'autorité, il a aussi la responsabilité. La femme, comme compensation, a droit à la moitié de tous les bénéfices que fait le mari, et s'il fait des dettes, elle peut s'en dégager en renonçant à la communauté.

Par cela seul qu'il accorde l'autorité au mari, le régime de la communauté déplaît aux féministes et aux réformateurs. Ce n'est pas assez dire qu'il leur déplaît : ils l'abhorrent, ils l'ont en horreur.

Un membre du comité, M. Savarit, s'était hasardé à dire : « Nous pourrions trouver une forme nouvelle de communauté où le mari serait simplement administrateur des biens. »

« Cette proposition, nous dit-on, déchaîna une véritable tempête. Frémissez de joie et d'étonnement, ô féministes ! tous les représentants du sexe réputé fort protestèrent avec indignation contre cette nouvelle manière de perpétuer la puissance légale du mâle. Des exclamations se croisèrent dont il fut impossible de noter les auteurs : — Un tel régime serait une nouvelle source de procès ! — La femme, éternelle victime, ne pourrait se faire rendre justice !.... »

Si l'on fut unanime à repousser la communauté, on ne s'entendit plus du tout lorsqu'il s'agit de savoir par quoi la remplacer. La discussion devint très confuse. Certaines propositions qui se produisirent sont curieuses par la profonde inexpérience qu'elles révèlent chez leurs auteurs. Telle est celle de Mme Avril de Sainte-Croix, qui, en acceptant que les époux restent séparés quant aux biens, demanda « si l'évaluation du travail domestique de la femme ne serait pas faite à la dissolution du mariage ». La réponse que lui fit M. Lucien Le Foyer, pourtant avocat, n'est pas moins étrange : « Cette évaluation, dit-il, pourrait être faite en prenant la moyenne des gains d'une ménagère accomplissant le même travail. » Puis Mme Avril de Sainte-Croix, comprenant elle-même l'un des graves inconvénients du système qu'elle a proposé, réplique : « Ce serait ravaler la femme au niveau d'une domestique ou d'une salariée. » Et Mme Séverine d'ajouter : « Ce travail de la femme pourrait être considéré comme l'équivalent de la moitié ou du tiers des gains du mari. »

Cette discussion me paraît vraiment typique. Elle nous montre les plus fameuses féministes, celles qui réclament le plus fort l'amélioration de la situation de la femme mariée, prêtes à abandonner précisément le plus grand avantage qu'aient obtenu les femmes, le droit de partager par égales parts avec le mari les bénéfices réalisés au cours du mariage.

Ce droit, les femmes ne l'ont acquis que peu à peu, par le développement progressif du régime de communauté. Au commencement, elles n'obtenaient que le tiers. Leur droit au partage égal n'a pu naître que grâce à l'influence du principe chrétien de l'égalité de toutes les personnes humaines devant Dieu (1). Jamais un vieux Romain n'au-

(1) Voir Charles Lefebvre, *Cours de doctorat sur l'histoire du droit matrimonial français. Le Droit des gens mariés.* Paris, Larose et Tenin, 1906 et 1908, in-8.

rait voulu admettre que la moitié de tout ce qu'il acquerrait appartiendrait à sa femme.

Or, c'est précisément cette grande conquête des femmes que nos féministes abandonnent, et pour quel avantage? Pour permettre à la femme de conserver l'administration de ses biens, — quand elle a des biens, ce qui n'est pas le cas le plus général.

En fait, cette administration, la femme ne la conservera pas. Le plus souvent, le mari la prendra, comme s'il en avait le droit, mais alors il la prendra sans aucune responsabilité. L'administration sera toujours présumée le fait de la femme, et si la gestion du mari est mauvaise, la femme n'aura aucun recours contre lui.

De la discussion confuse que je viens d'analyser sont sorties deux dispositions contradictoires, qui sont devenues les articles 28 et 32 du projet de loi du Comité.

D'après le premier de ces articles, « le régime légal obligatoire du mariage est la séparation de biens ». D'après le second, « les deux conjoints peuvent former entre eux une société civile ou commerciale ».

Ainsi, d'une part, les époux doivent rester obligatoirement séparés de biens, — et d'autre part, ils peuvent librement former une société, — même, s'ils le veulent, une société universelle de biens, puisque aucune espèce de société n'est exclue.

Outre que ces deux règles sont absolnment opposées l'une à l'autre, comme le oui et le non, si on les prend chacune séparément, on peut facilement démontrer qu'elles sont toutes les deux détestables et surtout funestes à la femme.

Suivant la première, le régime légal des époux sera la séparation de biens.

Ce régime n'est pas une nouveauté; le code civil permet de l'adopter, et chacun sait que c'est lui qui est généralement préféré par les insolvables.

Quand un homme endetté et pourchassé par ses créanciers trouve à se marier, il a bien soin de faire un contrat de mariage par lequel il adopte la séparation de biens. Cela lui permet de mettre tout ce qu'il possède et tout ce qu'il acquiert au nom de sa femme, et ainsi le voilà tranquille ; il peut vivre en paix, dans l'aisance, même s'enrichir, en riant au nez de ses créanciers.

Mais quand la séparation de biens sera devenue le régime de tous, voici quelle en sera la conséquence pour les femmes : elles n'auront en propre que ce que leur mari voudra bien leur laisser.

En effet, il n'est pas besoin de remonter jusqu'à l'autorité d'Aristote pour savoir que, dans le ménage, « le rôle du mari est d'acquérir et celui de la femme de conserver ».

Puisque généralement c'est le mari qui acquiert, les acquisitions seront ainsi presque toujours faites en son nom. Par conséquent, elles lui seront propres. Tandis que son patrimoine s'accroîtra, celui de la femme restera stationnaire.

Quand, au contraire, ses affaires ne prospéreront pas, quand il fera des dettes, il obtiendra presque toujours de la femme qu'elle le cautionne, qu'elle s'oblige avec lui ; dans la pratique des affaires, on voit cela constamment. Et ainsi, sous le nouveau régime, les femmes ne profiteront pas des bénéfices et participeront aux pertes.

Mais, dira-t-on peut-être, la femme pourra exiger de son mari qu'une société soit formée entre eux. Ceci nous amène à l'examen de la seconde disposition : « Les deux conjoints peuvent former entre eux une société civile ou commerciale. »

Ils le pourront, soit, même pendant le mariage. Mais le mari le voudra-t-il ? Et, s'il y consent, quelles seront ses conditions ?

Avant le mariage, la femme est indépendante ; elle peut

se retirer. C'est pourquoi la loi, sage et prévoyante, exige que le contrat de mariage, qui est en définitive le contrat de société des époux quant aux biens, soit fait avant le mariage ; elle défend d'y apporter aucun changement pendant le mariage, précisément pour empêcher que l'un des époux n'abuse de son influence sur l'autre pour se faire consentir de nouveaux avantages.

Après le mariage, quand ce qu'on appelle la lune de miel est passée, quand surtout les enfants sont nés et sont devenus l'unique souci de la jeune mère, celle-ci n'a plus guère de force de résistance à l'égard de son mari : par des cajoleries ou par intimidation, en la menaçant surtout de la contraindre au divorce, de la séparer de ses enfants, il peut la faire passer par où il voudra. S'il trouve alors de son intérêt de lui faire souscrire un contrat de société, n'y a-t-il pas lieu de craindre que ce contrat ne soit beaucoup plus favorable à lui-même qu'à la femme ?....

Ainsi donc, avec les réformes proposées, soit que les époux restent séparés de biens, soit qu'ils forment après le mariage une société civile entre eux, les intérêts de la femme seront certainement bien moins garantis qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Il est vrai qu'elle aura la satisfaction de pouvoir lire, dans l'article 30 du projet du Comité, transformé en loi :

« La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. »

En droit, l'autorisation du mari ne lui sera jamais nécessaire. Mais, en fait, quand elle ne s'accordera plus avec son mari, sa seule ressource sera.... celle qu'on lui offre d'ailleurs libéralement, le divorce !

*
* *

Oh ! le divorce sera facile.... Que dis-je ? le divorce ! la répudiation !

Sans entrer dans le détail des cinquante articles que le

Comité a consacrés au divorce, je puis me borner à citer ces deux-ci :

« Article 35. Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux.

« Article 36. L'un des époux peut faire prononcer le divorce, pour incompatibilité d'humeur ou de caractère, sur une déclaration réitérée, de six mois en six mois, pendant deux ans. »

Ainsi, le divorce pourra avoir lieu par consentement mutuel ou même par la volonté d'un seul. Mais qui en sera le plus souvent victime? La femme évidemment — cela n'a pas besoin d'être démontré — et aussi les enfants.

« Si le mariage n'est pas sacré, nous dit-on, l'enfant né de l'union de deux êtres l'est, quels que soient ces êtres.... Jusqu'à ce jour, on s'est trop préoccupé des parents et trop peu des enfants. Nous voulons tenter de rétablir entre eux quelque équilibre. Pour cela, nous donnons à l'enfant toutes les garanties possibles, et nous facilitons aux conjoints leur évasion du mariage. »

Encore une flagrante contradiction ! De garanties pour les enfants, je n'en aperçois pas d'autres, dans le projet du Comité, que celles qu'ils ont déjà aujourd'hui, lorsque leurs parents ont divorcé : l'obligation pour les père et mère de contribuer à leur entretien et à leur éducation. — Mais cette garantie n'est effective que lorsque les parents ont des ressources, et même dans ce cas s'acquittent-ils vraiment de tout leur devoir en donnant de l'argent ?.... Le pire malheur qui puisse arriver aux enfants, n'est-ce pas la discorde de leurs parents ?....

On ajoute pourtant : « Il importe vraiment peu qu'un homme se marie dix fois, si tel est son bon plaisir; l'essentiel est que ses enfants n'aient pas à souffrir de cet état de choses ! »

Il importe donc peu qu'un père donne successivement à ses enfants.... dix belles-mères !

*
* *

J'en ai dit assez, je crois, pour montrer ce que valent les fantaisies de ces réformateurs, qui, bien qu'incapables de changer la nature humaine, n'en veulent pas moins changer les lois naturelles. Leur erreur est, comme on l'a fort bien dit, de « s'imaginer que l'homme peut constituer la famille à sa guise, d'oublier qu'elle a été, dès le commencement, établie sur un plan divin, dont les linéaments sont reconnus par la droite raison (1). »

Ces hommes et ces femmes qui se sont rencontrés dans le Comité de réforme du mariage étaient assurément tous des gens d'esprit. Et pourtant, des délibérations de ces littérateurs, de ces poètes et de ces moralistes est sorti un règlement incohérent et plat, sans poésie, sans idéal, immoral même et grotesque dans plusieurs de ses dispositions !.... D'où l'on est bien en droit de conclure que l'esprit ne suffit pas à tout, qu'il s'égare même fatalement lorsqu'il prétend corriger les lois essentielles à l'humanité.

L'aventure des membres du Comité de réforme du mariage est toute semblable à celle de maître Garo, qui prétendait découvrir des erreurs dans l'œuvre du Créateur.

C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
Au conseil de Celui que prêche ton curé.

Pour le mariage, comme pour le reste, on sera bien obligé de reconnaître un jour la vérité de la maxime du fabuliste : « Dieu fait bien ce qu'il fait. »

---

(1) Le P. Ch. Daniel, *Le Mariage chrétien et le Code Napoléon*. Paris, Palmé, 1870, in-8, chap. VII, p. 96.

SOUVENIRS FRANC-COMTOIS

EN ITALIE

Par M. A. PIDOUX

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 24 juin 1909)

I.

La Religion, l'art, le culte des souvenirs, tout a contribué à faire de l'Italie le patrimoine intellectuel commun de toutes les nations civilisées. A chaque pas, on y rencontre la France, l'Espagne, les Flandres, les pays germaniques. Et, allant en glaneur à travers ses pays ensoleillés, ses rivages aux rochers dorés baignés par un océan d'azur, ses abruptes montagnes, il m'était doux de récolter sur mon chemin des souvenirs intéressant notre histoire nationale comtoise. Ce n'est pas, certes, que je pense avoir épuisé cette source à peu près inconnue de notre histoire ; les archives, surtout celles du Vatican et celles du Saint-Office et de l'Index, renferment des cartons entiers encore inexplorés de nos érudits comtois ; là, chaque pièce est une surprise et ouvre un nouvel horizon. Et puis, en Italie, on travaille comme les gens du pays ; l'imagination part en campagne ; chaque nouvelle découverte l'entraîne et l'emmène bien loin de la pièce qui suit dans le dossier. Et bien que j'aie déjà eu la joie de faire pas mal de décou-

vertes intéressantes dans les archives vaticanes, ce n'est pas là encore que je veux vous conduire. Si vous le permettez, nous ferons seulement ensemble une promenade de ville en ville, récoltant les souvenirs de personnages comtois ou les monuments relatifs à la Franche-Comté.

Pour mêler un peu de moderne à l'ancien, entrons en Italie, si vous le voulez bien, par la plus nouvelle voie d'accès, le Simplon. En quelques heures, par les rives enchantées du lac Majeur, nous serons à Milan. Mais auparavant, arrêtons-nous à contempler cet antique passage du Grand-Saint-Bernard. Aussi bien le fondateur de cet hospice, saint Bernard de Menthon, nous fait-il penser à cette antique maison, dont il est la gloire, et qu'une longue adoption a faite comme comtoise; d'ailleurs les liens entre l'hospice du Grand-Saint-Bernard et la Franche-Comté furent nombreux ; dès une époque très voisine de sa fondation, la générosité publique avait doté l'hospice de biens importants à Salins, et y avait établi une succursale sous le titre d'hôpital Saint-Bernard; des miracles accomplis auprès des reliques du saint, au profit de Franc-Comtois, sont relatés dans des procès-verbaux conservés aux archives de l'hospice; enfin nous ne pouvons oublier que c'est par ce chemin que le vénérable P. Jean-Baptiste de Bourgogne, quittant le val de Mièges, gagna Rome où nous le retrouverons. Ses biographes rapportent qu'au cours d'un voyage, rendu très difficile par les neiges, il glissa dans un précipice, où il n'échappa à la mort que par miracle.

Milan est aussi rempli de souvenirs pour les Franc-Comtois. C'est tout d'abord notre comtesse, l'impératrice Béatrix, qui y fut maltraitée et indignement insultée par la populace; l'empereur Frédéric Barberousse vengea cet affront en rasant la ville. Mais plus tard, cette même ville, relevée et florissante, devenait le refuge de toute une colonie chassée de son pays par une conquête implacable.

C'est en effet à Milan que se fixèrent de nombreux Franc-Comtois après la conquête française en 1674. Ainsi ils restaient sous la chère et ancestrale domination de la maison d'Autriche, qui possédait encore le Milanais. C'est là que, selon l'opinion constante, mourut un des plus illustres héros de notre indépendance nationale, le capitaine Lacuzon. Enfin, pourrions-nous être à Milan et ne pas nous souvenir de la grande dévotion que les Comtois du XVIIe siècle témoignèrent envers saint Charles Borromée, lors de la terrible tempête de la guerre de Dix ans? Plusieurs fois nous voyons en particulier la ville de Dole envoyer des députations au tombeau de saint Charles, à Milan, et à celui de saint Roch, à Venise, pour obtenir la cessation de la peste. Aussi c'est un souvenir touchant que ce tableau que la colonie comtoise de Milan donna à l'église de Saint-Claude de Rome, où il se voit encore. On y a représenté un moine vêtu de blanc, que tout le monde croit être saint Bernard, mais dans lequel nous inclinerions plutôt à voir saint Romain ou saint Lupicin, un des saints de cette montagne jurassienne dont était en partie venu le groupe des émigrés milanais, et auprès de lui saint Charles Borromée qui semble recevoir une inspiration du premier personnage. N'est-ce pas le saint du Mont-Jura qui confie son peuple fidèle au saint de sa patrie d'adoption?

Padoue, où nous arrivons ensuite, est célèbre par son sanctuaire de saint Antoine et par son Université. On croit que saint Antoine passa à Besançon, lors d'un voyage à Paris. C'était son chemin normal, et c'était l'usage des religieux de prendre pour étapes autant que possible les couvents de leur ordre. L'Université nous rappelle le souvenir d'un bruyant étudiant, devenu un grand archevêque, Claude de la Baume. Il passa un an à l'Université de Padoue, accompagné d'un précepteur dont le souvenir n'est pas moins à rappeler, Gilbert Cousin.

Ce savant humaniste dont la curieuse figure est encore à ranger parmi celles que les historiens ont trop défigurées, nous le retrouvons à Venise, où il loge chez le fameux imprimeur Alde Manuce; il y imprime plusieurs ouvrages; chose singulière, la soupçonneuse police de la Sérénissime République de Venise n'a point conservé de traces de son passage.

Suivons la côte de l'Adriatique. Lorette se présente à nous sur sa montagne isolée. Dès le XIVe siècle, moins de cinquante ans après que la maison de la Sainte Famille y avait été surnaturellement transportée de Terre sainte, cette dévotion prenait pied en Franche-Comté; à cette époque, un chevalier de la maison d'Esclans, à la suite d'un vœu fait en mer, lors du péril d'une tempête, érigeait l'ermitage de Lorette à Port-Lesney, et son ermitage donnait naissance à un sanctuaire qui fut longtemps célèbre, et qui subsiste encore aujourd'hui. Au siècle suivant, prenaient naissance le pèlerinage de Lorette à Cerneux-Monnot et celui de Fétigny, qui n'est autre que l'antique chapelle du château. Plus tard naîtra le célèbre pèlerinage de Conliège.

Rentrons en Toscane. Florence et Pistoie vont nous présenter en pleine lumière la mémoire de Philibert de Chalon. Je ne m'attarderai point à parler de ce jeune héros. Qu'en pourrais-je retrouver que n'ait recueilli le savant que l'érudition s'allie à l'amitié pour pleurer, et qui fut ravi à l'une et à l'autre, alors que l'histoire comtoise fondait encore tant d'espérances sur l'historien de Calixte II et de Philibert de Chalon, Ulysse Robert.

Savone va nous rappeler le souvenir d'une illustration plus oubliée en Comté. C'est là que fut évêque, que mourut et qu'est honoré le bienheureux Octavien. Fils de notre comte Guillaume le Grand, il naquit, à ce qu'on croit, au château de Dole, vers l'an 1060. Bénédictin au monastère de Saint-Pierre *in Ciel d'Oro*, à Pavie, élevé à l'évêché de

Savone, il se distingua par ses vertus, sa charité et son inépuisable bienfaisance. La magnifique cathédrale de Savone lui est dédiée, et on y voit un somptueux monument érigé en son honneur.

Assise ne doit pas non plus être passé sous silence. L'ordre franciscain tient une trop grande place dans l'histoire de Franche-Comté, pour que nous ne recherchions pas ici la mémoire de celui qui l'implanta à Besançon, du vivant même du patriarche séraphique ; l'opinion courante attribue en effet la fondation de ce couvent au bienheureux Pacifique. Ce moine, qui fut le premier missionnaire franciscain envoyé dans les Gaules, était un poète de la païenne cour de l'empereur Frédéric II. Enflammé d'admiration, à l'audition d'un des sermons de saint François, il quitta tout pour le suivre ; jalonnant son chemin de fondations, il s'avança jusqu'aux Flandres, et mourut, provincial de France, à Lens, en Artois.

Mais nous voici aux portes de Rome.

II.

Aussi loin que nous puissions remonter dans notre histoire, nous trouvons à Rome des souvenirs comtois. Jules César, que nous rencontrons en chaque endroit, reste toujours pour nous l'arbitre de la querelle entre Eduens et Séquanes, le conquérant du pays et le vainqueur d'un siège que des auteurs si estimables ont cru pouvoir placer en Franche-Comté. Si Alesia n'est pas nôtre, en effet, les travaux des Castan, des Quicherat, des Delacroix, ont enfoncé cette question si profondément dans notre histoire qu'il nous est impossible de nous en désintéresser. N'oublions pas non plus Constantin le Grand qui eut, dans nos pays, à ce que l'on croit couramment, l'apparition qui lui assura la victoire et le triomphe sur ses rivaux à l'empire.

Si nous passons dans une autre sphère d'idées, voici la longue théorie des rapports entre les papes et les origines de l'Église naissante de Besançon, qui se déroule à nos yeux. Rappellerai-je l'apostolat attribué à saint Lin, dont Volterra, son pays d'origine, a gardé la tradition tout comme Besançon, saint Hylaire, diacre de l'église de Rome, qui nous est envoyé comme évêque, l'intervention de saint Léon le Grand dans les affaires de notre Église, au temps de saint Célidoine, le voyage réel à Rome, mais agrémenté de légendes, de l'archevêque saint Antide, les relations épistolaires de saint Grégoire le Grand avec l'archevêque saint Prothade.

Ces souvenirs sont trop connus; en voici d'autres qui le sont moins. Un des plus curieux se rattache à la basilique de Saint-Pierre; c'est l'histoire d'Agrippin.

Agrippin, officier de l'empereur Majorien, avait été faussement accusé de trahison par le maître de la milice, Ægidius. Mandé à Rome, il projette de réclamer sa confrontation avec son accusateur, mais celui-ci, qu'il croit son ami, lui persuade de renoncer à cette attitude et fait leur ami commun, l'abbé saint Lupicin, garant de cette assurance.

Arrivé à Rome, Agrippin est jeté en prison et condamné à mort. Surnaturellement averti, dans son désert de Condat, le saint abbé implore le ciel pour obtenir qu'Agrippin ne soit pas victime de la confiance que l'abbé a mise en Ægidius. Une apparition indique à Agrippin le moyen de sortir de son cachot. Il gagne la basilique de Saint-Pierre, qui est lieu d'asile, et passe la journée dans l'atrium, nourri par l'aumône. Cependant il entend dans un groupe prononcer son nom; il écoute : des officiers du palais déplorent sa fuite : sa culpabilité était douteuse, disaient-ils; un généreux pardon pouvait l'affermir à jamais; maintenant il va porter aux barbares le secours de son influence. Agrippin se fait connaître; l'empereur l'accueille avec joie,

le comble de présents et le renvoie à son office dans les Gaules. En 463, nous le retrouvons muni de pleins pouvoirs impériaux ; c'est lui qui conclut l'alliance de l'Empire avec les Goths. L'historien saint Pragmace, presque contemporain, nous rapporte le fait dans tous ses détails.

Nos moines comtois connaissaient d'ailleurs bien le chemin de Rome; saint Minase, troisième abbé de Condat, y envoie chercher des reliques des saints Pierre, Paul et André et construit ensuite pour les recevoir une église dont la cathédrale actuelle de Saint-Claude n'est que la reconstruction. Saint Godon se rend plusieurs fois à Rome, et en revient chargé de reliques et de manuscrits précieux. Le Bisontin saint Théodule y va dans la suite de Charlemagne, et reçoit en don une relique de la vraie Croix, et une des premières cloches fondues dont l'histoire fasse mention.

Le XI[e] siècle nous offre un de nos plus illustres souvenirs : saint Simon de Crespy, moine de Saint-Oyend de Joux et fondateur du prieuré de Mouthe, est appelé à Rome par saint Grégoire VII ; le pape sollicite le secours de l'influence et de la sagesse de ce jeune moine, pour être aidé dans la lutte terrible qu'il a entreprise contre les abus et contre les princes, si puissants soient-ils, qui s'en sont faits les champions.

Le comte de Crespy est réclamé avec tant d'instance que son abbé le laisse partir, quoiqu'à regret ; mais peut-il résister aux ordres du pape, qui menace même l'abbaye des censures apostoliques ?

A Rome, on lui a préparé une demeure près de l'église de Sainte-Thècle, aussi connue sous le nom d'église des Saints-Félix et Adaucte, non loin de la basilique de Saint-Paul hors les murs, mais bientôt la fièvre décime les compagnons de Simon. Deux seulement échappent au fléau qui les moissonne en quelques jours; l'un d'eux regagne Mouthe ; l'autre demeure le compagnon du saint et sera jusqu'à sa mort le témoin de ses merveilles.

Robert Guiscard, avec ses Normands, marche sur Rome. Le pape lui députe en ambassadeur le saint moine du Mont Jura. Et l'ascendant de Simon est tel que non seulement la paix se conclut, mais que c'est l'armée qui recule devant le moine, et que c'est le vaincu menacé, le pape presque assiégé dans sa ville de Rome, qui, par la voix de Simon, impose ses conditions de paix. Et bien plus, cet ennemi devient le fidèle et inlassable ami du pape, celui qui lui ménagera dans ses États à Salerne un honorable accueil lorsqu'il devra fuir de Rome devant Henri IV un instant victorieux, ce refuge dans lequel il mourra, et où demeurera son tombeau que les miracles feront proclamer glorieux.

Mais dès l'été de 1080, Simon était allé recevoir la céleste récompense. En vain, il avait sollicité du pape la permission de regagner son abbaye. Saisi d'un mal soudain, alors qu'il priait dans la basilique de Saint-Pierre, il expira le 3 septembre, à l'âge de trente-trois ans. Ses funérailles furent un triomphe; le pape y convoqua tout le clergé de Rome. Mathilde, reine d'Angleterre, sa tante, lui éleva, dans la basilique de Saint-Pierre, un somptueux mausolée, et le bienheureux Urbain II inaugura son pontificat en rédigeant son épitaphe.

Plus tard son corps fut rapporté à Saint-Oyend de Joux, notre Saint-Claude, et un de ses bras demeure encore vénéré à Mouthe, qu'il avait fondé. Son tombeau disparut lors de la reconstruction de Saint-Pierre, au XVIe siècle; mais son souvenir demeure, et de pieux soins s'efforcent aujourd'hui de remettre en lumière ce glorieux protecteur de la Rome des papes.

Les annales du XIIe siècle ne sont pas muettes non plus. Voilà, à défaut de la chapelle votive disparue avec le palais de Latran, l'église de Saint-Chrysogone, au Transtévère, rebâtie par notre compatriote le bienheureux Calixte II, en action de grâces de la paix rendue à l'Église

par le concordat de Worms qui mettait fin à la querelle des investitures. On croit que ce pape avait été cardinal du titre de Saint-Chrysogone. Au Latran, nous ne pouvons retrouver sa sépulture, mais dans les mosaïques de Saint-Paul hors les murs, nous voyons un portrait de lui, refait après l'incendie, d'après des monuments que l'on croit authentiques.

L'église de Sainte-Marie in Cosmedin rappelle un autre cardinal franc-comtois, Étienne de Montbéliard, évêque de Metz et bénédictin, dont la mère était une sœur de Calixte II et qui mourut lui aussi en odeur de sainteté. Il fut cardinal du titre de cette église, et le clocher, comme plusieurs autres parties, date encore des reconstructions qu'il y fit faire.

Au XVe siècle, nous trouvons, à Sainte-Marie du Peuple, un cardinal comtois, le cardinal Hugon ; il y fut inhumé, et la piété d'un de ses arrière-neveux lui a érigé un tombeau. Le début du XVIe siècle nous rappelle ce généreux Comtois, qui vint plusieurs fois à Rome comme ambassadeur de l'empereur Charles-Quint, Ferry de Carondelet. Le tableau de Fra Bartolomeo qui orne notre basilique métropolitaine est un souvenir de cette mission (1510-1513).

Les Franc-Comtois n'avaient pas alors à Rome d'église qui leur fût personnelle. Ils jouissaient de l'antique église de Notre-Dame de la Purification des Quatre Nations, et sur la porte on voyait leurs armes gravées dans un curieux écusson écartelé des quatre nations transalpines, propriétaires de l'édifice : France, Savoie, Lorraine et Franche-Comté de Bourgogne. L'église a disparu, mais la pierre se voit encore dans le musée lapidaire réuni dans un cloître attenant à l'église Saint-Louis des Français.

Ils étaient cependant assez nombreux à Rome, les Franc-Comtois d'alors ; ils y venaient volontiers, et volontiers aussi ils se prenaient au charme de Rome et y passaient

leur vie. L'illustre évêque franc-comtois, Mgr Gerbet, qui, parti pour passer quelques jours à Rome, y resta douze ans, a été de tous les temps.

Piété ou amour de l'art, peut-être souvent ces deux sentiments réunis, les retenaient comme captifs. Il est vrai que cet artiste si bien étudié par notre savant confrère, et que la ville de Pesmes s'honore de considérer comme un de ses citoyens, Jacques Prévost, sut s'arracher à l'enthousiasme de l'Italie et aux leçons de Raphaël et rentrer dans sa patrie comtoise. Il est vrai aussi que l'antiquaire bisontin Jean-Jacques Boissard put quitter Rome; mais les exemples en sont rares.

Voyez, en effet, cette curieuse et incompréhensible figure du grand peintre de batailles, Jacques Courtois, que ses compatriotes d'adoption ont appelé le Bourguignon. Lorsque son talent, exercé sur les champs de bataille par l'humble valet d'armées, a été remarqué par quelque officier, et que Jacques a pu devenir réellement un peintre, il se fixe sans retour en Italie et se marie; mais bientôt son caractère s'aigrit; des drames domestiques troublent sa vie; des légendes mêmes ont cours au sujet de la mort de sa femme. Et le grand peintre de batailles entre dans la Compagnie de Jésus où il édifie tous ceux qui l'approchent par sa sainteté et sa pénitence, autant qu'il oblige à l'admiration par la souplesse de son pinceau. Il aime cependant la Comté, et on rapporte que d'entendre la parole du pays lui causait d'inexprimables émotions. Mais il a été saisi par le charme de Rome.

Rome allait bientôt d'ailleurs posséder une petite Franche-Comté. La guerre de Dix ans avait déjà occasionné l'émigration en masse de plusieurs populations des montagnes jurassiennes. Les conquêtes de 1668 et de 1674 accentuèrent le mouvement. Et bientôt tout le quartier situé entre le Corso et le Pincio fut occupé par ces émigrés que les papes avaient accueillis avec la plus paternelle

bienveillance. Via Borgognona! Via di San Claudio! ces noms rappellent encore les limites du quartier comtois.

Il n'est pas dans mon intention de refaire ici, après le savant Auguste Castan, l'histoire de cette colonie comtoise, des générosités qui lui permirent de vivre et qui la dotèrent d'une église et d'un hôpital, des intrusions qui l'en privèrent, des revendications aussi légitimes qu'inécoutées par lesquelles on a essayé plusieurs fois de faire réserver aux Français du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône les bénéfices des fondations faites par des Franc-Comtois pour des Franc-Comtois, et le peu de solidité des arguments produits pour repousser ces thèses si justes.

Je me contenterai simplement de chercher à mettre en lumière les plus célèbres figures de cette colonie comtoise, et d'étudier l'influence morale et artistique que ces événements eurent sur la Franche-Comté.

Parmi les Comtois établis à Rome, je citerai d'abord la famille Briot, de Saint-Hippolyte; elle le mérite; ses tombeaux se voient encore dans l'église de Saint-Claude; ses membres figurèrent parmi les plus généreux fondateurs; mais surtout elle existe encore, pratiquant encore l'orfèvrerie, un de ces « arts mécaniques », que les exilés pratiquèrent à Rome avec tant de succès, et très reconnaissable sous son nom italianisé de Briotti.

Mais la place d'honneur revient de droit au généreux prélat dont le crédit et la fortune furent le salut des exilés; j'ai nommé Jean-Ignace de Froissard-Broissia, chanoine de la métropolitaine de Besançon et abbé de Cherlieu. Cette bienfaisance légendaire, dont le collège des Orphelins, qu'il fonda à Dole, atteste encore l'ampleur et la sagesse, il en fit profiter les exilés; ses fonctions de camérier lui permirent d'intéresser aux Franc-Comtois le vénérable pape Innocent XI. Et cet illustre pontife en donna mille preuves aux pauvres exilés. Il aimait à venir assister à leur repas dans l'hospice et l'on rapporte bien

des traits de son inépuisable bienveillance envers des gens à peine sortis de leur rusticité montagnarde. Ses successeurs, surtout Clément XI et Benoît XIII, marchèrent sur ses traces.

Aussi c'était un monument d'une reconnaissance nationale qu'érigeait Pierre-Étienne Monnot, d'Orchamps-Vennes, lorsqu'il sculptait le magnifique tombeau d'Innocent XI, qui se voit encore dans la basilique de Saint-Pierre.

Monnot, que les travaux de nos confrères ont bien mis en lumière, est un des quatre grands sculpteurs de la colonie comtoise ; avec lui, nous devons citer Legros, l'auteur de la fameuse statue polychrome de saint Stanislas Kotska mourant, qui se voit dans l'église de Saint-André du Quirinal, et Grandjacquet et Luc Breton, dont les statues de la façade de Saint-Claude des Bourguignons témoignent le merveilleux talent.

En même temps la peinture était cultivée par nos Comtois. La présence de compatriotes à Rome avait rendu plus facile et plus fréquent l'envoi de jeunes artistes dans la patrie des arts. Les relations étaient des plus fréquentes entre les exilés et les parents restés au pays. Nous en avons la preuve par la vie du vénérable P. Jean-Baptiste de Bourgogne, par laquelle nous savons que des gens faisaient profession de servir de courriers entre ces deux fractions du peuple comtois. Aussi voyez quelle influence l'art italien prend chez nous. Partout nos églises s'ornent de colonnes torses, à l'imitation de celles que le Bernin vient de ciseler pour le baldaquin de Saint-Pierre. Nos jeunes peintres vont se former à Rome, nos amateurs vont y collectionner les œuvres d'art. Je vous parlerai tout à l'heure du chanoine Ménétrier. Un des meilleurs élèves des maîtres romains fut le peintre Laurent Pescheux, qu'avait envoyé à Rome la générosité d'un prêtre dolois, l'abbé de la Marre. De là procèdent les douze grandes toiles qui or-

nent l'église de Dole, et dont les unes, originales, témoignent d'un beau talent, tandis que les autres, copies, passent, comme la copie de la Transfiguration, d'après Raphaël, pour la meilleure copie de ce chef-d'œuvre.

Il y aurait des volumes de citations de ce genre à faire. Ne découvrais-je pas l'autre jour, dans l'église d'un humble village, une ancienne statue de saint François, manifestement imitée de l'antique image qui se vénère à Sainte-Marie des Anges, à Assise, et un tableau, très probablement original, du fameux peintre du XVIIe siècle, Federigo Baroccio.

Mais ce ne fut pas que dans les arts que la colonie comtoise de Rome manifesta sa vitalité. Il fallait vivre, et les Comtois se montrèrent maîtres dans l'exercice de l'horlogerie et généralement de ce qu'on appelait « les arts mécaniques ». Mais, en même temps, leur honnêteté et leur intelligence leur valaient des charges dans les divers rangs de la société. C'est ainsi que Claude-Pierre du Tronchet, de Mièges, sera camérier du pape Clément XI. Le passage de son influence nous est marqué par ce fait inexplicable pour qui ignore sa présence, que presque toutes les églises et les confréries de Franche-Comté ont reçu des bulles d'érection, d'approbation ou d'indulgences, octroyées par Clément XI.

Dans une sphère plus modeste, un autre Comtois enrichissait son pays. C'était Jacques Girod, de Mignovillard; il était le majordome fort aimé de son maître, et partant fort influent, du fameux cardinal Cybo. Le cardinal avait une dévotion particulière aux reliques des saints, et sa chapelle formait un des plus riches trésors de Rome; elle se vénère aujourd'hui à Sainte-Marie des Anges. Jacques Girod en profita pour faire octroyer d'insignes reliques à beaucoup d'églises comtoises, le crédit de son maître aidant. L'énumération en serait trop longue, mais le souvenir de ce bon Comtois valait d'être rapporté.

Et même le lustre de la sainteté ne manquait pas à la

nouvelle Franche-Comté. C'est d'elle, en effet, que sort ce « Louis de Gonzague, franciscain », qu'est le vénérable P. Jean-Baptiste de Bourgogne, dans le monde Claude-François du Tronchet, né à Billecul, au val de Mièges, le 30 juillet 1700. Si on ne voit plus la boutique de la via Condotti, où il vécut auprès d'un horloger de Pontarlier, Désiré Vittlené, si le collège romain, où il étudia, a été ravi à ses maîtres légitimes, on peut encore retrouver son souvenir dans l'église de Saint-Ignace, témoin de l'angélique piété de son enfance, dans la basilique de Latran, où Benoît XIII, après l'avoir ordonné prêtre, le congédia en ces termes prophétiques : « Allez, mon fils, faites vite un saint », et surtout dans ce petit couvent de Saint-Bonaventure au Palatin, érigé sur les ruines du palais des Césars. Là, priant dans l'église, il ressentit sa vocation à l'ordre de la très étroite observance de Saint-Pierre d'Alcantara, là, il fit une partie de son noviciat, là, il célébra, à l'autel majeur, sa première messe, là, son corps a été, en 1869, rapporté de Naples, où il mourut et où nous retrouvons bientôt son souvenir.

Le XIXe siècle lui-même a des souvenirs qui doivent être relevés ; ne sont-ce pas deux prêtres comtois qui sont allés chercher à Rome et le premier introduire, le second répandre, au delà des Alpes, l'admirable théologie morale de saint Alphonse de Liguori, renversant ainsi les derniers restes du jansénisme ? Le premier, l'abbé Mermet, des Bouchoux, la traduisit lors de sa déportation, en 1793, dans les États pontificaux, et son manuscrit parvint à son frère, professeur au séminaire de Lyon, quand l'abbé Mermet, rentré en France lors de la prétendue « Liberté des cultes », fut arrêté et fusillé au Puy pour crime de ministère sacerdotal. Le second, alors prêtre du clergé bisontin, depuis l'honneur de l'Église de Reims, le cardinal Gousset, reprit les doctrines de saint Alphonse, les divulgua, résista aux oppositions et parvint à assurer leur triomphe définitif.

L'armée de la Révolution, occupatrice de Rome, a laissé des souvenirs à relever. Le trop fameux général de Mallet, qui y commanda, se livra à de telles concussions que le gouvernement dut le rappeler et le remplacer par le non moins indélicat Miollis. Le baron Jannet, qui y fut intendant, n'a pas laissé un meilleur souvenir, et le général Grillois y joint la mémoire d'une moralité des plus douteuses. Le général Desvernois occupe une meilleure place; il se distingua dans plusieurs batailles et fit plus tard cesser le brigandage qui désolait les côtes de Salerne à Amalfi. Le général comte Michaud, de la Chaux-Neuve, le général comte de Montrichard, de Thoirette, le chevalier Blondeau, maréchal de camp, de Baume, le général marquis Guye, de Lons-le-Saunier, tiennent aussi une place honorable dans l'histoire de ces guerres. Celui-ci fut adjudant général du Palais sous la royauté à Naples de Joseph Bonaparte. Cinquante ans plus tard, le général Cler, un Salinois, rouvrait ces annales par sa mort héroïque à Magenta.

Serait-il permis aussi d'oublier que parmi les meilleurs ouvrages sur Rome qui ont été écrits en ce siècle, quatre sont l'œuvre de Comtois : c'est d'abord Francis Wey, au récit documenté et pétillant d'esprit, au texte éclairé par les dessins des plus illustres maîtres de l'époque; puis Mgr Gaume, dont les *Trois Rome* forment un ouvrage qu'on peut dire définitif; l'*Esquisse de Rome chrétienne* de Mgr Gerbet, passe pour le chef-d'œuvre du genre, et *Rome*, du Bisontin Bélamy, serait à donner comme modèle de l'érudition jointe au bon sens et à la modestie.

Et, en même temps, un autre Franc-Comtois, le P. Besson, dominicain, illustrait le couvent de Saint-Xyste le Vieux, berceau de son ordre, de peintures murales qui rappellent les chefs-d'œuvre des maîtres des XVe et XVIe siècles et unissent l'art perfectionné des postraphaëliques à l'âme suave du beato Angelico.

Et, enfin, lorsque le monde entier envoyait des soldats

pour la défense des États de l'Église, la Franche-Comté donnait, entre tant d'autres, ces deux figures, assez comparables aux héros du moyen âge, autant par leur bravoure que par leur foi, et qui trouvèrent à Rome une mort glorieuse, Emmanuel et Adéodat Dufournel, que les plus anciens d'entre vous, messieurs et chers confrères, se souviennent d'avoir entendu célébrer par l'éloquence d'or de notre confrère Mgr Besson.

III.

Et maintenant, arrachons-nous à Rome et descendons vers l'Italie méridionale. Au Mont Cassin, voici le reliquaire de saint Carloman; n'oublions pas que cet illustre prince franc fit au monastère de Condat l'apprentissage de la vie monastique.

Aquino nous rappelle le grand docteur saint Thomas qui, jeune religieux, passa à Besançon se rendant à Paris.

Maintenant nous voici à Naples.

Ici régna ce fameux roi Jacques II de Bourbon qui, désabusé des vanités de ce monde, désolé des désordres de sa femme, la trop fameuse reine Jeanne, vint se mettre sous la règle franciscaine et la direction du P. Henry de la Baume, le confesseur de sainte Colette, et finit saintement ses jours à Besançon, où il fut enterré. De tout son royaume des Deux-Siciles, il n'avait gardé qu'une cuillère « en conque marine » que les Clarisses de Besançon se réjouissent de posséder encore.

Naples nous rappelle un autre souvenir. Là fut vice-roi le cardinal de Granvelle ; c'en sera assez de le rappeler pour montrer l'influence que ce fait doit avoir sur l'art en Franche-Comté. Naples inspira un curieux poème au Bisontin Augustin Nicolas. C'est à Naples que meurt le vénérable P. Jean-Baptiste de Bourgogne, au couvent de Sainte-Croix du Palais. Il n'avait que vingt-six ans; la vé-

nération publique, les miracles qui se produisirent à son tombeau, firent entamer de suite son procès de béatification ; son corps, demeuré à Naples, a été transporté à Rome en 1869. A Naples enfin, appelée par Murat, puis protégée par les Bourbons rétablis, la vénérable Jeanne-Antide Thouret institua une branche puissante de la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon ; c'est là qu'elle meurt et qu'elle est enterrée.

Avant de passer en Sicile, allons jusqu'à Aquila ; là mourut et là son corps est vénéré intact après plus de quatre siècles, un Bisontin, trop peu connu, le bienheureux Jean Bassand, d'abord chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Paul, puis bénédictin de la Congrégation des Célestins. Il fut le premier guide spirituel de sainte Colette et le réformateur et la gloire de l'ordre des Célestins.

Venons enfin à Amalfi ; nous ne pouvons nous dispenser de saluer les reliques du patron de la Franche-Comté, saint André, dont le corps se vénère dans l'église métropolitaine ; surtout quand nous savons que l'église de Dole a été dépouillée en 1793 de l'avant-bras du saint qu'elle avait reçu d'Amalfi en 1604. La tête du saint n'est pas à Amalfi : elle est à Saint-Pierre de Rome, où elle fut apportée de Constantinople, lors de la prise de cette ville par les Turcs ; quant à sa croix, emblème de la nation comtoise, si Marseille en possède une grande partie, l'église de Saint-Pierre aux Liens, à Rome, en présente à la vénération une parcelle assez considérable.

Passons maintenant ce fameux détroit de Messine, dont on ne prononce plus le nom qu'en frémissant au souvenir de l'épouvantable cataclysme dont il vient d'être le théâtre.

Nous voilà en Sicile, et notre première visite sera pour Girgenti, l'antique Agrigente. C'est en effet là que vécut et mourut, en l'an 1100, un Bisontin, saint Gerland, d'abord chanoine régulier à Besançon, puis, appelé par ses cousins, les princes normands, à aider à la restauration reli-

gieuse de la Sicile qu'ils venaient de reconquérir sur les Sarrasins. Son épiscopat est une véritable réorganisation, et cependant le temps lui a été mesuré, car il meurt à peine âgé de quarante ans. La cathédrale, qu'il a rebâtie, lui est dédiée, et on y garde ses reliques, en grande vénération.

De Girgenti, venons à Palerme. Là nous retrouvons un autre illustre prélat comtois, l'archevêque Jean de Carondelet. Jean sera en Comté un des précurseurs de l'art de la Renaissance, par ce fameux tombeau qu'il enverra à Dole pour être érigé à la mémoire de son père, le chancelier, et de sa mère, Marguerite de Chassey. Je ne m'étendrai pas davantage sur les Carondelet ; ils parlent assez haut, ce tableau de Fra Bartolomeo et ce magnifique mausolée qui font l'orgueil de notre basilique métropolitaine, ces chefs-d'œuvre dont se glorifie l'antique abbaye de Montbenoît.

Jean de Carondelet mourut en 1540.

IV.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, traverser ensemble de nouveau le détroit, et rentrant en Italie, regagner la région lombarde.

Pavie devra nous arrêter un instant. Là, la princesse bourguignonne sainte Adélaïde entra en reine acclamée, là, veuve, elle fut faite prisonnière par Bérenger, là elle rentra, couronnée en triomphe et épousée par son libérateur, l'empereur Othon le Grand. A Pavie aussi, au monastère de Saint-Pierre *in Ciel d'Oro*, vécut ce prince comtois qui devint évêque de Savone, le bienheureux Octavien ; enfin, près de là se livra cette célèbre bataille dans laquelle le rôle de plusieurs héros franc-comtois est trop connu pour que je croie devoir m'y arrêter davantage.

Bobbio est pour nous, Franc-Comtois, plus qu'un sou-

venir; on peut presque dire qu'il est nôtre. L'abbaye qui lui a donné naissance est une fille de notre Luxeuil; son fondateur est l'illustre père de Luxeuil, saint Colomban; ses trois premiers abbés, saint Attale, saint Bertou, saint Babbolène, sortirent de Luxeuil; là se vénèrent encore les reliques de ces saints; là nous retrouvons les pièces les plus intéressantes de l'iconographie de saint Colomban.

Gênes nous a donné le fameux ingénieur que Charles-Quint acclimata en Comté, et dont la famille fut une des plus intrépides dans nos luttes nationales, Ambroise de Precipiano, l'habile constructeur des fortifications de Dole.

Elles sont nombreuses, en effet, les familles distinguées d'origine italienne, qui se sont fixées en Franche-Comté, aux différentes périodes de notre histoire. J'en ai donné une étude il y a quelques mois dans la *Rivista araldica*, et je croirais abuser de vous en donner la liste détaillée. Il est cependant deux personnages que je ne dois pas oublier : Mercurin Arborio de Gattinara, le fameux président du parlement de Dole, plus tard cardinal, évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collège (1465-1530), Anselme de Marenches, savant professeur et tige d'une longue lignée de savants professeurs et d'intègres magistrats. Tous deux sont du Piémont, où nous entrons maintenant.

Verceil rappelle un des plus antiques souvenirs de l'Église de Besançon. C'est là que l'évêque saint Juste fut exilé par les Ariens, dans la seconde moitié du IVe siècle; c'est là qu'il admira l'institut des chanoines réguliers que venait d'organiser saint Eusèbe, et qu'il prit modèle pour en instituer à Besançon, dont la cathédrale se trouve ainsi le berceau de l'ordre canonique dans les Gaules.

Turin a des souvenirs qui, pour être relativement plus modernes, n'en sont pas moins illustres.

Là se vénère aujourd'hui, après avoir passé à Lirey, en Champagne, et en divers lieux des États de Savoie, le saint Suaire qui avait été apporté en 1204, de Constanti-

nople à Besançon et qui, dérobé au XIVe siècle, lors de l'incendie de l'église de Saint-Étienne sur le Mont, fut remplacé par une image à laquelle se maintint attachée jusqu'en 1793 la dévotion populaire.

Là encore, dans les caveaux de la chapelle du Palais Royal, se trouve un cercueil où sont ensevelies ensemble deux illustres princesses comtoises. L'une, Louise de Savoie, femme de Hugues de Chalon, dame de Nozeroy, et clariste du monastère d'Orbe, l'autre, sa belle-sœur, Philippine de Chalon, religieuse du même monastère. Toutes deux ont été apportées là de Nozeroy, en 1639. Toutes deux ont été honorées comme bienheureuses ; la bienheureuse Louise a eu son titre confirmé par Grégoire XVI à la demande du roi de Sardaigne ; il serait à souhaiter qu'on fît rendre à la bienheureuse Philippine les mêmes honneurs.

Mais je m'aperçois que je n'ai pas tenu ma promesse de parler du chanoine Ménétrier. Claude Ménétrier est une de ces curieuses figures de pèlerins comtois qui ne peuvent plus se détacher de Rome. La piété du prêtre conspirait avec l'âme de l'artiste pour l'y retenir. Il dut enfin rentrer en Comté pour occuper un canonicat de l'église métropolitaine. Il rapportait une riche collection d'objets antiques et d'œuvres d'art ; un naufrage anéantit ce fruit de patientes recherches ; heureusement, Claude avait pris terre à Toulon, laissant les bagages confiés au bateau jusqu'à Marseille. Il échappa ainsi à la mort. Mais de toutes ses collections, il ne put retrouver qu'un tableau de la sainte Vierge, œuvre du peintre florentin Domenico Passignani. Sauvée d'une manière que chacun s'accorda à trouver miraculeuse, la peinture devint l'objet de la tendre vénération des Bisontins lorsque Ménétrier l'eut donné au couvent des Frères prêcheurs. Telle est l'origine de Notre-Dame des Jacobins. A peine installé au chapitre, Ménétrier, poussé par la nostalgie de Rome, était d'ailleurs reparti, « appelé, disait-il, par des affaires urgentes. » C'était en 1633.

Un peu plus tard nous arrivait une autre dévotion italienne. C'est à Pignerol que nous allons en retrouver le souvenir. C'est en effet de cette ville qu'était un religieux ermite de la congrégation de Saint-Isaac, le P. André-Arsène-Marie Odoardi. Les circonstances l'ayant amené en Franche-Comté, il reçut l'hospitalité au château d'Onoz, chez une famille qui le considérait comme son compatriote, les du Saix, barons d'Arnans, qui tiraient, eux aussi, leur origine de Pignerol. Là le P. Odoardi se fixa et vécut en ermite. Là il exposa à la vénération une image miraculeuse, copie de la fameuse Vierge de Campitelli, vénérée à Rome depuis le VIe siècle. Là il mourut saintement le 2 juin 1735. Telle est l'origine du pèlerinage de Notre-Dame d'Onoz, qui a survécu à la destruction révolutionnaire de l'image vénérée. Ce sera un malicieux plaisir de rendre à ce propos à César ce qui est à César, et au P. Odoardi ce qui est au P. Odoardi. C'est à Onoz que le P. Odoardi composa la prière que l'abbé Perreyve a rendue célèbre en l'adoptant dans ses œuvres : « Vierge sainte, au milieu de vos jours glorieux, ayez pitié des tristesses de la terre, etc. »

Avec Pignerol, nous voici revenus aux Alpes; nous quittons l'Italie après cette trop rapide esquisse qui n'aura d'autre résultat que de relever quelques souvenirs de notre histoire et de montrer l'immense champ d'études que les érudits franc-comtois, quels que soient l'époque ou le genre de sujet auquel ils se consacrent, ont encore à explorer.

Et comme présent de réception à l'antique et laborieuse compagnie qui me faisait l'honneur de m'appeler dans son sein, honneur que j'estime comme la plus grande récompense que j'aie pu espérer de mes études sur l'histoire de la Franche-Comté, ne devais-je pas offrir, comme l'hommage le plus agréable, un si riche champ d'études, encore trop peu exploré?

COUP D'ŒIL

SUR LA

LÉGISLATION MINIÈRE

Par M. LOMBART

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR D'APPEL

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 27 mai 1909)

La législation minière présente, pour les nations modernes, un intérêt de premier ordre.

Le développement de l'industrie exige, en effet, une production de plus en plus intense des richesses minérales, et spécialement des combustibles, facteurs, quant à présent, essentiels et généraux, des forces économiques.

En présence des aspirations qui animent et passionnent les classes ouvrières et viennent de temps à autre, par leurs explosions soudaines, compromettre le développement de l'industrie nationale, on s'est demandé si les pouvoirs publics, l'État en un mot, étaient suffisamment armés pour sauvegarder à la fois les intérêts du travail national, les droits des propriétaires de mines, et ceux, non moins intéressants, des ouvriers. Un coup d'œil rétrospectif et rapide sur la législation, et spécialement sur les lois et ordonnances qui réglaient en Franche-Comté

l'exploitation des mines et carrières, ne vous paraîtra pas, je l'espère, dénué d'intérêt.

L'école socialiste a, naguère, inscrit sur son drapeau la fameuse devise : « La mine aux mineurs », proclamant l'État propriétaire exclusif de toutes les richesses minérales enfouies dans le sous-sol.

Cette formule, d'un collectivisme trop radical, ne semble pas, quant à présent, devoir modifier l'état de choses actuel.

Néanmoins, il n'est pas inutile d'étudier la législation minière, d'en consulter l'histoire, de reconnaître sur quels principes elle repose, et de quelles modifications elle serait susceptible.

Si on veut se rendre compte des conditions imposées, par la nature même, à l'exploitation des richesses minérales, on reconnaîtra immédiatement que de toutes les entreprises industrielles, c'est elle qui exige la plus grande mise de fonds.

Elle semble donc, dès l'abord, moins susceptible que toutes autres de prospérer *entre les mains d'associations ouvrières*. Dans l'industrie des mines, dit M. Leroy-Beaulieu (1), « la gestation, si nous pouvons parler ainsi, est très « prolongée, et c'est une raison pour laquelle la mine doit « appartenir à des capitalistes, et non au premier venu « d'entre eux, mais à des gens, vraiment opulents, qui « puissent se passer de revenus pendant plusieurs exer- « cices.... »

Quel que soit le parti que l'on prenne entre les étatistes purs et les partisans d'une propriété individuelle, on peut, de l'étude de la législation, dégager les principes susceptibles d'assurer à la société le plus complet développement de l'exploitation des richesses minérales.

Dans l'Europe occidentale, dès les temps les plus re-

(1) *Économiste français* (septembre 1886).

culés, presque toutes les législations ont considéré l'exploitation des mines comme dépendant, d'une façon plus ou moins absolue, de la puissance souveraine.

La propriété des mines, sauf de très rares exceptions, n'a jamais été complètement assimilée à celle des biens situés à la surface du sol.

En Grèce, tout particulier qui voulait entreprendre, par lui-même ou par une société, l'exploitation d'une mine, devait en acheter la permission au magistrat, et se soumettre à verser au Trésor la vingt-quatrième partie du profit, sous peine de déchéance.

La loi n'avait rien négligé pour encourager la recherche et l'exploitation des mines. Les revenus en provenant étaient exempts d'impôts. Des peines sévères étaient édictées contre ceux qui entraveraient les travaux des concessionnaires, soit en détruisant leurs mines, soit même en empiétant sur le périmètre de leurs concessions.

Exceptionnellement, les mines du Laurium restaient dans le domaine public et étaient exploitées au profit du peuple athénien (1). A Rome, Merlin, partisan du système de l'accession, enseigne bien que, sous la République, les mines étaient considérées comme de droit privé, les propriétaires de la superficie en ayant le libre domaine et pouvant en tirer tout le profit. Mais, plus tard, les empereurs, dans un intérêt fiscal, appliquèrent aux mines le droit régalien, s'en assurant la concession, la police et une part des profits. Un dixième des produits devait être versé entre les mains d'un fonctionnaire spécial, le *Comes metallorum*.

En France, les mines ont été régies d'après les principes de l'administration romaine. Sous Charlemagne, elles sont énumérées dans la nomenclature des droits régaliens.

Sous le régime féodal, les grands vassaux, les seigneurs

(1) Boeck, *Économie politique des Athéniens*.

hauts justiciers, s'attribuèrent les mêmes droits sur les choses trouvées en terre, comme charbon et semblables.

De nombreuses ordonnances des rois de France sont intervenues pour réglementer l'exploitation des mines, et assurer au fisc la perception de la dixième partie des produits. En 1471, Louis XI créa la grande maîtrise des mines, à laquelle il attribua le droit de recherches dans toutes les terres de son royaume. Il posa, en outre, le principe de la déchéance du propriétaire tréfoncier qui aurait refusé ou négligé d'exploiter les mines découvertes dans ses fonds. Le droit du tréfoncier fut même supprimé par Henri II en 1548, le limitant à une indemnité due pour les dommages causés à sa superficie par suite de l'exploitation du sous-sol.

A la fin du XVIIe siècle, le droit du propriétaire tréfoncier fut rétabli.

Ainsi, jusqu'à la Révolution, nous voyons les rois s'efforçant de concilier leur droit régalien sur les mines avec ceux des propriétaires, et favorisant, par une forte organisation administrative et une protection efficace, le développement de l'industrie minière.

En Franche-Comté, cette industrie avait été assez florissante du XVe au XVIIe siècle. Les plus importantes de ces mines étaient situées dans la Haute-Saône et spécialement dans le bailliage de Lure.

Dans le courant du XVIIIe siècle, toutes les tentatives faites pour relever l'industrie minière dans la Haute-Saône échouèrent, faute de capitaux; et vers 1760, ces mines étaient en grande partie abandonnées, sauf celles de charbon de terre. Tout ce pays était sous la juridiction de l'abbé de Lure, et en 1659, Guillaume, archiduc d'Autriche, avait publié une ordonnance constituant un véritable code minier (1).

(1) *Revue franc-comtoise*, avril 1884.

Pour la partie de la Franche-Comté ressortissant à la monarchie espagnole, on peut relever, parmi les documents intéressants à consulter, une ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, datée à Namur, du 4 septembre 1578, et enregistrée au Parlement de Dole le 10 janvier 1579.

Elle est intitulée : « Des mines du prince et de l'établis- « sement d'un prévost et officiers pour la conduite, ordre « et règlement d'icelles (1). »

Cette ordonnance constituait, pour notre province, un code complet de législation minière. Ici le principe domanial s'affirme avec une tout autre énergie que dans les ordonnances des rois de France.

Non seulement Philippe II revendique sur les mines, qu'il qualifie *siennes*, un droit de police et de juridiction, mais s'il admet des concessionnaires, il se réserve d'abord un droit fixe d'un dixième du produit net et, en outre, à titre de copartageant ou associé, quatre trente-sixièmes de la mine extraite (art. 18).

Il exerce un droit de retenue sur les parts et portions qu'aucuns des associés voudraient vendre ou céder. Ce droit devra néanmoins s'exercer dans les quarante jours, à partir de celui où les ventes et aliénations auront été notifiées à la Cour des comptes (art. 62).

L'ordonnance admet contre les concessionnaires le principe de la déchéance pour abandon des mines pendant plus de six semaines et trois jours (art. 20).

Ainsi que l'indique son titre, elle institue un prévost qui sera investi d'un pouvoir d'administration et de juridiction, « pour administrer bonne et brève justice à tous les « requérants ès choses dépendant immédiatement des mi- « neraille et ouvrages d'icelles.

(1) Pétremand, *Ordonnances de Franche-Comté de Bourgogne.* M. DC. XIX. Dole, imprimerie d'Antoine Dominique, libraire juré.

« Le prévost pourra adjuger toutes mulctes et amendes « au profit du roi et procéder à chatoy jusqu'au fouet in- « clusivement. Au cas où le délit serait punissable plus « aigrement, la connaissance en appartiendra au bailly « d'Amont, au siège de Vesoul. »

Voilà pour la discipline. Mais de grands avantages sont faits, soit aux concessionnaires, soit aux ouvriers.

Philippe II concède des usages en bois dans les forêts domaniales pour les travaux intérieurs et les constructions. Mais il va plus loin, et autorise le prévost à prendre les bois nécessaires dans les forêts voisines appartenant, soit à des communautés, soit à des gentilshommes vassaux de la couronne. Il pourra même exproprier les héritages particuliers, dans l'intérêt de l'exploitation, le tout moyennant un prix débattu à fixer contradictoirement. Les ouvriers qui voudraient bâtir une maison auront la faculté d'obtenir un terrain sur les communaux du lieu des mines. Ils jouiront du droit de mort-bois dans les forêts communales, le tout à charge d'une redevance annuelle d'un sol estevenant.

L'ordonnance s'occupe ensuite, avec grands détails, de la situation des ouvriers. Le travail leur sera payé, soit suivant un tarif, réglé d'office par le prévost, soit suivant un prix débattu entre eux et les copropriétaires de la mine ou personniers. Là ne se borne pas d'ailleurs la sollicitude du roi en faveur de la classe ouvrière. Ainsi, le nombre des fêtes chômées étant alors très considérable, l'ordonnance le diminue et décide que, dans certains cas prévus, la demi-journée de la vigile sera payée aux ouvriers comme s'ils eussent travaillé.

Arrivant à l'organisation même du travail d'exploitation, l'ordonnance, par son article 19, fixe à huit heures, divisées en deux reprises de quatre heures chacune, la durée du travail des ouvriers du fond, sauf pour ceux employés à l'épuisement des eaux.

En limitant à huit heures la journée des ouvriers du fond, Philippe II devançait les revendications des mineurs de nos jours. Il ouvrait la voie dans laquelle s'est engagé depuis le mouvement syndicaliste.

D'autres dispositions sont encore prises en faveur des ouvriers. Ils sont exempts de toutes charges, impositions, gabelles et autres droits perçus sur les denrées.

Il est établi, à leur profit, un marché franc, ouvert tous les samedis, à dix heures du matin, afin que tous ils puissent y faire leurs provisions avant l'ouverture de ce marché au public.

Cette ordonnance est intéressante comme offrant le tableau complet d'une exploitation minière dans la Comté au XVIe siècle.

En France, après la Révolution et l'abolition des droits féodaux, les exploitations minières se trouvaient comme abandonnées, et dans un état d'instabilité tel que les capitaux s'éloignaient forcément d'entreprises aléatoires, et presque toujours onéreuses.

Ce fut alors qu'intervint la loi du 12 juillet 1791. Son article 1er s'exprimait ainsi : « Les mines, minières, tant mé-« talliques que non métalliques, ainsi que les bitumes, « charbons de pierre ou de terre, sont à la disposition de « la nation. »

Le législateur ne prétendait pas constituer, entre les mains de l'État, une véritable propriété, dont il pût tirer tout le profit par une exploitation domaniale.

Les droits des propriétaires du sol s'imposaient d'ailleurs d'une façon si décisive, que l'article 3 leur accorde un droit de préférence pour la concession des mines découvertes dans leurs fonds. Cependant, s'il s'agit de régler l'indemnité due au propriétaire de la superficie, par les concessionnaires des mines contenues dans le sous-sol, cette indemnité ne portera que sur la surface et sur les dommages résultant de l'exploitation.

Le législateur de 1791, considérant les mines comme ne pouvant pas être susceptibles d'une appropriation individuelle et perpétuelle, fut amené à limiter la durée de la concession à cinquante ans; l'instabilité de ces concessions, ainsi limitées à un demi-siècle, eut pour effet d'entraver le développement de l'industrie minière. Le besoin d'une nouvelle législation se faisait vivement sentir.

Ce fut en 1806 que commencèrent les travaux préparatoires de la loi sur les mines, promulguée seulement en 1810. On se trouvait en présence d'une difficulté résultant de l'article 552 du Code civil, accordant au propriétaire du sol « le pouvoir de faire au-dessous toutes les construc- « tions et fouilles qu'il jugera à propos, et de tirer de ces « fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir. » Il y avait, dans ce texte, comme une renonciation formelle au droit jusque-là reconnu à l'État sur les richesses minérales. On avait senti le danger. Aussi l'article 552 soumet-il le droit du propriétaire « aux modifications résultant des « lois et règlements relatifs aux mines. »

L'innovation fondamentale de la loi de 1810 fut de constituer, entre les mains des concessionnaires, une propriété perpétuelle et incommutable. Cette propriété est créée par un acte du pouvoir exécutif, la concession. Le concessionnaire, particulier ou société, ne pourra être exproprié que dans les cas et sous les formes prescrits par les lois, sauf aux cas de déchéance, qui resteront de la compétence de la juridiction administrative.

Il y a trois causes de déchéance : 1° Si la sûreté publique est mise en péril; 2° si les besoins de la consommation sont en souffrance par suite d'abandon de l'exploitation; 3° si les redevances dues à l'État ne sont pas payées.

La loi de 1838 organise la procédure à suivre pour arriver au décret de déchéance.

La loi de 1810 n'a jamais été modifiée dans ses principes essentiels, mais seulement dans ses modalités d'applica-

tion. Ainsi une loi du 27 juillet 1880 a réglé de nouveau la question capitale des droits du concessionnaire de mines à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de la concession et celle très importante des indemnités vis-à-vis des propriétaires de la surface. Divers projets ont été présentés pour remplacer la loi de 1810. Le plus important fut celui déposé en 1886 par M. Baïhaut, qui comporte quatorze titres et cent cinquante et un articles. La réforme principale porterait sur la propriété des mines : d'après le titre III, elle serait attribuée à l'inventeur du gisement, qui en aurait fait la demande dans un délai déterminé. A défaut de demande de l'inventeur, la mine serait mise en vente par voie d'adjudication au profit de l'État. Ce projet n'a pas subi l'épreuve d'une discussion publique; il repose, avec plusieurs autres, dans les archives de la Chambre.

Remplacer par l'adjudication publique la concession directe par voie de décret, ce serait d'ailleurs diminuer les garanties que l'État doit exiger du concessionnaire, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une société par actions.

La loi de 1810 a, depuis un siècle, favorisé le développement de l'industrie minière. Il n'y faudrait toucher qu'avec une grande réserve, sauf à modifier les règlements des exploitations, comme l'a déjà fait d'ailleurs la loi du 8 juillet 1890, par l'institution de délégués à la sécurité des ouvriers. Toucher au principe même de la propriété perpétuelle et libre des mines, serait un danger pour notre industrie nationale.

En jetant un coup d'œil sur la législation des divers États de l'Europe occidentale, on constate que les principes sur lesquels se fonde la propriété des richesses minérales ne sont pas uniformes.

En Angleterre, la législation admet le principe de l'accession ou de la confusion de la propriété du sol et de celle du tréfonds. Les mines d'or et d'argent sont seules exceptées, elles appartiennent toujours à la couronne.

Il résulte de cette législation que l'exploitation des mines se trouvait placée sous l'empire exclusif du droit commun. Aussi, jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier, les propriétaires de mines jouissaient en Angleterre d'une liberté illimitée. On a reconnu les inconvénients de cette liberté même, et deux lois sont intervenues en 1872, l'une applicable aux houillères, l'autre aux mines métalliques. Elles règlent 1° les conditions économiques de l'emploi des ouvriers ; 2° les conditions d'aptitude à imposer aux exploitants ou à leurs directeurs ; 3° les règles techniques sur l'exploitation ; 4° la nature et le mode d'intervention de l'administration dans la surveillance des mines ; 5° la sanction des prescriptions administratives.

La Prusse, comme la France, admet la constitution d'une propriété spéciale créée par la concession émanant du pouvoir souverain. Une loi de 1865 y forme un code complet de la matière. Elle a été imposée dès avant 1870 à divers États d'Allemagne, et en 1873 à l'Alsace-Lorraine.

En Autriche, le principe de la concession est aussi la loi commune. Le droit d'exploitation y constitue un droit immobilier ; mais toute recherche même faite par le propriétaire dans son propre terrain est soumise à l'autorisation administrative.

Dans un certain nombre d'États allemands, il n'existe aucune législation minière. En résumé, la tendance générale est de soumettre l'exploitation des mines à des lois de surveillance et de police, ayant pour objet la sauvegarde de la sécurité publique, celle des intérêts du propriétaire de la superficie et celle des ouvriers employés aux exploitations.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX WEISS

Par M. G. DE BEAUSÉJOUR

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 24 juin 1909)

Messieurs,

Trois mémoires ont été présentés à l'examen de l'Académie pour le concours du prix Weiss. Ils rentrent bien tous trois dans le programme proposé, mais ils présentent, comme cela arrive d'ordinaire, un intérêt bien inégal.

Le premier a pour titre : *Un héros de la chicane au XVIIIe siècle : Jean-Ignace Boillon, curé de Saint-Mauris en Montagne, 1758 à 1794.* Il ne contient pas moins de soixante-deux pages d'écriture très serrée consacrées aux nombreux procès que ce héros, d'un genre spécial, soutint successivement contre ses vicaires, ses paroissiens, l'Université de Besançon, le seigneur du lieu, et généralement tous ceux qui avaient affaire à lui.

Plus pénétré des devoirs dont les autres pouvaient être tenus à son égard que de ses propres obligations envers eux, ce fougueux personnage ne renonçait jamais à la plénitude de ce qu'il regardait comme ses droits qu'après avoir consulté la justice à tous les degrés de juridiction.

Quelquefois vainqueur, plus souvent battu, il ne se décourageait jamais et ne se demandait pas combien son ministère y perdait en efficacité et en considération.

C'est certainement un saisissant exemple de ce que pouvait donner, au xviiie siècle, l'esprit soutenu de chicane et de procédure. L'auteur suit son héros de l'année 1758 à la Révolution. Jusqu'alors, l'abbé Boillon avait conduit dix-huit procès en diverses cours de justice, tant ecclésiastiques que civiles. A cette époque, par suite de l'organisation nouvelle, la matière à procès venant à manquer, l'abbé Boillon ne désarma pas. Faute d'aliment extérieur, son ardeur se tourna du côté du dogme, et ce fut sa conscience sacerdotale qui fit les frais de ce dernier procès. Habitué à soutenir, suivant son intérêt, des thèses bonnes ou mauvaises, il tomba, comme on devait s'y attendre, dans le schisme révolutionnaire. Comme cela arriva souvent, ce zélé partisan de l'ancien régime devint un ami non moins fervent de la Constitution nouvelle et il joua un rôle marquant dans l'Église schismatique. M. Jules Sauzay l'a signalé dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* (1).

Le sujet ne manque donc pas, on le voit, d'un certain intérêt. Il touche par la nature des choses à l'organisation du service paroissial, à la perception des dîmes, aux conditions générales de la vie rurale; mais l'auteur a le tort de ne nous présenter qu'une série de procès à la suite les uns des autres, au lieu de faire ressortir, par leur ensemble, les côtés intéressants qu'il pouvait mettre en lumière. L'analyse d'un procès est par elle-même une chose généralement peu attrayante, et la répétition de dix-huit affaires du même genre ne peut l'être davantage, surtout lorsqu'il ne s'en dégage que la seule question de savoir en faveur de qui le tribunal aura prononcé.

(1) T. I, p. 357.

Il faut toutefois rendre hommage à la conscience et à l'exactitude de l'auteur : il a consulté non seulement des factums imprimés, mais encore un grand nombre de pièces manuscrites. Néanmoins, pour les raisons plus haut énoncées, et en comparaison des autres travaux présentés, votre commission ne croit pas devoir retenir ce mémoire pour le prix à décerner, et elle engage vivement l'auteur à porter une autre fois ses études sur un sujet plus varié et plus intéressant pour l'histoire générale de la Franche-Comté.

Le second mémoire a pour titre : *Le budget communal de Besançon au début du XVIIIe siècle*, avec ce pseudonyme : *Quand même.*

Le manuscrit compte cent soixante-dix-sept pages. Ce travail, qui porte sur les comptes de la ville de 1690 à 1710, offre un réel intérêt. En 1690, il y avait déjà seize ans que la ville avait perdu son indépendance et son autonomie pour passer sous le contrôle et la direction des intendants. La France nous avait associés à ses gloires, mais surtout à ses charges, et l'auteur du mémoire peut dire justement que si la royauté française n'offrit pas de bien-être à sa conquête, surtout au début, elle lui ravit la plupart de ses libertés.

La ville avait, au commencement du XVIIIe siècle, une population d'environ 11,500 habitants. Un édit publié deux ans après la conquête, le 26 août 1676, avait supprimé l'ancienne organisation municipale, basée sur l'élection des notables par bannières, et avait créé pour la ville un magistrat composé d'un maire, un lieutenant du maire, trois échevins, seize conseillers, vingt notables, un syndic et un sous-syndic. Ce nouveau magistrat devait être élu d'année en année, mais bientôt la vénalité et l'hérédité des charges en vicièrent la transmission.

Les recettes et dépenses qui figurent dans les comptes du début du XVIIIe siècle sont connues, sinon dans leur éva-

luation, du moins dans leur nature : cependant l'énumération complète que nous fournit cette étude n'en est pas moins un document fort intéressant. L'auteur étudie en détail ces divers impôts et explique le mode de perception. Il en discute l'équité et en critique l'opportunité. Il le fait en style clair et concis, et présente au lecteur des tableaux qui ont la valeur de diagrammes, et qui sont puisés aux meilleures sources.

Mais votre commission ne peut accepter sans restriction toutes les appréciations de l'auteur sur l'ancienne société. Il les présente avec les idées préconçues d'un contemporain qui, tout à coup transplanté à deux cents ans en arrière, jugerait des événements sans tenir compte des mœurs et de la mentalité du milieu qu'il étudie. Le dernier terme du progrès n'est pas ce que nous possédons actuellement. L'évolution des idées se manifestait à cette époque tout comme de nos jours, mais elle avait alors une lenteur d'autant plus grande qu'il n'y avait aucun des moyens de vulgarisation et de communication dont nous disposons aujourd'hui.

Toujours dans le même ordre d'idées, l'auteur nous semble exagérer l'influence que pouvait avoir sur la prospérité de la ville l'exemption des charges municipales pour un nombre restreint de possesseurs d'offices, tels que le premier président du Parlement, l'intendant de Franche-Comté, etc. Évidemment ces sortes d'exemption ont toujours blessé les principes d'égalité dont nous sommes plus que jamais pénétrés, mais il faut savoir reconnaître que depuis cette époque la situation s'est beaucoup aggravée, et qu'au XIXe siècle notamment, nous avons plutôt reculé par rapport au temps passé. Il est facile, en effet, d'observer que ceux qui détiennent aujourd'hui les mêmes offices dans les juridictions correspondantes sont ordinairement plus privilégiés par les traitements considérables qu'ils perçoivent que ne l'étaient leurs devanciers. C'est toujours

la collectivité qui en fait les frais, mais la forme en est moins apparente qu'autrefois, et le mode de distribution usité aujourd'hui n'éveille plus la susceptibilité du public.

Sans attaquer la religion, qui faisait dans les siècles passés l'union de toutes les classes et maintenait la société dans l'honnêteté traditionnelle et dans la paix sociale, l'auteur voit souvent une cause de malaise dans ses diverses manifestations. Sans doute toutes les expressions de la foi populaire ne sont pas à approuver et chacun peut les apprécier à sa façon : mais nous ne pouvons que nous élever contre la tendance générale de cette critique.

De 1690 à 1710, les dépenses de la ville furent sans cesse supérieures aux recettes dans les comptes de chaque année. Cependant les gros excédents de dépenses, qui atteignirent leur maximum avec l'année 1703, disparurent presque complètement dès l'année 1704. Il eût été intéressant d'avoir, sur un fait aussi important, une explication que l'auteur n'a pas cherché à nous donner ; cet examen rentrait pourtant complètement dans le sujet adopté.

La période de 1690 à 1710 se prêtait sans doute mieux que toute autre, par la nature des documents conservés, à l'examen des comptes municipaux, et cette facilité a probablement influencé l'auteur pour le choix de ces vingt années consécutives. S'il n'en était pas ainsi, nous critiquerions les limites mêmes assignées à cet examen ; en effet, l'année 1686 correspond à la formation de la ligue d'Augsbourg. A dater de l'année 1690, les finances du royaume fléchissent : l'État est obligé de se créer à tout prix des ressources pour résister à la coalition qui l'attaquait de toutes parts ; pour cela, il augmente les impôts et multiplie la vénalité des charges. En 1710, cette période anormale n'avait pas encore pris fin, et il aurait fallu aller plus loin pour arriver à une époque qui ne fût pas influencée par les événements extérieurs. Les deux dates de 1690 et de

1710 semblent donc *a priori* assez mal choisies, et le travail est compris dans un cadre trop artificiel.

Malgré toutes ces réserves, votre commission estime qu'un encouragement doit être donné à l'auteur de ce mémoire, et vous propose de lui décerner une médaille de 100 fr. — L'Académie a ratifié cette proposition.

Les temps les plus troublés de l'histoire ne sont pas ceux où les États luttent entre eux pour la conservation ou l'extension de leurs frontières, mais bien ceux où les peuples entreprennent des guerres sous une influence philosophique ou religieuse. Le moment de la Réforme peut compter parmi ceux-là ; aussi, peu d'époques ont autant passionné les historiens et provoqué autant les recherches. Déjà M. Maurice Cadix avait présenté à l'Académie, en 1905, un mémoire intitulé : *Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVIe siècle*, et avait obtenu, pour cet estimable travail, les encouragements de l'Académie. Aujourd'hui, une autre étude nous est offerte sur le même sujet, mais conçue, il est vrai, dans un genre d'esprit très différent. L'Académie est heureuse de voir dans ses concours des faits d'histoire locale étudiés sous des points de vue tout opposés. La lumière se fait ainsi plus complète, et, d'autre part, l'Académie y trouve un sincère témoignage de l'impartialité qui a toujours été dans ses traditions.

Le troisième mémoire auquel nous faisons allusion a pour titre : *La crise huguenote à Besançon au XVIe siècle*, avec cette devise : *Toujours et quand même*.

C'est un important travail qui ne comprend pas moins de quatre cent trente-quatre pages. La rédaction proprement dite se compose de trois cent quatre-vingt-sept pages : elle est suivie de pièces justificatives.

L'auteur étudie en grand détail la propagation des idées protestantes dans la ville de Besançon, importées des villes voisines de Montbéliard et de Neuchatel, par les sectateurs

de Luther et de Calvin, qui exploitèrent, surtout au début, l'ardente rivalité qui existait entre les archevêques et le pouvoir communal. Leur propagande aboutit à une tentative à main armée faite sur la cité de Besançon dans la nuit du 21 juin 1575. Elle n'avait de chance de réussir que par la complicité des habitants et du conseil de la ville, mais cette complicité faisait défaut.

L'auteur remonte à la genèse de la question ; il suit pied à pied la lente et méthodique infiltration des idées calvinistes, conduite par une propagande adroite et très bien dissimulée, et il décrit l'opposition qu'elle rencontra de la part du clergé et des principaux habitants. Lambelin et surtout Gauthiot d'Ancier, qu'on put appeler un jour *le petit Empereur de Besançon*, contribuèrent puissamment à répandre les idées nouvelles, mais la résistance du Chapitre, des archevêques Antoine de Vergy et Claude de la Baume, du gouverneur Claude de Vergy, et aussi du cardinal de Granvelle, déjoua les espérances calvinistes.

Par de nombreux détails, cette étude met en évidence les ressorts de la vie municipale au XVIe siècle, le partage des influences dans la cité de Besançon, et les alternatives de progrès ou de recul des idées protestantes. Elle montre également le rôle des princes allemands, qui, sous couleur religieuse, avaient un but politique, en cherchant à prendre appui sur la ville de Besançon, dans leur lutte contre l'autorité impériale. Aussi les succès ou les revers de ces princes correspondent dans la cité à une recrudescence ou à une diminution dans la vogue des idées nouvelles. C'était un fait utile à signaler que cette étude met bien en lumière.

Les détails donnés pour la préparation de la surprise de Besançon et la reconnaissance des lieux sont à retenir. La petite troupe de 130 hommes environ, partie de Montbéliard sous la conduite de Paul de Beaujeu, capitaine de Montbéliard, devait trouver à la tuilerie de Palente

300 Suisses amenés des environs de Morges par le baron d'Aubonne. Elle croyait pouvoir compter dans la cité sur le concours de 300 citoyens bien déterminés à la recevoir et à combattre avec elle. En cas de succès, l'occupation de Besançon devait être soutenue et consolidée de l'appui de 400 reîtres réunis à la frontière de Bourgogne, et du secours de 6,000 autres reîtres enrôlés au nom du prince d'Orange par le comte palatin Jean-Casimir.

Mais l'entreprise échoua, d'une part à cause de l'absence des 300 Suisses, arrêtés dans leur marche vers Besançon par les habitants du Val de Morteau, et d'autre part à cause de l'abstention des citoyens sur lesquels on comptait, et aussi de l'énergique résistance de l'archevêque Claude de la Baume et de quelques courageux habitants.

L'insuccès de ce coup de main et la réaction qui suivit préserva désormais la ville de toute autre tentative. L'auteur prolonge son récit par l'examen de l'état des esprits après l'année 1575; il termine par le miracle de Faverney, qui eut pour témoin une foule immense et qui fortifia à jamais, dans la province, la foi des populations dans les dogmes catholiques. Toutefois, on peut se demander, puisque l'auteur s'étendait aussi loin, pourquoi il a complètement passé sous silence l'invasion de Henri IV et la campagne de 1595.

Ce travail a été composé d'après les documents originaux et nous semble être l'étude la plus complète qui ait été fournie sur les événements de la Réforme en Franche-Comté. Le récit est clair et l'enchaînement des faits est bien étudié; toutefois, cette œuvre n'est pas sans comporter quelque critique.

L'auteur manque un peu du talent de faire valoir son propre sujet, et il néglige trop le cadre nécessaire à la mise en scène. Ainsi il ne fait au début aucune description sommaire ou détaillée de la ville de Besançon; il ne donne aucun renseignement topographique ou statistique. Il ne

fait pas connaître même approximativement la population de la ville, et le milieu dont il s'agit reste obscur pour le lecteur.

Nous lui reprocherons aussi parfois de sembler prendre parti dans la question, comme lorsqu'il croit devoir justifier les tribunaux de la sévérité des peines appliquées aux condamnés politiques. Ces condamnations étaient faites conformément aux lois de l'époque et suivant des données qui ne nous sont qu'imparfaitement connues; aussi faut-il être très sobre à cet égard de toute appréciation, sinon on risquerait d'être taxé d'imprudence ou même de partialité.

Le travail est bien documenté, mais les références sont parfois incomplètes, car il ne suffit pas de fournir l'indication d'un volume ou d'un manuscrit, il faut encore en donner la page ou le folio ; sans quoi, tout contrôle serait impossible. Enfin l'ouvrage manque de notes biographiques, qui seules précisent les individualités et permettent de pressentir certaines causes déterminantes, dérivées des circonstances de parenté ou de lieu.

Malgré ces critiques, ce travail nous parait, en raison de son étendue et de son importance, être de beaucoup le meilleur des trois mémoires présentés, et votre commission vous propose de lui attribuer une médaille de 400 fr. Cette conclusion a été adoptée par l'Académie.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par M. le docteur LEDOUX

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 24 juin 1909)

Quand le statuaire Jean Petit, reconnaissant de la protection reçue en 1844 par l'attribution de la pension Suard, fit à l'Académie une donation généreuse destinée à encourager à leur tour nos jeunes compatriotes adonnés au culte de l'art, un maître éminent, revenu dans sa province natale pour consacrer à son service les années de sa maturité et d'une active vieillesse, dirigeait notre école des beaux-arts, fondée au XVIIIe siècle. M. Giacomotti, de 1890 à 1909, enseigna à de nombreux étudiants les principes du dessin et de la peinture, s'appliqua à développer leur goût, en transmettant les conseils qu'il avait recueillis dans cette même école bisontine, dans les ateliers parisiens et à la villa Médicis.

Ces élèves, au début de leur carrière, s'empressèrent d'apprécier les avantages de la nouvelle fondation et de solliciter la récompense offerte annuellement à leurs efforts, par les soins de notre Compagnie.

Le tant regretté Giacomotti a présidé les quatre pre-

miers de ces concours, après avoir donné les plus compétents avis pour l'élaboration, en 1905, du règlement devenu la loi de leur fonctionnement ; cette année encore il avait bien voulu accepter la mission de préparer, de surveiller cette épreuve. Mais, quelques jours à peine avant l'entrée en loge des concurrents, la mort l'a ravi à nos cordiales amitiés, à l'admiration que nous inspirait son talent toujours fécond, son caractère, sa passion pour tout ce qui touchait aux questions d'art et son zèle à soutenir leurs intérêts en Franche-Comté.

M. Giacomotti a donc grandement contribué à assurer le succès des concours Petit. Les collègues que vous lui aviez adjoints dans la commission de celui de 1909 tiennent à exprimer avec vous tous, Messieurs, leurs profonds regrets pour la perte du maître si dévoué à cette institution, et, en attendant de pouvoir s'associer à l'éloge plus complet et plus digne qui proclamera son mérite, à saluer sa mémoire de leurs respectueux hommages.

Trois candidats (1) ont pris part à notre troisième concours de composition en peinture, sur un sujet extrait de l'histoire de Franche-Comté.

Ils eurent à représenter notre illustre Pasteur faisant pratiquer la première injection de vaccin antirabique (2). N'est-ce pas un événement mémorable de nos annales, que

---

(1) Un quatrième, Bisontin, s'était fait inscrire, mais a été empêché de se présenter en raison de travaux à exécuter hors de Besançon.

(2) Ces indications complémentaires avaient été communiquées aux candidats : L'opération fut exécutée en 1885 (6 juillet), à la région abdominale, au-dessous des côtes, sur le jeune Alsacien Meister, âgé de huit ans et demi, qui avait été mordu l'avant-veille par un chien enragé. Le vaccin préserva, avant bien d'autres victimes de morsures, cet enfant de la terrible et fatale maladie. Sous la direction de Pasteur, l'injection fut faite par un médecin (le docteur Grancher) à revêtir d'une blouse d'hôpital. Le savant Pasteur était âgé de soixante-trois ans, et devra être habillé comme d'habitude, et pourra être coiffé de la toque qu'il portait dans son laboratoire.

ce bienfait dont l'humanité est redevable à notre compatriote qui, par une longue série de découvertes, non moins géniales qu'utiles, a glorifié si noblement le pays où il a vu le jour et dont il fut toujours un fils aimant ?

Rappelons, d'autre part, que les ouvrages de nos jeunes artistes ne sauraient être parfaits, qu'ils ne doivent être considérés que comme des projets, des ébauches de tableaux ; car, dans leur réclusion, en possession seulement de crayons et de pinceaux, d'une toile et de couleurs, les candidats ne peuvent travailler que par inspiration, par souvenir de choses vues antérieurement, à adapter au sujet à traiter. Ils ne disposent pas de modèles à faire poser, et n'ont pas sous les yeux un milieu tel que celui où ils localiseront la scène, ni les accessoires nécessaires pour la caractériser.

Les œuvres qui, ensuite, nous seront soumises, ne peuvent donc être que des productions d'improvisation spontanée, privée de toute étude comparée, et de documentation objective. Ne réclamons pas la ressemblance chez le personnage principal à ceux qui n'ont fait qu'apercevoir son portrait, gravé ou photographié, et dont ils auront à modifier l'attitude et l'expression pour son rôle actuel. Ne nous étonnons pas non plus de quelques erreurs dans le dessin ou la perspective, de quelques incorrections dans les valeurs des colorations. Dans les conditions où ces jeunes gens sont placés, ce qu'il convient principalement d'apprécier, c'est l'intelligence dans leur traduction du thème imposé, le talent à grouper les acteurs de la scène pour une action vivante, bien ordonnée et d'un sentiment juste.

Évidemment, nous ne pouvons avoir à juger que des essais, et nous devrons nous déclarer satisfaits si leurs auteurs apportent des germes de promesses pour l'avenir, plutôt qu'une manifestation de qualités déjà capables d'œuvres louables sans restriction.

Nos compositions de 1909, comme celles de 1905 et de 1907, ne peuvent donc être qu'ouvrages d'aspirants à la maîtrise.

Chacun des rivaux, en remplacement de sa signature, note sa toile d'un numéro. L'Académie doit se prononcer sur celles qui portent les numéros 22, 36 et 1909, et les classer dans un ordre de mérite, en vue de la récompense à décerner.

Votre commission se félicite du résultat du concours actuel. Les esquisses peintes qui en sont sorties, au moins deux d'entre elles, ont droit, dans des proportions variables, il est vrai, à plus de compliments que de critiques.

Avant de vous rapporter, Messieurs, les observations de votre jury en première instance, sur chacune de ces compositions, disons, pour n'y plus revenir, qu'aucune n'est exempte de quelque imperfection dans le dessin et la peinture.

Il nous plaît de constater dans le numéro 22 un arrangement heureusement combiné. Quatre personnages sont ici réunis dans un groupement bien équilibré ; la scène est convenablement animée, empreinte d'exactitude. Pasteur y montre sa sollicitude pour l'enfant en le soutenant, mais sans gêner l'action de l'opérateur. Ici l'auteur se révèle coloriste supérieur à ses concurrents, mais on peut remarquer que le local d'une disposition ancienne, démodée pour une intervention chirurgicale moderne et réclamant un intense éclairage, est évidemment moins propice que ceux représentés sur les toiles 36 et 1909.

Le numéro 36 retient aussi une part d'éloges. Pasteur, au premier plan, ne manque pas de vraisemblance dans son maintien et témoigne l'intérêt qu'il prend à cette tentative de guérison, en tenant la main du petit blessé. La scène remplit bien la toile, mais les acteurs sont un peu dispersés autour d'un lit et ne forment pas aussi bien un ensemble que dans le numéro 22. Par un vitrail, la lumière

pénètre largement, mais ne peut faire ressortir une peinture dépourvue de toute note de quelque éclat.

Ces remarques sur la position des acteurs, sur la couleur, sont plus justifiées encore dans le numéro 1909, où Pasteur n'est plus qu'un assistant quelconque, dans une attitude banale et indifférente. Les coopérateurs restent un peu perdus dans la toile, et deux d'entre eux paraissent faire ombre contre l'entrée du jour dans la salle. Rien par ailleurs ne compense ces défectuosités. Quelques fioles et ustensiles de laboratoire disposés sur des rayons n'ont-ils pas trop absorbé et retenu l'attention de l'auteur au détriment des personnages ? L'intention de cette décoration était bonne ; mais sans doute la représentation de quelques détails secondaires a nui à la concentration de l'effort d'invention sur l'acte principal à rappeler.

Si vous adoptez l'opinion unanime des membres de votre Commission, le numéro 22 sera classé en première place, et le numéro 36 en seconde.

Si tel est votre verdict, ne trouvez-vous pas équitable de décerner à l'auteur du numéro 22 une médaille de 250 fr., et à celui du numéro 36 un encouragement de 50 fr. (1)?

---

(1) Par ses votes, l'Académie a ratifié ces propositions, et a sanctionné ces conclusions le 17 juillet.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. L. MONTENOISE

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 24 juin 1909)

L'Académie a reçu cette année, pour le concours de poésie, six manuscrits représentant au total environ quinze cent cinquante vers. A n'en juger que par le nombre, c'en serait assez, n'est-il pas vrai, pour me permettre de proclamer une fois de plus, suivant l'usage, et en donnant aux mots leur sens le plus large, que « la poésie n'est pas morte en Franche-Comté ». Mais en y regardant d'un peu plus près et à supposer qu'il fût possible d'estimer la valeur de tous, d'après les qualités et les défauts de ceux qui ont pris part à l'épreuve, on devra convenir que si, dans notre province, la race des poètes n'est pas éteinte, elle se trouve pour l'instant médiocrement représentée, et qu'elle a déjà fait meilleure figure.

Je sais bien que, d'une façon générale, notre époque de vie fiévreuse, utilitaire et prosaïque n'est pas favorable à l'inspiration et ne laisse guère de loisirs pour le rêve, nous n'avons pas entendu depuis longtemps, et nous n'entendrons pas de sitôt peut-être, l'*os magna sonaturum*, la voix de fer ou de cristal dont, au surplus, je ne sache pas

que notre Compagnie ait eu souvent la bonne fortune, dans ses concours, de percevoir les échos magiques. L'Académie n'en demande pas tant et si parfois, en présence de candidats de mérites différents et exceptionnels, elle a pu trouver l'occasion d'assurer son choix en aggravant ses exigences, il semble bien que, depuis un certain temps, il lui suffit, pour encourager ou couronner un candidat, qu'on puisse dire de lui sans hésitation : la Muse l'a touché.... au moins légèrement.

Or, les auteurs au sujet desquels il nous est permis de formuler cette appréciation consolante, se font de plus en plus rares, et ceux qui, cette année, se sont présentés à l'épreuve, nous ont causé, malgré toute leur bonne volonté et la nôtre, quelque déception. Cependant, après mûre réflexion, votre commission, se souvenant de la fable qu'a écrite la Fontaine, *Contre ceux qui ont le goût difficile*, s'est déterminée à vous proposer de décerner le prix quand même, en vous invitant toutefois à le partager également entre les deux poètes qui, d'une façon toute relative, lui paraissent avoir le plus de droits à l'obtenir.

Le premier, par ordre de date, des travaux qui nous ont été adressés, porte la devise : *La vraie richesse de la vie, c'est l'affection ; la vraie pauvreté, c'est l'égoïsme.* Il est intitulé : *Les tragédies du fort de Joux.*

Le sujet, emprunté à la chronique de la forteresse, n'est pas nouveau, et le début de la pièce nous donnait à espérer qu'on allait tenter de le rajeunir en le traitant d'une façon plus personnelle et moins sommaire. Or, dès que l'auteur a cédé la parole au donjon lui-même, l'ayant solennellement mis en demeure d'avoir à nous conter « sa sombre histoire », le récit prend, si j'ose ainsi m'exprimer, le pas de course. Il semble que ces murs qui parlent, las de raconter depuis si longtemps les mêmes choses, soient impatients d'en finir. Une demi-page suffit aux aventures de Berthe de Joux, huit vers à celles de Mira-

beau, qui n'ont d'ailleurs rien de particulièrement « tragique », et le reste, soit un peu plus de trente-cinq vers, sera pour Toussaint Louverture, l'invasion de 1814, les défenseurs de 1871 et l'appel patriotique de la fin :

Et si la Paix rêvée aux quatre coins du monde
S'attardait en chemin pour un conflit immonde,
Sous tes murs nous dirons encor comme autrefois
Le vieux dicton : Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi !

Sans doute l'alexandrin, que l'auteur manie avec aisance, permet de dire beaucoup en une ligne, mais s'il est licite de faire d'un seul trait la grosse dépense de douze syllabes, d'après une règle évidemment instituée par un prodigue, il ne sied pas, d'autre part, de rogner sur la longueur du morceau sous prétexte, croirait-on, d'économie. Les *Tragédies du fort de Joux* ne nous laissent pas le temps de reprendre haleine, à tel point qu'en trois endroits différents, on trouve à la fois dans le même vers la fin d'un épisode et le commencement d'un autre, alors que rien, si ce n'est un titre placé dans la marge à cet effet, n'avertit le lecteur de ce changement de décor. Les scènes se précipitent, les actes se suivent sans que le rideau tombe; les personnages courent, insaisissables comme des ombres. J'entends bien que ce sont des morts; n'importe, ils vont trop vite, et c'est dommage. Car l'auteur, s'il ne trouve pas toujours au bout de sa plume le mot qui convient, possède véritablement le respect de la cadence et de la rime, et un certain sentiment de l'art. En y mettant moins de précipitation, plus de travail, en se montrant aussi plus circonspect sur le choix des épithètes, il ne peut manquer de faire de sérieux et rapides progrès à l'école des romantiques qu'il semble vouloir imiter de préférence. Qu'il n'aille pas cependant les imiter de trop près et lorsqu'il écrit :

En l'an mil huit cent trois,
Quand le premier consul déjà par maints endroits
Se révélait tyran, Toussaint dans les Antilles
Retirait du chaos Saint-Domingue et ses villes,

qu'il prenne garde ; il y a de par le monde tant de mauvais plaisants et de jaloux qu'on pourrait fort bien l'accuser un jour d'avoir retouché les *Feuilles d'automne.*

Le manuscrit nº 2 contient des extraits d'un volume en préparation, sous la double devise : *Comtois, rends-toi! Nenni, ma foi. — Ah! chair! il faut que tu pourrisses, qu'as-tu peur* (Lacuzon). Il compte quatre cent quatre-vingt-quinze vers.

Les douze pièces, composant ce recueil, au mérite duquel un poème à la Franche-Comté, en cent soixante vers, n'ajoute rien, sont de valeur inégale. Quelques-unes se trouvent gâtées par d'inexplicables négligences, le style devient tout à coup familier, incorrect, et l'on serait plus d'une fois tenté de dire à l'auteur :

Remettez pour le mieux ces deux vers à la fonte.

Les autres se distinguent, au contraire, par l'originalité, la couleur, la bonne facture, le tour simple et facile. Toutes procèdent de la même source d'inspiration, l'amour du pays, le culte intime du sol comtois, et puisque le poète a l'intention de publier ces diverses compositions, nous l'engageons vivement à conserver à cet ouvrage, auquel il convient à merveille, le titre figurant actuellement au manuscrit : *Échos des monts Jura.*

Votre commission ne pouvait manquer d'être favorablement impressionnée par le ton général, le caractère profondément patriotique de ce recueil relativement important, et qui répond incontestablement, dans son ensemble, aux conditions du concours. Elle ne prétend pas pour autant que tout y soit remarquable et digne de fixer votre attention, mais elle estime qu'en écartant le *Poème à la Franche-Comté,* en revoyant avec soin tous les autres, en faisant çà et là certaines coupures ou corrections indispensables, il restera quelques jolies pages telles que : *Les moineaux*, *Le vieux moulin*, *Saint-Claude*, *Le prieuré des*

Bouchoux, *Les peigneurs de chanvre*, *A mon pays natal*, *Aux monts Jura*, *A Lamartine.*

Citons, au hasard, *Le vieux moulin :*

Il repose au bord du Tacon,
Le moulin qui plus ne chantonne,
Si délabré que sans façon
On l'abandonne.

Il pleure, hélas ! infiniment
Du beau passé les heures douces,
Regardant croître avec tourment
Les jeunes pousses.

Il voit que tout change et sourit,
Que tout renaît dans la nature,
Alors que lui sans un répit
Seul se torture.

La souvenance d'autrefois
Avec rudesse le secoue
Et lent, il fait cent et cent fois
Tourner sa roue.

Mais il est vieux, il est usé,
Et bientôt las, avec tristesse,
Sentant son cœur faible et brisé,
Lourd de vieillesse,

Dans son désert grave témoin
Chez qui souvent plus rien ne bouge,
Il regarde descendre au coin
Le soleil rouge.

Voici *Les peigneurs de chanvre :*

Au lieu de végéter durant de longs hivers
Sans travail, auprès des femmes filant la laine,
Jeunes et vieux, tous gens énergiques et fiers,
Par groupes, à pas lents, descendaient dans la plaine.

Ils allaient le cœur haut, chaussés de lourds souliers,
Et leurs sombres cheveux flottant sous de grands feutres,
Traversaient les pays devenus familiers,
Avec un doux mépris pour les horizons neutres.

Ils allaient, à la main quelque bâton noueux,
Heureux de ces beaux jours de vie aventureuse,
Devisant ou chantant sous un ciel radieux,
Leur blouse étincelant sur la route poudreuse.

Ils allaient droit au but, en fermes montagnards,
Et bientôt par leurs soins tout un chanvre superbe
Bien apprêté, roui par les rudes « pignards »,
En fils souples et soyeux, s'étalait, roux, sur l'herbe.

Tous, mangeurs de pain noir et calmes buveurs d'eau,
Pendant des mois entiers travaillaient sans relâche,
Faisant vibrer entre eux les rythmes du « Bélau »,
Rendant plus solidaire et plus douce leur tâche.

Et puis, faisant tinter le peu d'argent gagné,
Joyeux, ils reprenaient le chemin des montagnes,
Préférant, malgré tout, leur pays dédaigné
A toutes les cités et les grasses campagnes.

Ils rentraient plus encore ivres de liberté,
De saine indépendance et d'horizons plus larges,
Saluant leurs rochers à l'austère beauté
Et leurs torrents sur les cailloux sonnant des charges.

Et quand fourbus, brisés, arrivés au foyer,
Près d'eux leur souriaient les graves ménagères,
Ensemble ils s'exaltaient au récit coutumier
Et les âmes s'ouvraient aux divines chimères....

Sur la couverture de l'envoi nº 3, qui a pour devise *Courage*, nous lisons les mots « Manuscrit. Poésies », ainsi placés afin sans doute que nul n'en ignore. Ce manuscrit comporte dix-sept pièces généralement courtes, mais dont le sens n'est pas toujours, du premier coup, facile à saisir : *Le veuf à son épouse*, *Le veuf à l'absente*, *Souvenir d'une belle journée*, *Appel aux armes*, *La naissance d'un poète*, *Naissance d'une fille selon les croyances du docteur Grenier*, *etc.*, *etc.*

Nous ne saurions nous y arrêter, ces compositions n'ayant rien de franc-comtois et ne répondant pas, dès lors, aux conditions du concours. J'en excepte toutefois la *Défense de Besançon* pendant l'année terrible. Par malheur, ce morceau est écrit en vers de douze, treize, quatorze et parfois quinze syllabes. C'est beaucoup trop, à notre avis, même pour des strophes héroïques. Sans doute une certaine école, qui compte de vrais poètes, a fait, dans ce genre, quelques tentatives célèbres fort intéressantes,

mais sans succès. L'auteur du manuscrit n° 3 marche-t-il dans les traces des symbolistes? Je l'ignore. Peut-être l'ignore-t-il lui-même et fait-il sans le savoir des vers *polymorphes?* Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons l'engager à persévérer, et puisqu'il signe ses œuvres des mots « courage » et « revanche », pourquoi n'aurait-il pas, dès à présent, le courage de changer sa manière et n'essaierait-il pas ensuite de prendre sa revanche en donnant à ses « idées » qui, nous dit-il, « sont très belles », une expression moins spéciale et plus régulière?

L'auteur du manuscrit n° 4, portant la devise *Parvum sed meum*, est un classique dans le genre de l'abbé Delille qui fut, comme on sait, fort goûté de son temps, et qu'on proposait encore communément pour modèle à l'époque où débutait Lamartine.

A vrai dire, notre concurrent rappelle d'assez loin l'auteur des *Jardins*, car s'il a plusieurs de ses défauts et même quelques autres, certaines de ses qualités lui manquent. Le style est souvent laborieux. L'auteur connaît les lois de la métrique et les observe scrupuleusement, mais à se plier à la règle, il semble que son vers se déforme un peu et s'ankylose.

Le début de l'*Ode à Louis Mercier :*

Louis ne naquit pas au sein de l'opulence,

manque d'élégance et d'harmonie. La pièce tout entière, d'ailleurs, pourrait avoir plus d'envolée. L'expression ne répond pas toujours suffisamment au choix du sujet, à la noblesse de la pensée qui exigeaient un autre langage. Félicitons toutefois le poète d'avoir conçu le pieux dessein de faire revivre la physionomie trop tôt disparue de l'un des nôtres. S'il n'y a pas complètement réussi et si le portrait qu'il en a tracé n'est pas tel que nous l'aurions désiré,

Il a du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Dans *Nos prêtres sous la Terreur,* l'auteur célèbre les derniers martyrs de la foi en Franche-Comté. Le morceau n'est pas parfait, mais le souffle religieux qui l'anime contribue à en rehausser la tonalité générale et communique aux strophes un peu de mouvement et de vie.

Baume-les-Dames est une assez bonne peinture. Le poète évoque le passé de la ville, il s'arrête aux vieilles maisons, à l'Abbaye, à son église,

> A présent halle au blé, l'église abbatiale
> Du sort qui la profane accuse la rigueur.
> Le tumulte et les cris de la mercuriale
> Ont succédé pour elle aux chants sacrés du chœur;

puis il nous promène aux alentours. Cour, Mi-Cour, Chatard, sont d'agréables coins de nature où l'auteur laisse éclater son enthousiasme :

> Reposez-vous dans ces retraites de verdure,
> A l'ombre des massifs aux exquises senteurs,
> Et dites : De Vénus la magique ceinture
> Ne flotte-t-elle pas dans ces lieux enchanteurs?

Si nous disions cela, ainsi que le poète nous y invite, ce serait bien uniquement pour lui être agréable, car il y a, selon nous, dans cette manière d'apprécier le paysage, quelque chose d'un peu excessif. Lorsqu'on nous présente à la fin les habitants de la ville que nous nous attendions à voir, comme la ville elle-même, à travers un prisme, nous retrouvons, dans l'impitoyable jugement porté contre eux, la même tendance à l'exagération et à l'emphase.

Elle nuit dans une certaine mesure à l'exactitude du tableau qui, par ailleurs, n'est pas dépourvu de relief et de coloris.

Le manuscrit nº 5 porte la devise *On est grand par ce qu'on pense* (Sully Prudhomme). Il ne contient que deux pièces, soit au total cinquante-six vers alexandrins. C'est court, alors surtout que l'une d'elles, intitulée *Retour*, ne se rattache à la Franche-Comté par aucun lien apparent.

L'autre n'est pas beaucoup plus longue, mais, de prime abord, il nous a paru qu'elle vaut la peine d'être citée. Elle a pour titre *Dole :*

Ville marquée au coin du temps et de la gloire,
Avec ton vieux clocher debout sur ton histoire
Qui semble encor rêver aux prestiges passés
Et veille autour de lui sur les toits amassés.

Hélas! la vie a fait son œuvre, les années
Ont détruit peu à peu tes grâces surannées,
Effrité les frontons, les murs, le vieux rempart,
Voilé ton charme ancien de mysticisme et d'art.

Pourtant il reste encore assez de vieilles choses :
Balcons forgés où le printemps ouvre des roses,
Rue étroite au vieil arc, hauts pignons et vieux toits
Pour qui le passé monte et chante quelquefois,

Au crépuscule, à l'heure auguste du silence,
Quand l'aile de la nuit descend et se balance,
Que la rumeur se tait et qu'il ne reste plus
Qu'un grand recueillement où tinte l'*Angelus*.

Ma ville ! j'ai vu Rome éternelle et Venise,
Respiré des climats embaumés dans la brise,
Mais je reviens. Ton nom ne me quittait jamais
Et c'était toi là-bas encore que j'aimais.

Oh! la joie! Oh! la paix, l'émotion exquise
De te revoir un soir, ma vieille ville grise ;
De voir surgir à l'horizon le vieux clocher,
De reconnaître au loin le pays, d'approcher

De tout ce qu'on vénère et de ce que l'on aime ;
Car c'est toute l'enfance et notre cœur lui-même,
Nos rêves, les premiers, merveilleux et si doux,
Que gardent tes vieux murs et que berce le Doubs.

O souvenirs, âme des heures effacées,
Parfums, larmes, bonheur et tristesses passées,
C'est ici tout cela qui nous retient si fort
Et nous rappelle enfin pour l'heure de la mort.

Et l'on revient, ma ville; on veut ton ombre douce
Pour attendre le jour suprême, sans secousse,
Et sous tes arbres verts, dans ton paisible été,
S'endormir un beau soir pour une éternité.

Un censeur méticuleux observerait peut-être qu'il est fait dans ce morceau de trente-six vers un véritable abus de l'adjectif « vieux, » qui y est employé à huit reprises, tant au masculin qu'au féminin, au singulier qu'au pluriel. Il pourrait s'étonner d'autre part que le poète, épris avec tant de raison des vieilles choses, ait renié plus de trois fois la prosodie du bon vieux temps et qu'en son langage se rencontrent certaines licences familières aux décadents. Mais tout ceci, j'en suis persuadé, vous a échappé à la lecture.

> Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis.

Ce qui vous a frappés davantage, n'est-il pas vrai, c'est ce rythme, cette harmonie, cette musique enfin qui distinguent la prose des vers et font dire de ceux-ci instinctivement : Voici de la poésie.

L'auteur, on le sent, n'est pas un débutant, il a la notion exacte, l'expérience et le goût de l'art. Il y joint les ressources d'une langue qu'il possède bien, l'accent éloquent, le mouvement, la richesse de la pensée et des images. Enfin, il n'a pas emprunté que sa devise à Sully Prudhomme, puisque, comme lui, il s'entend de quelque manière à évoquer ce qu'il y a en nous de plus intérieur, de plus personnel, je veux dire le sentiment de l'âme des choses, la sympathie mystérieuse qui établit tant de liens subtils entre elles et nous.

> Ma vie est suspendue à de fragiles nœuds
> Et je suis le captif des mille êtres que j'aime.
> Au moindre ébranlement qu'un souffle cause en eux,
> Je sens un peu de moi s'arracher de moi-même.

A l'unanimité des suffrages, le manuscrit n° 5 est proposé par votre commission pour une récompense.

L'envoi portant le n° 6 a pour devise : *Utinam, spes mea.* Il est intitulé : *Rimes rustiques*, et comprend douze pièces : *Il faut chanter la cloche; Pastorale; Chanson de la fileuse; L'hiver; Chanson du rouet; Chanson du gui*, etc., dont

aucune ne se rapporte à notre province, hormis cependant celle qui a pour titre : *Sonnet comtois :*

Nulle part je n'ai vu la nature aussi belle,
Recherchant un beau site; enfin j'ai pu trouver
Un lac dont l'eau s'agite au vent le plus léger
Et dont la moindre ride au soleil étincelle.

L'eau claire dont la goutte à la source ruisselle,
Puis mugit en cascade en sautant du rocher,
Des merveilles enfin comme on n'en peut rêver
Autour de Besançon et de sa citadelle,

Là plein de majesté, tandis que dans les bois
Il roulait en torrent du pays franc-comtois,
Le Doubs capricieux fertilise la plaine

Et sur les hauts sommets, près des sapins ombreux,
A l'horizon, l'on voit l'aspect majestueux
Des cimes, des glaciers et de l'Alpe lointaine

Quelles que soient ses qualités, ce sonnet n'est pas de ceux qui valent un long poème. Aussi bien, l'auteur n'a pas dit là son dernier mot. Il ne manque ni de facilité ni d'enthousiasme, et puisqu'il professe hardiment qu' « il faut chanter », nous voulons croire que dans ses œuvres futures, la Franche-Comté tenant plus de place, il trouvera plus d'une fois encore pour la célébrer la note juste.

Tels sont, Messieurs, dans un examen rapide où j'aurais désiré me montrer rapporteur plus compétent et moins malhabile, les travaux qui vous ont été présentés.

Votre commission vous a proposé de remettre la moitié du prix à l'auteur du manuscrit portant la double devise : *Comtois, rends-toi! Nenni, ma foi. — Ah! chair, il faut que tu pourrisses, qu'as-tu peur?* Et l'autre moitié à l'auteur du manuscrit ayant pour devise : *On est grand par ce qu'on pense.*

L'Académie a ratifié cette proposition.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. EUGÈNE TAVERNIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Par M. Maurice LAMBERT

PRÉSIDENT ANNUEL

L'Académie a perdu, depuis sa dernière réunion, M. Eugène Tavernier, associé résidant, décédé le 3 août 1909. Ses obsèques ont eu lieu à Besançon le 5 août, et M. Maurice Lambert, président annuel, y a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Bien qu'éloigné de Besançon et prévenu tardivement de la mort de M. Eugène Tavernier, j'ai tenu à venir lui adresser un dernier adieu au nom de ses confrères de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

« M. Tavernier meurt jeune encore, sans avoir donné tout ce qu'il promettait. Il s'est élevé lui-même, par son seul travail, à une situation fort honorable.

« M. Tavernier a été à la fois un journaliste et un littérateur.

« Je n'ai pas, ici, à apprécier sa carrière de journaliste. Je suis sûr, cependant, de n'être démenti par personne en affirmant que, dans l'exercice de cette profession, si diffi-

cile, si pleine d'écueils, M. Tavernier a toujours fait preuve d'un tact supérieur, d'une modération parfaite et d'une délicatesse de sentiments qui faisaient honneur à la cause qu'il servait. Il a pu avoir des adversaires, subir même des injures, mais il ne s'est jamais fait d'ennemi.

« Depuis quelques années, sans renoncer au journalisme, il en avait abandonné la partie militante. Les questions d'art et d'histoire locale avaient pour lui un grand attrait, et il s'y confinait presque uniquement.

« C'est alors que l'Académie fut heureuse de l'admettre parmi ses membres. Il est entré dans notre compagnie le 7 janvier 1907, et sa jeunesse nous donnait l'espoir que nous profiterions longtemps de ses talents et de son activité.

« Cet espoir, hélas ! vient d'être cruellement trompé ! La mort, qui nous a déjà frappés tant de fois cette année, nous enlève encore, et presque subitement, ce jeune et aimable confrère.

« Cette nouvelle perte est d'autant plus cruelle qu'elle était moins attendue.

« Mais, quoique courte, la vie d'Eugène Tavernier a été bien remplie.

« Dans la presse, il a soutenu le bon combat, celui qui n'est récompensé ni par la fortune, ni par les faveurs du pouvoir, mais qui aussi ne laisse aucun remords, parce qu'il ne poursuit que le triomphe du droit et de la justice.

« Et, malgré le travail si absorbant de cette lutte quotidienne, il n'a jamais laissé éteindre en lui le goût du beau ; il s'est fait, dans la revue littéraire *les Gaudes*, une sorte de champ réservé où il se plaisait à cultiver l'art, les belles-lettres, la poésie.

« C'est par là surtout, par ces quelques œuvres d'histoire littéraire et ces essais poétiques semés le long de sa voie, que son nom méritera d'être inscrit aux tables des écrivains franc-comtois.

« Mais j'ai hâte d'ajouter que la gloriole littéraire n'a pas été le but suprême de sa vie. Éclairé et guidé par la foi, il avait mis son espoir plus haut. Et, aujourd'hui, il peut dire, lui aussi, comme le grand journaliste chrétien : « J'ai cru, je vois. »

« C'est la pensée consolante que peuvent emporter de cette tombe tous ceux qui, comme nous, l'ont connu, estimé, aimé.

« Adieu, cher confrère ! »



CHRONIQUE

Le neuvième congrès de l'Association franc-comtoise s'est tenu à Pontarlier le 3 août dernier. Le mauvais temps avait retenu un certain nombre des adhérents. M. Magnin, maire de Pontarlier, avait mis trois salles de la mairie à la disposition des sections du congrès.

Le président d'honneur a été M. Étienne Lamy, de l'Académie française, assisté de MM. Louis Rollier, professeur à l'Université et au Polytechnicum de Zürich, président, et Charles Godard, professeur au lycée Gérôme, à Vesoul, secrétaire général.

La section d'histoire, présidée par M. Maurice Lambert, président de l'Académie de Besançon, a entendu les lectures de son président sur *Une fête à Pontarlier en 1775*, d'après une relation anonyme de Mirabeau, de M. Roger Roux, sur *Xavier Marmier, bibliophile*, de M. Couleru, sur *l'ex-curé de Montbéliard Jacques-Antoine Cordienne*, de M. de Mandrot, sur *les relations de la maison de La Sarraz avec le comté de Bourgogne*. La section d'archéologie, présidée par M. l'abbé Paul Brune, assisté de M. Julien Feuvrier comme secrétaire, a examiné les vœux émis précédemment, et entendu les lectures de M. Pajot sur *la route romaine de Besançon à Yverdon et Lausanne*; de M. Feuvrier, sur *les voies romaines des environs de Dole*; de M. l'abbé Froment, sur *la destruction d'une statue de Louis XVI et la disparition des portraits des comtes de Bourgogne*; de M. le docteur Bouchet, sur *un camp retranché de l'époque du fer à Saint-Point*; de M. René

Bouton, sur *des tronçons de voie celtique découverts récemment à Alaise :* elle a adopté le vœu de M. Bouton, qu'une commission permanente d'archéologie soit organisée.

La section des sciences, présidée par M. Collot, professeur à l'Université de Dijon, assisté de M. Lebrun, professeur adjoint au lycée de Lons-le-Saunier, secrétaire, a entendu des lectures de M. Rollier sur *la phyllogénie des principaux genres d'ammonoïdes dans le lias, le dogger et le malmesbury ;* de M. Cordier, sur *le climat de Mouthe ;* de M. le docteur Bouchet, sur *la découverte de ligules dans des poissons du lac de Saint-Point ;* de M. Granderye, sur *la détermination photographique de la méridienne, de la longitude et de l'heure d'un lieu ;* de M. Recroix, sur *les coléoptères observés dans les environs de Vesoul.*

La réunion plénière a eu lieu à onze heures un quart. Après une allocution de M. Lamy, M. Rollier a fait une conférence sur *les caractères généraux et les affinités géologiques du Jura ;* M. l'abbé Perrod a parlé de l'achèvement prochain de sa *Bibliographie franc-comtoise ;* M. l'abbé Brune, de l'avancement de son *Répertoire des artistes et des ouvriers d'art de la Franche-Comté*, pour lequel il a demandé l'aide des chercheurs comtois ; et il a rappelé que M. Léon Gauthier se propose de publier plusieurs travaux inédits de son père. Ces communications ont été vivement applaudies.

M. Charles Godard a fait décider que le secrétaire général aura mission d'écrire aux présidents des sociétés savantes de Franche-Comté, pour activer l'exécution de plusieurs vœux émis dans les congrès précédents, et pour régler toutes les questions importantes entre deux congrès.

Une proposition de M. Vincent sur le choix d'une langue internationale a été renvoyée à l'examen du futur bureau.

M. Roger Roux a fait voter qu'à l'avenir toutes les so-

ciétés adhérentes participeront aux frais de chaque congrès, proportionnellement à leurs ressources.

La ville de Luxeuil a été choisie pour le siège du congrès de 1910. M. Roger Roux a été élu président, et M. Louis Monnier, professeur retraité à Vesoul, secrétaire général.

A midi, la plupart des membres du Congrès se sont retrouvés à l'hôtel de la Poste, où a été servi le banquet. Des toasts y ont été portés par M. le docteur Rollier, M. Magnin, maire de Pontarlier, M. Étienne Lamy, M. van Muyden, ancien syndic de Lausanne, président de la Société d'histoire de la Suisse romane. Dans l'après-midi, les congressistes, après une promenade dans la ville, ont visité le fort de Joux.

Le lendemain, quelques-uns d'entre eux ont fait une excursion à Morteau et au Saut du Doubs; d'autres, sous la conduite de M. van Muyden, ont passé la frontière pour aller visiter la curieuse église romane de Romainmotier, les mosaïques d'Orbe, les anciennes fresques retrouvées dans le temple de Montcherand; un lunch leur a été gracieusement offert par M. et Mme Morellion de Watteville, dans leur charmante villa de Montcherand.

— M. René Vallery-Radot, correspondant de l'Académie, a publié, dans une revue parisienne (*Correspondant* du 25 juillet), une étude intitulée : *L'Alesia du duc d'Aumale, avec des lettres inédites du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury.* Il fait ainsi mieux connaître un épisode de la lutte qui mit aux prises, il y a plus de cinquante ans, les savants et les demi-savants des deux Bourgognes. On sait que les Franc-Comtois, ayant à leur tête Delacroix et Castan, s'armaient alors des découvertes archéologiques faites à Alaise (Doubs), pour disputer à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) l'honneur d'avoir été le dernier champ de bataille de l'indépendance gauloise. A Paris, un érudit de haute marque, Jules Quicherat, s'éprit de leur cause

et, dans une substantielle brochure, appuya de son autorité leurs revendications. Parmi ses amis et lecteurs, un rédacteur des *Débats*, Eugène de Lanneau, Bourguignon de naissance, et comme tel partisan de l'Alesia traditionnelle, se sentit ébranlé dans ses convictions, et demanda au duc d'Aumale, dont il connaissait la haute compétence en fait d'art militaire, de donner son avis raisonné sur la question. Le prince exilé, après quelque hésitation, se laissa distraire de son travail habituel (il achevait alors le premier volume de l'*Histoire des Condés*), puis captiver par ce sujet nouveau. Il relut les Commentaires de César, compulsa les pièces du procès pendant entre les Séquanes et les Éduens modernes ; enfin il étudia sur la carte d'état-major, faute de pouvoir s'instruire sur place, le terrain où le conquérant des Gaules avait mis à merci Vercingétorix. De ses recherches sortit, après plusieurs mois, un véritable mémoire d'érudit, que la *Revue des Deux Mondes* consentit à insérer, en y apposant une signature d'emprunt, dans sa livraison du 1er mai 1858. Appelé au rôle d'arbitre, comme un général à la suite de grandes manœuvres, le duc d'Aumale y avait formulé en faveur des Bourguignons, avec des considérants d'une haute valeur, une sentence qui, depuis, n'a pas été sérieusement contestée. Napoléon III, alors en gestation de son *Histoire de César*, fit opérer quelques années à Alise-Sainte-Reine des fouilles dont les résultats confirmèrent de tout point la thèse soutenue par Henri d'Orléans.

Le récit de M. Vallery-Radot nous arrive au moment où des Bisontins recommencent à explorer le sol d'Alaise, mais avec des intentions qui ne supposent aucun retour vers des polémiques éteintes ; il a été inséré dans un recueil dirigé par un académicien franc-comtois, M. Étienne Lamy. Ces circonstances lui donnent chez nous une certaine saveur d'actualité propre à en rehausser encore l'agrément et l'intérêt.

— La *Revue de Paris* du 1er août a publié un remarquable article de notre savant confrère, M. Léonce Pingaud, sur *Chateaubriand, Napoléon et les Bourbons.*

Jetant un coup d'œil rapide sur la vie de Chateaubriand, M. Pingaud nous le montre, tantôt séduit par la puissance de Napoléon, sollicitant ses faveurs et acceptant ses subsides, tantôt repris par ses souvenirs de l'émigration et ses convictions royalistes, et prenant à tâche de blesser l'empereur par ses traits acérés et ses allusions perfides.

L'orgueil, l'ambition déçue exaltent de plus en plus ces sentiments hostiles. « Le cœur gros de ses rancunes personnelles, de ses ressentiments de famille, peut-être aussi de ses avances inutiles et humiliantes, » Chateaubriand n'attend pas la chute du maître pour préparer contre lui le libelle passionné auquel il donnera pour titre : *De Buonaparte, des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes pour le bonheur de la France et de l'Europe.*

La brochure a tout le succès que peut espérer l'auteur : mais il n'en tire pas d'abord le bénéfice qu'il en attendait. Après avoir été, pendant les Cent-jours, ministre de Louis XVIII exilé, Chateaubriand s'aliène la faveur du roi par la publication de sa *Monarchie selon la Charte.*

Il devient cependant ambassadeur à Berlin, puis à Londres, et ensuite plénipotentiaire au Congrès de Vérone ; il exerce même un instant les fonctions de ministre des affaires étrangères. Mais il est brusquement congédié, et bientôt, « pour se venger des Bourbons, de la main dont il avait déchiré Bonaparte, il s'applique à lui faire une auréole. »

M. Pingaud relève de la façon la plus piquante les phases de cette réhabilitation, et les manifestations par lesquelles l'écrivain désavoue son pamphlet de 1814 et replace l'empereur sur le piédestal.

Bientôt Chateaubriand rêve de reprendre pour son

propre compte et de poursuivre devant l'Europe les plans ambitieux de Napoléon. Plus tard, dans ses Mémoires, « par amour-propre aussi bien que par goût des contrastes, il ne perd aucune occasion de mêler leurs deux vies ; il sème çà et là les traits ingénieux ou puérils d'un parallèle entre leurs deux destinées ». Et il en vient enfin à la glorification de Napoléon, à la confession de l'immensité de son génie.

M. Pingaud a pris plaisir à pénétrer et à suivre dans ses évolutions successives cet esprit fait de contrastes et de contradictions. Nous devons le remercier de nous avoir mieux fait connaître la captivante personnalité de Chateaubriand, et nous excuserons avec lui le grand écrivain, en nous rappelant qu'il fut, avant tout, homme d'imagination et poète.

— L'inauguration de deux monuments, l'un au sculpteur Becquet, l'autre au général Jeanningros, a été, à Besançon, l'occasion de fêtes bien réussies et qu'un temps superbe est venu favoriser.

Le samedi 14 août avait lieu officiellement la remise à la ville du buste de Just Becquet, œuvre d'un de ses élèves, le statuaire parisien Greber. Dans une courte, mais charmante allocution, le maître paysagiste Boudot, président du comité, rappela l'œuvre de notre distingué compatriote, sa vie noble et digne, tout entière consacrée à l'art et à l'amour de la patrie bisontine.

Le buste en pierre de Bourgogne a été installé à Micaud, la promenade favorite de Becquet. Il est frappant de ressemblance et de vie, et rend bien la figure du maître disparu, qui restera une des gloires artistiques les plus pures du pays comtois.

Le lendemain 15 août, le général Brun, ministre de la guerre, présidait à l'inauguration de la statue du général Jeanningros, offerte à la ville par les vétérans des armées

de terre et de mer. Le président de la Société des vétérans, M. Sansbœuf, sut, dans un langage élevé et patriotique, glorifier comme il convenait ce soldat de l'ancienne armée, qui fut à la fois un brave cœur et un bon citoyen. Avec beaucoup d'à-propos, il rappela les belles paroles que prononça le duc d'Aumale quand il eut, comme commandant du 7e corps d'armée, à remettre à notre compatriote les insignes de grand officier de la Légion d'honneur. « Soldats, s'écriait-il, il y a quarante ans le caporal Jeanningros, portant le sac et le fusil, reçut sa première blessure. Il y a trente-quatre ans, je remettais au lieutenant Jeanningros, qu'on appelait *le Bayard des zouaves*, la croix de la Légion d'honneur. Aujourd'hui je remets au général Jeanningros, six fois blessé sur les champs de bataille, la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Jamais insignes n'auront brillé sur un cœur plus vaillant! »

Le ministre de la guerre et le maire de la ville remercièrent ensuite la Société des vétérans de sa généreuse initiative, puis les troupes de la garnison défilèrent devant leur « ancien », un de ceux qui, à Metz, refusa de livrer les drapeaux de sa brigade et en distribua les lambeaux à ses officiers.

— L'hiver dernier, M. Fleury Vindry a publié (librairie Champion, à Paris) les *Demoiselles de Saint-Cyr*. Sur la fondation de Mme de Maintenon, qui disparut en 1793 seulement, plusieurs livres avaient été écrits. Celui-ci se distingue de ceux qui l'ont précédé, en ce qu'il donne un catalogue complet des « Saint-Cyriennes », avec le secours des fonds de la Bibliothèque et des Archives nationales, de Seine-et-Oise, etc.; puis il renferme des dates précises, suivant, autant que possible, les « demoiselles », après leur sortie de Saint-Cyr, dans le monde, ou dans la vie religieuse. Plus de soixante d'entre elles appartenaient à des familles franc-comtoises ou étaient nées en Franche-Comté,

entre autres la dernière supérieure, Emmanuelle de Boitouzet d'Ormenans (13 mai 1788-6 juillet 1793). Il y a là une source biographique, utile à signaler, croyons-nous.

— M. Pigallet, archiviste départemental, a publié à part son rapport annuel au conseil général. Il y rend compte des travaux de classement et d'inventaire, en insistant sur les points suivants : Classement de la série L, relative à la période 1789-1799, et établissement d'un état sommaire des papiers de la période 1848-1852. Parmi les documents qu'il a retrouvés, il cite ou analyse les suivants : 1° Huit lettres de Masséna ; 2° une lettre de Pichegru (accompagnée d'un fac-similé et d'un portrait) ; 3° quatre lettres de l'ambassadeur en Suisse Barthélemy. Deux autres documents, d'une date postérieure, lui ont aussi paru dignes d'être publiés ; ce sont d'abord une pétition datée de 1816, signée par un certain nombre de Montbéliardais et adressée au roi de Wurtemberg, pour exprimer le vœu du rétablissement de l'indépendance du pays, sous la domination de ses anciens princes ; puis une lettre du commissaire de police de Besançon au préfet, au sujet de l'accueil fait au président de la République Louis-Napoléon lorsqu'il vint visiter la ville en 1850.

— Mme la comtesse R. de Courson vient de publier, dans la collection intitulée *les Contemporains*, la biographie de sœur Marthe. Elle y a condensé, dans seize pages gr. in-8 à deux colonnes, tous les détails qui lui ont été fournis par les biographies publiées antérieurement et par divers ouvrages parus récemment sur Besançon pendant la première moitié du XIXe siècle, et elle a fait vivement ressortir les traits qui ont rendu populaire, au milieu des troubles de la Révolution et des guerres de l'Empire, cette héroïne de la charité.

— De toutes les villes de Franche-Comté, Vesoul seule

jusqu'ici n'avait pas trouvé d'historien. M. Louis Monnier, professeur agrégé de l'Université, bibliothécaire archiviste de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, a entrepris de combler cette lacune. Son *Histoire de la ville de Vesoul* comprendra deux volumes in-8, dont le premier est paru (chez Louis Bon, libraire à Vesoul). L'ouvrage est divisé en trois parties : époque gallo-romaine et féodale, temps modernes, époque contemporaine. Le premier volume contient les deux premières parties. Il est illustré de lithographies et de photogravures, reproduisant d'anciens monuments et des portraits d'hommes célèbres. L'auteur a tiré parti de tous les travaux antérieurs qui se rattachaient à son sujet ; il a fait peu de recherches personnelles, mais son livre, composé de paragraphes détachés, se lit avec agrément. Le second volume contiendra, comme pièces justificatives, quelques documents inédits.

— Le 8 juillet dernier, on a inauguré à Paris, dans le jardin de l'Infante, au Louvre, un monument en l'honneur du grand artiste franc-comtois, le peintre-sculpteur Gérôme, de Vesoul.

Il représente un gladiateur victorieux, fièrement campé et écrasant du pied son ennemi vaincu. C'est une œuvre ancienne du maître, à laquelle M. Aimé Morot, son gendre, a ajouté « un Gérôme » plein d'ardeur et de vie, donnant un dernier coup de burin à ce monument qui rend, avec tant de naturel et de vérité, le grand talent de notre compatriote.

— Un de nos jeunes compatriotes, M. Maurice Boutterin, fils de M. Boutterin, architecte à Besançon, vient d'obtenir le grand prix de Rome au concours de 1909 (section de l'architecture).

C'est un grand honneur pour notre école municipale,

où a débuté le lauréat, et pour ses maîtres de Paris, MM. Raulin et Héraud. Le nouveau pensionnaire de la villa Médicis retrouvera à Rome un autre de nos compatriotes, M. Ch. Niccod, de Levier (Doubs), auquel, en 1907, l'Académie des beaux-arts avait décerné le même prix pour la section d'architecture.

Ces beaux résultats qu'obtiennent deux Franc-Comtois, à deux années d'intervalle, font bien augurer de leurs succès futurs, continuant ainsi brillamment l'illustration acquise par leurs aînés, en peinture et en sculpture.

— Dans le courant du mois de juin, la Société d'émulation du Doubs décernait, pour la première fois, la pension des frères Grenier à un jeune étudiant, M. Sollaud, ancien élève du lycée et de la Faculté des sciences de Besançon.

Le nouveau pensionnaire n'a pas tardé à répondre aux espérances que l'on fondait sur lui, car quelques semaines après, il passait brillamment, devant la Faculté des sciences de Paris, le concours pour l'agrégation des sciences naturelles, où il était reçu le troisième, après une année seulement de préparation.

Cet éclatant succès est le gage d'un bel avenir pour M. Sollaud, et la Société d'émulation est heureuse d'avoir su dépister, parmi les candidats à la pension Grenier, celui dont la Faculté des sciences de Paris vient de constater officiellement le talent et le mérite.

— Le poète-horloger bisontin Louis Duplain, qui a si bien chanté la terre comtoise dans son livre *Autour du clocher*, vient de voir son œuvre analysée très consciencieusement par une étudiante étrangère, Mlle Anna Curtius, qui sait payer ainsi noblement sa reconnaissance à notre vieille Université pour l'accueil sympathique que ses collègues reçoivent à Besançon.

Dans cette conférence, l'auteur passe rapidement en

revue nos poètes comtois depuis Hugues de Broyes-lez-Pesmes, le gentil ménestrel de l'empereur Barberousse, et le conseiller Mathieu, pour arriver à Mairet et Victor Hugo qui, depuis trois siècles, dit-elle, « ont dicté des lois et imposé leur volonté au théâtre ». Puis alors, Mlle Curtius nous montre qu'il était réservé à un simple ouvrier de chanter, en des vers charmants, les rochers du Jura, les ondes limpides de nos rivières, les mœurs rustiques de nos paysans, leurs travaux, leurs joies bruyantes, et de nous faire pénétrer dans leur intimité.

Écrite dans une langue très pure, cette conférence nous intéresse doublement, comme Français et comme Franc-Comtois, fiers que nous sommes de nos illustrations locales, et heureux d'en voir le mérite reconnu par les étrangers.

— Notre compatriote, M. J.-B. Mercier, libraire et bibliophile à Dijon, vient de publier un catalogue d'*ex-libris franc-comtois*. Grâce à ses patientes recherches dans les dépôts publics, les anciennes librairies et chez les collectionneurs, l'auteur est parvenu à présenter le plus riche tableau que nous possédions de ces documents qui excitent l'attention souvent passionnée de bien des amis des livres. Nous trouvons en effet, dans ce dictionnaire, la description bien annotée de six cent quatre-vingts de ces marques de propriété du livre, avec la reproduction exacte et fréquemment élégante de soixante-douze d'entre elles.

Puisqu'on ne peut jamais affirmer la perfection d'un tel ouvrage, alors que cette déclaration risquerait toujours d'être exposée à un démenti par une trouvaille nouvelle, l'auteur n'en a pas moins atteint un résultat au moins bien proche de cette qualité. Il l'a obtenu par sa grande compétence, et en faisant appel au concours obligeant des amateurs dont il publie les noms. Enfin, il rend un hommage mérité à MM. Gauthier et de Lurion : leurs études antérieures, sur le même sujet, restant particulièrement pré-

cieuses à consulter. De plus, dans une excellente préface, signée de M. Léon Quantin, celui-ci, avec une érudition qui fait autorité, reconnaît que c'est surtout grâce à nos savants confrères que la Franche-Comté est devenue la province la plus favorisée dans la connaissance de ses ex-libris.

Les bibliophiles comtois sauront rendre justice à M. Mercier, et lui témoigner la gratitude et l'éloge qu'il mérite.

NOTICES

Notice sur M. Charles R. DE BEAUREPAIRE, correspondant de l'Institut, membre correspondant

Par le comte DE SAINTE-AGATHE, archiviste de l'Académie

(Séance du 27 mai 1909)

Charles-Marie Robillard de Beaurepaire est né à Avranches le 24 mars 1828. Il vint à Paris pour faire ses études de droit et suivre les cours de l'École des chartes; après avoir soutenu une thèse sur les asiles religieux dans l'Empire romain et en France, il obtint en février 1851 le diplôme d'archiviste paléographe.

Moins d'un mois après, c'est-à-dire à vingt-trois ans, il était nommé archiviste de la Seine-Inférieure. Originaire de Normandie, il n'ambitionna jamais d'autre poste que celui de conservateur du dépôt d'archives le plus important de sa province natale, et il ne prit sa retraite qu'en 1904, après plus de cinquante années de service.

Les travaux qu'il publia pendant ce demi-siècle, principalement sur l'histoire de la Normandie, sont très nombreux. Dans une brochure imprimée en 1901, à l'occasion du cinquantenaire de ses fonctions d'archiviste, son fils a dressé une bibliographie de ses ouvrages qui ne compte pas moins de 546 numéros.

Il est impossible d'énumérer, même sommairement, une œuvre aussi considérable.

Les huit volumes in-4 de l'Inventaire des archives départementales représentent, à eux seuls, un labeur considérable. M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a porté sur lui, à la fin de sa carrière, ce jugement élogieux : « Tous les membres de la Société de l'École des chartes sont unanimes à regarder M. de Beaurepaire comme le modèle des archivistes. »

M. de Beaurepaire faisait partie de la plupart des Sociétés savantes de Normandie, et la plus grande partie de ses travaux se trouve dans les recueils de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société des Bibliophiles normands, de la Commis-

sion des antiquités de la Seine-Inférieure, ainsi que dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue des Sociétés savantes des départements* et la *Revue de l'art français*.

Il convient de signaler d'une façon spéciale les Notes sur l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge, les Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789, enfin la publication des États de Normandie depuis la domination anglaise jusqu'à Louis XV. En 1866, M. de Beaurepaire consacra quelques pages à Georges Cuvier pour nous apprendre que notre grand naturaliste avait été secrétaire greffier de la commune du Bec-aux-Cauchois et que pendant la Révolution il écrivit l'histoire de cette commune dans le registre des délibérations.

Parmi les travaux qui présentent un intérêt général, on peut indiquer ceux qui ont trait à Corneille : Document relatif à Pierre et à Thomas Corneille (1874) ; Pierre Corneille et sa fille Marguerite, dominicaine à Rouen (1885) ; appointement entre Pierre Corneille et sa belle-mère d'une part, et Jacques Duval d'autre part, au sujet d'un office de judicature à Andely (1899).

On remarque aussi ceux qui sont relatifs à Jeanne d'Arc et à son époque : Notice sur Pierre Cochon (1860) ; Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc (1867) ; Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc (1869) ; Chronique normande de Pierre Cochon, protonotaire apostolique à Rouen (1869) ; Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen (1873) ; Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc (1890). L'ensemble de ces documents forme le complément naturel des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc publiés par Jules Quicherat, en cinq volumes, de 1841 à 1849, pour la Société de l'histoire de France.

Il est intéressant de rappeler que Jean de Rochetaillée, archevêque de Rouen, nommé cardinal en 1426, ne put prendre possession de son siège, à cause de l'opposition du chapitre métropolitain, et qu'il obtint son transfert à l'archevêché de Besançon le 12 octobre 1429. Son successeur à Rouen, Hugues d'Orges, n'ayant été nommé que le 12 avril 1431, la vacance du siège pendant le procès de la Pucelle d'Orléans, facilita les irrégularités juridiques accumulées contre notre héroïne nationale. Enfin, parmi les juges de Jeanne d'Arc on peut indiquer le chanoine Jean Beaupère, originaire de Nevers, qui mourut en 1463, trésorier du chapitre de Besançon.

De bonne heure les travaux de M. de Beaurepaire ont été esti-

més à une haute valeur. Avant 1861, l'archiviste de la Seine-Inférieure avait obtenu au concours des antiquités nationales de la France (Académie des inscriptions et belles-lettres) trois mentions honorables et une troisième médaille. La croix de la Légion d'honneur lui a été décernée en 1868, à la fin du congrès des Sociétés savantes, et en décembre 1871, il a été nommé correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

M. de Beaurepaire était membre correspondant de notre Académie depuis 1875 et il a fait don de douze de ses principaux ouvrages à notre bibliothèque.

Il a quitté les archives de la Seine-Inférieure en 1904 et il est mort à Rouen le 12 août 1908, fidèle jusqu'à la fin aux principes religieux de toute sa vie.

C'est le type de ces érudits laborieux et modestes, comme nous en avons connu en Franche-Comté, qui passent leur vie à étudier l'histoire de leur province natale et qui s'ingénient à susciter autour d'eux, par leurs conseils et leurs encouragements, de semblables vocations. Le souvenir d'une existence aussi féconde sous son apparente uniformité ne peut que nous inspirer sympathie et respect.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, Vte DE TRUCHIS.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



X. Marmier

4e TRIMESTRE 1909

XAVIER MARMIER

BIBLIOPHILE (1)

Par M. **Roger ROUX**

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance publique du 18 novembre 1909)

Sa passion pour les livres. — Le bibliothécaire de Sainte-Geneviève. — Le bibliophile de la rue Saint-Thomas d'Aquin. — Le bouquineur des quais de la Seine. — Ses dispositions testamentaires; legs de ses volumes à sa ville natale (la *Bibliothèque Marmier* de Pontarlier); le dîner fraternel des bouquinistes. — Anecdotes et souvenirs.

Au cours de son existence d'honnête homme et d'aimable écrivain, Xavier Marmier aima par-dessus tout deux choses : les voyages et les livres.

Sa passion du mouvement et de l'inconnu se manifesta dès son enfance : il était né voyageur comme d'autres naissent poètes. Il eut le mérite de parcourir le monde à une époque où les moyens de communication étaient rares et souvent périlleux. Connaissant à merveille la langue,

(1) Étude lue au neuvième congrès de l'*Association franc-comtoise* (Union des sociétés savantes de Franche-Comté), réuni à Pontarlier le 3 août 1909.

la littérature, les légendes des pays qu'il visite, il en rapporte des récits aussi charmants qu'instructifs : charmants, parce que l'on y voit partout le poète et l'homme de cœur ; instructifs, parce que l'on y sent l'érudit qui a puisé aux vraies sources et dont la mémoire est aussi sûre que le jugement. Ses romans eux-mêmes sont encore des voyages : tout en choisissant un sujet qui tient en quelques lignes, il en fait un volume, dont l'intérêt résidera dans les descriptions, les souvenirs historiques, les peintures de mœurs et les épisodes (1).

C'est ainsi que, malgré son profond amour de la terre natale, il entreprend dès l'âge de vingt-quatre ans, et pendant la plus grande partie de son existence, ses pérégrinations à travers le monde, parcourant la vieille Europe, les steppes de la Russie et les pampas de l'Amérique, et en rapportant, vers ou prose, une abondante et pittoresque moisson (2).

---

(1) M. Topin dit, en parlant des récits de Marmier, qu'il était inspiré par la Muse hospitalière et souriante du lieu qu'il visitait ; elle en faisait les honneurs à l'étranger devenu par adoption un compatriote ; puis il ajoute : « chacune des œuvres appartient si bien au pays décrit par l'auteur, qu'elle semble traduite du suédois, du danois, de l'allemand, de l'irlandais, selon qu'il nous transporte en Suède, en Danemark, en Allemagne ou en Irlande. En un mot, M. Marmier semble être le traducteur de ses œuvres. » (Marius Topin, *Romanciers contemporains*, p. 136.) — A. de Pontmartin constate que, comme la vie, le roman a et doit avoir ses relais, puis s'exprime en ces termes : « Xavier Marmier relaie un peu plus souvent que les conteurs à grande vitesse, voilà tout : mais il choisit si bien ses points de vue, ses buffets sont si appétissants, ses chevaux si sûrs, ses voitures si douces, ses itinéraires si bien garantis contre toute mauvaise rencontre, que l'on se trouve, en somme, très heureux de l'avoir eu pour compagnon ou pour guide, et que l'on se dit, en le quittant à regret : décidément, le voyage à petites journées valait mieux que le chemin de fer. » (A. de Pontmartin, *Dernières semaines littéraires*, p. 145.)

(2) Xavier Marmier a laissé environ quatre-vingts ouvrages divers, dont quelques-uns en plusieurs volumes : poésies, romans, récits de voyages, études littéraires, traductions, etc. ; la liste complète en a été donnée par M. Estignard, à la fin du bel ouvrage qu'il a consacré à la

Son autre passion dominante fut celle des livres : on la voit apparaître chez lui dès ses plus jeunes années, elle sera son occupation favorite jusqu'à ses derniers jours.

Suivons-le tour à tour à la bibliothèque Sainte-Geneviève — où il exerça pendant de longues années des fonctions heureusement compatibles avec ses voyages, — en son logis, où s'entassaient ses ouvrages de prédilection, enfin dans ses visites quotidiennes aux étalagistes des quais. Évoquer le souvenir de Marmier sous le triple aspect du bibliothécaire, du bibliophile et du bouquineur, rechercher ce que devinrent, après sa mort, ses fidèles instruments de travail, ses livres préférés, tel est l'objet des pages qui vont suivre.

*
* *

En 1833, Marmier, alors âgé de vingt-cinq ans, s'arrête à Paris entre deux voyages en Allemagne; il a publié ses premiers vers et cherche à se faire connaître comme écrivain, au moyen de recherches historiques, d'études bibliographiques, de travaux littéraires qui l'aident à vivre. Dès cette époque se révèle en lui la passion du livre. « J'ai, écrit-il à son ami Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, une chambre qui se gonfle de livres, ce qui me cause une grande joie.... Je ne sais si cette passion du bouquinage me vient de vous, mais j'hésite à vous en remercier. Il ne se passe plus aucun jour sans que je m'y abandonne, et je commence à réfléchir que cela tourne à la manie. Je ne cherche pas encore les livres rares, mais quand j'en viendrai là, il faudra me mettre en tutelle pour me conserver quelques écus [1]. »

Dans ses pérégrinations, il ne traverse pas une ville

---

mémoire de son ami et auquel nous ferons de fréquents emprunts au cours de cette étude : *Xavier Marmier, sa vie et ses œuvres* (1893).

(1) Estignard, *op. cit.*, p. 33.

sans visiter sa bibliothèque, sans courir chez les libraires ou les collectionneurs; pendant un séjour à Bourgfelden, en Alsace, il s'empresse de se rendre à Bâle pour fureter, à l'aise, chez un certain Mayré, heureux propriétaire de plus de cent cinquante mille volumes, au milieu desquels notre érudit bibliophile passe des heures de délices ineffables.

Toute sa correspondance témoigne de cette passion pour le livre. En 1837, au cours d'un voyage en Suède, il décrit les curiosités bibliographiques rencontrées en chemin; il voit à Stockholm « le plus grand manuscrit qui existe », une Bible du XIII[e] siècle, longue de quatre pieds et demi, très bien conservée, prise en Allemagne par les Suédois, pendant la guerre de Trente ans.

La bibliothèque d'Upsal excite son admiration : c'est avec « une foi de croyant qu'il se prosterne devant les trésors de cette collection, notamment le *Codex argenteus*, cet admirable legs de l'âge ancien. »

Il voudrait pouvoir acheter, sinon pour lui, du moins pour son pays, les merveilles littéraires qu'il rencontre; mais c'est à peine s'il peut glaner quelques volumes. « Je désirerais, écrit-il à Weiss, vous procurer tous les ouvrages que vous m'avez indiqués, mais je vis de peu, hélas! j'emploie toutes mes ressources à l'acquisition de livres, et mes ressources sont bien bornées; cependant, j'emporterai de bonnes choses et je paierai un tribut filial à la bibliothèque (1).

« Je viens de faire partir une grande caisse de livres

(1) Dans une autre lettre à Weiss, Marmier s'exprime ainsi : « .... Soyez bien sûr que je n'oublie jamais votre chère fiancée intellectuelle, la bibliothèque de Besançon, et qu'elle profitera de mon voyage ». Au cours de ses pérégrinations, il cherche à enrichir par tous les moyens possibles, en envoyant à Weiss des volumes, des gravures, des autographes, etc., les précieuses collections de cette bibliothèque, où il a fait ses débuts dans la carrière littéraire, et qui a été, selon son expression, sa première institutrice (Estignard, p. 51 et 205).

suédois, danois, islandais. Dieu veuille qu'elle arrive à bon port. Maintenant qu'elle est en route, je tremble au moindre vent que j'entends gronder (1). »

Marmier quitte à regret Stockholm, non sans avoir reçu du roi Charles XIV son portrait, une médaille en or, et surtout plusieurs ouvrages précieux, ce qui le comble de joie.

Bien des années plus tard, la bibliothèque du duc d'Aumale n'aura pas d'admirateur plus enthousiaste : « Chaque livre, écrit-il, est une perle ou un diamant enchâssé dans un étui d'or. » Enfin, à l'âge de soixante-dix-sept ans, il publie ces lignes qui débordent d'un enthousiasme vraiment juvénile :

« L'une des joies les plus enviables en cette pauvre vie terrestre est de contempler et, ce qui vaut mieux encore, de posséder de beaux livres, fleurs de gai savoir, fleurs d'imagination ou d'érudition, botanique du cœur et de l'esprit. Il n'y a pas de soierie de Lyon plus douce à palper que les feuillets d'un bon papier vélin, et pas d'écrin plus agréable à voir qu'un beau livre imprimé avec des caractères neufs, revu et corrigé avec une minutieuse attention, mis en pages entre de beaux filets, tiré par un habile ouvrier, avec la presse à bras, et parsemé de légers fleurons et de jolies gravures (2). »

*
* *

Pour se délasser de sa vie errante, le grand voyageur venait se reposer dans cette riche bibliothèque de Sainte-Geneviève, où il entra comme conservateur à l'âge de trente-huit ans, dont il devint plus tard administrateur, et qu'il ne quitta qu'au seuil de sa quatre-vingtième année, après quarante et un ans de bons et loyaux services (3). Nous

---

(1) Estignard, p. 46.

(2) *Les voyageurs français; Revue britannique*, 1885.

(3) Entré en qualité de conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève le 1er décembre 1846, Marmier fut nommé administrateur adjoint

disons : « se reposer » ; ce n'était d'ailleurs qu'un repos relatif, car Marmier continuait à faire des voyages de découvertes des plus intéressants et pittoresques, en parcourant les vastes salles, en se promenant entre les rayons chargés d'in-folio et d'in-octavo.

M. de Sacy, qui ne fut pas seulement un grand lettré mais un bibliothécaire et un bibliophile de premier ordre, a écrit ces lignes pleines d'une sorte de passion touchante : « Je deviendrais aveugle que j'aurais encore, je le crois, du plaisir à tenir dans mes mains un beau livre. Je sentirais, du moins, le velouté de sa reliure et je m'imaginerais le voir. »

Si un bibliothécaire aveugle peut goûter de telles joies, combien doit être heureux celui qui, comme Marmier, a gardé la vue perçante et le pied ferme !

M. de Bornier a décrit d'une façon charmante les rencontres heureuses de notre écrivain dans ses promenades au milieu de la bibliothèque des Génovéfains, au cours de ses voyages à travers l'histoire, la géographie, la théologie, les sciences et les lettres ; laissons-lui la parole :

« En marche donc pour le pays des livres ! Voici la *Bible* de 1462, voici les *Constitutions de Clément V*, un chef-d'œuvre de Schœffer ; le *Cicéron* de 1469 ; voici un *Saint-Augustin* aux armes de Letellier, l'archevêque de Reims : l'écusson aux trois lézards, chargé des trois étoiles d'or ; voici un rarissime volume, une admirable reliure portant l'exergue de Grolier : *Grollerii et amicorum !* Mais ce sont là les aristocrates de la bibliophilie : un Grolier se vend aujourd'hui jusqu'à 15,000 fr. !

---

le 24 août 1875, administrateur le 1er janvier 1885, puis remis, sur sa demande, administrateur adjoint en février de la même année ; il prit sa retraite le 1er février 1888, avec le titre d'administrateur honoraire.

Rappelons que Marmier avait été aide-bibliothécaire à la bibliothèque de Besançon de 1828 à 1829, aux appointements de 400 fr. ; c'est Weiss qui avait demandé sa nomination, disant que c'était un jeune homme « qui joint beaucoup de zèle et de probité à une aptitude suffisante ».

« Allons vers les démocrates. Voyez-vous, dans ce coin plein d'ombre, ce modeste in-12 relié simplement en parchemin? Ouvrons-le, et tâchons d'en établir l'histoire, la généalogie, de savoir, d'après certains signes, certains points de repère, par quelles mains il a passé. Ah ! grand Dieu ! voyez, là, sur la première page, cette signature : Corneille ! Est-ce le grand Corneille qui a écrit son nom sur ce volume oublié? Nous le saurons ! Et si c'est bien le grand Corneille.... la main qui tenait la plume du *Cid* et d'*Horace* a donc feuilleté ce livre inconnu, son regard s'est fixé sur ces pages, il y a trouvé peut-être une inspiration ou une consolation? Mais, alors, ce livre est sacré; ce bouquin, qui se vendrait dix sous sur les quais, devient illustre et vénérable, et, s'il m'appartenait, je ne l'échangerais pas contre un Grolier de 15,000 fr. (1) ! »

Vers la fin de sa vie, pendant qu'il remplissait encore ses fonctions à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Xavier Marmier dut un jour sévir contre un subordonné. Il le fit avec tristesse et donna aussitôt sa démission, en disant : « S'il faut avoir une position qui oblige à faire de la peine aux gens, je n'en veux pas. » Ce trait dénote un caractère infiniment bon et honnête; il suffirait, à lui seul, à peindre son excellent cœur. Cherchant partout et toujours à faire le bien, Marmier avait pour tous ceux qui l'approchaient une parole gracieuse qui semblait interpréter cette pensée de La Bruyère : « Vous m'apportez quelque chose de plus précieux que l'or et que l'argent, si c'est une occasion de vous obliger. »

*
* *

Ce que nous venons de dire du caractère de Marmier permet de deviner avec quelle extrême bienveillance, avec

---

(1) Discours de réception du vicomte H. de Bornier, successeur de Marmier à l'Académie française; séance du 25 mai 1893.

quelle politesse exquise il accueillait chez lui, rue Saint-Thomas d'Aquin, puis, plus tard, rue de Babylone, ses nombreux visiteurs. Dans des causeries sans pédantisme, empreintes de bonhomie, il charmait ses auditeurs par la sagacité, la verve, le piquant, la variété de sa conversation.

Ayant toujours eu une grande simplicité d'allures, habitué à dédaigner le luxe au cours de ses pérégrinations incessantes, il habitait à Paris, pendant ses rapides séjours en France, un nid des plus modestes au troisième étage d'une vieille maison, d'aspect un peu monacal, de forme assez bizarre, portant le n° 1 de la rue Saint-Thomas d'Aquin, près de la voie récente qui est le boulevard Saint-Germain.

Dans ce logis, garni de souvenirs de voyage et orné d'un mobilier fort simple, il n'y avait qu'un luxe, le luxe des livres : de tous les formats, de tous les âges, écrits en français ou en langues étrangères, ils étaient empilés un peu partout et envahissaient les différentes pièces. L'heureux propriétaire se reconnaissait à merveille au milieu de cet amas de volumes; il les avait pour la plupart habillés avec soin ; il les époussetait en ami plein d'attentions, en père tendre.

Pendant quarante-cinq ans, l'aimable bibliophile vécut en paix dans sa vieille maison, lisant ses auteurs favoris ou écrivant ses ouvrages, recevant dans sa modeste « chambrette », — selon sa propre expression, — de nombreuses têtes couronnées, l'élite du monde aristocratique et académique. Mais en 1890, la pioche du démolisseur vient troubler la studieuse retraite, toute capitonnée de livres et de souvenirs; il faut chercher un autre gîte; c'est plus qu'un ennui pour Marmier, âgé alors de quatre-vingt-deux ans, c'est un véritable chagrin : « J'ai une autre affliction, écrit-il, il faut que je déménage. Cette fois, il n'y a pas moyen d'échapper à ce dur arrêt, on démolit

la vieille maison où j'ai fait mon nid il y a quarante-cinq ans et où je comptais rester jusqu'à la fin de mes jours. A l'âge où je suis, c'est triste de quitter ainsi son foyer, et je m'effraie de tout un nouvel arrangement. Enfin, il faut se résigner.... Déménager, à mon âge, serait bien absurde, si je n'y étais pas forcé.... Quel travail ! Comme il me fait expier ma passion pour les livres ! Tous ces milliers de volumes entassés pêle-mêle dans des voitures de déménagement et qu'il faut ranger dans de nouveaux rayons. Quelle œuvre de patience ! Jamais je n'aurai une bibliothèque organisée comme celle de ma vieille maison, mais il faut ajouter que je ne puis plus en faire le même usage (1). »

Marmier possédait un si excellent cœur que sa bonté native, son désir d'obliger autrui, l'emportaient sur l'égoïsme habituel des collectionneurs. L'on raconte que, recevant chez lui une aimable visiteuse, il allait par exemple chercher un volume dans sa bibliothèque : « Madame, vous voyez ce livre? c'est une merveille, une rareté ; je l'ai eu pour rien, chez un bouquiniste ; c'est l'histoire de votre pays, voyez ! » La visiteuse prenait le livre précieux, le regardait avec admiration, puis le rendait au propriétaire. Mais il y a une finesse dans la manière de rendre un livre; le propriétaire, très fin aussi, faisait semblant d'hésiter et de prendre une résolution subite : « Décidément, Madame, ce livre ne m'appartient pas ; il est à vous puisqu'il semble vous plaire. Gardez-le donc, je vous en supplie ! » Elle refusait, il insistait, et elle se résignait à emporter le livre. Alors, chose extraordinaire, le propriétaire dépouillé devenait rayonnant ! Oui, mais dès qu'elle était partie, le visage de Marmier s'assombrissait.... Pourquoi ? Ses amis le savaient, mais ne lui en parlaient point; lui-même faisait rarement allusion à la grande douleur de sa vie.

(1) Estignard, p. 241.

Quelle était-elle? La voici, racontée en quelques lignes simples et touchantes dans les *Souvenirs* de son père (1) : « En 1843, Xavier avait épousé une jeune orpheline de Pontarlier.... Une couche des plus malheureuses lui a enlevé cette jeune femme après dix mois de mariage; l'enfant était mort en naissant.... Xavier, depuis lors, a eu de belles occasions pour se marier de nouveau et très avantageusement, mais il n'a pu encore s'y décider. » Il ne s'y décida jamais. Il se rappelait, sans doute, ses vers écrits le jour de son mariage :

. . . .
Sol paternel, pays que j'aime,
Dans vos vallons recevez-nous ;
Vous qui sonniez pour mon baptême,
Cloches, sonnez pour les époux !

Elles sonnèrent bientôt les funérailles, et il ne voulut pas les entendre sonner de nouveau pour le bonheur; ses larmes lui étaient chères, et elles redoutaient les témoins :

Pleure ta joie et ton orgueil
Au sein discret de la nature ;
Laisse en silence dans ton deuil
Saigner le sang de ta blessure.

La blessure ne devait jamais se fermer. C'est pour cela qu'il était triste quand une femme quittait sa maison !

Sa tristesse voilée, mais d'autant plus profonde, ne trouvait d'apaisement que dans l'espoir du dernier repos, du calme suprême auquel la résignation nous prépare, et

---

(1) Les *Souvenirs* de François-Xavier Marmier, receveur des douanes, ont été publiés par M. Ulysse Robert dans la *Revue hebdomadaire* (numéro du 21 novembre 1896, p. 353). Ils contiennent des renseignements sur l'origine de sa famille et sur les difficultés de toute sorte auxquelles il fut en butte au cours de son existence, difficultés héroïquement partagées par une femme d'élite, bien faite pour le comprendre, et plus tard singulièrement adoucies par la satisfaction que devaient leur causer leurs enfants.

il en goûta la mystérieuse douceur dans les longs jours qui lui restaient à vivre.

On pourrait attribuer à Marmier ce qu'il prête à l'un de ses personnages : « un ruisseau de bienveillance au cœur qui en petits filets de tous côtés s'épanche ». Nombreuses sont les anecdotes que l'on rencontre à ce sujet, dans sa carrière de bibliophile; bornons-nous à rappeler encore deux d'entre elles.

« Un jour, il venait d'acheter à un prix infime un livre sans importance, qu'il jugeait utile à ses travaux, lorsque la pluie survenant l'oblige à se réfugier à la terrasse d'un café voisin. Il demande un verre de lait et se met à examiner son volume. En le feuilletant, il s'arrête à deux pages collées, les sépare et découvre un billet de cent francs, — cachette de quelque bibliophile. A ce moment, il entend distinctement dans la conversation de ses voisins ces mots si tristes : « Demain, le terme à payer! Ma femme et mes enfants sur le pavé.... Je vais solder tout le bazar. Je n'ai fait aujourd'hui que six sous, que m'a donnés un monsieur décoré, et la journée est finie.... devant la pluie, adieu le commerce! » — Le monsieur décoré, Marmier devine que c'est lui; l'homme qui gémit à la table voisine, c'est le bouquiniste qui lui a vendu le livre où il vient de faire une trouvaille invraisemblable. L'académicien se lève, prend la main du marchand et y glisse le billet de cent francs. — « Tenez, mon ami, lui dit-il, vous aviez oublié cela dans le volume que je vous ai acheté; je vous le rends (1) ! »

Dans les dernières années de sa vie, il voit entrer chez lui la fille d'un ancien professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, M. F., un de ses vieux amis. La visiteuse, pres-

(1) Anecdote rapportée (p. 181) dans l'ouvrage si intéressant et documenté de M. Octave Uzanne : *Bouquineurs et bouquinistes ; Physiologie des quais de Paris* (1893).

que une enfant, a un costume d'une rare élégance; Marmier, croyant lui être agréable, lui en fait des compliments ; mais elle l'interrompt avec une vive émotion, et lui raconte que, pour lui donner sa toilette, son père, qui est sans fortune, a vendu son Horace, la belle édition qu'il tenait de la duchesse d'Orléans.

Marmier s'informe du nom de l'acheteur ; impossible de le savoir; il court chez tous les bouquinistes pour découvrir le précieux volume. La chasse dure huit jours; c'est à grand'peine qu'il finit par mettre la main sur l'ouvrage, qui allait être livré au hasard des enchères. Il l'achète et le renvoie à son ami, avec ces deux vers d'Horace :

Paulo gaudere et bene rem gerere F.
Musa rogata refer....

qui, dans une traduction libre, signifient : « Muse, va, je te prie, dire à Paul F. de se réjouir et de bien conduire ses affaires. »

Il était difficile de montrer plus de bonté de cœur et de dévouement (1).

*
* *

Cette bibliothèque, qui fut la grande joie de sa vie, Marmier l'augmentait sans cesse, en allant fureter sur les quais, chez les libraires et surtout dans les casiers des bouquinistes. Renonçant aux lointaines expéditions, ses voyages se bornaient alors à la région qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, du Pont-Royal au pont des Arts.

L'on a souvent célébré, sur le mode lyrique, les joies nobles, saines et pures de la chasse au bouquin, qui ne le cèdent à aucune autre en variété et en intensité. « La volupté physique, dit à ce sujet M. Octave Uzanne, n'en est point absente : feuilleter un livre longtemps convoité, manier une trouvaille imprévue, caresser une reliure, épousseter

---

(1) Estignard, p. 263.

des tranches, sont autant de jouissances exquises, où la main n'a pas moins de part que l'œil. Le bouquineur, qui serre sous son bras un livre récemment acquis, ressent l'extase et l'orgueil de la possession : si la lassitude ou le dégoût viennent, ils mettront longtemps à venir. Nous passons sous silence les plaisirs d'ordre vraiment intellectuel : ils sont à la mesure, non pas des mérites du bouquin, mais principalement du cerveau du bouquineur (1). »

C'était une figure bien populaire, dans le quartier, que cet aimable vieillard de taille moyenne et mince, aux yeux doux et clairs, portant une longue redingote et coiffé d'un chapeau à larges bords. Le bouquinage était pour Marmier une si réelle fonction que ses vêtements y semblaient appropriés : il pouvait enfouir des ballots de livres dans ses poches, nombreuses et profondes comme des sacs; en outre, ses bras étaient souvent embarrassés de ses richesses; la caricature, ce critérium de la popularité, s'était même emparée de notre académicien (2). D'une courtoisie galante, où revivaient les meilleures traditions de l'ancien régime, Marmier n'oubliait jamais, après un marché, d'offrir une cigarette au bouquiniste, ou, si celui-ci était du genre féminin, de tirer de sa poche une bonbonnière, en la priant d'y puiser une pastille de chocolat.

La récolte, à la vérité, était souvent plus abondante que précieuse : il devient difficile, aujourd'hui, de découvrir, au cours de flâneries sur les quais, des ouvrages de grande valeur; mais Marmier ne cherche pas uniquement le livre rare; il désire augmenter le cercle de ses connaissances; il veut s'instruire, ce savant; il collectionne surtout les volumes écrits en langues étrangères, depuis l'italien jus-

(1) Octave Uzanne, *op. cit.*, p. 151.

(2) Voir, dans l'ouvrage d'Octave Uzanne cité plus haut, l'amusante silhouette du dessinateur Moloch, représentant Marmier, surchargé de livres, en train de bouquiner (p. 181), silhouette reproduite à la fin de cette étude.

qu'aux idiomes du Nord, les contes populaires et tout ce qu'on appelle aujourd'hui le *folk-lore.* Les livres sont pour lui de véritables amis ; il les lit, à la différence de la plupart des bibliophiles , qui n'ouvrent jamais leurs trésors ; il prend même soin de les enrichir de notes marginales, écrites de sa main.

L'âge et la maladie ne diminuent point, chez Marmier, sa passion de collectionner ; il écrit à sa sœur, en 1891 : « Dans l'autre monde, il n'y aura plus d'hiver, et j'espère qu'on y trouvera encore des livres. Les théologiens ne le disent pas, mais il n'est pas défendu de le croire. »

Un jour, il donnait un de ses livres à une femme aimable, qui lui exprime sa reconnaissance et lui dit : « Votre livre figurera dans la bibliothèque du paradis.

— Oh ! Madame, j'avais bien envie d'aller au paradis, mais, du moment où vous m'affirmez qu'il s'y trouve une bibliothèque, je veux y aller plutôt deux fois qu'une ! »

M. Estignard nous apprend que son vieil ami bouquine jusqu'à ses derniers jours. « Alors que, souffrant et affaibli, il ne peut plus parcourir Paris, c'est en voiture qu'il inspecte les quais ; l'idée d'un repos absolu lui pèse, et il se fait conduire presque chaque jour au quai Conti, s'accroche aux boîtes à bouquins, et, doucement, à petits pas, descend le long des quais Malaquais et Voltaire jusqu'au Pont-Royal, cherchant ces broutilles que les collectionneurs ne trouvent ni chez les libraires ni dans les ventes. La voiture suit, prête à reprendre le chasseur fatigué. Cette promenade était aussi la promenade favorite de Charles Nodier ; mais Nodier espérait s'enrichir ; il payait vingt sous un livre, puis il le couvrait de notes, l'envoyait à son relieur, et lorsque le livre revenait à l'Arsenal, reluisant sous le maroquin, étincelant de tranches d'or, le savant collectionneur collait au verso de la couverture une petite étiquette en peau chagrinée, portant cette inscription : *ex musæo Caroli Nodier*, puis vendait le livre. Xavier

Marmier ne vendait rien et ne songeait qu'à augmenter sa riche bibliothèque (1). »

Les anecdotes abondent sur cet aimable lettré; on en ferait une respectable collection de *Marmierana;* citons encore celle-ci :

Marmier acheta, certain jour, pour deux sous, un livre qui semblait l'intéresser fort; il alla, pour le feuilleter après acquisition, s'asseoir sur la chaise de l'étalagiste, en lui offrant d'en « griller une ». Un instant après, il lui disait: « Ah! mon cher ami, vous ne sauriez croire le plaisir que j'éprouve; voilà dix ans que je cherchais cet ouvrage; » et il mit une pièce de cinq francs dans la main du marchand ahuri !

Aux joies du bibliothécaire qui, parmi les volumes confiés à sa garde, découvre quelques exemplaires de prix, Xavier Marmier alliait donc celles du bibliophile qui, dans la boîte du bouquiniste, met la main sur un livre rare ou simplement utile. Les seuls qu'il n'aimât pas à rencontrer étaient précisément ceux qu'il achetait avec le plus d'empressement; lui qui savait par une expérience si prolongée combien d'excellents ouvrages se trouvent sur les parapets, il ne pouvait souffrir qu'un des siens y traînât. Il faisait ardemment et continûment la râfle des Marmiers, et tels étaient la sympathie et le respect dont on l'entourait, que nul ne tenta jamais d'exploiter cette inoffensive manie, en exagérant les prix ou en achetant çà et là, pour les lui revendre, les œuvres du bon bouquineur, lesquelles ne sont pas rares dans la librairie d'occasion. Il lui arriva même d'exhumer d'un casier, raconte-t-on, un de ses ouvrages, portant encore la dédicace qu'il y avait inscrite à l'adresse d'un ami. Il se vengea spirituellement en rachetant le volume; il le fit relier richement et le renvoya à

(1) Estignard, p. 239.

son ingrat confrère, en y ajoutant ces mots : « Peut-être le garderez-vous.... pour la reliure. »

Avant de quitter cette figure originale et sympathique du *bonhomme Marmier*, citons encore les lignes si délicates et spirituelles que lui a consacrées un fin lettré, fils de libraire et bouquineur lui-même, Anatole France :

« M. Marmier, dit-il, portait dans sa passion pour les livres la modestie et la discrétion qui lui étaient naturelles. Je ne pense pas qu'il ait jamais souffert de la médiocrité de sa fortune, qui le mettait hors d'état de disputer aux fastueux bibliophiles du monde financier les éditions rares et les reliures historiques. La conversation d'un livre obscur, dédaigné et mal vêtu, mais ingénieux ou docte, suffisait au contentement de son âme.... Sa bibliothèque me sembla faite à son image. C'était, si j'en jugeai bien, une honnête et riante Babel, où, dans toutes les langues du monde, il n'était parlé que de douce poésie, de contes populaires, des usages et des mœurs divers des hommes. Un bibliophile, maintenant oublié, mais que M. Marmier avait bien connu, M. de Labédoyère, s'était fâché de ce qu'on eût mis dans un journal qu'il pratiquait l'art de coiffer les livres. On entendait par là qu'il mettait un petit chapeau de papier sur la tranche supérieure de chaque tome, et c'est là, sans doute, un soin très innocent. M. de Labédoyère avait tort de croire qu'on pût lui en faire un grief. Je sais bien que je n'offenserai pas la mémoire de M. Marmier en disant qu'il s'exerçait au *remboîtage*.... Quand il trouvait dans quelque bouquinerie un livre richement relié et tout à fait indigne de son beau vêtement, il en faisait emplette pour le dévêtir et pour recouvrir de sa dépouille de maroquin quelque ouvrage plus estimable et moins favorisé par la fortune. Sans doute, l'habit ne s'ajustait pas toujours avec une exactitude parfaite à son nouveau possesseur et n'en serrait pas les formes d'assez près.... Mais l'injure du sort était autant que possible



Cliché Eug. Pirou.

XAVIER MARMIER A 76 ANS (1884)

réparée, et M. Marmier faisait acte de savant et d'homme juste. J'ai reconnu, sur ses tablettes, quelques-uns de ces Bernard l'Ermite de la bibliophilie. Ils n'avaient point mauvais air, dans leur coquille empruntée, et la ville de Pontarlier, à qui M. Marmier a légué sa bibliothèque, peut s'enorgueillir de ce don filial. Je l'ai rencontré bien des fois sur les quais, penché sur les boîtes des bouquinistes, l'œil vif encore, et c'était une heureuse rencontre que celle de ce vieillard, qui, par le visage, ressemblait à Mérimée, avec plus de douceur, et dont la bouche ne s'ouvrait que pour des paroles dont la finesse relevait la bienveillance (1). »

*
* *

Nous avons vu avec quel soin jaloux et quelle compétence spéciale Marmier composait sa bibliothèque jour après jour. Il se disait, sans doute, avec son grand amour du sol natal : après moi, mes compatriotes jouiront du trésor que j'ai amassé pour eux; un jeune montagnard du Jura ouvrira l'un de ces volumes et y trouvera quelque pensée fortifiante et saine; son esprit et son cœur lui devront une direction meilleure; il deviendra un philosophe, un poète, un soldat, un homme de foi sincère et de patriotisme ardent. J'aurai rendu un service au pays et je peux dire comme le fabuliste :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage !

Aussi, lorsqu'il rédigea ses dernières dispositions, légua-t-il ce qu'il aimait par-dessus tout, c'est-à-dire ses livres, à la ville de Pontarlier, où il avait vu le jour, où il s'était marié et où il voulut dormir son dernier sommeil (2).

---

(1) Octave Uzanne, *op. cit.*, p. 183.

(2) Bien que certains biographes placent la naissance de Marmier en 1809, la date exacte de cet événement est le 22 juin 1808, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant des registres de l'état civil : « L'an mil huit cent huit, le vingt-quatre du mois de juin, à onze heures du matin, par-

Dans ses *Souvenirs de voyage*, il écrivait : « Il est bon de mourir dans le pays natal; la poésie est là, planant sur le berceau; la sincère et consolante affection au bord de la tombe; le combat parisien au milieu de la vie. » Ne pouvant mourir dans son pays, il avait demandé, du moins, à y reposer : c'est à Pontarlier qu'il fut inhumé.

Il n'oublia pas, non plus, les modestes bouquinistes,

---

devant nous Étienne-François-Philippe Demesmay, maire, officier de l'état civil de la commune de Pontarlier, canton de Pontarlier, département du Doubs, est comparu le sieur Jean-François-Xavier Marmier, âgé de trente ans, receveur des douanes impériales, demeurant à Nod, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le vingt-deux courant, à huit heures du soir, de lui déclarant et de Marie-Gabrielle-Honorine Maillot, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de *Jean-Marie-Xavier,* lesdites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Charles-Étienne Gloriot, âgé de trente-quatre ans, secrétaire de la mairie, et Jean-Baptiste Jeauret, âgé de trente-deux ans, garde de police, demeurant les deux aud. Pontarlier, et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite » (*Suivent les signatures*).

La dépouille mortelle de Marmier repose au cimetière de Pontarlier, après avoir été ramenée de Paris. Son monument funéraire, en pierre de couleur gris-jaune, est situé dans l'angle nord, à proximité de la route de Morteau; sur le socle est gravée l'inscription suivante, séparée en deux par une palme sculptée : « A Xavier Marmier, de l'Académie française, la ville de Pontarlier reconnaissante » ; sur le pied du socle on lit ces deux dates : « 22 juin 1808-11 octobre 1892 ». Du socle sort une croix de même pierre, dans le bas de laquelle est encastré un petit médaillon de bronze, copie de celui de David d'Angers, représentant Marmier jeune, aux longs cheveux, de profil. L'on voit encore actuellement, sur la tombe de Marmier, six couronnes; l'une d'elles avait été offerte par la ville de Pontarlier; une autre porte l'inscription suivante : « *Les bouquinistes de P*(aris) *à Xavier Marmier* »; les lettres *ARIS* sont tombées, effrangées.

Le portrait de Xavier Marmier, en costume d'académicien (peint par Ch. Maire, d'après Xydias), figure dans une des salles de l'hôtel de ville de Pontarlier, dite *salle des portraits*, car elle renferme trente portraits de célébrités locales.

En outre, à la mort de l'écrivain, sa ville natale donna son nom à l'ancienne rue du Gouvernement; cette ruelle, parallèle à la façade longue de l'hôtel de ville, relie la rue de la Halle à la rue Sainte-Anne.

dont il connaissait l'existence pénible et qui avaient été en quelque sorte ses collaborateurs ; pour leur témoigner sa reconnaissance posthume, il leur légua de quoi se réunir en un banquet fraternel, en souvenir de leur vieil ami.

Donnons quelques détails sur ces deux clauses de son testament, qui touchent plus particulièrement à notre sujet; toutes les lignes de ce document révèlent d'ailleurs la bonté de l'éminent écrivain; il veut que son patrimoine, fruit d'un travail incessant, profite aux déshérités de la fortune (1) et à ceux qui suivent la carrière des lettres, témoin les legs qu'il institue, sous forme de prix annuels, à l'Académie française et à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (2).

---

(1) Il légua entre autres une somme de 4,000 fr. aux pauvres vieillards de Pontarlier (Délibération du conseil municipal, en date du 26 juillet 1895 ; n° 343).

(2) Le prix Xavier Marmier (850 fr.) est attribué chaque année, par l'Académie française, « à un écrivain, homme ou femme, dans une situation difficile » ; il avait été élu à l'Académie le 19 mai 1870. L'Académie de Besançon décerne annuellement un prix de 300 fr., conformément au testament de Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois ». Marmier légua également à l'Académie de Besançon (dont il avait obtenu en 1832 un prix d'histoire, son « premier encouragement littéraire ») neuf volumes de manuscrits, qui, selon sa volonté, n'ont été ouverts que quinze ans après sa mort, c'est-à-dire le 8 octobre 1907 ; c'est une sorte de journal, ou *Memorandum*, commençant en février 1848 et se poursuivant sous le second Empire et sous la République ; ces notes, prises au jour le jour, sur les événements auxquels l'auteur a été mêlé, sur les personnalités diverses avec lesquelles il s'est trouvé en relations, présentent un réel intérêt. L'Académie a estimé avec raison que, si rien ne s'opposait à la publication des premiers cahiers, remontant à 1848, il convenait, en ce qui concerne les cahiers plus récents, d'ajourner leur publication, d'attendre « que tous les hommes qui y sont nommés aient disparu, que ce qui ressemblerait encore aujourd'hui à de la médisance et de la diffamation soit devenu de l'histoire » (Cf. l'intéressant article de M. Maurice Lambert, président de l'Académie, intitulé : *Les manuscrits inédits de Xavier Marmier*, paru dans le *Bulletin* de l'Académie, 1er trimestre 1909, p. 1).

La bibliothèque offerte par Marmier à sa ville natale fut acceptée par délibération du conseil municipal de Pontarlier, en date du 19 octobre 1892 (1); l'assemblée paraissait vouloir tout d'abord faire édifier un local spécial pour la loger, mais elle fut installée provisoirement dans une salle du premier étage de l'hôtel de ville, et ce provisoire est devenu définitif (2). C'est donc là qu'est située actuellement la *Bibliothèque Marmier* (3); elle ne prête pas de volumes à domicile et est ouverte au public le dimanche, de dix heures à midi; il faut reconnaître que les visiteurs qu'elle reçoit sont fort rares : peut-être, mieux connue, serait-elle fréquentée par de plus nombreux travailleurs franc-comtois....

---

(1) Voici le texte de cette délibération extraite des registres du conseil municipal (n° 95) : « .... M. le maire communique au conseil une expédition du testament reçu de Me Faye, notaire à Paris, rue Saint-Florentin, n° 11, le 12 octobre 1892, par lequel M. Xavier Marmier, membre de l'Académie française, a légué à la ville de Pontarlier, sans aucune charge ni condition, sa bibliothèque. Il invite ensuite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce legs. Le conseil, entendu l'exposé de M. le maire; Vu la loi du 5 avril 1884, articles 61 et 111; Vu l'expédition du testament; Vu l'acte du testateur; Vu l'adhésion de l'héritier universel à la délivrance du legs; Vu les budgets et l'état de la situation financière de la ville; Considérant que le legs dont il s'agit n'impose ni charges ni conditions à la ville; Qu'il tombe dès lors sous l'application de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884 ; Que la position de fortune du donatéur lui permet de faire cette libéralité sans nuire à ses héritiers; Par ces motifs, décide à l'unanimité : Il y a lieu d'accepter le legs fait à la ville de Pontarlier par M. Xavier Marmier. » — Cf. les délibérations subséquentes des 17 février 1893, 29 mars 1893 et 27 février 1895, sur les détails d'installation de la bibliothèque (nos 139, 152 et 303 du registre des délibérations du conseil municipal).

(2) Cette grande salle, éclairée par deux fenêtres, est située à l'angle nord du premier étage de l'hôtel de ville, au coin de la place d'Arçon et de la rue de la Halle (ancien local de la Bibliothèque de la *Société des amis de l'instruction de Pontarlier*); les livres sont placés sur des rayonnages atteignant presque le plafond et formant un retour en grecque au milieu de la pièce.

(3) Elle est confiée à la garde de M. Gross, professeur au collège et bibliothécaire municipal.

Le catalogue en a été d'ailleurs fort bien dressé [1] : il contient 5,821 numéros, plus 106 doubles, enfin une vingtaine de manuscrits, émanant de Marmier ou à lui donnés par des amis. Quoi qu'en ait dit M. Anatole France, l'on n'y rencontre point de riches reliures en maroquin ni de belles pièces d'amateur; la plupart des volumes sont recouverts d'un cartonnage ou d'une reliure en toile, fort simples et sans originalité; ce n'est pas une bibliothèque de parade, mais une collection d'ouvrages pratiques et utiles pour son propriétaire. Elle abonde en voyages dans toutes les parties du monde, notamment en Alsace, en Allemagne, dans le nord de l'Europe, et comprend de nombreux ouvrages écrits en allemand et en anglais.

Quant aux manuscrits renfermés dans cette bibliothèque, ils sont au nombre d'une vingtaine et se divisent en deux catégories.

Les uns émanent de Marmier lui-même et l'on y retrouve son écriture fine, serrée, presque féminine; il y a d'abord six de ses romans, formant huit volumes in-8 : *Les Mémoires d'un orphelin*, *L'Avare et son trésor*, *Le Roman d'un héritier*, *Gazida*, *Hélène et Suzanne*, *Les Fiancés du Spitzberg ;* puis quelques carnets cartonnés, de même format; l'un, entre autres, contient des notes d'un voyage mentionnant le départ de Paris à la date du 16 juin 1845, puis l'arrivée le 18 à Besançon, où Marmier déjeune avec Weiss et d'autres amis, etc.

Un autre carnet, qui va du vendredi 7 juin 1861 au dimanche 26 janvier 1862, contient un grand nombre de noms de personnes en relations avec Marmier (hautes personnalités, nobles, académiciens), mais il n'est pas de son écriture et son nom figure souvent parmi ceux qui sont

---

(1) Ce catalogue, formant un volume in-4, cartonné, a été établi par les soins de M. Jules Mathez, archiviste municipal, et divisé méthodiquement selon les règles habituelles en pareille matière.

ainsi inscrits au jour le jour. Un album *amicorum* renferme des autographes signés par des écrivains en relation avec Marmier ; la plupart de ces passages, prose ou vers, sont en allemand; il y a même une phrase musicale d'une ligne ; les signataires portent des noms généralement inconnus : il s'agit, sans doute, de personnes dont il avait fait connaissance au cours de ses nombreux voyages.

La bibliothèque contient enfin quatre manuscrits offerts à Marmier par des amis ; deux d'entre eux ne présentent pas grand intérêt [1], tandis que les deux autres méritent que l'on s'y arrête un instant.

L'un d'eux, formant un volume in-4 cartonné, est intitulé : *Ministère du Grand Juge. Émigration. Première partie de la liste d'exception en exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X. Cette première partie contient les noms de 364 émigrés, la plupart restés à l'étranger et employés activement contre la France.* — Le volume contient 21 feuillets écrits ; les pages sont divisées en plusieurs colonnes, dont une ligne horizontale est consacrée à chaque émigré. Ce recueil appartenait à Jean-Gabriel Morice, chef de la division des émigrés au ministère de la justice et au ministère de la police générale, et fut légué par ses enfants à Marmier, en 1890. « Pièce curieuse », dit une note de Morice ; « toutes les notes en rectification contenues dans l'état ci-joint sont de la main de l'empereur Napoléon » ; il s'y trouve, en effet, plusieurs corrections de la main de Napoléon Ier, qui a barré différents

(1) L'un de ces manuscrits (portant des ratures) est l'*Histoire de mon temps* (1 vol. in-4), écrit de la main du duc Pasquier, comprenant les mémoires de sa vie depuis la Révolution jusqu'en 1805. — L'autre, bien calligraphié, sans ratures, est de la main de Saint-Aignan et est intitulé : *Manuscrit trouvé à Saragosse; 1er Décaméron et 12 pages du 3e Décaméron* (1 vol. in-4, relié) ; il porte une dédicace signée de Saint-Aignan : « A M. Marmier, souvenir de reconnaissant attachement. »

noms, supprimé ou ajouté certaines observations ; c'est un document très curieux.

Le dernier manuscrit, également fort intéressant, de format in-4, bien calligraphié, a pour titre : *Notes sur quelques événements de la Révolution française et sur plusieurs individus qui ont marqué dans cette Révolution ou en ont été les victimes; 1re partie, par Jean-Gabriel-Philippe Morice, né à Paris le 21 février 1776, décédé à Paris le 15 octobre 1847* (1). Cet écrit contient de piquants détails biographiques, à raison de ses fonctions, sur Morice, qui raconte avec précision les événements dont il a été le témoin : l'arrestation et les derniers moments de Couthon, Robespierre, Saint-Just, etc., sa réception à Saint-Cloud par le Premier Consul. Ce dernier l'y avait mandé pour obtenir de lui, sur les émigrés, des renseignements précis que Fouché lui-même ne pouvait pas lui fournir. Le manuscrit contient de curieux détails sur le caractère de Fouché. « Il était peu d'hommes moins en mesure que Fouché de donner des documents *positifs* » (sur les émigrés à Bonaparte); il ne fournissait, au Premier Consul, « que des réponses aussi hasardées qu'incohérentes » : d'où la nécessité de faire venir Morice à Saint-Cloud. Cette appréciation du chef de division au ministère de la police générale sur son ministre est particulièrement bizarre, car l'on a toujours vanté la documentation de Fouché (2).

(1) Les souvenirs de Morice ont été publiés en grande partie et analysés par M. H. de Broc, dans la *Revue des questions historiques* d'octobre 1892, sous le titre suivant : *Un témoin de la Révolution française à Paris : Jean-Gabriel-Philippe Morice, d'après des documents inédits.* — M. de Broc avait été autorisé par Xavier Marmier à entreprendre cette publication. Plusieurs passages des *Notes* de Morice figurent également dans l'ouvrage de M. G. Lenôtre, intitulé *Paris révolutionnaire* (1896); pages 77, 89, 118, 120, 160.

(2) De nombreux renseignements concernant Marmier et sa bibliothèque nous ont été obligeamment fournis par M. Edmond Couleru, Procureur de la République à Pontarlier, auquel nous exprimons ici notre très sincère reconnaissance.

*
* *

Il nous reste enfin à dire quelques mots de la disposition testamentaire de Marmier, relative aux bouquinistes, conçue dans les termes suivants :

« En souvenir des heureux moments que j'ai passés au milieu des bouquinistes des quais de la rive gauche, moments que je compte parmi les plus agréablement mouvementés de mon existence, je lègue à ces braves étalagistes une somme de mille francs.

« Je désire que cette somme soit employée par ces bons et honnêtes commerçants, qui sont au nombre de cinquante environ, à se payer un dîner et à passer une heure pleine d'entrain en pensant à moi.

« Ce sera mon remerciement pour les nombreuses heures que j'ai vécues intellectuellement dans mes promenades presque quotidiennes sur les quais, allant du Pont-Royal au pont Saint-Michel. »

Cette clause de son testament a paru quelque peu excentrique ; on s'est étonné qu'il ait eu la pensée d'attribuer aux bouquinistes une petite part de son héritage, pour un dîner fraternel où ils se souviendraient de lui à l'heure où l'on porte la santé des vivants. Et cependant, « comment ne pas comprendre cette libéralité faite avec tant de bonne grâce ? — Marmier ne connaissait-il pas de vieille date tous ces étalagistes? Ne leur était-il pas redevable des heures les plus agréables de sa vie? Pour le savant chercheur de livres, les quais étaient sa véritable bibliothèque; il le disait lui-même aux bouquinistes : « Ah ! mes amis, quel savoir j'ai puisé chez vous ! » Il les aimait comme il aimait les livres. Les bouquinistes ne s'attendaient pas à un souvenir de la part de l'éminent académicien, mais ils n'en ont pas été surpris ; ils ont

été surtout fort sensibles aux compliments dont ce léger don était accompagné (1) ».

Le banquet eut lieu peu de temps après la mort de Marmier, le 20 novembre 1892, dans les salons du Grand-Véfour, restaurant du Palais-Royal aujourd'hui disparu. Il comprenait environ quatre-vingt-quinze convives des deux sexes, et était présidé par M. A. Choppin d'Arnouville, ancien avocat général à Paris, exécuteur testamentaire et vieil ami du défunt; on avait constitué trois groupes distincts, ayant chacun son président : le groupe du quai des Grands-Augustins, celui du quai Malaquais, et celui du quai Voltaire (2).

---

(1) Estignard, p. 275.

(2) Plusieurs renseignements relatifs à ce banquet nous ont été aimablement donnés par M. Choppin d'Arnouville, avocat à la Cour d'appel (frère du regretté magistrat, décédé en 1895), auquel nous adressons ici nos vifs remerciements.

Pour n'omettre aucun détail de ce dîner historique qui fit beaucoup de bruit dans la presse, donnons le texte de l'invitation, ainsi que la composition du menu et les noms des principaux convives (Cf. l'ouvrage d'Octave Uzanne, déjà cité, p. 307 et suiv.).

Le billet d'invitation était ainsi conçu :

Le 20 novembre 1892, à sept heures précises du soir, aura lieu le banquet offert par M. Xavier Marmier, de l'Académie française, aux bouquinistes des quais de la rive gauche, sous la présidence de M. A. Choppin d'Arnouville.

Carte d'entrée rigoureusement personnelle

Le président,
A. Choppin d'Arnouville.

Le délégué,
X.
quai....

A chaque place, sur un petit carton chromo-lithographié, se trouvait le menu que voici :

BANQUET MARMIER

Menu du dîner du 20 novembre 1892

Hors-d'œuvre variés

POTAGES

Conti et Brunoise

Le dîner fut plein d'entrain et de cordialité ; au dessert, après un toast qui lui était porté par M. Corrœnne, le doyen présent des étalagistes, M. A. Choppin d'Arnouville prononça le charmant discours suivant :

MESSIEURS,

C'est une douce et chère mémoire qui préside seule à cette réunion. Il y a bien longtemps que l'homme excellent dont j'ai eu le bonheur d'être l'ami, et qui fut aussi le vôtre, avait conçu le projet de vous assembler après lui, et je sais combien vous avez été touchés de ce souvenir. Je veux donc vous remercier d'abord du témoignage de pieux respect que vous avez donné à ses

---

RELEVÉS

Filets de barbue aux crevettes
Filets de bœuf au vin de Madère
Croquettes à la Dauphine

ENTRÉE

Poulets à la chasseur

ROT

Quartier de chevreuil à la sauce poivrade
Salade

ENTREMETS

Haricots flageolets à la maître d'hôtel
Glaces : Petit Duc et Parfait

DESSERT

Corbeilles de fruits

VINS

Madère, Saint-Émilion
Bourgogne en carafes, Beaune
Champagne frappé
Café et cognac

On remarquait parmi les adhérents : MM. Corrœnne, Duboscq, Lefournier, Ferroud, Brébion, Chevallier, Vaissett, Boucher, Rigaud, Francisque, Carcet, Lecronier, Brouward, Letarouilly, Émille, Degoy, Laporte, Lechanteur, Ernouf, Dorbon jeune, Pelletier, Humel, Tronquet, Granjean, Charles, Le Landois aîné, Le Landois jeune, Le Landois fils, V. Duverget, Gougy jeune, Jorel, Jacques, Le Beury, Charlot, Bastid, Chrétien, Viennet, Blondin, Bury, Gibert, Faunier, Fauvergeot, etc., etc.

restes mortels; je veux aussi vous parler encore de lui, car il a désiré n'être pas oublié ce soir....

N'attendez pas cependant que j'essaie ici l'éloge de l'écrivain, du savant, du voyageur, qui, l'un des premiers, a introduit les littératures étrangères dans notre patrimoine intellectuel. Cet éloge sera bientôt fait, en la forme académique, si près de vous, que vous serez les premiers sans doute à en recueillir l'écho. Je ne me permettrais pas de pressentir de pareils jugements; mais ce que je sais bien, c'est que, dans l'œuvre de M. Marmier, qui compte près de quatre-vingts volumes, nul ne trouvera ni un mauvais livre, ni une page malsaine, ni une méchante ligne. Ce que je sais aussi, c'est que l'Académie tout entière applaudira le successeur encore inconnu de M. Marmier, quand il dira les vertus touchantes de celui que tous aimaient, sa bonté souriante et serviable, le charme de ses entretiens et cette invariable et poétique douceur qu'il montrait en toutes choses. Comme il avait été doux envers la vie, il a été doux envers la mort, selon le mot de Bossuet. Il l'attendait, m'écrivait-il récemment, sans la désirer ni la craindre, comme un chrétien....

L'âge était venu et M. Marmier avait dû renoncer aux lointains voyages. Ne pouvant plus explorer les bibliothèques étrangères, il a formé ou complété la sienne; combien vous l'y avez aidé!... Cette bibliothèque considérable, intéressante, est aujourd'hui, pour sa ville natale, une richesse et une relique. Il semble qu'il ait voulu ne s'en séparer jamais; il avait la coutume de faire dresser le soir sa couchette de cénobite au milieu de ses chers livres, — et là-bas, au fond de la Franche-Comté, c'est encore près de ses livres qu'il repose de son dernier sommeil.

Mme de Staël disait qu'elle préférait au fleuve du Rhin son ruisseau de la rue du Bac, M. Marmier préférait vos quais. Ni la campagne la plus attrayante, ni les montagnes de son pays, ni même ses grands sapins qu'il aimait tant, qu'il nommait ses cousins, ne valaient pour lui ses quais de la rive gauche. Chaque jour il les suivait, découvrant le Louvre, ou Notre-Dame, ou la Sainte-Chapelle, jetant peut-être un regard vers cette statue populaire du bon roi... ; mais ce n'est pas cet horizon qui l'entraînait surtout dans sa quotidienne et uniforme promenade; c'est à vous qu'il avait affaire, à vos étalages, à vos boîtes...; il voulait y fureter encore, butinant sans cesse pour son savoir, ouvrant tous vos livres, vieux ou récents, et si heureux d'une trouvaille!... Et chaque jour enrichissait ainsi sa bibliothèque ou sa mémoire. « Que de savoir je leur ai dû, disait-il en parlant de

vous, et quels heureux moments !... » Que de fois, en effet, en revenant du Palais, l'ai-je trouvé cherchant ou lisant sous la bise, et si je risquais un conseil de prudence, il répondait en me montrant un petit livre déjà enfoui dans les profondeurs de ses poches.

Tous, il vous connaissait; avec son habituelle affabilité, il s'enquérait de vos affaires, de vos familles, et si d'aventure quelqu'un de vos enfants venait à surgir près de lui, c'était une caresse ou une friandise, tendue avec la même bonne grâce qu'une cigarette au père.

Dans son testament, il vous nomme de *bons et honnêtes commerçants*; c'est qu'il savait vos usages professionnels, vos vieilles coutumes déjà séculaires... N'êtes-vous pas en effet les successeurs de ces marchands de livres qui, aux XVIe et XVIIe siècles, avaient permission de tenir leurs étalages dans la salle des pas perdus du Palais de justice? N'avez-vous pas pour ancêtre l'honorable Achaintre, latiniste de mérite, protégé de M. de Fontanes, et qui, au commencement de ce siècle, avait établi son commerce de livres sur les parapets, en face de l'Institut?

A toutes ces traditions, M. Marmier vous eût conseillé de rester fidèles, de ne pas rechercher les changements, car il estimait, comme un sage, que le mieux est parfois l'ennemi du bien....

Conservez à vos quais, vous eût-il dit, leur aspect original et unique ; ces longs parapets, tout garnis de livres, véritable ceinture du palais de la science, seront toujours un attrait pour les curieux et les lettrés, et pour tous un moyen d'apprendre. Dans un temps d'impitoyable démolition, gardez-nous, messieurs, ce souvenir utile du passé, gardez-nous ce coin charmant de notre vieux Paris.

Vous entouriez, messieurs, de vos attentions et de vos respects le bon et aimable vieillard qui a voulu vous en remercier; vous n'oublierez, j'en suis sûr, ni cet ami des livres, ni le témoignage d'estime et de sympathie qu'il vous a réservé.

Après cette spirituelle allocution, accueillie par de vifs applaudissements, le président des délégués remercia l'orateur en quelques paroles émues et l'assura que la mémoire du défunt serait toujours vénérée par la corporation des bouquinistes. Une sauterie, succédant au dîner, clôtura cette fête de famille, qui laissa une excellente

impression dans l'esprit de tous ceux qui avaient eu le privilège d'y assister.

* * *

Tels sont les souvenirs que nous voulions évoquer sur Xavier Marmier, sur cet homme qui vécut sans ambition, publiant des livres sans dénigrer ses adversaires, ne cherchant à s'élever au détriment de personne, arrivant à la notoriété et à la réputation sans aucune manœuvre pour les obtenir, et méritant ses succès par sa probité et son désintéressement. Lorsque l'on étudie de près cette existence toute de droiture et de travail, l'on ne peut qu'admirer les productions si variées de ce voyageur intrépide, de cet écrivain consciencieux, la sûreté de ses relations, la fermeté de ses convictions politiques et religieuses, son attachement à son pays natal, son patriotisme et son grand cœur. Sa fin fut digne d'une telle vie : depuis longtemps en règle avec Dieu, lorsqu'il sentit venir l'heure suprême, il accueillit la mort avec son calme souriant.

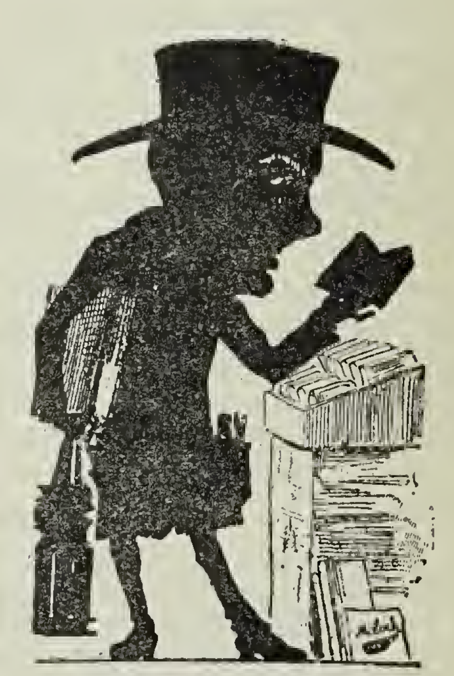
Il serait évidemment exagéré de prétendre que la disparition de Marmier fut un véritable deuil national pour les lettres françaises ; mais il semble que ses ouvrages, si instructifs et si moraux, soient appelés à être lus pendant bien des années encore : on y revient « comme à un bon et aimable compagnon, tout plein de belles pensées et de bons conseils [1] ». Quoi qu'il en soit, l'on ne peut trouver que plaisir et profit à passer une heure en sa compagnie, à étudier la passion dominante de sa vie, l'amour des livres, à rappeler à cet égard les traits de mœurs si touchants dont il fut le héros.

---

(1) Lettre adressée à Marmier par son confrère et ami Edmond Rousse, le 9 juillet 1887.

Selon la belle expression de M. d'Haussonville [1], Marmier appartient à cette phalange de sages, toujours plus rares de nos jours, qui, « se dérobant aux mirages de l'action et aux contradictions de la lutte, n'ont point voulu être autre chose que des amants éclairés du beau, des chercheurs obstinés du vrai et des serviteurs désintéressés de la pensée. »

(1) Discours de bienvenue adressé à M. de Bornier, successeur de Marmier à l'Académie française, le 25 mai 1893.



Xavier MARMIER

Extrait de l'ouvrage d'Octave Uzanne : *Bouquineurs et bouquinistes ; Physiologie des quais de Paris* (1893)

TÉLÉPHOTOGRAPHIE ET TÉLÉVISION

Par le Commandant ALLARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 23 décembre 1909)

Différents journaux et revues annoncent qu'un électricien allemand de Berlin, Ruhmer, a inventé un nouveau procédé pour réaliser, non pas tout à fait la vision à distance, mais bien plutôt un système perfectionné de *téléphotographie*.

Pour transmettre une image d'un point à un autre, il la projette d'abord sur un écran divisé en vingt-cinq sections ayant chacune derrière elles une *pile à sélénium* très sensible, dont l'inertie a été éliminée par une disposition particulière qui est son secret. Nous parlerons plus loin des moyens proposés pour combattre cette inertie.

Quoi qu'il en soit, les variations d'éclairage de cet écran de transmission au poste de départ sont reproduites fidèlement sur un écran de réception au poste d'arrivée. Les jeux de lumière et d'ombre à ce premier poste se transforment en effet en variations électriques qui, à leur tour, se retransforment, comme on le sait, en variations lumineuses au second poste. C'est le principe des divers systèmes employés jusqu'à ce jour, que nous avons relatés dans une étude précédente parue dans la *Revue de Franche-Comté* en juin 1907.

En ce qui concerne le cas présent, la transmission s'effectuerait en moins d'un cinquième ou un sixième de seconde, ce qui fait que plusieurs phases d'un mouvement sont reproduites en une seconde.

Dans l'étude précitée nous disions qu'avec un nombre suffisant de fils, il serait possible de voir à distance, et que l'on réaliserait de la sorte cette *télévision* cherchée par plusieurs inventeurs tels que Dussaud, Korn, et notre compatriote comtois Belin, de Vesoul, etc.

Ces fils multiples, ajoutions-nous, auxquels correspondrait l'ensemble des points clairs ou obscurs du cliché, donneraient probablement, par les différences d'intensité lumineuse dont ils sont le siège, l'impression d'une tapisserie à mailles plus ou moins serrées, et dans laquelle les petits carrés produiraient l'aspect d'un dessin quelconque.

En examinant les combinaisons adoptées jusqu'à maintenant par les chercheurs, on reconnaît bien vite que l'on doit attendre un temps plus ou moins long selon les cas, avant de recevoir l'image photographique. Dans l'appareil de Korn, par exemple, c'est le temps nécessaire à la révolution complète d'un cylindre. Il faut en effet, pour avoir la vue intégrale d'une figure, que chaque point du cliché enroulé sur ce cylindre vienne, pendant son mouvement de rotation, passer devant les rayons émis par une lampe d'une forte intensité.

La note que nous avons rédigée au bas de l'une des pages de notre travail se terminait ainsi :

« Si, au lieu d'un cylindre, on suppose par la pensée un autre dispositif tel que tous les points du cliché puissent être frappés en même temps par une puissante source de lumière, on conçoit qu'avec un nombre suffisant de fils, la transmission photographique de l'épreuve puisse se faire d'emblée. Alors on aura presque immédiatement, à l'autre extrémité du réseau de fils, la vision complète de l'objet sur un tableau disposé à cet effet. »

Il semble, jusqu'à plus ample informé, que nos prévisions aient été réalisées par M. Ruhmer, au moins dans leurs données générales.

Le nombre de fils transmetteurs augmentera avec le nombre de cases du quadrillage, et plus celles-ci seront nombreuses, plus la vision sera nette, mais plus seront élevées aussi les dépenses d'installation.

On dit que l'appareil de Ruhmer coûterait six millions. Et pourtant le problème de la vision directe proprement dite et à distance ne se trouve pas encore tout à fait résolu.

Il ne s'agit, en effet, que de la transmission de la projection d'une série d'images sur un écran. Il est vrai d'ajouter, et c'est un point important à vérifier, que la vitesse de transmission est considérablement augmentée. En comptant un cinquième de seconde au lieu de dix à quinze minutes, nécessaires pour les autres procédés, on aurait une vitesse trois mille ou quatre mille cinq cents fois plus grande.

Ce serait un perfectionnement sérieux sur toutes les tentatives précédentes. La transmission cinématographique immédiate et à grande distance de scènes animées présenterait un intérêt de premier ordre dans une foule de circonstances importantes et donnerait une apparence de vie à ces projections.

On affirme déjà que les expériences de l'électricien de Berlin seront la grande attraction, *le clou*, selon l'expression usuelle, de la future exposition universelle de Bruxelles, mais on ignore les détails du mécanisme.

De nouvelles recherches sont faites, du reste, en France actuellement, et il est bon de les faire connaître également.

C'est ainsi qu'un appareil de téléphotographie, inventé par deux Français, M. Rignoux et M. Fournier, professeur au lycée de La Rochelle, parait reposer sur un principe analogue à celui de Ruhmer, en ce qui concerne notamment les cellules de sélénium.

Ils travaillaient déjà à leur dispositif alors qu'ils n'avaient pas connaissance des recherches de leur émule.

Pour le moment, ils ont essayé leur système avec un écran de vingt-cinq cellules. Ils ont reproduit une simple lettre de l'alphabet, la lettre majuscule E, analogue à celle que l'on voit sur les enseignes des négociants et maisons de commerce.

Il y a beaucoup de décousu dans le résultat de la transmission au poste d'arrivée. Les images correspondantes aux cellules ne se juxtaposent pas.

Si l'on utilisait ce procédé pour envoyer la reproduction de la figure d'une personne, il est certain qu'on ne la trouverait pas réussie. Le nez serait sans doute cassé en plusieurs endroits, les yeux de travers, la bouche tordue, et le reste à l'avenant. Nous n'ajouterons rien à ce portrait charmant. Il ne serait certes pas flatté et ne pourrait soutenir la comparaison avec une tapisserie des Gobelins ou un joli tableau !

Le principe est peut-être trouvé, mais il est de toute nécessité de mettre l'appareil au point,

Leur écran est capable, à la vérité, de recevoir soixante-quatre sections au lieu de vingt-cinq, mais ce chiffre ne serait pas encore suffisant pour obtenir une image nette et régulière d'un objet quelconque. Ce genre de *téléphote* sera évidemment d'autant plus parfait qu'il comportera un plus grand nombre de cellules. MM. Fournier et Rignoux prétendent même qu'il faudrait quatre mille ou dix mille cellules pour reproduire convenablement le visage d'une personne. Ils sont encore loin de compte.

C'est pourquoi ils ont songé à modifier leur dispositif afin d'éviter cette quantité énorme de fils qui rendraient leur procédé inapplicable.

Ils espèrent, par des artifices de construction et en s'appuyant sur certains principes de physique, se contenter purement et simplement de deux fils, l'un pour la trans-

mission, l'autre pour le synchronisme. Ils auront une nouvelle difficulté à surmonter.

Les nouvelles expériences qui seront entreprises décideront seules s'ils ont réussi.

On a pensé également à la téléphotographie en couleur, aucun essai dans ce genre n'a encore été fait. Il faudrait un dispositif donnant la syntonisation des couleurs des objets, comme l'appareil multiplex de Mercadier donne, au moyen de l'électrodiapason, la possibilité de l'expédition simultanée de plusieurs dépêches en accordant entre eux les postes expéditeur et récepteur qui ne se gênent pas pourvu qu'ils utilisent des notes de la gamme différentes. Or il y a une gamme des couleurs comme il y a une gamme des sons. Il s'agit d'accorder ces couleurs entre elles.

Enfin, on a remarqué depuis longtemps que le sélénium, ce singulier métalloïde, vitreux ou amorphe, a l'inconvénient de se fatiguer assez rapidement, autrement dit, il a besoin d'un repos plus ou moins long dans le silence et l'ombre, pour redevenir sensible. C'est la cause de son inertie.

On a imaginé, pour y remédier, d'accoupler deux cellules qui se porteraient aide l'une à l'autre ; on a constaté que c'était un palliatif insuffisant.

MM. Mercadier, directeur des études à l'École polytechnique, et Bell, électricien américain, dont les noms sont connus, ont cherché des substances qui n'aient pas ce défaut. Ils ont indiqué le palladium et même tout simplement le noir de fumée. Mercadier avait pressenti depuis longtemps, dès 1880, le rôle du sélénium. Ses travaux sur la radiophonie ou photophonie en sont la preuve. C'est lui qui avait déjà simplifié la forme des récepteurs à sélénium et à noir de fumée (1). Ces derniers et ceux qui seront cons-

(1) Mercadier a quitté l'École polytechnique, il y a un mois à peine, pour prendre sa retraite après être resté vingt-huit ans à la direction des

truits avec le palladium paraissent revenir en vedette aujourd'hui.

En étudiant la série des corps, *soufre*, *sélénium*, *tellure*, on pourra faire aussi des trouvailles intéressantes. Qui sait si bientôt on ne verra pas le visage du correspondant auquel on cause par le téléphone à des centaines de kilomètres ? Tout arrive.

Les savants, aidés par l'ingéniosité des électriciens, vont peut-être parvenir à une solution inattendue, plus élégante et plus rapide.

Il n'était pas indifférent de signaler la nouvelle orientation donnée à cette question si intéressante à tous égards de la *téléphotographie* et de la *télévision*. C'est pourquoi nous avons désiré compléter à ce sujet les indications que nous avons déjà fournies dans la chronique du Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (4e trimestre 1907).

études. Il est l'auteur de nombreux travaux scientifiques. On lui doit le *télégraphe multiplex* (obtenu par un procédé de syntonisation qu'on cherche à appliquer à la télégraphie sans fil). Il rend des services incomparables pour la transmission simultanée de différentes dépêches sur le même fil, avec autant d'appareils accouplés que l'on veut et dans les deux sens, ce qui augmente prodigieusement le rendement des lignes souvent débordées par les besoins toujours croissants du public. Il a été directeur des télégraphes en 1870, pendant le siège de Paris, et son concours a été précieux au gouvernement de la Défense nationale. Les élèves de l'École, à l'occasion de son départ, lui ont fait récemment une ovation assez originale. Dans la cour principale, ils ont écrit en grandes lettres vivantes, formées par leurs corps couchés et entrelacés sur le sol, ces trois mots : *Chic à Merca,* c'est-à-dire vive Mercadier ! dans l'argot de l'X.

Ils voulaient, par cette typographie d'honneur d'un nouveau genre, témoigner leur admiration et leur affection à leur Antique, suivant l'expression consacrée.

Cette démonstration est suggestive : elle marque l'espérance des jeunes camarades dans les découvertes de la science pour la gloire de leur patrie, et dont leurs aînés ont été les promoteurs.

CHRONIQUE

La petite patrie, poésies salinoises (avec une lettre-préface de Ch. Grandmougin), par Théodore Cabaud. L'auteur, loin d'avoir eu « la prétention de faire œuvre de véritable poète », demande « la plus grande indulgence pour cette œuvrette ». Le lecteur la lui accordera, en savourant dans l'élégant petit volume quelques vers charmants; ce sont ceux qui expriment les impressions poétiques de l'auteur en décrivant des coins d'horizon salinois ou jurassien. Les pièces de vers, présentées comme « un travail de reconstitution historique de l'antique ville de Salins », sont au contraire très faibles, et contiennent des licences poétiques trop hardies, comme par exemple *Le fort Saint-André*, où Mirabeau, transformé en terroriste, est dit avoir inspiré l'arrestation et l'exécution de trois membres d'une famille, en 1794 !

— M. Salomon Reinach a publié dans la *Revue archéologique* (numéro de septembre-octobre) un article intitulé *Porte-Noire à Besançon*. Il y interprète de loin, avec l'autorité qui sied à son nom, d'après les dessins récents de M. Spitz, professeur au lycée de Besançon, les sculptures de ce monument romain. L'archéologue parisien accepte la plupart des attributions proposées par M. Vaissier, dans son travail inséré en 1903 dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, et il se borne à mentionner « les lithographies naïves, mais certainement honnêtes, publiées en 1875 par M. Marnotte (Acadé-

mie de Besançon). » Les dessins de M. Spitz, qui servent d'illustration au texte, sont aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain.

— Dans une *Note sur le versement dans les Archives départementales des documents politiques des parquets généraux antérieurs à 1855*, publiée dans la *Révolution française* du 14 août dernier, on lit :

Cour d'appel de Besançon. — Le parquet général a remis aux Archives du Doubs la correspondance du procureur général de 1811 à 1856, comprenant cinquante registres, qui se décomposent comme suit : transcription de lettres adressées au ministre de la justice, de 1816 à 1853, 14 registres ; transcription de lettres adressées aux procureurs impériaux, royaux et procureurs de la république du ressort, de 1812 à 1856, 21 registres ; transcription ou analyse de lettres adressées aux différentes autorités judiciaires et administratives de 1812 à 1845, 15 registres.

— Dans la quatrième série de ses *Vieilles maisons, vieux papiers*, qui vient de paraitre, M. G. Lenôtre a esquissé sous ce titre : *Montcairzain*, la figure énigmatique d'une prétendue princesse du sang de France, Stéphanie-Louise, dite de Bourbon-Conti, née on ne sait de qui et élevée à Lons-le-Saunier sous le nom roturier de Billet. Deux écrivains franc-comtois s'étaient déjà occupés de cette aventurière : Désiré Monnier, dans les *Annuaires du Jura* (1852-1854), et Xavier Marmier, dans sa préface à la traduction de la *Fille naturelle* de Gœthe. Pas plus qu'eux, M. Lenôtre n'a pu percer le mystère de cette étrange vie. Des faits empruntés par lui soit à nos traditions jurassiennes, soit aux dossiers des Archives, il résulte que la soi-disant « comtesse de Montcairzain » ne parvint jamais à faire reconnaître ses prétentions à une haute naissance. Elle finit, après avoir tenu pour vivre un bureau de tabac

à l'enseigne *Bourbon-Conti*, par mourir en 1825, de faim ou de froid, au pied d'une borne, en face des Tuileries.

— En tête d'une bibliographie lamartinienne qui vient de paraître à Turin, signée d'un nom français, M. Charles Thuriet, correspondant de l'Académie, a placé une longue lettre-préface. Nous y voyons rappelés les séjours faits par Lamartine en Italie, les relations qu'il y a nouées, les écrits qu'il y a composés en vers et en prose et où il a subi l'influence du milieu où il vivait. M. Thuriet, qui a habité Saint-Claude, s'y était souvenu que le grand poète se considérait un peu comme Franc-Comtois, « descendu des montagnes du haut Jura », berceau de sa famille, vers la Bourgogne et les bords de la Saône. C'est à ce point de vue qu'il l'avait envisagé dans deux études intéressantes publiées en 1890 et 1893 ; il lui renouvelle aujourd'hui, d'une façon plus large, son hommage, en l'appelant « une des plus grandes figures, non seulement de la France au XIXe siècle, mais du monde entier, depuis son origine. »

— M. Julien Feuvrier, correspondant de l'Académie, a fait pratiquer sous sa direction des fouilles archéologiques dans un village bourguignon des environs de Dole. Il vient d'exposer les résultats de son entreprise dans un article de la *Revue préhistorique de l'Est* intitulé : L'enceinte du Grand-Canton, au territoire de Flagey (Côte-d'Or) (forêt communale de Labergement-lez-Auxonne) et tiré ensuite à part (Dijon, impr. Jobard, 1909, in-8 de 8 p. avec 3 fig.).

Un travail récent, du même genre et du même auteur : *Les stations palustres dans la région de Dole*, a été présenté au quatrième congrès préhistorique de France (session de Chambéry, 1908) et a été également tiré à part (Dole, Ledun, 1909, in-8 de 8 p.).

Signalons enfin l'étude sur l'attaque de Salins dans la

nuit du 3 au 4 mars 1595, que M. Feuvrier avait communiquée au congrès de l'Association franc-comtoise, le 9 août 1908 (V. *Mémoires de l'Académie*, 1908, p. 256) et qu'il a fait depuis paraître en tirage à part (Dole, Ledun, 1909, 8 p., avec un fac-similé d'un autographe de Gollut).

— Dans un récent feuilleton des *Débats* (2 novembre), M. Henri Welschinger, le biographe du duc d'Enghien, a fait connaître quelques documents inédits sur la fin tragique de son héros. Un des plus intéressants émane d'un Franc-Comtois, le général Préval, et est daté de Besançon. Voici en quels termes M. Welschinger le présente au public :

« Le 26 ventôse, Murat avait fait venir chez lui Claude-Antoine de Préval, colonel du 3e cuirassiers à Saint-Germain, et lui avait confié qu'il était question de juger le duc d'Enghien dans une haute cour, et que le Premier Consul l'avait désigné pour être rapporteur. « Mon père, répondit Préval, a appartenu au régiment du duc d'Enghien. Je ne puis ni ne dois être le juge de ce prince. Ce serait ternir mon épée. » Lui-même avait servi dans ce régiment. Il déclina donc énergiquement la mission qu'on voulait lui confier et il en informa son père, ancien général de brigade à Besançon. Celui-ci lui répondit le 15 germinal : « Dieu soit loué, mon cher fils ! L'honneur et ton état te sont conservés et ma vieillesse ne sera point douloureuse. Je serais peut-être mort de chagrin, si tu eusses été obligé de juger notre malheureux prince. Sans oser chercher les motifs qui ont pu porter Bonaparte à cet acte de rigueur et sans que mon cœur puisse lui pardonner, je lui ai bien des obligations de t'avoir évité le déshonneur, ou d'abandonner ton état, ce que j'eusse mieux aimé, quoiqu'il m'en eût coûté, en répandant des larmes amères sur ce triste événement. Combien je regrette que le duc d'Enghien n'ait point partagé le sort de son colonel le commandant,

le pauvre marquis du Goulet qui est mort en combattant !... Mon ami, sers le gouvernement, puisque tout Français doit servir son pays et être fidèle à ceux qui l'emploient ; mais souviens-toi que l'honneur te recommande de regretter de tels hommes ! »

« Le Premier Consul aurait pu, sur le refus de Préval, briser sa carrière. Il ne voulut pas se priver des services d'un vaillant soldat et ne lui tint pas rancune. Préval, qui s'était signalé à Austerlitz, fut nommé général deux ans après. »

— A la séance de la Société des antiquaires de France du 15 décembre, M. Max Prinet, membre honoraire de l'Académie, a entretenu la Société de l'usage des déguisements héraldiques pratiqués dans les combats du moyen âge. Les rois, dont la personnalité se trouvait révélée par les emblèmes qu'ils portaient sur leurs armes, se sont parfois soustraits au danger qui en résultait en recourant à de véritables déguisements. Ils ont revêtu des armes portant le blason d'un de leurs serviteurs. D'autres fois ils ont partagé avec quelques-uns de leurs chevaliers le péril qu'entraînait le port des armoiries royales, en donnant à ces chevaliers des armes semblables aux leurs, de manière à dérouter les ennemis.

— Dans la Revue *Le vieux Lons*, M. Émile Monot a narré les événements qui, en 1840, eurent pour théâtre Lons-le-Saunier et ses environs, où la foule se signala par des violences, incendia un moulin et pilla. Cet accès de folie si rapidement contagieuse est connu dans l'histoire locale sous le nom de *Révolution des Pommes de terre*.

A l'élévation progressive du cours du blé venait de succéder la hausse du prix des pommes de terre : signe évident pour les pauvres gens des manœuvres du redoutable accapareur. Alors il faut bien se défendre et les commères

enrôlent leurs amis, ne reculent pas devant les gendarmes, fantassins, cuirassiers. Seulement, rester maître du marché aurait été trop beau et, après avoir connu les honneurs du pouvoir, le populaire dut déchanter quand un long convoi de plusieurs diligences, fortement escortées, amena les coupables à la prison de Besançon pour comparaître aux assises du Doubs.

L'auteur a tracé de cette sédition un tableau pittoresque et animé. Les émeutiers sont les maîtres de la rue, les soldats poussent des charges, et les autorités locales ne parviennent guère qu'à faire briller leur insuffisance à rétablir l'ordre. En faisant défiler sous nos yeux maire, préfet, magistrats, commissaire de police, et l'ancien général de division du premier empire qui venait d'être promu, à la mode du temps, colonel de la garde nationale lédonienne, tous jaloux les uns des autres et incapables de s'entendre pour une sage mesure, M. Monot a su piquer notre curiosité.

Ainsi traitée, l'histoire de cet épisode méritait d'être rapportée.

— M. le lieutenant Borrey vient de publier l'histoire, déjà plusieurs fois racontée, du *Blocus de Besançon par les Autrichiens en 1814* (1), qui précède celle, en préparation, de l'*Invasion de la Franche-Comté en 1814*. Nous souhaitons que cette seconde partie, moins étudiée, moins connue, expose dans un tableau détaillé et synthétique les diverses opérations d'attaque et de défense dans notre province. Dès le début, l'auteur a prévenu que s'il a « supprimé les références que la plupart des historiens donnent au bas de chaque page, c'est pour ne pas en rendre la lecture pénible ». Si le système, adopté par M. le lieutenant Borrey, paraît en général fâcheux aux yeux de beaucoup,

(1) 1 vol. in-8, Paris, Ch. Lavauzelle, s. d. (1909).

ce sera, semble-t-il, notamment dans ce livre où se rencontre certain jugement en contradiction avec des dépositions de témoins et qui aurait besoin d'être plus solidement motivé que par une affirmation de culpabilité.

Il est question ici de la condamnation infligée à la mémoire du maire Daclin rangé parmi « ceux qui, par pusillanimité ou trahison, servirent la cause des alliés ». Jusqu'à hier, au contraire, le passé de Daclin, jamais critiqué, avait hautement répondu de lui, et tous ses contemporains qui tenaient un journal manuscrit pendant notre blocus lui avaient rendu justice. L'un d'eux au moins possédait sans doute « l'impartialité » que donne « un certain recul dans le temps » : celui-ci, en effet, n'écrivit ses souvenirs sur 1814 que vingt-neuf ans plus tard, pour une biographie de Daclin ; c'était Charles Weiss.

Il est vrai que ce témoignage n'est pas cité dans la bibliographie, où d'autres lacunes peuvent être remarquées.

Dans son avant-propos, l'auteur avait déclaré « n'avoir pas entendu présenter un travail complet sur la question, avoir à dessein omis tout ce qui concerne l'administration militaire et civile, la vie économique et politique. Nous n'en avons relaté, est-il ajouté, que ce qui pouvait servir à l'intelligence des faits militaires que nous donnons. »

On croyait savoir ainsi sur quel ordre de renseignements il conviendrait de consulter l'étude de M. Borrey ; mais les accusations portées contre le représentant de la population bisontine sont venues nous faire douter de la méthode suivie dans l'exécution du plan primitivement adopté.

— M. G. Canard a lu devant l'Académie de Mâcon, à laquelle il appartient, une intéressante biographie du général Tripard (frère de notre ancien collègue l'avocat, puis conseiller Tripard), qui était colonel du 6e lanciers au

début de la guerre contre l'Allemagne. Engagé volontaire, il avait parcouru une rapide carrière et avait rempli les fonctions d'officier d'ordonnance près du maréchal Vaillant, ministre de la guerre puis major général de l'armée en Italie. Mieux que ses citations et ses décorations, sa correspondance conservera le souvenir de notre compatriote. Ses lettres étaient principalement adressées à sa femme, pendant ses campagnes, et elles nous reviennent en nous offrant l'occasion de saluer un bon Comtois et un brave Français.

— Notre éminent compatriote M. Étienne Lamy a donné à l'Académie, le 18 novembre dernier, lecture du rapport sur les concours littéraires.

Sur la liste des lauréats à la distribution des prix de vertu, on a pu relever le nom de Mlle Rose Jouffroy, de Montferrand (Doubs).

Le 6 décembre, l'Académie des sciences distribuait ses récompenses : M. Lebœuf, professeur à la Faculté et directeur de l'Observatoire de Besançon, a reçu une partie du prix de 2,000 fr. (fondation Leconte) pour ses travaux astronomiques, et en particulier pour sa participation à la publication de l'œuvre de Laplace.

— Poursuivant ses études sur l'histoire de la Franche-Comté pendant la période espagnole, M. Émile Longin a ajouté cette année plusieurs chapitres à ceux qui constituaient déjà un riche ensemble et où l'exposition est aussi séduisante que la documentation précise et abondante. Ainsi l'auteur a enrichi nos annales, en 1909, de nouveaux et très intéressants documents, tels que : *La visite à Paris de Mello*, le vaincu de Condé à Rocroy ; *La campagne du duc de Longueville dans notre bailliage d'aval en 1638 ; L'histoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie ; La famille Boyvin.*

— Pour la conservation d'œuvres d'art anciennes et de souvenirs du passé, le besoin de protection du patrimoine communal contre l'arbitraire de certaines administrations municipales semble se faire de plus en plus sentir. A Salins, il y a quelques années, on regretta la vente aux enchères de meubles, tableaux, reliques artistiques des siècles précédents dont l'hôpital avait hérité de généreux donateurs et qu'un jour suffit à disperser. Un maire l'avait voulu, et le même fait vient encore de se renouveler à Gy (voir l'article *la Petite Corse*, dans *l'Indépendance républicaine de Gray* du 24 octobre 1909, et suivants).

Il y avait au château un groupe sculpté du xiie siècle en pierre dure, protégé par une grille finement ajourée et encastré dans la muraille de la tour gothique, plus une cheminée en marbre rose, de style Louis XV, édifiée par le cardinal de Choiseul. Aux prix de 350 et de 250 fr., le tout aurait été vendu par le maire à un marchand antiquaire de Paris, d'après le journal ci-dessus, sans autorisation du conseil municipal ni du préfet. Mais à une demande postérieure d'explications, il aurait été répondu que la ville de Gy avait ainsi traité une affaire avantageuse, réalisant une recette au profit du bureau de bienfaisance, contre des objets sans valeur artistique, de style *fruste*.

C'est une opinion : est-elle compétente ? On en doute et quelques-uns se sont émus d'un tel abus d'autorité dans la gestion de la fortune municipale.

D'autre part, on lit dans le *Journal des Débats* (24 décembre) :

« Besançon possède une intéressante église qui autrefois dépendait de l'ancien hôpital du Saint-Esprit et qui sert aujourd'hui de temple protestant. La nef, bâtie au xiiie siècle, est couverte d'une voûte d'arête dont les nervures reposent sur les chapiteaux à feuillage des colonnettes dressées le long des murailles. Le chœur et une chapelle latérale datent du xve siècle. Dans une cour conti-

guë à l'église, on voit encore une charmante galerie de bois posée sur des colonnes de pierre sculptée, et qui fut construite entre les années 1427 et 1476.

« Un porche pseudo-gothique du goût le plus déplorable fut ajouté au temple par l'architecte Delacroix, en 1841, pour « orner » la façade. Mais l'intérieur de l'édifice, par son style et son décor, eût depuis longtemps mérité d'être classé comme monument historique. Aujourd'hui les circonstances rendent cette mesure très urgente. Le conseil municipal de Besançon a, en effet, résolu d'élargir une rue dont le nouvel alignement entraînerait la démolition de l'église et, probablement, la disparition de la galerie de bois qui décore la cour voisine. Tout le monde le sait à Besançon ; mais le service des monuments historiques semble l'ignorer. »

Nous espérons que la nouvelle ainsi présentée par le journal *les Débats* est inexacte et que nous n'aurons pas à déplorer une si regrettable décision.

— Les vacances ne nous ont pas permis de rendre compte plus tôt de la séance publique de la Société d'émulation de Montbéliard, qui s'est tenue au musée de cette ville, le 17 juin dernier, en présence de nombreux délégués des sociétés voisines.

L'Académie de Besançon y a été tout spécialement fêtée : non content d'avoir mentionné dans son discours d'ouverture qu'il en avait été l'hôte, M. le président Granier a fait de la séance publique du 28 janvier l'objet d'un compte rendu aussi aimable que développé.

Le temps avait dû être parcimonieusement ménagé : aussi n'avons-nous entendu que des fragments des lectures de M. Nardin, sur *la Corporation des tanneurs*, et de M. Mauveau sur *les Faiseurs de bas*, *les Couturiers* et *le Petit Commerce* de Montbéliard. Avec la lecture d'un article de M. Trouessart, de la *Revue des Idées*, rectifiant les

théories de von Ber d'après lesquelles Cuvier aurait été un génie allemand, et une communication de M. le pasteur Lutz, de la Société industrielle de Mulhouse, sur l'aérolithe d'Ensisheim, se termine la séance du matin.

Le banquet mériterait mieux qu'une simple mention, surtout si l'on pouvait s'arrêter sur les toasts. Mais ceux-ci durent être précipités, car le programme comportait encore une conférence à Mandeure. De plus intransigeants sur la couleur locale auraient peut-être critiqué le recours à l'automobile pour nous transporter aux ruines romaines : la vérité oblige à constater qu'aucune protestation ne s'est fait entendre. N'était-ce pas là, d'ailleurs, simple interversion : la fin de l'histoire de Mandeure exposée avant son commencement ?

La conférence de M. Mériot n'a pu, toujours faute de temps, porter que sur une partie de son travail, deux chapitres sur les cinq qui le composent : ainsi que les communications de la séance du matin, nous le trouverons dans le Bulletin de la Société.

En résumé, charmante réunion, bien d'accord avec la réputation acquise à l'hospitalité de nos voisins de Montbéliard.

— Le jeudi 4 novembre 1909, la Société grayloise d'émulation, présidée par M. E. André, a décidé, sur la proposition de MM. Gasser et Godard, la rédaction en 1910 d'une première table décennale, selon le vœu émis en 1909 au congrès de Salins ; elle a entendu l'exposé, fait par M. Gasser, des fouilles exécutées à Apremont, où ont été découverts quelques objets de l'époque burgonde, et celui des recherches paléontologiques faites récemment à Dampierre-sur-Salon par M. Victor Maire.

— Le jeudi 11 novembre 1909, la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône a réélu comme

président M. Roger Roux, substitut du procureur de la République à Belfort ; elle a entendu un compte rendu de la séance annuelle de la Société d'émulation de Montbéliard et de l'excursion aux ruines de Mandeure, par M. Roger Roux ; un autre du congrès de Pontarlier, par M. Godard, et voté, sur la demande de ce dernier, sa participation aux recherches nécessaires pour préparer une iconographie comtoise ; elle a aussi accepté, en principe, la proposition de M. Sarniguet, de créer une section des conférences, et celle de MM. Monnier et Godard, d'organiser une section des sciences.

— Le 5 décembre dernier, la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Roger Roux, notre associé correspondant.

Sur la proposition de M. Delort, la Société a organisé une série de conférences hebdomadaires sur la littérature, l'histoire, l'art, etc., et un de ses membres, M. Sarniguet, les a inaugurées par le récit d'un très beau voyage qu'il a fait en Espagne. Les nombreuses projections ont donné à sa narration un intérêt tout particulier, auquel le public n'a pas manqué d'applaudir chaleureusement.

— La Société d'émulation du Doubs a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 16 décembre dernier. Au bureau, aux côtés de M. le docteur Bourdin, président, avaient pris place M. Gougeon, premier président honoraire ; M. Jaudon, procureur général près la Cour d'appel de Besançon, et divers membres de la Société.

Après un exposé complet, fait par M. le président Bourdin, des travaux accomplis par la Société durant le cours de l'année 1909, M. Thuriet a lu un intéressant rapport sur la pension Grenier, qui vient d'être décernée pour la première fois cette année à un Bisontin, M. Ed. Sollaud,

professeur agrégé de l'Université. Dans une étude très documentée, M. le docteur Magnin a ensuite montré que c'est à tort que l'on a contesté le mérite scientifique de Charles Nodier considéré comme botaniste et naturaliste. Diverses poésies de MM. Grandmougin et Bataille et d'un nouveau venu, M. Albert Mathieu, qui s'est révélé un digne continuateur de ces éminents poètes comtois, ont obtenu un vif succès près du public. La séance s'est terminée par une lecture de M. Georges Gazier sur les correspondants et surtout les correspondantes du poète Édouard Grenier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 18 novembre 1909

Présents : MM. Maurice Lambert, président sortant; G. de Beauséjour, nouveau président; commandant Allard, docteur Bourdin, Gazier, Girardot, Isenbart, docteur Ledoux, de Lurion, Mairot, chanoine Payen, Picot, Pingaud, Prieur, chanoine Rossignot, Roger Roux, associé correspondant; comte de Sainte-Agathe, vicomte de Truchis, secrétaire perpétuel.

M. Maurice Lambert souhaite la bienvenue aux nouveaux sociétaires, MM. Gazier et Prieur ; il rappelle les deuils nombreux qui ont frappé l'Académie pendant le cours de sa présidence et, après avoir proposé à l'Académie, qui accepte, de nommer M. le premier président honoraire Gougeon, membre honoraire, il cède le fauteuil présidentiel à M. G. de Beauséjour.

Le secrétaire perpétuel lit les procès-verbaux des séances des 23 et 24 juin, qui sont adoptés, et donne communication à l'Académie de la correspondance.

L'Académie a reçu des lettres de remerciements de MM. Gazier, Prieur et des Cilleuls, à l'occasion de leur élection comme associés résidants et correspondants ; de M. l'abbé Tournier, aumônier des Sœurs de la Charité, à Saint-Ferjeux ; de M. A. Gaillard et de Mlle G. Monnoyeur, en raison des prix qui leur ont été décernés à la séance de juin.

Les demandes d'échange de publications faites par l'Académie Virgilienne de Mantoue et l'Yale University Library de New-Haven (Connecticut) ne sont pas acceptées.

Le secrétaire dépose sur le bureau dix exemplaires du programme du 48e congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le 27 mars 1910.

L'Académie a reçu en hommage les publications suivantes :

Léon Sahler : *Princes et princesses en voyage,* 1 vol. in-8.

Comtesse Pierre Lecointre : *Les Faluns de la Touraine,* 1 broch. in-8.

René Delaporte : *Les esquisses chypriotes*, 1906-1909, poésies; 1 fasc. in-12.

Théodore Cabaud : *La petite patrie*, poésies salinoises, 1 vol. in-12.

Amédée Guillaume : *Poésies complètes*, 1 vol. in-12.

A. Roussel et A.-M.-P. Ingold : *Lamennais et David Richard*, 1 vol. in-8.

A.-M.-P. Ingold : *Un élève de Pfeffel, Louis de Beer, gouverneur de Bénévent*, 1 fasc. in-12.

Abbé F.-X. Perrot : *Sa Majesté l'Alcool !* 1 fasc. in-12.

Thomas, professeur d'histoire, ancien pensionnaire Suard : *Discours à la distribution des prix du collège d'Étampes, le 29 juillet 1909*, 1 fasc. in-12.

F. Pajot : *Le territoire de Belfort à l'époque romaine.*

Général Metzinger : *La transformation de l'armée, 1897-1907*, 1 broch. in-8.

G. de Beauséjour : *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle*, t. II, 1 vol. in-8.

Charles Godard : *Le conseil général de la Haute-Loire, la direction et l'administration départementale de 1790 à 1800*, 1 broch. in-8.

Ernest de Ganay : *La cendre des heures*, poésie, 1 vol. in-12.

André Chadourne : *Jeanne d'Arc*, poème-conférence, 1 fasc. in-12.

Charles Thuriet : *Nel cinquantesimo anniversario della guerra liberatrice*, 1859-1909, 1 broch. in-8.

Le *Bulletin du neuvième Congrès de l'Association franc-comtoise, tenu à Pontarlier le 3 août 1909*, 1 fasc. in-12.

L'Académie décide qu'à l'avenir les volumes remis en hommage à l'Académie, qui n'auront pas été demandés par des membres de la Compagnie pour en faire un compte rendu, seront remis à la commission des publications, qui rédigera pour la chronique une courte note sur ceux offrant un certain intérêt.

Le commandant Allard lit son compte rendu sur la *Transformation de l'armée*, 1897-1907, du général Metzinger.

M. Roger Roux rappelle à la Compagnie que la prochaine réunion de l'Association franc-comtoise aura lieu à Luxeuil, au mois d'août prochain, et il invite ses collègues à y venir aussi nombreux que possible. Il donne ensuite lecture de son étude sur *Xavier Marmier bibliophile.*

L'Académie nomme membres de la commission des élections pour 1910 : MM. le commandant Allard, docteur Bourdin, Gazier,

Lambert, Picot, chanoine Rossignot et le comte de Sainte-Agathe.

M. Roger de Lurion est nommé membre de la commission des Mémoires et documents inédits, en remplacement de M. le docteur Vaissier.

L'Académie nomme membres de la commission du concours pour le prix Marmier : MM. Lieffroy, Montenoise et Picot.

La séance est levée.

Le président,
G. DE BEAUSÉJOUR.

Le secrétaire perpétuel,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 23 décembre 1909

Présents : MM. le commandant ALLARD, vice-président ; BAILLE, docteur BOURDIN, CHIPON, ESTIGNARD, GAZIER, GIRARDOT, LAMBERT, docteur LEDOUX, MAIROT, MONTENOISE, chanoine PANIER, PICOT, PRIEUR, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, secrétaire perpétuel.

Le président fait part à l'Académie de la mort de Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, directeur-né de l'Académie, décédé le 6 décembre, et de celle de M. Lieffroy, académicien titulaire, décédé le 1er du même mois.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance. Après avoir lu une lettre de M. le premier président honoraire Gougeon, remerciant l'Académie de l'avoir nommé académicien honoraire, il avertit la Compagnie que M. le ministre de l'instruction publique demande que les noms des académiciens désirant se rendre au congrès des Sociétés savantes et bénéficier des billets à prix réduits lui soient communiqués avant le 20 février.

L'Académie a reçu en hommage de M. Charles Thuriet : *Projet de bibliographie lamartinienne française et italienne*, par M. Camille Monnet, avec lettre-préface de Charles Thuriet, 1 vol. in-8 ; de M. Théodore Cabaud : *Heures de rêve*, poésies, 1 vol. in-12.

L'Académie, sur la demande qui lui est transmise par M. le chanoine Panier, accorde son patronage moral à M. le capitaine d'Ollone, associé correspondant, pour la conférence que cet explorateur se propose de faire à Besançon dans le cours de l'hiver.

M. Pingaud lit les *Notes biographiques sur Mgr de Sagey, évêque de Tulle*, de M. Ch. Godard, associé correspondant, et sa notice sur M. Henri Weil, académicien honoraire, ancien titulaire.

M. le docteur Bourdin lit le compte rendu, fait par M. Boussey, des *Mémoires du général Griois, publiés par son petit-neveu.*

M. le commandant Allard donne communication de son étude sur la *Téléphotographie et la télévision.*

M. Gazier lit le compte rendu, fait par M. Boussey, de la *Biographie de Jean de Bry*, par M. Pingaud.

L'Académie nomme M. Mairot membre de la commission du concours pour le prix Marmier, en remplacement de M. Lieffroy, et MM. Prieur, Picot et Simonin, membres de la commission des finances.

L'Académie fixe au jeudi 27 janvier la date approximative de la séance publique, qui sera suivie du banquet d'usage.

A la suite de la séance publique, il sera procédé à l'élection de quatre académiciens résidants et de quatre associés correspondants nés dans les limites de l'ancienne province de Franche-Comté.

La séance est levée.

Le vice-président, Le commandant ALLARD.

Le secrétaire perpétuel, Vicomte A. DE TRUCHIS.

NOTICES

Notice sur un Franc-Comtois, évêque de Tulle : Mgr de Sagey

Par M. GODARD, associé correspondant

(Séance du 23 décembre 1909)

La famille d'où sortit ce prélat remonte au XIIIe siècle : originaire de Sagey, aujourd'hui Sagy, dans la Bresse chalonnaise, elle se fixa en Franche-Comté avec Perceval de Sagy, écuyer d'Antoine de Saint-Dizier, baron de Saint-Laurent et de La Roche, dont il reçut en 1321 la prévôté de Cesancy. Perrin de Sagey,

fils de Perceval, s'établit à Ornans en 1391. Les Sagey jouèrent plus tard un rôle honorable dans les guerres qui ravagèrent la province ; et deux d'entre eux se firent remarquer par leur défense du Lomont en 1636, 1668 et 1674 (1).

Claude-Michel-Judith de Sagey, seigneur de Naisey et Pierrefontaine, chevalier de Saint-Georges, épousa Anne-Marguerite d'Aroz, qui lui donna, outre quatre filles, deux fils, dont l'un, le vicomte, prit parti pour la Révolution en 1789, remplit à Ornans des fonctions officielles, y présida le conseil municipal, et fut, comme chef de cohorte, décoré par Napoléon, puis se rallia aux Bourbons avec enthousiasme (2).

Claude-Joseph-Judith-François-Xavier, né à Ornans le 2 avril 1759, fait avec son frère un curieux contraste, assez fréquent toutefois à une époque aussi troublée, par la rectitude de sa vie et l'austérité de son caractère. Ordonné prêtre, il devint chanoine du chapitre noble de Gigny, et en 1777 il fut nommé grand vicaire par le nouvel évêque du Mans, son compatriote, Mgr François de Jouffroy-Gontaut. Sa distinction et ses qualités solides avaient été fort appréciées ; mais la Révolution l'arrêta sur le chemin de l'épiscopat. Il refusa de prêter le serment constitutionnel, émigra avec son évêque en 1791, et joua un rôle important pendant l'émigration en correspondant avec les nombreux prêtres réfractaires du Maine (3).

Il revint en France après le Concordat, mais resta fidèle à Louis XVIII et se tint à l'écart pendant quatorze ans.

Pénétré de bonheur au retour des Bourbons, il publia en 1815 une plaquette en vers intitulée *Hospitalité des Munstériens*, qu'il dédia à Mme la duchesse d'Angoulême. Il sut nouer à Paris des relations précieuses, et compta bientôt parmi les notabilités du parti royaliste, grâce à son esprit orné, à la fermeté de ses convictions et à un talent oratoire qui, sans être de premier ordre, était du moins très digne d'estime. Aussi, en 1817, lors du projet d'un nouveau Concordat, Louis XVIII le désigna-t-il pour l'évêché de Saint-Claude. Ce siège épiscopal ne fut rétabli par le Souverain Pontife que le 6 octobre 1822. M. de Sagey le refusa pour des raisons de santé, mais accepta celui de Tulle.

Comme c'est l'usage, il avait les défauts de ses qualités. Le

(1) Note de feu M. le docteur Meynier. Voir aussi Arch. du Doubs, B. 2338, 2439, 2771, 3162 ; et G. 202, 551, 604.

(2) Note communiquée par M. Léonce Pingaud.

(3) Note communiquée par M. Louis Calandini, au Lude (Sarthe).

chevalier de Cussy, dans ses *Souvenirs* récemment publiés, le qualifie de « vieillard rempli de dignité, sentant fort son ancien régime ». Quand il eut à bénir son union avec sa petite-nièce, le prélat, au moment où il énumérait ses titres de noblesse, l'interrompit et lui dit: « Au pied des autels, les titres ne sont pas en usage : Dieu ne reconnaît pas ces distinctions vaines que les hommes ont introduites entre eux.... » Un peu après, comme l'évêque demandait à M. de Cussy s'il consentait à prendre pour épouse celle qui était à son côté, celui-ci répondit : « Oui, *Monsieur.* — Il faut dire *Monseigneur,* » lui répliqua Mgr de Sagey, sur un ton paternel (1).

Un peu avant d'occuper son nouveau siège épiscopal, Mgr de Sagey avait publié, en 1822, une brochure intitulée: *Nécessité et moyens d'organiser promptement vingt-quatre diocèses*, dans laquelle il proposait au ministère de Villèle, qui avait toutes ses sympathies, des économies devant permettre de créer des évêchés, et réclamait le rétablissement des conciles provinciaux, ainsi que l'augmentation du nombre des paroisses.

Adversaire énergique des colporteurs de Rousseau et Voltaire, réédités par les soins des libéraux, et répandus à bas prix dans les villes et les campagnes, avec quantité d'ouvrages immoraux et irréligieux, il s'écriait : « Dans l'état actuel, ces monstres parcourent, en se jouant, la trop vaste étendue des diocèses : ils triomphent sans combat de la crédulité des peuples ignorants; ils trouvent les passions sans frein, l'innocence sans appui, la probité sans garantie, les mœurs sans encouragement, la jeunesse sans éducation, l'âge mûr sans réflexion, la vieillesse sans espérance (2). »

Sacré à Paris le 1er mai 1823, dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, le nouvel évêque de Tulle assista, avec l'évêque de Luçon, Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, dans le sacre de Mgr Devic, évêque de Belley; et il officia, le 3 mai 1823, au mont Valérien, pour la fête de l'Invention de la Sainte Croix et l'ouverture d'une neuvaine : ces solennités étaient alors un événement parisien (3).

Tulle, la patrie du grand érudit Étienne Baluze, est une petite

---

(1) Communication de M. Léonce Pingaud.

(2) *France chrétienne*, octobre 1822, p. 40-43. En 1823, Lamennais a écrit dans le *Drapeau blanc* une étude critique sur les propositions de Mgr de Sagey.

(3) Note de M. l'abbé Poulbrière.

cité frileusement assise au bord de la Corrèze, dans le creux d'une gorge profonde, que couronnent des collines qui moutonnent jusqu'à l'horizon et sont en partie couvertes de châtaigniers ou de bruyères. En arrivant dans cette région pittoresque, mais pauvre et humide, où l'attendait un évêché situé dans le quartier le plus froid de la cité, le prélat eut peut-être un instant quelque regret de n'avoir pas accepté l'évêché de Saint-Claude.

Mais il se fit promptement apprécier, surtout de la noblesse, pour sa distinction d'homme de race et ses talents administratifs. Grâce à sa netteté de vues et à sa rapidité de décision, il lui suffit de peu de mois pour des créations de très grande importance. Au moyen de quêtes trimestrielles, faites dans les villes par des dames pieuses, et dans les campagnes par les curés, en vertu d'un mandement, il racheta d'abord les bâtiments du grand séminaire et les rendit à leur première destination ; puis le petit séminaire de Servières, propriété privée, devint propriété diocésaine ; celui de Brive fut rétabli ; les collèges mixtes d'Ussel et de Tulle furent organisés avec l'aide des municipalités (1).

Toutefois le zélé prélat ne parvint pas à gagner toutes les sympathies : il eut dès l'abord contre lui les anciens curés constitutionnels qui n'avaient pas fait de rétractation depuis 1815, ainsi que d'autres dont les fautes furent censurées sévèrement, et qui avaient tremblé devant son regard scrutateur ; ensuite, les sympathies qu'il crut pouvoir témoigner au ministère impopulaire de M. de Villèle lui attirèrent la haine des libéraux. Il avait dit dans un mandement, au sujet de la nouvelle loi sur la septennalité : « La Chambre septennale fera revivre l'œuvre des sept jours. » La presse libérale parla de ce mandement en termes fort acerbes. A Tulle, dit M. de Seilhac, « la bienveillance n'est pas une monnaie courante ». Quand le prélat quitta la maison Bournazel (aujourd'hui hôtel Notre-Dame), pour loger dans un autre local, on afficha sur sa porte le placard suivant : « Évêque à pendre, évêché à vendre. » On clabauda contre lui dans les boutiques ; puis on chanta la nuit de grossières chansons, et on finit par lui crier des injures dans les rues. Le prélat, traité d'une manière aussi indigne, alla s'établir à Brive, cité rivale de Tulle depuis un temps immémorial. La colère des Tullois augmenta encore.

---

(1) Abbé Poulbrière : *Notice sur le petit séminaire de Servières.* Tulle, Damien-Serre, in-12; et *Histoire du diocèse de Tulle,* in-18 (épuisée), p. 349-354. Registre du conseil municipal de Tulle.

En 1824, Mgr de Sagey, fatigué et malade, donna sa démission et fut nommé chanoine de Saint-Denis. Après avoir eu la douleur de voir chasser la branche aînée des Bourbons, il mourut le 20 mars 1836 (1).

Les événements politiques n'ont donc pas permis à Mgr de Sagey de faire tout le bien qu'il avait projeté : toutefois, l'énergique et austère prélat mérite d'avoir sa place dans une biographie comtoise, et d'y figurer avec honneur parmi ceux qu'a produits notre province.

Le grand séminaire de Tulle possède une lithographie représentant Mgr de Sagey, chanoine-évêque de Saint-Denis : un peintre s'en est inspiré pour faire son portrait à l'huile, conservé à l'évêché. Le prélat avait le front large et bombé, les sourcils forts, noirs encore et un peu surhaussés, les yeux grands et noirs, le nez un peu court et large, avec ce visage osseux, si fréquent chez les Comtois de race pure, l'expression grave, digne et ferme. Nous croyons devoir signaler ce portrait aux personnes qui s'intéressent à l'iconographie franc-comtoise.

Notice sur M. Henri WEIL

Par M. Léonce PINGAUD, membre résidant

(Séance du 23 décembre 1909)

M. Henri Weil a habité Besançon pendant vingt-sept ans, avant de faire valoir à Paris les talents qui lui ont mérité d'être appelé par un maître compétent, M. Bouché-Leclercq, « le premier des hellénistes contemporains ». Notre Académie l'avait fait sien en 1864 et, bien qu'en fait il ne lui ait guère appartenu que comme membre honoraire, elle lui doit un souvenir. Je suis heureux, ayant subi devant lui puis fait passer à ses côtés les examens du baccalauréat, d'avoir à l'exprimer devant ceux qui l'ont connu ou qui se rappellent encore son nom.

M. Weil, de souche allemande et israélite, était né à Francfort-sur-le-Mein le 26 août 1818. Après avoir suivi successivement les cours de l'Université de Heidelberg et de la Sorbonne, il obtint en France des lettres de naturalisation, y passa ses thèses de doctorat (1845), puis conquit le grade très envié et bien vite disparu d'agrégé des Facultés (1848). Ses aptitudes

(1) Ibid. et l'*Ami de la religion*, t. LXXXVIII, p. 585.

caractérisées pour les études de littérature ancienne le firent envoyer comme professeur suppléant à la Faculté de Strasbourg, puis presque aussitôt comme chargé de cours à Besançon, où il fut nommé professeur titulaire le 13 avril 1849. Il succédait à Meusy, un normalien de 1811, qui a laissé par hasard dans nos Mémoires une trace de ses études professionnelles par une dissertation sur Euripide. Quant à lui, c'est par des livres qu'il manifesta, dès son séjour à Besançon, sa compétence sur les littératures grecque et latine. Qu'il suffise de signaler ses éditions critiques d'Eschyle, d'Euripide et de Démosthène, publiées à de longs intervalles, qui lui avaient valu dès 1866 (28 décembre) le titre de correspondant de l'Académie des Inscriptions. Devenu doyen de la Faculté après la retraite de Pérennès (1873), il ne tarda pas à être appelé à Paris (7 avril 1876) en qualité de maître de conférences à l'École normale et de directeur adjoint à l'École pratique des hautes études. Les premières années de sa longue et robuste vieillesse devinrent celles de sa plus grande activité. Membre de l'Institut depuis 1882 (17 février), il justifia une réputation déjà bien assise parmi les érudits, en France et en Europe, par de nombreuses dissertations insérées tant dans le *Journal des savants* que dans les revues allemandes. Il en a donné un choix dans ses *Études sur le drame antique*, publiées en 1897.

Sa mise à la retraite comme professeur (août 1891) n'interrompit pas le cours de sa vie laborieuse, qui devait se prolonger jusqu'au 6 novembre dernier. Quelques jours après sa mort, le président de l'Académie des Inscriptions, dans un discours au début de la séance publique annuelle, saluait en lui, en même temps que le doyen de la Compagnie, « l'homme modeste et bon, chez qui les qualités du cœur égalaient celles de l'esprit et qui fut aussi aimé qu'estimé ».

COMPTES RENDUS

La transformation de l'armée de 1897 à 1907, par le général Metzinger. 1 vol. gr. in-8. Société d'édition Belleville, 182, rue de Rivoli (Palais Royal), 1909.

Par M. le commandant Allard, associé résidant

(Séance du 18 novembre 1909)

Sous le titre *La transformation de l'armée de 1897 à 1907*, notre distingué compatriote le général Metzinger examine, dans une récente brochure, appelée à un certain retentissement, les diverses causes qui, pendant cette période de dix années, ont contribué non seulement à transformer l'armée, mais aussi à la bouleverser.

Déjà dès la préface, le général, qui joint à une grande connaissance des hommes une expérience complète des choses de la guerre, constate que les transformations brusques sont nuisibles, et que le *cœur humain ne se transforme pas comme un fusil.*

Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu.

L'étude en question justifie une fois de plus cet adage. Après avoir tracé un tableau, digne d'un Detaille, et vraiment saisissant, de notre armée si belle en 1896, à l'époque de la revue historique du camp de Châlons, passée en présence du tsar, il rappelle avec tristesse le mal énorme fait à l'armée et à la France par l'affaire Dreyfus.

Il flétrit le système de délation, imaginé par les bureaux de la guerre à une certaine époque et que le gouvernement lui-même a réprouvé. Comme on l'a répété souvent à propos de la Révolution, c'est le régime des délateurs qui a engendré la Terreur.

Avec son autorité habituelle, en sa qualité d'ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, il critique le mode d'avancement des officiers livré au bon plaisir d'un ministre éphémère. Il fait remarquer qu'il est inadmissible qu'un semblable ministre, sans autre contrôle que celui d'un Parlement incompétent au point de vue personnel, et irresponsable, puisse exercer sur les cadres de l'armée le pouvoir absolu et discrétionnaire dont jouissaient autrefois le Roi ou l'Empereur, chefs intéressés de l'armée.

Il laisse à peine entrevoir les effets de la loi du service militaire de deux ans, dont les conséquences peuvent être si dangereuses à un moment donné.

Toutefois, il signale que naguère, dans certaine ligue antimilitariste, on ne se gênait plus pour prôner le service d'un an et les milices! Comme si en l'état actuel des armements du monde entier, il était possible de défendre une nation comme la nôtre avec des milices!

Ce serait alors la fin de tout: *Finis Galliæ!*

Fort heureusement, il y a un semblant d'arrêt dans les progrès du mouvement antimilitariste.

Il faut suivre d'un bout à l'autre les démonstrations rigoureuses et vigoureuses de l'auteur. Tous les chapitres sont écrits de main de maître.

Dans chacune des pages de ce travail, on croirait entendre ce cri d'alarme: *Sentinelles, prenez garde à vous!* et l'on sent vibrer le souffle ardent du patriotisme le plus pur et le plus éclairé.

Le général a la franchise et la loyauté d'un soldat. Il respecte sincèrement la Constitution républicaine qui nous régit, mais il dit ce qui lui paraît vrai:

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Surtout il aime passionnément son pays et l'armée. Il l'a montré, souvent au péril de sa vie, sur de nombreux champs de bataille.

Il termine cependant son Mémoire, qui est une sorte de réquisitoire, par de sages paroles qu'il convient de méditer et de retenir: « L'armée doit être nationale, pour rester en dehors de « l'agitation des partis et n'être pas distraite de son travail par « des préoccupations étrangères à sa mission ».

Tous les bons Français, quelle que soit leur opinion politique, se rallieront à cette conclusion, dans l'intérêt suprême de notre chère patrie et pour son salut!

Salus populi suprema lex esto.

Mémoires du général Griois (1772-1822), publiés par son petit-neveu, avec introduction et notes par Arthur Chuquet, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. Paris, librairie Plon, 1909.

Par M. Boussey, membre résidant

(Séance du 23 décembre 1909)

Le nom du général Griois est destiné, sans doute, à prendre place dans la mémoire des lecteurs à côté de ceux de Ségur, Fezensac, Marbot, Thiébaut et Parquin. Il raconte comme eux la grande épopée impériale, dont l'intérêt sera toujours vivant, et n'est inférieur à aucun d'eux, ni pour l'exactitude des faits qu'il raconte, ni pour la sincérité et l'équité des jugements qu'il porte, ni pour la netteté, le pittoresque et souvent l'émotion de son récit. Nous pouvons en croire sur ce point son savant et judicieux éditeur : « Sérieux, solides, sincères, les souvenirs de « Griois, nous dit celui-ci, ne sont pas dépourvus d'agrément « ni même d'art, d'un art inconscient et naïf, et les lecteurs y « trouveront à la fois divertissement et instruction. »

Le divertissement et l'instruction, ou d'un seul mot l'intérêt, se rencontrent dès les premières pages où Griois nous entretient de son enfance et de sa première jeunesse passée à Besançon, où il était né en 1772. Ici cependant le lecteur éprouvera peut-être une déception. Il semble qu'il y ait dans cette partie du récit de Griois du trop et du trop peu. On peut regretter qu'à l'âge avancé où il écrivit ses mémoires, il ait cru devoir se souvenir et nous faire confidence de ses fredaines d'adolescent émancipé de bonne heure, et qu'il n'ait rien à nous dire au contraire sur la vie bisontine à la veille de la Révolution, sur les idées, les passions, les illusions de ses contemporains, qui furent également les siennes sans doute, rien enfin sur les événements qui marquèrent, à Besançon comme ailleurs, les derniers jours de l'ancien régime. Il nous donne du moins les noms de quelques-uns de ses maîtres et de ses amis, et parmi ces noms, ceux du curé Baverel, de Joseph Droz et de Pajot nous rappelleraient assez, s'il en était besoin, à quelle époque critique de notre histoire il faisait l'apprentissage de la vie.

En 1792, Griois entrait à l'École d'artillerie de Châlons, où, entre autres camarades de promotion, il retrouvait Marmont, Duroc, Foy et Muiron ; il y resta sept mois qui furent, dit-il, les plus désagréables de son existence. Le souvenir le plus net qu'il en ait gardé est celui des querelles politiques qui divi-

saient ses camarades. L'opinion royaliste dominait parmi eux ; c'était celle de Griois, qui fut sur le point d'émigrer, suivant en cela l'exemple de son frère aîné Lolo, de quelques-uns des professeurs et des élèves de l'École.

Au mois de mars 1793, il était à Perpignan. Il prit part aux campagnes des Pyrénées-Orientales et de Catalogne jusqu'en 1795, et leur consacre un chapitre de ses mémoires. Malgré quelques erreurs de détail que signale M. Chuquet, ce chapitre n'est pas un des moins intéressants ; au récit des événements militaires se mêlent les tableaux sinistres ou grotesques de la Terreur à Perpignan et dans les villes voisines, les portraits des généraux Dagobert, Mirabel et Dugommier.

Cependant la vocation militaire de Griois n'était pas encore franchement décidée ; malade et en congé en 1795, il donne sa démission en 1797, devient caissier dans les bureaux de son père, nommé payeur du département du Doubs, le suit à Paris lorsque le 18 fructidor lui a enlevé son emploi, mène la vie la plus dissipée et songe à rentrer dans l'armée lorsque le jeu l'a laissé sans ressources.

En 1800, grâce à la protection de Marmont auprès du Premier Consul, il rentre au 4e régiment d'artillerie avec le grade de capitaine en second. La vie militaire le reprenait cette fois pour tout de bon, et de ce jour date également son inébranlable attachement pour Bonaparte, qui lui rouvrait une carrière qu'il regrettait amèrement d'avoir abandonnée.

Il est impossible de suivre Griois dans les différentes garnisons où les hasards de la vie militaire le conduisirent, ni même dans les nombreuses campagnes où il se distingua. Notons du moins son long séjour en Italie, où il séjourna successivement à Plaisance, à Naples et à Vérone, et où il prit part, sous le général Regnier, à la campagne des Calabres de 1800 à 1806 ; c'est à cette époque de sa vie qu'il fut le major de Paul-Louis Courier. Il en fait un curieux portrait où la critique tient peut-être un peu trop de place et dont je ne puis citer que quelques traits.

« Rempli d'esprit et d'instruction, savant helléniste, il avait, « quand il le voulait, la plus entraînante amabilité et sa conver- « sation était alors une suite de saillies spirituelles et piquantes. « Mais comme tous les gens d'un esprit supérieur, et peut-être « plus qu'un autre, il était inégal et souvent d'une humeur « sombre, et des reparties pleines de sarcasmes et d'amertumes « rendaient méconnaissable l'homme que l'on avait trouvé si « aimable la veille.... Comme militaire, il était absolument nul,

« et son caractère ni ses goûts ne pouvaient se plier à l'exacti-
« tude du métier, non plus qu'aux études et aux occupations
« tant soit peu routinières qu'il exige. »

Au mois de février 1812, Griois quittait l'Italie; il venait d'être nommé commandant de l'artillerie du 7e corps des réserves de cavalerie de la Grande Armée. Il devait ne plus quitter celle-ci et faire avec elle les campagnes de Russie, de Saxe et de France, le deuxième volume de ses mémoires en contient l'émouvant récit. Il assista à la bataille de la Moskowa, fut témoin de l'incendie de Moscou; aucune des épreuves de la terrible retraite ne lui fut épargnée. J'emprunte ici une page à l'introduction de M. Chuquet :

« Les dramatiques tableaux ont abondé jusqu'ici dans la nar-
« ration de Griois. Mais voici le plus terrible de tous, le pas-
« sage de la Bérésina. Tourmenté par la fièvre et la toux,
« Griois arrive sur les bords de la rivière et, au lieu de traverser
« aussitôt le pont avec le prince Eugène, il cède au plaisir de
« dormir toute la nuit dans une grange, sur de la paille fraîche.
« Le matin du 28 novembre, il part à cheval ; mais, dans la foule
« épaisse et toujours grossissante, il perd ses camarades et sou-
« dain il remarque qu'il ne peut plus bouger; il est ballotté à
« droite, à gauche ; il finit même par tourner le dos au pont et il
« songe qu'il va être étouffé par le monde qui l'entoure ou em-
« porté par un des boulets russes qui commencent à tomber ;
« mais un de ses soldats qu'il rencontre par bonheur le pousse
« en avant, tantôt sur le sol, tantôt sur les cadavres, parmi les
« gémissements et les cris de douleur et d'effroi : les ponton-
« niers l'aperçoivent, le reconnaissent, l'aident à franchir ce
« pont qu'il voyait depuis plus de quatre heures sans espoir de
« l'atteindre, ce pont qui se hausse si peu au-dessus de l'eau
« que les chevaux dont les cavaliers se sont noyés viennent
« appuyer leur tête sur le plancher et le garnissent ainsi dans
« toute sa longueur. »

Moins poignantes sans doute, les pages consacrées aux campagnes de Saxe et de France sont encore pleines d'intérêt et d'émotion, elles sont une utile contribution à l'histoire de ces dernières luttes où Napoléon retrouva toute son activité et tout son génie.

Griois n'est pas tombé dans un écueil fatal aux auteurs de mémoires. Il ne cherche nulle part à se faire valoir : le moi qu'il est obligé de nous montrer toujours puisque son intention ne va pas au delà de nous dire ce qu'il a vu de ses propres yeux,

ce qu'il a fait et ce qu'il sait, n'est jamais désobligeant ni haïssable. A plusieurs reprises il se juge sévèrement ; si jusqu'au bout de sa carrière, il considère les amours faciles comme inséparables de la vie de garnison et de la vie des camps, il avoue sans jactance les folies où l'entraîna le démon du jeu, il confesse son impitoyable égoïsme durant la retraite de Russie et la « dégradation morale » où la misère l'a conduit comme tant d'autres.

Sans qu'il se vante jamais et par le simple récit des faits, Griois se montre à nous comme un officier de mérite, l'égal des meilleurs, et qu'un peu plus de bonheur aurait porté au premier rang.

Il n'avait pas seulement la bravoure et le sang-froid nécessaires sur le champ de bataille, mais aussi la longue patience et le souci minutieux du détail qui rendent plus facile la victoire ou plus rapidement réparable la défaite.

M. Chuquet, l'homme du monde qui connaît le mieux le personnel de la Grande Armée, accepte sans réserve les jugements de Griois sur ses compagnons d'armes ; tout au plus ferait-il quelques réserves en faveur de deux ou trois qu'il estime un peu sévèrement jugés.

Je ne crois pas qu'il y ait dans les deux volumes de Griois une seule phrase consacrée à la politique. A l'époque où il vécut, et où les palinodies étaient si faciles et si contagieuses, sa conduite ne semble jamais avoir été dictée par des opinions raisonnées et moins encore par des motifs égoïstes, il obéit toujours à des sentiments généreux, encore son bon sens sait-il le protéger contre d'imprudentes impulsions. Ainsi, en 1792, le spectacle de l'enrôlement des volontaires parisiens le remplit d'enthousiasme, mais sans lui fermer les yeux sur les crimes de la Révolution. La journée du 10 juin, les massacres de septembre l'exaspèrent, la nouvelle de la mort de Louis XVI le consterne, mais il n'oublie pas la France, et son intention d'émigrer ne fut jamais qu'une courte velléité d'adolescent.

Plus tard, son attachement à Napoléon est fait à la fois d'admiration pour le grand capitaine et de reconnaissance pour l'homme qui, en 1800, lui avait rouvert les rangs de l'armée qu'il avait imprudemment quittés. Sans faire de lui un demi-dieu, et en reconnaissant ses faiblesses et ses torts, il le défend et l'admire jusqu'au bout, il le lave en particulier du reproche d'avoir quitté la Grande Armée à l'une des dernières étapes de la guerre de Russie, et il faut convenir avec lui qu'au lendemain du désastre, le chef de l'État était mieux à sa place pour le réparer

dans sa capitale que sur les bords de la Vistule; il déplore sa chute en 1814, il voudrait le suivre en exil, et cependant lorsque, l'année suivante, il apprend le retour de l'île d'Elbe, moins aveugle que la plupart de ses compagnons d'armes, et que la majorité peut-être de ses compatriotes, il prévoit comme inévitables les malheurs qui vont suivre, et s'il se range du côté de l'homme qui « replonge la France dans un abîme de maux », il le fait avec tristesse, par devoir patriotique, refuse les offres brillantes qui lui sont faites à Paris, et se confine dans les fonctions modestes de commandant de l'artillerie de la place de Mézières.

Puis-je essayer, en terminant cette rapide analyse, de mettre Griois à sa place dans la pléiade des généraux de l'empire? Certes on ne dira jamais, je crois, le sage Griois, comme on dit le sage Drouot. Il n'est pas non plus de la race des braves à panache dont Murat reste le modèle inimitable. Il se rapproche plutôt de Davout, du prince Eugène et de Ney, sous lesquels il servit en Russie et en Saxe. Il a pour tous les trois la plus profonde admiration. Ney surtout était son héros favori. Qu'il fût leur égal, ce serait trop dire. Mais au second rang où la fortune le retint, il semble bien qu'il déploya les mêmes qualités d'intelligence et de caractère qui faisaient d'eux les meilleurs lieutenants de Napoléon.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1909)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon.
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général CHOMER).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. JEAN).
M. le préfet du département du Doubs (M. MILLETEAU).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. GROSJEAN, sénateur).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. ESTIGNARD (Alexandre), *Doyen de la Compagnie*, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue E. Renan, 25 (28 janvier 1868).
2. PINGAUD (Léonce), ☼, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Mégevand, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
3. ISENBART (Émile), ☼, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
4. MAIROT (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
5. SAINTE-AGATHE (le comte Joseph DE), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
6. GAUDERON (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
7. LOMBART (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue J.-C.-E. Péclet, 2 (27 janvier 1887).

MM.

8. Girardot (le docteur Albert), rue Mégevand, 15 (31 janvier 1889).
9. Lambert (Maurice), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
10. Boussey (Armand), ancien professeur d'histoire au lycée, à Besançon, et à Dijon, rue Jean-Jacques Rousseau, 109 (13 février 1890).
11. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à la Chaille-Saint-Claude (24 juillet 1890).
12. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
13. Lurion (Roger de), rue Ernest Renan, 31, et à Salins (24 juillet 1890).
14. Vaulchier (le marquis de), ✱, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
15. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
16. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier.*
17. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place de la Convention, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897). *Président annuel.*
18. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de Pontarlier, 9 (31 janvier 1901). *Secrétaire perpétuel.*
19. Jeannerod (le général Alexandre), G. O. ✱, ancien commandant de corps d'armée, rue Mégevand, 19 (29 janvier 1903).
20. Rossignot (le chanoine Joseph), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903).
21. Guiraud (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), avenue de Fontaine-Argent, 32 (29 janvier 1903).
22. Cretin (Émile), ✱, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).
23. Baille (Louis), artiste peintre, rue Mégevand, 1 (29 janvier 1903).
24. Hugues (Auguste), professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 119 (28 janvier 1904).
25. Panier (le chanoine Joseph), rue de la Convention, 8 (28 janvier 1904).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

26. Montenoise (Louis), avocat, rue de la Madeleine, 2 (28 janvier 1904).

MM.

27. GAULARD (Arthur), vice-président de la Chambre de commerce, rue Granvelle, 5 (2 février 1905).
28. PAYEN (le chanoine Joseph-Eugène), curé de Saint-Maurice, rue de la Bibliothèque (2 février 1905).
29. SIMONIN (Marie-Joseph), architecte, rue du Lycée, 13 (2 février 1905).
30. BOURDIN (le docteur Ernest), ✻, médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30 (2 février 1905). *Secrétaire adjoint.*
31. ALLARD (Marcel), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, Grande-Rue, 106 (2 février 1905). *Vice-président annuel.*
32. PERRIN (le chanoine Ernest), curé de Saint-Jean, rue de la Convention, 14 (7 février 1907).
33. PICOT (Léon), ingénieur civil, rue Mairet, 2 (7 février 1907).
34. GAZIER (Georges), archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon, rue Gambetta, 1 (24 juillet 1909).
35. PRIEUR (le docteur Félix), directeur de l'École de médecine, conservateur de la bibliothèque de l'Université, rue des Granges, 59 (24 juillet 1909).
36.-40.

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

1. MIGNOT (Édouard), O. ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
2. HUART (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 9, à Paris (27 janvier 1876).
3. TIVIER (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
4. PIÉPAPE (Léonce DE), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).
5. SAINT-LOUP (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
6. CHARDONNET (le comte DE), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue de l'Arcade, 22, à Paris (21 janvier 1884).
7. BEAUSÉJOUR (Mgr Paul DE), évêque de Carcassonne (26 juillet 1889).
8. TOUCHET (Mgr Stanislas), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).

MM.

9. LOUVOT (l'abbé Fernand), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
10. POÈTE (Marcel), conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, à Paris (1er février 1900).
11, PRINET (Max), archiviste paléographe, rue d'Anjou, 10, à Versailles (31 janvier 1901).
12. SONNOIS (le général Gustave), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, à Sellières (Jura) (2 février 1905).
13. GOUGEON, premier président honoraire de la Cour d'appel de Besançon, rue Sainte-Anne, 7 (10 décembre 1890).

2° Membres honoraires.

1. SEGUIN, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
2. LAMY (Étienne), ✻, de l'Académie française, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
3. VORGES (le comte DOMET DE), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
4. VIEILLE (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
5. GUIGNARD (Léon), O. ✻, de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, directeur de l'École de pharmacie, rue des Feuillantines, 1, à Paris (15 mars 1906).
6. DUBILLARD (Mgr François-Virgile), archevêque de Chambéry (15 mars 1906).
7. PICHON (Stéphen), C. ✻, sénateur, ministre des affaires étrangères, au palais d'Orsay et à Vers-en-Montagne (Jura) (15 mars 1906).
8. LABEUCHE (Mgr François), évêque de Belley (23 juin 1908).
9. LANGLOIS (le général Hippolyte), G. O. ✻, ancien directeur de l'École de guerre, inspecteur d'armée en retraite, sénateur, rue de Vaugirard, 185, à Paris (23 juin 1908).
10. BERGER (Philippe), O. ✻, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Leverrier, 5, à Paris (10 décembre 1908).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude, à Andora Stazione, province de Gênes (Italie) (24 août 1872).
2. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. Thuriet (Charles), ancien magistrat, rue Ospedale, 51, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
4. Girod (Paul), ✻, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
5. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
6. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
7. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
8. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura), et à Paris, avenue de Breteuil, 39 (22 janvier 1891).
9. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
10. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
11. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
12. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Vesoul (Haute-Saône) (9 février 1893).
13. Bataille (Frédéric), ancien professeur au lycée Michelet, à Saint-Claude-Besançon (27 juillet 1893).
14. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).
15. Caron (René), au château de Roche, à Arc-et-Senans (Doubs) (25 janvier 1894).
16. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
17. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
18. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).

MM.

19. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
20. Bertin, docteur en médecine, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) (1er février 1900).
21. Grandmougin (Charles), ✻, rue Chauveau, 16, à Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
22. Roy (Jules), professeur à l'École des Chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
23. Menthon (le comte Henri de), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).
24. Piot-Bey (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, membre correspondant national de l'Académie de médecine de France et secrétaire général de l'Institut d'Egypte, le Caire (29 janvier 1903).
25. Ollone (le vicomte Henri d'), ✻, commandant d'infanterie, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).
26. Gentit (Paul), G. O. ✻, médecin inspecteur général de l'armée, en retraite, rue Vaneau, 37, à Paris (29 janvier 1904).
27. Marquiset (le comte Alfred), avenue Malakoff, 32, à Paris (2 février 1905).
28. Perrod (l'abbé Maurice), aumônier, rue Rouget de l'Isle, 26, à Lons-le-Saunier (2 février 1905).
29. Pauthier (Henri), professeur au petit lycée Condorcet, rue Labouret, 14, à Colombes (Seine) (2 février 1905).
30. Arbaumont (Joseph d'), ✻, conservateur honoraire des forêts, Le Puy (Haute-Loire) (1er février 1906).
31. Brun (Xavier), docteur ès lettres, professeur au lycée, quai Jayr, 18, à Lyon (1er février 1906).
32. Girardot (Abel), professeur au lycée, conservateur du musée, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (1er février 1906).
33. Lancrenon (Paul), ✻, lieutenant-colonel breveté au 3e régiment d'artillerie, à Castres (Tarn) (1er février 1906).
34. Muenier (Jules-Alexis), ✻, artiste peintre, rue Théodule Ribot, 14, à Paris, et au château de Coulevon, près Vesoul (1er février 1906).
35. Pierrot (l'abbé François-Xavier), curé de Mandeure (Doubs) (1er février 1906).
36. Roux (Albert), industriel, à la Prairie, près Montbéliard (1er février 1906).
37. Sahler (Léon), industriel, à Audincourt (7 février 1907).

MM.

38. Challan de Belval, O. ✵, ancien médecin principal, Le Chalet, impasse Maria, 9, à Marseille (7 février 1907).
39. Roux (Roger), substitut du procureur de la République, rue Scheurer-Kestner, 21, à Belfort (7 février 1907).
40. Richardet, Amédée, rédacteur en chef de la *Revue idéaliste*, rue Saint-Dominique, 21, à Paris (7 février 1907).
41. Girardot (Georges), à Pesmes (Haute-Saône), et rue Cardinet, 48, à Paris (7 février 1907).
42. Chapuis (Ernest-Albert), secrétaire de la rédaction du *Polybiblion*, membre de l'Association des journalistes parisiens, 87, rue du Bac, Paris (7 février 1907).
43. Dufay (Jules), notaire honoraire, à Salins (30 janvier 1908).
44. Frapillon (Alfred), O. ✵, colonel du génie en retraite, place Saint-Jean, 17, à Dijon (30 janvier 1908).
45. Pingaud (Albert), ancien élève de l'École normale supérieure, consul de France à Nuremberg (Bavière) (30 janvier 1908).
46. Gautherot (Gustave), docteur ès lettres, professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique, avenue de Villars, 16, à Paris (30 janvier 1908).
47. Pernot (Maurice), ancien élève de l'École normale supérieure, correspondant du *Journal des Débats*, palais Farnèse, à Rome (30 janvier 1908).
48. Pointelin (Auguste-Emmanuel), O. ✵, ancien professeur de l'Université et artiste peintre, 16 *bis*, rue Mayet, à Paris, et à Mont-sous-Vaudrey (Jura) (30 janvier 1908).
49. Guichard (le chanoine Xavier), curé de Dole (Jura) (28 janvier 1909).
50. Monot (Emile), professeur au lycée, place Perraut, 10, à Lons-le-Saunier (28 janvier 1909).
51. Coulon (Auguste), archiviste paléographe aux Archives nationales, rue des Marronniers, 15, à Paris (28 janvier 1909).
52. Pidoux (André), archiviste paléographe, docteur en droit, rue du Collège, à Dole (28 janvier 1909).

53.-60.

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

1. Junca, ✵, ancien archiviste du Jura, rue de la Condamine, 60, à Paris (28 janvier 1865).

MM.

2. D'Arbois de Jubainville (Henri), O. ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).

3. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, quai de Bourbon, 45, à Paris (31 juillet 1877).

4. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue du Petit-Potet, à Dijon (28 juillet 1880).

5. Arbaumont (Jules d'), rue Saumaise, à Dijon, et aux Argentières (28 juillet 1881).

6. Babeau (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).

7. Tinseau (Léon de), ✻, homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1899).

8. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).

9. Monnier (Marcel), ✻, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).

10. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).

11. Vallery-Radot (René), ✻, homme de lettres, à Paris, rue Saint-Dominique, 3 (31 janvier 1901).

12. Ingold (l'abbé Angel), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).

13. Aubert (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris, et à l'Ermitage, par Maîche (29 janvier 1903).

14. Pfister (Christian), ✻, professeur à la Faculté des lettres (cours d'histoire de la civilisation et des institutions du moyen âge), boulevard de Port-Royal, 72, à Paris (28 janvier 1904).

15. Dagnan-Bouveret (Adolphe), O. ✻, artiste peintre, boulevard Bineau, 73, Neuilly-sur-Seine (28 janvier 1904).

16. André (Ernest), notaire honoraire, rue Victor Hugo, 17, à Gray (7 février 1907).

17. Chuquet (Alfred), ✻, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), boulevard de Villemonble, 41, à Villemonble (Seine) (30 janvier 1908).

18. Béchaux (Auguste), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), président de la Société d'économie sociale, rue d'Assas, 56, à Paris (30 janvier 1908).

MM.

19. STOUFF (Louis), professeur à l'Université de Dijon, à Dijon (28 janvier 1909).
20. DES CILLEULS (Alfred), ancien chef de division à la préfecture de la Seine, rue de Rennes, 153, à Paris (24 juillet 1909).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

1. ANZIANI (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. MONTET (Albert DE), à Corseaux-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. BRUNNHOFER (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. DU BOIS-MELLY, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. CHOFFAT (Paul), géologue, rue de Arco a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. DUFOUR (le docteur Marc), O. ✵, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. DIESBACH (le comte Max DE), directeur de la bibliothèque universitaire et cantonale, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg, à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. DUFOUR (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. GODET (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (20 janvier 1892).
10. POLOVTSOV (Alexandre), G. O. ✵, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. KURTH (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. WINTERER (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. ROBERTI (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. MARCHAL (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. THOMPSON (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).

MM,

16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ❋, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Da Cunha (Xavier), directeur de la Bibliothèque nationale, rue Sao Bartholomeu, 12, à Lisbonne (28 janvier 1904).
19. Ritter (Guillaume), ingénieur, à Neuchatel (Suisse) (28 janvier 1904).
20. Ehrlé (l'abbé François), conservateur de la bibliothèque du Vatican, à Rome.

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1909

Directeur Académicien-né

Mgr

FULBERT PETIT, archevêque de Besançon, décédé à Besançon, le 6 décembre.

Académiciens titulaires ou résidants

MM.

BAUDIN (le docteur Léon), décédé à Besançon, le 16 mars.

GIACOMOTTI (le peintre Félix-Henri), membre correspondant de l'Académie des beaux-arts, conservateur des musées et directeur de l'École des beaux-arts de Besançon, décédé à Besançon, le 10 mai.

VAISSIER (Alfred), conservateur du musée des antiquités, décédé à Besançon, le 25 mai.

GUICHARD (Paul), décédé à Besançon, le 29 juillet.

TAVERNIER (Eugène), publiciste, décédé à Besançon, le 4 août.

LIEFFROY (Aimé), ancien maître de forges, décédé à Bourg-de-Sirod (Jura), le 1er décembre.

Académicien honoraire, ancien titulaire

WEIL (Henri), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien doyen de la faculté des lettres de Besançon, décédé à Paris, le 6 novembre.

Associé correspondant français

KELLER (Emile), ancien député du Haut-Rhin, décédé à Paris, le 20 février.

Associé correspondant comtois

FINOT (Jules), archiviste du département du Nord, était décédé à Lille, le 16 mai 1908.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (131)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Ain. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain; *Bourg*. — Société Gorini; *Bourg*.

Aisne. — Société académique de *Laon*. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de *Saint-Quentin*. — Société archéologique de *Vervins*.

Allier. — Société d'émulation de l'Allier; *Moulins*.

Alpes (Hautes-). — Société d'études des Hautes-Alpes; *Gap*.

Aube. — Société académique de l'Aube; *Troyes*.

Aude. — Commission archéologique et littéraire de *Narbonne*.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'*Aix*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Marseille*. — Société de statistique de *Marseille*.

Calvados. — Académie de *Caen*. — Société des antiquaires de Normandie; *Caen*. — Société d'agriculture; *Caen*. — Société des beaux-arts; *Caen*.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente; *Angoulême*.

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de *Dijon*. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; *Dijon*. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de *Beaune*.

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord; *Saint-Brieuc*.

Doubs. — Société d'émulation du Doubs; *Besançon*. — Société d'émulation de *Montbéliard*.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; *Valence*.

Finistère. — Société académique de *Brest*.

Gard. — Académie de *Nîmes*.

Garonne (Haute-). — Académie des Jeux-Floraux; *Toulouse*. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; *Toulouse*. — Société archéologique du midi de la France; *Toulouse*.

Gironde. — Académie de *Bordeaux.*

Hérault. — Société archéologique de *Béziers.*

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; *Tours.*

Isère. — Académie Delphinale; *Grenoble.* — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère; *Grenoble.*

Jura. — Société d'émulation du Jura; *Lons-le-Saunier.*

Loire. — Société de la Diana; *Montbrison.*

Loire (Haute-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy.*

Loire-Inférieure. — Société académique; *Nantes.*

Loiret. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'*Orléans.*

Lot. — Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; *Cahors.*

Maine-et-Loire. — Société d'études scientifiques d'*Angers.*

Manche. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; *Saint-Lô.* — Société des sciences naturelles; *Cherbourg.*

Marne. — Académie de *Reims.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; *Châlons-sur-Marne.* — Société des sciences et arts de *Vitry-le-François.*

Marne (Haute-). — Société d'histoire et d'archéologie de *Langres.* — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie de *Saint-Dizier.*

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas; *Nancy.*

Meuse. — Société des sciences, lettres et arts de *Bar-le-Duc.* — Société philomathique de *Verdun.*

Nord. — Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; *Douai.* — Société d'émulation de *Cambrai.* — Société d'émulation de *Roubaix.*

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; *Beauvais.* — Comité archéologique de *Senlis.*

Pas-de-Calais. — Commission départementale des monuments historiques; *Arras.* — Académie des sciences, lettres et arts d'*Arras.* — Société académique de *Boulogne-sur-Mer.*

Puy-de-Dôme. — Académie de *Clermont-Ferrand.*

Rhin (Haut-). — Société belfortaine d'émulation; *Belfort.*

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique de *Lyon.*

Saône-et-Loire. — Académie de *Mâcon.* — Société des sciences na-

turelles de Saône-et-Loire ; *Chalon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie de *Chalon-sur-Saône.* — Société Éduenne ; *Autun.*

Saône (Haute-). — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; *Vesoul.* — Société grayloise d'émulation ; *Gray.*

Savoie. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; *Chambéry.* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; *Chambéry.*

Savoie (Haute-). — Académie Chablaisienne ; *Thonon.*

Seine. — Société des études historiques ; *Paris.* — Société philotechnique ; *Paris.* — Société philomathique ; *Paris.* — Société des antiquaires de France ; *Paris.*

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen.* — Société havraise d'études diverses ; *le Havre.*

Seine-et-Marne. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne ; *Melun.*

Seine-et-Oise. — Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; *Versailles.* — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; *Versailles.*

Somme. — Académie d'*Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie ; *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France ; *Amiens.* — Société d'émulation d'*Abbeville.*

Tarn-et-Garonne. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; *Montauban.* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; *Montauban.*

Var. — Académie du Var ; *Toulon.*

Vaucluse. — Académie de Vaucluse ; *Avignon.*

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest ; *Poitiers.*

Vosges. — Société d'émulation des Vosges ; *Épinal.* — Société philomathique vosgienne ; *Saint-Dié.*

ÉTRANGER

Allemagne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; *Iéna.* — Société historique et philosophique ; *Heidelberg.*

Alsace-Lorraine. — Académie de *Metz.* — Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; *Strasbourg.*

Amérique du Sud. — Université de Buenos-Ayres ; *République Argentine.* — Annales de l'Université du Chili ; *Santiago.* — Annales du Musée national de Montevideo ; *Uruguay.*

Autriche. — Académie impériale et royale des *Agiati ; Rovereto* (Tyrol).

Belgique. — Académie royale de Belgique; *Bruxelles.* — Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique; *Bruxelles.* — Société malacologique de Belgique; *Bruxelles.*

Brésil. — Musée national de *Rio-de-Janeiro.*

Dominion du Canada. — Société de numismastique et d'antiquités; *Montréal.*

Égypte. — Institut égyptien; *Le Caire.*

États-Unis d'Amérique. — Académie américaine des sciences et arts; *Boston.* — Académie des sciences naturelles de *Philadelphie.* — Institut Smithsonien; *Washington.* — Museum américain d'histoire naturelle; *New-York.*

Italie. — Académie royale des *Lincei; Rome.* — Bibliothèque Vaticane; *Rome.* — Société des études zoologiques; *Rome.* — Académie royale de *Lucques.* — Académie des sciences morales et politiques; *Naples.* — Société historique de la Sicile orientale; *Catane.*

Mexique. — Observatoire météorologique central de *Mexico.* — Observatoire de *Tacubaya.* — Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento; Mexico.* — Société scientifique Antonio Alzate; *Mexico.* —

Russie. — Société des naturalistes de l'Université de *Kiev.*

Suède et Norvège. — Académie royale des sciences de *Stockholm.* — Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; *Stockholm.* — Institut géologique de l'Université d'*Upsal.* — Université de *Christiania.* — Université de *Lund.*

Suisse. — Société jurassienne d'émulation; *Porrentruy* (canton de Berne). — Société neuchateloise de géographie; *Neuchatel.* — Société d'histoire et d'archéologie de Genève; *Genève.* — Institut national genevois; *Genève.* — Société d'histoire de la Suisse romande; *Lausanne.* — Société d'histoire du canton de *Fribourg.*

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique; *Paris.*

Journal des savants; *Paris.*

Bibliothèque de l'Université d'*Aix-en-Provence.*

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; *Romans.*

Bulletin du Comité de l'art chrétien du diocèse de *Nimes.*

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de *Dijon.*

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; *Dijon.*

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; *Poligny.*

Revue d'Alsace ; *Colmar.*

Revue idéaliste ; *Paris.*

Revue Mabillon ; *Paris.*

Les Marches de l'Est ; *Paris.*

Dépôts publics recevant le Bulletin de l'Académie

Bibliothèques

Baume-les-Dames. — *Belfort.* — *Besançon ;* Cercle des officiers; Société de lecture; Université. — *Dole.* — *Gray.* — *Lons-le-Saunier.* — *Lure.* — *Luxeuil.* — *Montbéliard.* — *Paris ;* Sorbonne. — *Pontarlier.* — *Saint-Claude.* — *Salins.* — *Vesoul.*

Archives départementales

Côte-d'Or. — *Doubs.* — *Haute-Saône.* — *Jura.*

TABLE DES MATIÈRES

1er Trimestre

2e Trimestre

3e Trimestre

4e Trimestre

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, Vte DE TRUCHIS.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



